

Révolution fiscale en Suède

Bien que, techniquement, la réforme fiscale présentée « au nom du Parti social-démocrate » par le ministre des finances suédois, M. Kjell-Olof Feldt, l'homme fort du cabinet, soit des plus radicales, la façon qu'on en tirera sera d'abord d'ordre politique. Un grand parti digne de ce nom, c'est un état d'esprit, beaucoup plus qu'une idéologie. Depuis au moins trois ans, M. Feldt, le principal architecte de la politique économique qui assure à la Suède un « boom » ininterrompu depuis 1982, avait une préoccupation centrale : préparer la refonte d'un système d'imposition qui était en train de devenir, avec l'inflation rampante, le plus grave handicap d'une des économies les plus performantes du monde.

Ces idées, le ministre les avait exposées dans un petit Livre blanc publié en avril 1987. « Ce qu'il faut viser, disait M. Feldt, c'est une simplification du système fiscal, en introduisant des changements progressifs à l'impôt sur le revenu. La réforme devrait donc être caractérisée par des règles plus compréhensibles, des taux plus bas, une diminution des exemptions et une taxation à la fois plus effective et plus neutre du capital. » Un discours qui, au moins dans ses grandes lignes, s'accorde avec les idées chères aux « économistes de l'offre ».

Le tabou à ouvrir était celui de la sacro-sainte progressivité de l'impôt sur le revenu, traditionnellement tenue pour le principe de toute justice fiscale par les socialistes. Hélas, M. Feldt faisait deux remarques : en réalité, le financement de l'État-providence est à concurrence de 54 % fourni par des taxes de nature proportionnelle, et même si elle ne rapporte pas beaucoup, la progressivité ne frappe plus seulement les riches.

Qu'on juge de l'ampleur des mesures qu'il propose : réduction de 60 milliards de couronnes des recettes publiques, soit près du cinquième des recettes fiscales de l'État. Ce résultat serait obtenu par l'abandon de neuf salaires sur dix de l'impôt d'état local. Qui dit en France, quand Edouard Balladur compte deux millions de ménages français de cet âge, qu'il s'agit d'une disposition à contre-courant ? Le point délicat est le taux d'imposition pour les revenus supérieurs à 160 000 couronnes (environ 160 000 francs) : le taux maximum, actuellement de 72 %, sera sensiblement abaissé, sans doute à 60 % dans une première phase. M. Feldt voudrait le ramener à 50 %, comme en Finlande.

Une des anomalies du système suédois était de favoriser encore plus que dans d'autres pays l'emprunt sous toutes ses formes, y compris pour financer les dépenses de consommation. Il y aura en grande partie remède. Quant aux plus-values en capital, qui bénéficiaient d'un régime étonnamment favorable, elles seront taxées comme un revenu. L'impôt sur les sociétés sera ramené de 52 % à 30 %, mais, aujourd'hui, maintes sociétés, à commencer par les plus grandes, ne paient presque rien grâce à diverses échappatoires et au régime des amortissements. L'évasion fiscale était devenue le sport favori des riches Suédois et le travail noir des moins riches. Une importante question est de savoir si l'extension de la TVA au taux de 23 % n'aura pas pour effet de perpétuer ce sport.

(Lire nos informations page 33.)



L'aggravation de la crise des nationalités dans le Caucase

Des centaines de milliers de personnes manifestent en Azerbaïdjan et en Géorgie

La crise des nationalités ne cesse de s'aggraver dans le Caucase. Plusieurs centaines de milliers de personnes se sont de nouveau rassemblées jeudi 24 novembre dans le centre de Bakou, où le couvre-feu a été instauré de 22 heures à 5 heures du matin. Cette mesure s'applique aussi à Kirovabad et à Nakhitchevan, deux autres villes d'Azerbaïdjan, où trois soldats soviétiques ont été tués mardi 22 et cent

vingt-six civils, azéris et arméniens, blessés lors d'affrontements. En Géorgie, une foule estimée par certains témoins à deux cent mille personnes s'est rassemblée mercredi 23 à Tbilissi, où le Parlement a réclamé des modifications au projet d'amendements constitutionnels élaboré par Moscou. Enfin, à Erevan, deux à trois cent mille Arméniens se sont réunis dans la nuit devant le comité central.

MOSCOU de notre correspondant

A priori, rien de commun. Au nord, dans les pays baltes, on joue la légalité, et ce sont les institutions politiques locales - le parti même parfois - qui affirment par des résolutions ou des lois la « souveraineté » des républiques constituant l'Union soviétique.

Au sud, en Azerbaïdjan et en Arménie, on descend dans les rues par centaines de milliers de personnes, car on se dispute un minuscule territoire, le Haut-Karabakh, majoritairement peuplé d'Armé-

niens mais appartenant statutairement à l'Azerbaïdjan.

An nord, un jeu politique sophistiqué. Au sud, un affrontement nationaliste sanglant et banal, et le tout, pourtant, relève d'un seul et même phénomène : le réveil des différentes Républiques soviétiques.

Théoriquement, elles ont toujours été souveraines, dirigées par leur propre gouvernement et disposant même du droit de sortir de l'Union sur simple décision de leur Parlement. En fait, leur souveraineté, leur gouvernement et leur Parlement n'existent que sur le papier. Rigoureusement toutes les décisions étaient prises à Moscou et voilà soudain que les fédérants se font acteurs.

Les députés arméniens réclament le rattachement du Haut Karabakh à leur République, ceux d'Azerbaïdjan s'y opposent, ceux de Géorgie se prononcent à l'unanimité pour la rédaction d'une nouvelle Constitution de l'URSS, ceux d'Estonie décident que les lois soviétiques ne seront plus automatiquement applicables sur leur territoire.

BERNARD GUETTA.
(Lire la suite page 4.)

Les « six de Sharpeville » graciés

Une mesure de clémence du président Botha trois ans après leur condamnation à mort

PAGE 36

M. Mitterrand attendu en URSS

Selon Moscou, la France est « sur la bonne voie »

PAGE 3

M. Delebarre et l'avenir du transport aérien

Un entretien avec le ministre des transports

PAGE 32

La télévision sans frontières

Au Conseil de l'Europe, M^{me} Tasca assouplit la position de la France

PAGE 30

La Bourse aux stades

PAGE 12

Le sommaire complet se trouve en page 36

L'opposition exploite l'affaire Bouloque

Le retour des procureurs

L'Assemblée nationale a été le théâtre, mercredi 23 novembre, de vifs incidents entre les socialistes et les élus de l'opposition. Cette dernière ayant choisi de mettre en cause M. Arpallange et de relancer ainsi l'affaire Bouloque.

Terrorisme, sécurité, laxisme des socialistes : quand la droite musclée est à court d'imagination, elle se rabat sur ce langage automatique, pour peu que l'adversaire lui en offre l'occasion. A l'approche des élections municipales de mars 1989, ce langage efficace pour pousser courtis devant en annoncer un autre du même tonneau : immigration, sécurité, laxisme des socialistes.

La droite a mis plus de six mois à retrouver ses réflexes. L'inculpation du juge Bouloque lui a servi de prétexte. « Sachez que vous venez d'adresser un grand message de sympathie et d'accueil à tous les terroristes du monde » : M. Ladislav Poniatowski a ainsi rouvert les hostilités et déclenché le tumulte, mercredi, à l'Assemblée nationale, en accusant le garde des



sceaux, M. Pierre Arpallange, d'avoir permis l'inculpation d'un juge sur plainte du terroriste présumé dont il instruit le dossier.

Ce refrain a déjà été servi aux Français aux élections municipales de 1983, aux législatives de 1986 et pendant la campagne présidentielle de 1988. Lors du face-à-face télévisé Chirac-Mitterrand du 28 avril - entre les deux tours, - le premier

ministre de l'époque avait implicitement accusé le président sortant d'être responsable de la mort de Georges Besse, PDG de la régie Renault, et du général Audran, assassinés par Action directe, parce qu'il avait, affirmait-il, favorisé la libération de terroristes assisins.

JEAN-MARIE COLOMBANI et JEAN-YVES LHOMEAU.
(Lire la suite et l'article d'AGATHE LOGEART, page 7.)

Multiplication des grèves dans les transports

Paris-blocages

Le Réseau express régional approchera, la semaine prochaine, de l'asphyxie totale en région parisienne. Progressivement, les trains se raréfieront sur les lignes A (Saint-Germain-en-Laye - Marne-la-Vallée) et B (Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle - Saint-Rémy-lès-Chevreuse) en raison de la grève thrombose déclenchée par la CGT dans les ateliers d'entretien de la RATP. Ce mouvement achève de perturber les transports en commun de la région déjà bien malades.

Le conflit des services d'entretien de la RATP est un peu plus classique. La CGT et, en sourdine, FO sont parvenues à convaincre environ 30 % des huit cent vingt ouvriers chargés de réviser les rames du RER de cesser le travail pour obtenir trente-cinq points d'indice supplémentaires, soit 1 000 francs de plus par mois. Tout se complique avec la tactique chiotée par les grévistes qui pratiquent une grève perdue et tournante et bloquent l'entrée et la sortie des rames dans les ateliers de Rueil, Massy, Boissy-Saint-Leger et Montrouge. Comme les machines doivent être révisées tous les trois jours, ce blocage aboutit inexorablement à la rarefaction des trains au fur et à mesure qu'ils cessent de satisfaire aux normes de sécurité.

Le conflit est insoluble. La RATP ne peut accepter ces revendications, car cela entraînerait le glissement de la grille de 5 700 ouvriers de la RATP. Le gouvernement ne peut pas céder, lui non plus, car son recul compromettrait le feu aux services d'entretien de la SNCF dont les employés sont nettement moins bien payés que ceux de la RATP puisqu'ils gagnent 5 000 F à 7 500 F par mois, contre 6 100 F à 9 000 F à la Régie. Les contre-propositions que formulera, le 25 novembre, la direction de la RATP n'ont pas au-delà d'une prime annuelle de 1 200 F ou 1 300 F, soit dix fois moins que ne demandent les grévistes.

ALAIN FALLIAS.
(Lire la suite page 32.)

SIDA : mesurer l'épidémie

La Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a autorisé, mardi 22 novembre, l'INSERM à mettre en place un système national d'information épidémiologique sur le SIDA. Cet avis favorable va permettre à l'INSERM de réaliser toute une série d'études épidémiologiques permettant de mieux cerner l'étendue et les caractéristiques de l'épidémie de SIDA. A la condition toutefois, précise la CNIL, que les patients participant à de telles études en aient été au préalable informés et qu'ils aient donné leur consentement par écrit.

Pour sa part, le gouvernement britannique a décidé de lancer une enquête épidémiologique d'une tout autre nature : il s'agit de pratiquer un test de dépistage du SIDA sur plusieurs centaines de milliers de personnes dans un total anonyme et à leur insu. Approuvé par la British Medical Association, ce projet est en revanche critiqué par plusieurs spécialistes de l'éthique médicale.

Lire page 12.

PRIX GONCOURT

ERIK ORSENSA
L'Exposition coloniale
ROMAN
Nouvelle édition du Seuil

Editions du Seuil

Le Monde

LIVRES

- Louis Calaferte, *Poèmes inédits*.
- L'art de convenser : à propos d'une biographie de M^{me} de Staël.
- Littérature française : Nicolas Morel, Jean Cayrol, Jacques Derrès.
- Enquête : le curé Alexandre, best-seller inédit.
- Essais : Carl Schmitt, René Dumos, Johan Heitzing.
- Lettres germaniques : Herta Müller, Peter Roset, Leonard Frank.
- La chronique de Nicole Zand : « Tallhoover », de Hans-Joachim Schädlich.
- Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech : « La vieille qui marchait dans la mer », de San Antonio.

Pages 13 à 23

Débats

LES PALESTINIENS ET ISRAËL

Dérives et complaisances françaises

par MICHEL DARMON (*)

MON prédécesseur, le regretté sénateur Pierre Giraud, homme qui savait allier l'intelligence, le cœur et le courage, m'avait rapporté que, faisant partie, il y a plusieurs années, d'une délégation parlementaire française en Jordanie, il avait été reçu par le roi Hussein. Interrogé sur le problème palestinien, le roi avait répondu : « C'est vous, les Français, qui rallumez sans cesse le problème palestinien. »

Il y a là une évidence pour tous ceux qui ont suivi la politique française au Proche-Orient depuis plus de vingt ans. Le président de la République lui-même, qui a eu le grand mérite de rompre avec le courant qui faisait d'Israël un pays non fréquentable par la France, avait parlé de l'OLP en pleine Knesset, ce que le président Sadate n'avait pas fait.

Un autre de mes prédécesseurs, le général Leconte, ancien chef d'état-major du général Koenig, maréchal de France, lui-même l'un des premiers présidents de l'Alliance France-Israël, a écrit un jour que nous vivions une époque où la France n'était pas occupée sur son territoire, mais dans sa politique étrangère. Il apparaît en effet que tous nos gouvernements sont prisonniers d'une ligne politique où il faut faire la part des intérêts de la France et des passions anti-Israéliennes de cet « occupant » de notre politique étrangère. Je puis témoigner, avec d'autres, de la réalité de ces passions au Quai d'Orsay.

Questions de principe

M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, vient de déclarer à l'Assemblée nationale que la reconnaissance par la France de l'Etat palestinien proclamé à Alger ne soulevait aucune difficulté de principe, qu'il y avait seulement un problème de juridiction... Cette position, loin d'être modérée, est la plus dure, la plus en dièche contre Israël que pouvait prendre la France. Elle est plus engagée envers l'OLP que la position soviétique elle-même, plus engagée que celles des autres pays d'Europe, où la France a été souvent le moteur des pressions sur Israël.

En novembre 1979, le Quai d'Orsay avait employé pratiquement les mêmes mots : il n'y avait « pas d'objection de principe à une éventuelle visite en France de M. Yasser Arafat ».

Il est facile d'énumérer des points qui, pour toute personne douée de sagesse et de raison, pourraient soulever des questions de principe :

— La création d'un Etat sur un territoire grand comme un tiers de département français est-elle si naturelle ? Est-elle facteur de paix ou facteur de guerre ? Peut-elle ouvrir la porte dans la région à une implantation d'ennemis du monde libre ?

— La création d'un nouvel Etat arabe quand il en existe déjà vingt et un, dont un sur le territoire de la Palestine — je vise, bien sûr, la Jordanie — s'impose-t-elle à l'évidence ? Où serait, dans la création d'un vingt-deuxième Etat arabe — manifestement inviable — l'intérêt de la France ?

Reconnaissance et frontières

Deux des principales personnalités palestiniennes des territoires occupés, Hanna Siniara, rédacteur en chef du journal de Jérusalem-Est « Al Fajr » et Foyez Abu Rahmeh, avocat à Gaza, s'adressent au président Mitterrand.

Monsieur le Président, Nous vous saurions gré de transmettre à votre gouvernement notre désir de voir reconnaître notre Etat palestinien nouvellement proclamé. Une lecture attentive de la proclamation de l'indépendance et de la « déclaration politique » analysée par le Conseil national palestinien d'Alger prouve, sans le moindre doute, que notre peuple a un désir authentique de parvenir à une paix juste et durable. (...)

La proclamation elle-même se réfère à la résolution 181 de l'ONU de 1947. Notre appel pour un Etat indépendant est donc totalement lié à l'acceptation d'un Etat juif en Palestine. Il existe à nos yeux une parité explicite entre nos droits et ceux du peuple juif d'avoir un Etat en Palestine. (...)

La déclaration politique du CNP, en ce qui concerne les négociations pour l'établissement des

frontières, se réfère aux résolutions 242 et 338. Celles-ci devront servir de base à la réunion, d'une conférence internationale.

Bien qu'Israël n'ait jamais jusqu'à présent défini ses frontières, cela n'a jamais été considéré comme un obstacle à sa reconnaissance par un certain nombre de gouvernements et d'Etats. (...) On ne peut pas reprocher au peuple palestinien de souhaiter inclure, comme autre condition à la tenue d'une conférence, la question essentielle de ses droits politiques nationaux. La conférence devra aborder non seulement la question territoriale, mais aussi celle de l'identité nationale.

En ce qui concerne l'éternelle question du terrorisme, l'OLP réaffirme sa reconnaissance à celui-ci, ce qu'elle avait déjà fait dans la déclaration du Caire en 1985. Le CNP exprime également sans ambiguïté son « rejet du recours à la force, à la violence ». Elle proclame sa conviction de la nécessité de résoudre tous les problèmes régionaux et internationaux « par des moyens pacifiques ».

est surtout connu par deux choix : il a derrière lui une tradition de crimes et d'attentats, y compris en France, et, pour l'avenir, nul n'ignore qu'il pourrait constituer une menace mortelle pour Israël ? Est-il sage pour la France, pour ne pas dire amical, au risque de paraître déplacé en politique, de faire sur le dos d'Israël un pari sur la bonne volonté des loups, de loups dont l'histoire démontre qu'ils ne seront jamais rassasiés ? L'évoque ici ces images de la haine en action quand on a vu à la télévision des enfants palestiniens de cinq ans scander des slogans contre Israël sous la conduite de leur institutrice.

La négation affichée

Cette brève analyse est-elle à ce point dépourvue de fondements qu'elle ne mette en cause aucun principe ? Et il ne s'agit pas de fantasme : en siégeant à Alger, les Palestiniens avaient devant eux la carte de ce qui est pour eux leur futur Etat. Ce n'était pas la Cisjordanie et Gaza ! La carte recouvrait tout Israël, de Haïfa à Eilat, en passant par Tel-Aviv et, bien sûr, Jérusalem. Tous les journalistes ont pu voir la négation d'Israël affichée au grand jour. Si, par malheur, la situation devait devenir encore plus difficile au Proche-Orient, personne ne pourra dire qu'il ne savait pas.

Il faut comparer la complaisance française pour l'OLP avec le fait — qui a été occulté — que le gouvernement français s'est associé, il y a quelques jours, à une indigne condamnation d'Israël à l'ONU à propos du respect des droits de l'homme en Cisjordanie et à Gaza, ce que la Grande-Bretagne, entre autres pays, a refusé de faire. C'est-à-dire que le gouvernement français a conforté la campagne qui fait d'Israël le coupable permanent devant les nations.

Tous ceux qui considèrent que la vocation et les intérêts de la France sont ainsi mal servis combatront les dérives de sa politique étrangère.

(*) Ingénieur général du génie maritime (CR), président de France-Israël, Alliance Général-Koenig.

L'implicite et le conditionnel

par DIDIER EPELBAUM (*)

L'INCONVENIENT du discours implicite est que sa signification doit être tirée par déduction. C'est pourquoi les décisions du Conseil national palestinien s'interprètent différemment selon les intérêts, les préjugés ou les idéologies.

1. Lecture apologétique.

En acceptant la résolution 242, l'OLP reconnaît le droit à l'existence de « tous les Etats de la région » dans des frontières sûres et reconnues, donc d'Israël.

L'OLP condamne le recours au terrorisme. L'OLP manifeste une volonté de négocier une solution politique en réclamant une conférence internationale de paix et en se déclarant prête à siéger en face d'Israël.

Les Palestiniens posent les bases d'un Etat démocratique en calquant leur déclaration d'indépendance sur celle d'Israël (autre forme de reconnaissance implicite).

Conclusion : le réalisme succède à l'utopie : les Palestiniens se contentent d'un petit Etat au côté d'Israël et non en lieu et place. Ils ont franchi un pas décisif. L'intransigence des Israéliens dans leur refus de dialoguer avec l'OLP n'est plus justifiable.

La condamnation du terrorisme reprend une déclaration de 1985. Double langage ! Les attentats ont continué jusqu'aux élections israéliennes.

La charte palestinienne reste en vigueur. L'Etat est donc une étape vers la récupération totale de la Palestine. La revendication du retour des réfugiés à l'intérieur des lignes de 1967 signifie à terme la fin de l'Etat juif.

Conclusion : l'OLP a changé de tactique. Elle est allée au

devant des désirs de l'Europe et des grandes puissances. Elle a réussi à déculpabiliser le parti pris pro-palestinien en se transformant en interlocuteur acceptable. Sur le fond, elle n'a pas changé.

A ces interprétations les plus répandues, on peut ajouter :

3. Lecture politique. L'OLP a rompu avec la pratique de l'unanimité. Elle évolue vers le débat politique ouvert et le vote majoritaire sans éclat. Les durs sont mis en minorité. Les décisions sont plus crédibles et contraignantes.

L'OLP a adopté le principe du partage de la terre (résolution 181), ce qui vaut l'abolition de l'article 2 de sa charte mais pas des autres. Cette décision laisse planer une ambiguïté sur les frontières revendiquées : celles de 1947 ou celles de 1967 ?

La reconnaissance d'Israël est à la fois implicite et conditionnelle, assujettie à la création de l'Etat palestinien (Yasser Arafat sur Antenne 2), dans des termes que les Israéliens jugent incompatibles avec leur existence et leur sécurité. On reste dans l'impasse de la non-reconnaissance mutuelle.

Conclusion : en tirant deux flèches avec le même arc, l'OLP s'impose d'autres révisions de doctrine. La méthode du traitement de choc (Sadate-Begin) ne fonctionne plus. Le discours implicite ne suffit pas à effacer la méfiance et implique un processus de « petits pas », cher à Henry Kissinger. Mais pour réussir, le goutte-à-goutte politique suppose des transitions et une trêve de la violence qui rétabliraient la confiance en l'avenir.

Le prochain stade pourrait être la poursuite de l'évolution démocratique engagée à Alger par des élections libres en Cisjordanie et à Gaza, idées acceptées par les dirigeants Israéliens. La méthode fonctionne dans d'autres régions du monde. Pourquoi pas au Proche-Orient ?

* Journaliste.

Au courrier du Monde

CHINE

Wei Jingsheng toujours détenu

Voilà dix ans que, rejetant les séquelles de la révolution culturelle, la Chine a entrepris une nouvelle politique d'ouverture à la fois économique et diplomatique sous l'impulsion du pragmatisme Deng Xiaoping.

Celui-ci prodiguait alors ses encouragements à un mouvement démocratique tout juste naissant, qui ne demandait d'ailleurs que l'application concrète des différents droits et libertés contenus dans la nouvelle Constitution de 1978, et le servait dans le cadre de sa lutte contre la faction conservatrice du Parti communiste, gardienne du dogme de la pensée Mao Zedong. Mais en contrepartie de l'affermissement de son pouvoir, il laisse ensuite arrêter les représentants les plus en

vue du mouvement, et le plus éminent d'entre eux, le jeune écrivain Wei Jingsheng, fut lourdement condamné à quinze ans de prison. Il n'avait pourtant que prôné l'avènement de la démocratie, thème à l'honneur aujourd'hui dans tous les discours officiels. L'image de marque de la Chine s'est nettement améliorée ces dernières années sur la scène mondiale, et ce serait tout à son honneur que de procéder à la libération de Wei Jingsheng qui croupit en prison depuis son arrestation en mars 1979. Par contraste,

l'astronome Fang Lizhi, le « Sakharov chinois », qui maintient en 1988 que le marxisme est dépassé sur les plans tant scientifique que social, a simplement été exclu du Parti communiste, continue à exercer sa profession et a même déclaré lors d'un récent voyage à l'étranger : « Il y a dix ans Wei Jingsheng a parlé. Aujourd'hui je parle comme lui. » Alors, pourquoi deux poids, deux mesures ? Libérez Wei Jingsheng !

J. J. GANDINI, président des Amitiés franco-chinoises.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27

Télex MONDPA 660572 F

Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL Le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Bonnier-Méry (1944-1969) Jacques Fauret (1969-1982) André Laurent (1982-1985)

Date de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principales sociétés de la société : Sociétés civiles « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beauvère-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Wouts. Rédacteur en chef : Daniel Verot. Correspondant en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS PAR MINITEL 36-15 - Tapez LEMONDE code d'accès ABO

Reproduction interdite de tous articles, sans accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437 ISSN : 0395-2037

Renouvellements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-98-81.

Le Monde

TÉLÉMATIQUE

Composé 36-15 - Tapez LEMONDE

Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montessuy, 75007 PARIS Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71 Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS

BP 507 09 75422 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-98-72

Année	FRANCE	REVUE	SUISSE	AUTRES PAYS
3 ans	354 F	399 F	504 F	687 F
6 ans	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 ans	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 300 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner RENOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse effectués en préalable : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois

6 mois

9 mois

1 an

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Localité : _____

Pays : _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

GERARD DEPARDIEU

lettres volées



Ce livre a de la force, de la poigne, du ton.

Bernard Pivot, Apostrophes

Ces Lettres volées sont charmantes et déchirantes, humbles et sublimes (...). Ce n'est pas un roman. Non, mais c'est une vie. Depardieu est un auteur. Simple, Dieu merci, il ne le sait pas.

Jean-François Josselin, Le Nouvel Observateur

La fièvre, la tendresse, la violence, la solitude, la peur de la folie, le besoin de la folie. La paix, le goût. Un être humain, bref, un acteur.

Erik Orsenna, Paris-Match

J.O. Claitès

Le terrorisme des entr...

La rénovation ou...

Proch...

L'Etat palestinien par une cinquantaine...

Etranger

Le sommet de Montpellier

Le terrorisme a-t-il été le « principal sujet » des entretiens Mitterrand-Gonzalez ?

MONTPELLIER
de notre envoyée spéciale

François Mitterrand et Felipe Gonzalez, mercredi 23 novembre, à Montpellier ? On pouvait se poser la question en fin de journée tant les porteurs de parole français et espagnol chargés de rendre compte de l'entretien en tête à tête de l'après-midi donnaient l'impression de ne pas parler de la même chose.

« Les entretiens ont porté d'abord sur la question du terrorisme », dit le terrorisme a été le principal sujet », disait, dans la salle de presse espagnole, M^{me} Rosa Conde pour le gouvernement de Madrid. « Les entretiens ont commencé par les questions Est-Ouest, comme on pouvait s'y attendre », affirmait quelques minutes plus tard pour l'Elysée, dans la salle de presse française, M. Hubert Védrine. Il énuméra les sujets abordés sans même mentionner la lutte contre l'ETA.

M. Felipe Gonzalez était arrivé à Montpellier au lendemain de l'attentat de Madrid, vibrant d'une indi-

gnation qu'il souhaitait communiquer, et il le fit savoir. Le président de la République, pour sa part, n'avait toujours pas fait connaître officiellement, mercredi soir, les réactions que lui inspire cet attentat. Non qu'il n'en ait pas eu, puisque, si l'on en croit M^{me} Conde, c'est d'une façon « sincèrement amicale et compréhensive » qu'il avait répondu au chef du gouvernement espagnol et assuré qu'il ferait tout ce qui est en son pouvoir pour l'aider à venir à bout du fléau terroriste.

Sans doute le président de la République voulait-il se réserver d'aborder lui-même cette question lors de la conférence de presse de clôture du sommet, jeudi à la mi-journée. M. Hubert Védrine, soumis à la question par les journalistes, a rappelé que la France avait, depuis 1982-1983, une volonté inchangée et une politique constante de coopération avec l'Espagne dans la lutte antiterroriste et que rien de véritablement nouveau ne pouvait donc être annoncé dans ce domaine, contrairement à ce qu'avait laissé supposer son homologue espagnol.

Soit. Mais l'esprit de coopération ne supposait-il pas aussi qu'on exprime immédiatement et publiquement sa solidarité avec les autorités madrilènes après l'attentat de la veille, ce qui n'a été fait qu'après tout ce faire droit à l'actualité ?

Le TGV espagnol

Les autres sujets de conversation ne manquaient pas, il est vrai. Les comptes rendus des deux parties n'ont d'ailleurs pas été beaucoup plus concordants à propos des projets espagnols de train à grande vitesse, un énorme marché pour lequel Alstom est en concurrence avec la firme allemande Siemens et avec les Japonais. Le sujet, dit-on du côté français, ne devait être abordé que jeudi, lorsque M. Michel Rocard aurait rejoint à Montpellier M. Mitterrand et Gonzalez. Du côté espagnol, on indiquait cependant que le chef du gouvernement de Madrid avait tenu à faire une mise au point sur la question en précisant qu'il ferait son choix en fonction de critères « économiques, techniques et industriels », et non pour

des motifs politiques. Il y a quelques jours un représentant de l'Elysée avait estimé qu'un éventuel partage du marché entre Français et Allemands serait considéré à Paris comme « un geste inamical » des Espagnols.

Les questions européennes, la préparation du sommet de Rhodes et la coordination entre les présidences espagnole et française de la Communauté en 1989 étaient naturellement au menu du sommet de Montpellier, auquel participent également M. Roland Dumas et Mme Edith Cresson. Le terrain avait, au demeurant, été largement défriché début octobre à Leone, où un séminaire avait rassemblé une vingtaine de ministres des deux pays. MM. Jack Lang et Jorge Semprun ont de leur côté visité, mercredi après-midi, quelques-unes des dernières réalisations de la ville. Ils devaient annoncer plusieurs projets de coopération et d'échanges jeudi, à l'issue de ce sommet qui avait été présenté comme « à dominante culturelle ».

CLAIRE TRÉAN.

Avant la visite du président de la République en URSS

Moscou se félicite que la France soit sur la « bonne voie »

M. François Mitterrand s'en va, vendredi 25 novembre pour Moscou, accompagné de plusieurs membres du gouvernement parmi lesquels MM. Dumas, Bérégovoy, Fauroux, Nallet, Quilès, Curien et Rausch.

Deux entretiens sont prévus entre le président de la République et M. Gorbatchev. Samedi, M. Mitterrand se rendra à Baïkonour pour y assister au lancement du vaisseau spatial à bord duquel aura pris place le cosmonaute français Jean-Loup Chrétien.

faire progresser les choses et cela est d'autant plus frappant qu'il ne s'agit que d'une courte visite de travail préparant seulement, pour le printemps, la grande visite officielle (de M. Gorbatchev en France).

Conclusion : « La France demeure pour nous un partenaire très important, l'une des cinq grandes puissances, un pays avec lequel nous pouvons discuter de tous les problèmes du monde et avec lequel nous avons des positions très proches en de nombreux domaines — un partenaire que nous voudrions privilégier et c'est pour cela qu'il faut des efforts des deux côtés. »

MOSCOU
de notre correspondant

« Le plus moderne »

Il y a trois semaines encore, les officiels soviétiques n'hésitaient pas à s'interroger publiquement sur les causes, la profondeur et les conséquences de l'évolution de la politique française à l'Est. A l'approche de la visite de M. Mitterrand, c'est aujourd'hui fini.

On n'aurait su mieux dire qu'il reste, aux yeux des Soviétiques, du chemin à parcourir et, beaucoup plus critique sur ce point qu'on ne l'est généralement au ministère des Affaires étrangères, M. Zouev estime — en le déplorant — qu'il y a « peu de différence par rapport à il y a cinq ans » dans les positions françaises sur les questions de désarmement. Les désaccords, dit-il, sont donc « persistants », malgré l'évolution qu'avait connue, depuis le début des années 80, le dialogue franco-soviétique. « Il est vrai qu'il y a eu plusieurs années de pessimisme », vient ainsi de déclarer au Monde M. Zouev, le chef adjoint de la section internationale du comité central, « que cela se répète dans les domaines politique et économique et qu'il y a de considérables efforts à faire. Mais on revient sur la bonne route et le changement [français] à l'égard de l'URSS est incontestable ».

Cette « bonne voie » est celle, selon M. Zouev, qu'avait ouverte, en 1966, la visite en Union soviétique du général de Gaulle, dans la mesure où « l'URSS et la France s'étaient alors trouvées à la source de ce qu'on a appelé le processus d'Helinski » — autrement dit les premiers pas de ces relations de partenaires que Moscou veut aujourd'hui développer avec l'ensemble des pays occidentaux.

« Nous avons commencé la mise en route de notre politique européenne par la visite en France en 1985 de Mikhaïl Gorbatchev », poursuit ainsi M. Zouev, « et nous voyons dans la prochaine venue du président Mitterrand la suite de ce qui avait été entrepris ». Finalement les « hauts et les bas » et place au signe « encourageant » que serait la présence dans la délégation présidentielle de nombreux ministres : « Cela veut dire qu'on veut vraiment

Pour ce qui est du domaine économique, auquel les deux capitales accordent une grande importance, M. Mitterrand et les ministres français doivent visiblement s'attendre à une offensive sur le problème des limitations imposées par le COCOM — l'organisme occidental qui réglemente les exportations vers le monde communiste de produits de haute technologie à application militaire possible. « Alors que l'Union soviétique vient de réussir le lancement de Bourane, ces restrictions ne sont pas sérieuses », affirme M. Zouev en soulignant que si « nous avons besoin de tout, nous voulons nous orienter vers la Cour de l'avenir ».

Une difficulté donc, à laquelle s'ajoutera le manque de compétitivité en matière de prix et conditions de financement de beaucoup d'industries françaises, jugées par ailleurs « très en pointe ».

La France est le quatrième partenaire commercial de l'URSS derrière la République fédérale d'Allemagne, la Finlande et l'Italie — trois pays dont l'agressivité commerciale ne s'est jamais démentie depuis vingt ans sur les marchés de l'Est, et dont les positions sont extrêmement solides. (Lire page 24.)

B. G.

La rénovation des chemins de fer espagnols ou les embarras d'Alstom

Les « négociateurs » français — le président de la République lui-même, le ministre des transports, le président d'Alstom — ont du mal à convaincre les Espagnols de confier l'exclusivité de la rénovation de leurs chemins de fer (RENFE) et de leur industrie ferroviaire aux Français en général, et à Alstom en particulier.

En effet, le gouvernement espagnol avait décidé, en 1986, de rénover un réseau et un parc de motrices et de voitures vétustes qui offrent aux voyageurs des temps de transport et un confort incompatibles avec ses ambitions européennes. Il avait donc lancé un appel d'offres international qui comporte trois volets : le premier concerne un réseau de trains à grande vitesse qui relieraient, à 250 km/h, les points du triangle Madrid-Barcelone-Valence, et porte sur vingt-quatre rames TGV pour la première ligne Madrid-Séville ; le second concerne la livraison de soixante-quinze motrices ; le troisième volet est la reprise de deux des quatre entreprises ferroviaires espagnoles : Maquinista et Ateissa, largement déficitaires. Les deux premiers volets industriels représentent un marché de 3,5 milliards de francs ; le troisième volet — stratégique — fera accéder la ou les entreprises reprenues au pactole de 105 milliards de francs que représentera la mise à niveau des chemins de fer espagnols, d'ici à la fin du siècle.



Très vite, trois concurrents se sont détachés : le français Alstom, l'allemand de l'Ouest Siemens et le japonais Mitsubishi. Bien que ce dernier reste le moins-disant, il semble, aujourd'hui, hors de course. Restent les deux frères ennemis européens.

Alstom, qui a placé haut la barre en disant très fort que c'était ou tout ou rien, se trouve embarrassé parce que les Espagnols ne l'entendent pas ainsi.

Ceux-ci n'ont pas intérêt à confier à une seule société leur industrie et leurs achats. Ils préfèrent retourner Alstom pour la fourniture du TGV, puisque la firme française a pris une dizaine d'années d'avance sur son concurrent allemand, encore au stade des essais, et que le TGV Sud-Est fonctionne à merveille, mais ils veulent acquérir les soixante-quinze motrices auprès du consortium conduit par Siemens.

Toute la difficulté tient, désormais, à l'affectation des entre-

prises Ateissa et Maquinista. Si Alstom persiste dans son intraitable, il risque de faire construire son TGV par l'une de ces entreprises devenues filiales de Siemens. Il lui faut donc composer et accepter de partager le gâteau... tout en prétendant le contraire et en demandant aux plus hautes autorités de l'Etat d'intervenir auprès du premier ministre espagnol pour que la France obtienne un quasi-monopole outre-Pyrénées.

Il se pourrait que les décisions qui seront publiées à Madrid, en fin de semaine, concernent seulement l'écartement des voies, ramené aux normes européennes. Le gouvernement espagnol se donnerait quelques semaines de plus pour essayer de conserver l'amitié des socialistes français tout en évitant de se placer sous la coupe d'Alstom. Rien que de très sain.

AL. F.

EN BREF

● AUTRICHE : M. Cap nommé secrétaire du Parti socialiste. — M. Josef Cap, député appartenant à l'aile gauche du Parti socialiste autrichien (SPOE), a été désigné, mardi soir 22 novembre, secrétaire central du parti en succession à M. Heinrich Keller, qui a démissionné vendredi à la suite d'un déficit fiscal. Ancien chef « rebelle » des jeunes socialistes autrichiens, M. Cap, âgé de trente-trois ans, est partisan d'une ouverture du parti. — (AFP.)

● IRLANDE DU NORD : deux morts à la suite de l'explosion d'un véhicule piégé. — Deux civils, un homme et une fillette, ont été tués et huit autres légèrement blessés mercredi soir 23 novembre par l'explosion d'un fourgon piégé, près d'un commissariat à Benburg, dans le comté Tyrone (ouest de Belfast). L'établissement, qui a été quasiment détruit, était fermé au moment de l'explosion. — (AFP.)

● TURQUIE : vingt ans de réclusion pour l'agresseur de M. Ozal. — Karal Demiral, qui avait tiré trois balles de pistolet sur le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, le 18 juin dernier, lors du congrès du Parti de la mère patrie (MHP), au pouvoir, a été condamné mercredi 23 novembre à vingt ans de réclusion criminelle par la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara (nos dernières éditions datées 24 novembre). M. Ozal avait été blessé à la main lors de l'agression. — (AFP.)

Proche-Orient

L'« Etat palestinien » reconnu par une cinquantaine de pays

Une cinquantaine de pays avaient reconnu, mardi 22 novembre, l'« Etat palestinien », moins de dix jours après sa proclamation à Alger par le Conseil national palestinien (Parlement en exil). Parmi eux, de nombreux pays arabes, bien sûr, mais aussi plusieurs Etats africains, comme le Niger, le Mali, la Guinée, Madagascar, le Nigéria, le Sénégal, asiatiques, au premier rang desquels la Chine, ainsi que deux pays d'Amérique latine — Cuba et le Nicaragua.

M. Fares Kaddoumi, chef du département politique de l'OLP, a indiqué, pour sa part, que M. Arafat devait demander, lors de l'intervention qu'il compte faire à l'Assemblée générale de l'ONU début décembre, l'adhésion de l'Etat palestinien à l'organisation internationale. L'OLP bénéficie actuellement du statut d'observateur auprès des Nations unies.

Le séjour new-yorkais de M. Arafat est cependant toujours conditionné par la décision que prendra Washington d'accorder ou non un visa au chef de l'OLP (le Monde du 24 novembre). Le représentant de la centrale palestinienne à l'ONU, M. Labib Zohdi Terzi, a annoncé qu'il se présenterait lui-même, vendredi, au consulat américain à Tunis

avec tous les documents requis pour présenter une demande de visa en bonne et due forme. Le département d'Etat a, jusqu'à maintenant, nié avoir reçu une quelconque demande, alors que le secrétariat des Nations unies assure avoir déjà présenté aux autorités de Washington les documents habituellement suffisants en de telles circonstances.

A Paris, après les déclarations successives de M. Roland Dumas et du président Mitterrand soulignant que la France ne voyait aucune objection de principe à la reconnaissance de l'Etat palestinien, le gouvernement évite, selon le ministre des Affaires étrangères, de rebaisser le statut du bureau de l'OLP en France. — (AFP, Reuters.)

[Il semble, toutefois, que la déclaration de M. Dumas, mercredi, à une journaliste arabe concernant le statut de bureau de l'OLP ait été un peu perturbée et qu'il ne s'agisse, éventuellement, que de modifier l'expression des termes — sujet d'un « information ». On souligne, de source diplomatique française, qu'un tel changement ne devrait avoir aucune portée juridique, étant entendu qu'il est toujours exclu d'accorder un statut diplomatique à la mission palestinienne. Jeudi matin, la nouvelle formulation était toujours à l'étude.]

A Téhéran Un ancien ministre grièvement blessé par des inconnus

Le Dr Kazem Sami, ministre de la Santé dans le premier gouvernement de la République islamique présidé par M. Mehdi Bazargan, a été grièvement blessé, à coups de couteau, mercredi matin 23 novembre, par des inconnus en tenue paramilitaire.

Le Dr Sami, qui, au début de la révolution, présidait un mouvement religieux progressiste, le Djame (Front de libération islamique de l'Iran), était très actif dans les milieux de l'opposition légale proches de M. Bazargan et entretenait des contacts suivis avec l'ayatollah Montazeri, le successeur désigné de l'imam, dont certains des amis ont été récemment exécutés (le Monde daté du 20-21 novembre).

Transporté à l'hôpital Paris, le Dr Sami a été opéré d'urgence et se trouvait, ce jeudi en fin de matinée, dans un coma profond. Les chirurgiens estiment son état de santé fort préoccupant et demeurent réservés dans leur pronostic.

FLORENCE DELAY
JACQUES ROUBAUD
Poèmes et chants des Indiens d'Amérique du Nord
Editions du Seuil

L'implicite et le conditionnel

du Monde

BUITE D'AGENCE

Europe

URSS : un éclairage de la « glasnost » sur la dernière purge stalinienne Des témoignages inédits sur l'« affaire des médecins »

Une des « taches blanches » de l'histoire soviétique éclairées ces temps-ci par la « glasnost » est l'« affaire des médecins », dernier épisode de la terreur stalinienne, et dont les principales victimes n'ont dû d'échapper à l'exécution qu'à la mort du dictateur en mars 1953. Le 13 janvier de la même année, l'agence Tass avait annoncé qu'un groupe de « médecins terroristes » travaillant au Kremlin avait complété pour « abréger la vie des dirigeants de l'Etat soviétique » (les noms d'André Jdanov, le dictateur à l'idéologie morte en 1948, et de Dimitrov, le responsable bulgare du Komintern, étaient cités comme ceux de leurs victimes). Toujours selon Tass, les « assassins en blouse blanche » avaient été recrutés par les services de renseignement britanniques et « la filiale de l'espionnage américain qu'est l'organisation internationale juive de la bourgeoisie nationaliste jointe » : de fait, la plupart des accusés, les docteurs Vovsi, Kogan, Feldman, Grinstein, Ettinger, notamment, étaient juifs.

Réhabilités en avril 1953, tous sont morts aujourd'hui, mais le mensuel soviétique en yiddisch *Sovietich Heimland* a publié dans son numéro de juin dernier sous la signature du journaliste David Gay, une série de témoignages inédits de leurs descendants. On trouvera ci-dessous les principaux extraits de ce document.

M. T.

« Quel fut le point de départ de l'affaire ? Efim Smirnov, membre de l'académie de médecine, ministre de la santé de l'URSS après la guerre, se souvient, dans un entretien qu'il nous a accordé : « Peu avant le 13 janvier 1953, j'avais été invité dans la datcha de Staline non loin de Sotchi. Nous nous sommes promenés dans le verger, nous avons bavardé. En me montrant les arbres (...) Staline m'a raconté quelle attention ils réclamait. Et soudain, sans aucune transition, il m'a demandé : « Camarade Smirnov, vous ne savez pas quel médecin a soigné Dimitrov et Jdanov ? »

« Si, je le sais, ai-je répondu en indiquant son nom. (Il s'agissait de Boris Kogan.)

« Curieux. C'est le même médecin qui les a soignés et ils sont morts. »

« Camarade Staline, le médecin n'en est pourtant pas responsable... »

« Comment cela, pas responsable ? »

« Smirnov explique alors qu'« on ne pouvait vraiment rien faire » pour sauver Dimitrov, que ce dernier appréciait son médecin et que « c'est lui-même qui l'avait recommandé à Jdanov ». Il poursuit : « Staline s'est tu, mais j'ai senti qu'il était douteux que je l'aie convaincu. (...) En parlant du médecin qui avait soigné Dimitrov, Staline pensait tout naturellement aussi à son propre médecin traitant, le professeur Vinogradov. D'autant que la santé de Staline était loin d'être normale à cette époque. Il subissait les effets d'une hypertension et d'une artériosclérose de la moelle. »

Le professeur Iakov Rapoport, lui aussi arrêté dans le cadre de



les pronostics pessimistes, ce garçon put être guéri. Il est intéressant de noter qu'il s'agissait du fils de Lidia Timachouk ! Et voilà comment elle remercia plus tard Miron Semenovitch.

Ettinger ne supporta pas le régime de la prison et mourut.

Soudain Staline mourut...

Rioutine prévoyait un beau procès, de l'avancement, des décorations... Et c'est alors que soudain, Staline mourut. Les médecins arrêtés n'en furent pas informés. Les interrogatoires se poursuivirent, bien que moins activement, comme par inertie. Vint la nuit du 3 au 4 avril. Tous ceux qui avaient été arrêtés, ainsi que leurs femmes, furent soudain conduits hors de la prison, placés dans des automobiles et reconduits chez eux. Ce n'est qu'à ce moment-là, une fois libres, qu'ils apprirent la mort de Staline ainsi que ce qu'on avait écrit sur eux dans les journaux.

La réhabilitation des médecins fut annoncée le lendemain par la presse, qui publia en même temps un décret annulant l'attribution de l'ordre de Lénine à la dénonciatrice Timachouk. Mais celle-ci continua de travailler assez longtemps à l'hôpital du Kremlin, avant de prendre sa retraite. Il n'est peut-être pas inutile de le préciser, car des gens croient jusqu'à ce jour les bruits prétendant que Timachouk serait morte au milieu des années 50 dans un grave accident d'automobile et qu'elle aurait été victime de menées hostiles. Il n'en est rien, elle a vécu jusqu'à un âge avancé.

Après avoir reçu un nom honorable, les docteurs Vovsi, Vinogradov, Kogan, Egrov, Feldman, Vastlenko, Grinstein, Selouine, Preobrajenski, Popov, Zakousov, Cherechevski, Malorov et les autres purent poursuivre leur travail dans le domaine médical.

Traduit par PASCAL DUCHIER.

Lidia Timachouk, la dénonciatrice

Lionov Vovsi, ingénieur, fille de Miron Vovsi : « Après avoir terminé mes études à l'université de Moscou, je me suis mariée et suis allée m'installer à Leningrad. J'ai passé la fête d'octobre (1952) avec mon fils de trois ans chez mes parents à Moscou. Mon père est venu se promener avec moi. En passant près de l'hôpital du Kremlin, il dit soudain : « On a fêté ces derniers jours le soixante-dixième anniversaire de Vinogradov. On lui a rendu hommage d'une façon curieuse, comme à contrecœur. Egrov a également subi des désagréments... » Je compris que mon père me préparait à la suite des événements. Peut-être supposait-il déjà beaucoup de choses à ce moment. Je suis rentrée chez moi très inquiète. Au matin du 11 novembre, mon père fut arrêté.

Lionov Vovsi raconte un autre épisode étonnant à propos de Lidia Timachouk, docteur de l'hôpital du Kremlin, qui dénonça les médecins. A la fin de la guerre, une de ses camarades de l'université de Moscou lui avait demandé d'intéresser son père, le docteur Miron Vovsi, à soigner un jeune aviateur qui avait sauté d'un avion abattu par les Allemands et se trouvait, gravement brûlé, dans un hôpital militaire de Moscou. « Je transmis la demande à mon père. Miron Semenovitch (Vovsi) se rendit dans cet hôpital et donna des recommandations sur la façon de soigner cet aviateur. Il continua de suivre ce malade gravement atteint pendant plusieurs mois. Malgré

Arrêtés en novembre 1952

L'arrestation du premier groupe de médecins, les plus réputés, se déroula en novembre 1952, peu après la fête de la révolution d'Octobre. L'architecte Leonide Kogan, fils du professeur Boris Kogan, raconte : « J'étais étonné de la quantité d'architectes des affaires du parti, sous prétexte de veiller à sa santé. Et voilà qu'il se retrouvait à son tour dans une situation semblable, et que son propre médecin traitant exigeait un repos absolu et la suspension de toute activité. Le professeur Vinogradov fut vite arrêté. »

Les manifestations en Azerbaïdjan et en Géorgie

(Suite de la première page.)

Bref, la fronde se généralise et non seulement les Républiques commencent à prendre la Constitution à la lettre, mais, chemin faisant, une idée nouvelle se fait jour : la transformation de l'URSS en une confédération d'Etats réellement indépendants. Personne n'a encore directement formulé cette revendication, mais elle est si sous-jacente à la pratique, qu'il s'agit d'un fait évident. La démarche des fronts populaires baltes, qu'elle a été dénoncée la semaine dernière par le Soviet suprême de l'URSS et que la presse, en l'attaquant, prend le risque de la populariser.

Pour M. Gorbatchev, le défi est redoutable car, outre les problèmes de maintien de l'ordre qui se posent dans le Caucase, il se trouve ainsi pris de vitesse par la réalité. Depuis six mois au moins, les têtes pensantes de la « perestroïka » planchent sur des scénarios de réformes de l'Union dont la ligne directrice est de refaire de l'URSS la fédération qu'elle est censée être. Un plénum du comité central doit se prononcer « au milieu de l'année prochaine » sur cette « deuxième étape » des réformes politiques — donc juste après que la première aura été menée à bien avec l'élection et la mise en place d'un nouveau Parlement fédéral.

Tout était parfaitement réglé, mais tout s'emballe et se grippe, car, à lecture des projets d'amendements constitutionnels définissant les compétences de ce futur Parlement fédéral, les Républiques ont découvert que, si elles vont y gagner une autonomie réelle, elles vont y perdre leur souveraineté théorique. Or comme cette souveraineté théorique tend à devenir réelle, elles estiment perdre au change et, sur fond d'incendie caucasien, c'est au retour en force de la « question nationale » qu'on assiste.

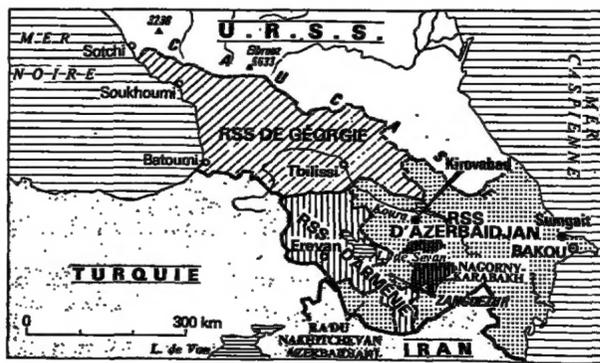
tion est aujourd'hui un inextricable entrelacs de problèmes. Il y a d'abord celui des nombreux peuples qui souffrent d'une injustice historique, soit parce qu'ils ont été rattachés de force à une République où ils sont étrangers, soit parce qu'ils ont été, sous Staline, déportés en masse et dépossédés de leur terre. Pour ce qui est des « républicains », l'application du droit à l'autodétermination pourrait aisément résoudre les choses si le nationalisme des uns n'entraînait pas celui des autres. L'affaire du Haut-Karabakh le montre : aucune République n'envisage, en effet, d'elle-même, de se laisser déposséder de sa terre, et le Kremlin — la Russie, en fait — ne peut là qu'alerter l'un pour apaiser l'autre.

Quant aux nations déportées, le dilemme est bien plus encore parce qu'on ne pourrait réparer l'injustice passée qu'en commentant une nouvelle : l'expulsion des populations installées sur les terres confisquées. Restent les retours au compte-goutte, les compensations morales et les indemnités financières, mais rien de tout cela ne suffit (les Tatars de Crimée sont là pour en témoigner).

Deuxième grand problème : les Républiques qui se souviennent d'avoir été indépendantes et s'en souviennent avec nostalgie. C'est le cas de la Géorgie, des pays baltes, ou de l'Ukraine aussi, malgré l'ampleur de sa russification.

Tout le monde n'y rêve pas de sortir de l'URSS. Cette aspiration demeure même marginale, tant elle paraît jusqu'à aujourd'hui folle. Et pourtant, si M. Gorbatchev a choisi d'expérimenter l'autonomie économique dans les Républiques baltes, c'est qu'on l'y revendiquait avec tant de force qu'il n'eût fait, à la refus, qu'encourager le nationalisme le plus radical. Dans plusieurs Républiques, une course de vitesse est ainsi, d'ores et déjà, engagée entre le développement des réformes et celui de l'indépendance.

Troisième problème, le développement des autonomies républicaines et régionales souhaité par M. Gorbatchev ne pourra se réaliser qu'au rythme d'application des autres grandes réformes de la « perestroïka ». Sans autonomie des entreprises, il n'est, en



effet, pas question de parvenir à l'autonomie économique des Républiques, et sans développement du rôle des assemblées élues, leur autonomie politique demeurerait effectivement fictive.

Or chacun sait bien que ce rythme sera lent et hasardeux car, au moins, des centres de centralisme bureaucratique ne s'effacent pas en un an. Cela signifie — et on le voit déjà — que l'espérance de développer beaucoup plus vite que les moyens d'y répondre.

Quatrième problème, l'autonomie des Républiques et des régions implique obligatoirement l'affirmation de leur identité nationale et culturelle. Les pays baltes ont ainsi déjà fait de leurs langues des langues d'Etat, et le rejet du centralisme s'y accompagne d'un rejet des hommes qui l'incarneront : les Russes.

C'est, on ne peut plus clairement, « Russes, go home ! », « l'Estonie aux Estoniens » et demain « la Géorgie aux Géorgiens », et l'on bute là sur une nouvelle source de tensions particulièrement sérieuses. Car les Russes — la moitié de la population soviétique — ont depuis des décennies érigé en masse vers les Républiques périphériques où le niveau de vie, le climat et

l'atmosphère générale sont nettement plus attrayants.

Partout, ils constituent de considérables minorités, parfois même la majorité, et ils réagissent évidemment mal à l'idée de pouvoir, demain, se retrouver citoyens de seconde zone, pour ne pas dire travailleurs immigrés. Certains d'entre eux se sont décidés à jouer la carte de l'assimilation et soutiennent les mouvements nationalistes. Pour la plupart, ils sont pourtant suffisamment inquiets — on le voit dans les pays baltes — pour prêter une oreille favorable aux conservateurs qui, sous prétexte de les défendre, organisent en sous-main des fronts internationalistes dont l'objectif évident est de bloquer les réformes.

Déjà ancienne, l'alliance entre le nationalisme russe et les conservateurs est ainsi en train de se renforcer sur la base de l'idée que les Russes ne vont tout de même pas se laisser dicter leurs lois par les peuples qu'ils ont soumis. Fait de néophobie, d'orgueil blessé, d'antisémitisme et d'antioccidentalisme, ce mélange est particulièrement détonnant, et l'éventuel succès de ceux qui en jouent ouvrirait une page noire de l'histoire russe.

De quelque bout qu'on la prenne, cette « question nationale » a ainsi

pas de solution facile, et depuis six mois que la réflexion s'est amorcée au Kremlin, on semble toujours en être aux deux mêmes idées de base. La première est d'encourager (ou plutôt de ne plus interdire systématiquement) l'expression des langues et cultures nationales. Cette volonté-là est acquise, comme en témoigne déjà l'annexion de redéployer les anciens symboles nationaux dans les Républiques baltes ; une timide reconnaissance des associations culturelles juives et l'accent mis, toujours plus nettement, sur la défense du patrimoine historique des différents peuples.

Deuxième idée, annoncée mais toujours à l'état d'intention on va donc décentraliser les prises de décision afin que tous les mécontentements ne se retournent pas immédiatement contre Moscou et que les institutions politiques locales puissent demain exprimer les intérêts des Républiques et des régions.

On veut, autrement dit, remédier à deux des plus criantes aberrations stalinienne mais, outre que cela-même n'est pas aisé, on s'enfonce, sort de là, sérieusement en panne d'imagination.

BERNARD GUETTA.

PARIS HONG KONG
Aber-Retour
Vol quotidien
5600 F

LA ROUTE DE LA SOIE
Sur les traces des caravanes,
un circuit historique
accompagné par un guide
sinologue
25 jours en Mars, en
pension complète
24.600 F

LES 10 PLUS BEAUX SITES DE LA CHINE
Circuit culturel en Mars
durant le printemps chinois
accompagné par un guide
sinologue
24 jours en pension
complète
19.400 F

VOYAGER EN CHINE
Il existe de multiples façons
de voyager en Chine
économiques ou luxueuses,
originales ou classiques,
sportives ou confortables.
Carrefour de la Chine,
premier organisateur
français de voyage vers la
Chine, vous en proposez 28,
que vous découvrirez dans
sa brochure « Connaître et
aimer la Chine en 89 ».

Carrefour de la Chine
45 rue Sainte-Anne
75001 Paris
M. Pyramides et Palais-Royal
42.61.60.26

AUTOUR DU CINEMA CHINOIS
Découvrez les hauts lieux
du cinéma chinois, sous la
conduite d'un guide de
l'Institut cinématographique
de Pékin
21 jours en Août en
pension complète
21.800 F

LA CHINE DES TRADITIONS
Circuit culturel en
Septembre, accompagné
par un guide sinologue, à
un prix très économique
22 jours en pension
complète
18.100 F

PARIS PEKIN
Aber-Retour
Vol hebdomadaire
5400 F

AL. Miklos Nem...
est nommé premier...
1
2
3
4

Europe

HONGRIE

M. Miklos Nemeth est nommé premier ministre

Le comité central du PC hongrois a finalement opté pour une solution de compromis en acceptant le choix d'un jeune technocrate, M. Miklos Nemeth, comme premier ministre, mais en lui adjoignant M. Rozso Nyers, un réformateur convaincu, et de longue date, comme ministre d'Etat chargé de l'économie.

M. Nemeth succède à M. Karoly Grosz, qui cumulait depuis mai dernier les fonctions de chef de gouvernement et de secrétaire général du

parti, et qui entend désormais se consacrer davantage au parti. La désignation de M. Nemeth, qui est l'un de « ses » hommes, confirme que M. Grosz décline bien les rênes du pouvoir. L'aile la plus réformatrice du parti préférerait la candidature de M. Nyers, soixante-cinq ans, qui aurait posé des conditions jugées inacceptables par M. Grosz. Ce choix, annoncé officiellement, mercredi 23 novembre, devait être entériné par le Parlement jeudi.

Un ancien de Harvard

« Un garçon très doué, une volonté de fer. Mais il manque de sensibilité. » En trois traits, cet expert hongrois de la science politique vient de broser le portrait du nouveau premier ministre de Hongrie, M. Miklos Nemeth, que tout le monde à Budapest s'accorde à décrire comme un brillant économiste.

Mais hormis ses talents d'économiste et la rapidité de son ascension — il n'a que quarante ans — M. Nemeth est jusqu'ici passé relativement inaperçu dans le débat politique hongrois. C'est sans doute pour cela qu'il a été choisi : ses compétences et ses penchants pour l'économie de marché devraient décharger le secrétaire général du PC, M. Karoly Grosz, de la mise en œuvre de la réforme économique, sans pour autant lui faire de l'ombre sur le plan politique.

M. Grosz a déjà bien essuyé de rivaux au bureau politique pour ne pas se créer de problèmes supplémentaires avec son propre successeur à la tête du gouvernement. L'expérience purement politique de Miklos Nemeth, sur-tout perçu comme un technocrate, devrait

donc permettre à M. Grosz de rester le maître à bord, libéré des contingences matérielles.

Issu d'une famille paysanne de Monok, dans le nord de la Hongrie, Miklos Nemeth a fait des études d'économie à l'université Karl-Marx de Budapest, où il a ensuite enseigné, après avoir passé un an à la prestigieuse université américaine Harvard. Collaborateur de l'Office national de planification de 1978 à 1981, il entre ensuite au département de politique économique du comité central, dont il deviendra directeur en janvier 1987. Quelques mois plus tard, il est nommé secrétaire du comité central, au moment où Karoly Grosz devient premier ministre.

Les deux hommes connaîtront à nouveau une promotion de pair en mai 1988, à l'issue de la conférence du parti qui va bouleverser la vie politique hongroise : Karoly Grosz succède à Janos Kadar comme numéro un, tandis que Miklos Nemeth entre au bureau politique, tout en restant secrétaire du comité central, chargé des questions économiques.

S. K.

YUGOSLAVIE : après cinq jours de manifestations

Les rassemblements interdits au Kosovo

Le gouvernement du Kosovo a interdit, le mercredi 23 novembre, tout rassemblement de masse dans la province, bien que le calme soit revenu, mardi, après cinq jours de manifestations.

« La situation créée au Kosovo par les manifestations albanoises à Pristina (capitale de la province) met en péril l'ordre public », a estimé le ministre de l'intérieur du Kosovo, dans un communiqué. Quelque deux cent cinquante mille Albanais vivant de toute la province ont participé à ces manifestations afin de protester contre la démission de deux de leurs principaux dirigeants, M^{rs} Kacusa Jashri et M. Azem Vllasi, sous la pression du Parti communiste de Serbie.

Par ailleurs, de dix mille à vingt mille étudiants macédoïens ont protesté, mercredi, devant le consulat de Grèce, à Skopje, capitale de la Macédoïne, contre la politique d'Athènes à l'égard des Macédoïens de Grèce et de Yougoslavie. Les Macédoïens de Yougoslavie reprochent notamment au gouvernement grec d'avoir cessé, par décret, en 1982, de reconnaître leur langue en tant que langue internationale, ainsi que les diplômes de l'université de Skopje.

Depuis le début de l'année, plus de six cents Macédoïens ont été renoués à la frontière grecque, dont beaucoup de réfugiés de la guerre civile grecque de 1947-1948 ou leurs descendants, auxquels Athènes refuse systématiquement des visas.

— (A.F.P.)

(Publicité)

ANTENNE - INTERPHONE (individuel ou collectif)

ALARME - SONORISATION

INSTALLATEUR PROFESSIONNEL

LUCASERVICES

42-77-30-03 - 42-87-05-95

Les frictions entre pays « frères »

Les Polonais indésirables dans les magasins tchécoslovaques

Cela n'a pas encore pris les proportions du conflit hungaro-roumain, mais le ton est en train de monter sérieusement entre deux autres pays « frères », la Pologne et la Tchécoslovaquie, avec quelques petits doucereux pour la RDA.

Point de départ de cette acrimonie : la pratique des Polonais de se rendre dans les pays voisins mieux pourvus en biens de consommation pour y faire leurs provisions. Au fur et à mesure que les pénuries se sont aggravées en Pologne, les stocks de provisions importées de Tchécoslovaquie, de RDA ou de Hongrie — dans une moindre mesure, car les prix y sont très élevés — par les voyageurs polonais sont devenus de plus en plus importants. Les autorités tchécoslovaques, à leur tour confrontées à des pénuries alors que leurs citoyens jouissent jusqu'ici d'une relative abondance, ont donc décidé d'y mettre le holà en imposant, depuis le 15 novembre, de strictes contrôles douaniers.

Résultat immédiat, des files interminables de voitures se sont formées à la frontière, tandis que les trains prenaient des retards de quatre à cinq heures. Le Silesie, qui relie Prague à Varsovie, arrive désormais cinq heures après l'heure prévue et le fameux train Chopin Varsovie-Prague s'écroule samedi deux cent quatre-vingt minutes de retard à l'arrivée.

Les douaniers tchécoslovaques saisissent dans les trains des tonnes

de marchandises, avec une attention particulière pour le café, le thé, le cacao, les bananes, le papier hygiénique, les chaussures et vêtements d'enfants.

Parallèlement, la presse est-allemande a jugé utile de rappeler vendredi que, si en les appliquant pleinement, les réglementations douanières de la RDA peuvent être encore plus strictes que celles de la Tchécoslovaquie.

Ces tira groupés contre les camarades polonais ont suscité une unanimité — pour une fois — de protestations à Varsovie, où le ministre conseiller de l'ambassade tchécoslovaque a été convoqué lundi au ministère des affaires étrangères, pour se faire sermonner sur « ces pratiques incompréhensibles ». La presse et la télévision polonaises ont ensuite pris le relais, tandis que les petits commerçants privés de Varsovie commencent à préciser une prochaine flambée des prix s'ils ne peuvent plus s'approvisionner à Prague. Tout le monde est scandalisé.

Un Polonais sur quatre est désormais en faveur « de la limitation de la coopération avec la RDA et la Tchécoslovaquie », a annoncé mardi soir à la télévision le chef de l'institut public de sondages, le colonel Kwiatkowski. C'est bien simple, a-t-il poursuivi, si l'on prend la « température » des pays voisins dans l'opinion polonaise, on aboutit

aux résultats suivants : 15 degrés pour l'Autriche, 6 pour la Tchécoslovaquie et zéro pour la RDA.

Rarement la critique des pays « frères » n'a été aussi ouverte en Pologne. « O tempora, o mores », ironisait, mardi, le quotidien du soir *Kurier polski*, en soulignant que la RDA, qui veut limiter la sortie de biens de consommation, vient aussi d'interdire l'importation du magazine soviétique *Spoutnik*. Car, s'il n'ont rien à manger, les Polonais gardent au moins la maigre consolation d'une presse beaucoup plus ouverte que celle des Tchèques ou des Allemands de l'Est.

Sur le front bulgare, en revanche, les choses ont l'air de s'arrêter, en tout cas jusqu'à l'été prochain : en septembre, l'aéroport de Sofia avait falli être le théâtre d'émeutes lorsque les douaniers bulgares avaient tenté d'empêcher les touristes polonais en transit d'embarquer tous leurs bagages. Il faut dire que les excédents de bagages atteignent 120 kilos dans le cas des voyageurs arrivant d'Istanbul, où ils avaient fait de véritables razzias dans le Bazar. La compagnie aérienne polonaise Lot avait finalement dû envoyer un avion spécial pour rapatrier ces « touristes » et leur cargaison, dont la revente en Pologne leur permettra sans doute de passer l'hiver.

SYLVIE KAUFFMANN.

LA BOURSE AUX STAGES

ÉTUDIANTS, GAGNEZ 100 STAGES EN EUROPE

Tout ce qu'il faut savoir pour participer au concours et gagner un stage sur minitel

36.15 LE MONDE

36.15 EUROPE 1

VENDREDI 2 DÉCEMBRE

(De 12h à 19h)

SAMEDI 3 et DIMANCHE 4

(De 10h à 19h)

Exposition internationale

MINÉRAUX

FOSSILES

PIERRES PRÉCIEUSES - BLOUX

VENTE - ÉCHANGE

HOTEL PULLMAN St-JACQUES

17, bd Saint-Jacques

Paris-14^e - M^o Saint-Jacques

HISTOIRE DE LA FRANCE RELIGIEUSE

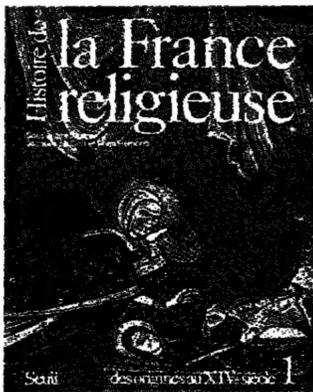
SOUS LA DIRECTION DE JACQUES LE GOFF ET RENÉ REMOND

1 Des dieux de la Gaule à la papauté d'Avignon (des origines au XIV^e siècle). 390 F

2 Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIV^e - XVII^e siècle). 390 F

3 Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine (XVIII^e - XIX^e siècle). A paraître en 1990.

4 Société sécularisée et renouveau religieux (XX^e siècle). A paraître en 1990.



Chaque volume 17,5 x 22 cm, 576 pages en 2 couleurs, environ 360 photographies en noir et en couleurs. Cartes, schémas, graphiques. Reliure pleine toile bleue sous jaquette pelliculée 4 couleurs. Collection l'Univers historique.

LES 4 VOLUMES EN SOUSCRIPTION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1988 : 1400 F

Dans la même collection :

HISTOIRE DE LA VIE PRIVÉE
5 volumes sous coffret

HISTOIRE DE LA FRANCE URBAINE
5 volumes sous coffret

HISTOIRE DE LA FRANCE RURALE
4 volumes sous coffret

Editions du Seuil



Séance houleuse à l'Assemblée nationale après l'inculpation du juge Boulouque

M. Ladislav Poniatoski : « Un grand message de sympathie aux terroristes » M. Pierre Arpaillange : « Le jeu normal de nos institutions »

M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, savait qu'en rejoignant, mercredi 23 novembre, le banc des ministres à l'Assemblée nationale, il entrerait dans la fosse aux lions. L'opposition l'attendait, prête à l'éclaircir, sûre de le blesser. Son trône était trépidant dans l'acier de ses propres certitudes : un gouvernement laïciste et un garde des sceaux complice des poseurs de bombe. L'opération était d'autant plus facile que le ministre de la Justice, piètre orateur, qui ne parvenait pas à dissimuler à l'œil des caméras de télévision le tremblement prononcé de ses mains, faisait une victime idéale.

Il revenait donc à M. Ladislav Poniatoski (UDF, Eure) de soutenir la charge. Relevant les propos de M. Arpaillange, qui a toujours affirmé avoir appris l'inculpation du juge Boulouque le jour de sa notification - le vendredi 18 novembre - M. Poniatoski a fait allusion à une réunion qui se serait tenue la veille de l'annonce de cette nouvelle, dans le bureau du garde des sceaux, en présence du procureur général près la cour d'appel de Paris, du directeur des affaires criminelles et des grâces et de membres du cabinet du ministre. « Mais de quoi avez-vous donc bien pu parler, se demande M. Poniatoski. Ne nous dites pas que vous vous êtes uniquement préoccupés de savoir si les vingt-six terroristes libérés du FLNKS étaient confortablement installés dans le château de la municipalité socialiste de Châteauneuf-Malabry, s'ils avaient de l'eau chaude, du savon et des serviettes ? » Avec cette inculpation, poursuit M. Poniatoski, c'est

toute la structure judiciaire de la lutte antiterroriste qui est mise en question (...). Vous l'affaiblissez considérablement (...). Sachez que vous venez d'adresser un grand message de sympathie et d'accueil à tous les terroristes du monde », conclut le député de l'Eure.

C'en était trop pour le garde des sceaux. Dévoquant le « procès en sorcellerie » et la « campagne de calomnie » engagée contre lui, M. Arpaillange allait prouver qu'un homme blessé pouvait néanmoins répondre et, accessoirement, qu'un haut magistrat, ancien procureur général de la Cour de cassation, connaissait bien ses fonctions. « Un inculpé porte plainte contre son juge et tente de le récuser. Vous vous en indignez maintenant. Je ne vous ai pourtant pas entendu lorsque M. Michel Droti a inventé le procédé, qui est aujourd'hui très excusément reproduit... »

L'intimité de M. Rocard

Le ton était donné à la séance. De part et d'autre de l'hémicycle, on allait désormais se jeter, comme autant de flèches empoisonnées, les noms de Ménigon, Godefridi, Nucci, Ben Barka...

Rappelant que le parquet n'avait pas « les moyens légitimes » de l'opposition à une procédure engagée en plainte avec constitution de partie civile et affirmant que le président de la chambre d'accusation « avait agi en toute indépendance », M. Arpaillange ajouta : « C'est le



jeu normal de nos institutions, c'est la loi de la démocratie. Moi, je ne conçois pas les magistrats du siège dans nos bureaux. Mais vous avez tant malmené l'indépendance de la justice, au cours de ces deux dernières années, que vous ne pouvez pas imaginer un seul instant qu'elle vous ait survécu. » A ceux qui lui reprochaient d'avoir « ouvert un complot » contre le juge Boulouque, M. Arpaillange répondit, citant La Rochefoucauld : « Les mauvaises intentions sont comme les billets de banque, il faut les posséder soi-même pour les prêter aux autres. » Et tandis que le ministre de l'Intérieur, M. Pierre Joxe, visiblement ravi de son nouveau partenaire par M. Arpaillange, le congratulait en lui serrant longuement la main, les députés socialistes retrouvèrent l'élan de solidarité qui les unissait naguère derrière M. Robert Badinter. Debut, ils ovationnèrent le garde des sceaux, étouffant sous leurs applaudissements les cris de « démission » lancés par l'opposition.

M. Jean-Pierre Michel (PS, Hainaut-Saône) allait à son tour donner au garde des sceaux l'occasion de régler ses comptes avec l'ancienne majorité. Répondant à sa question sur l'indépendance de la magistrature, M. Arpaillange s'en prit cette fois à l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Charles Pasqua, « qui prétend aujourd'hui donner des leçons d'administration judiciaire (...). Qui ne se souvient de l'omnipotence du ministre de l'Intérieur du gouvernement Chirac dans l'exercice de l'action publique, en certaines affaires plus souvent conduites ces deux dernières années place Beauvau que place Vendôme ? Qui ne se souvient du faux passeport de M. Challer, des réquisitions si mal inspirées lors du procès Abdallah, de l'affaire Michel Droti, qui a montré comment l'on pouvait dessaisir un juge déterminé... »

C'est de l'un de ses prédécesseurs, M. Michel Crépeau (app. PS, Charente-Maritime) - qui succéda quelques semaines en 1986 à M. Badinter, - que M. Arpaillange reçut un soutien attendu et excessif. Rendant hommage au garde des sceaux, M. Crépeau ajouta à l'adresse de M. Poniatoski : « On ne peut certes pas lui reprocher les forfaitures de son père, mais il porte un nom qui devrait l'inciter à se taire. » Indigné, M. Raymond Barre donna le signe du départ, et l'opposition vint quitta l'hémicycle, emmenée par M. Bernard Stasi (UDC, Marne) trahis un peu, plus passionné par la lecture du *Canard enchaîné* du jour que par la défense de son collègue outragé.

Dix minutes plus tard, après une démarche conjointe des trois vice-présidents de l'Assemblée nationale membres de l'opposition auprès du président, M. Laurent Fabius, les députés regagnèrent leurs bancs pour poursuivre, avec deux questions du RPR, la polémique engagée avec le garde des sceaux. Soucieux de calmer les passions, M. Fabius pria chacun de « mesurer ses paroles », jugeant que la séance avait été « trop vive ». Mais il ne parvint pas à clore l'incident entre M. Poniatoski et M. Crépeau, ce dernier refusant les excuses publiques qui lui étaient demandées.

Il revenait alors à M. Michel Rocard de calmer le jeu. Répondant à M. Jacques Toubon (RPR, Paris), qui demandait la démission de M. Arpaillange, M. Rocard, tout en apportant son soutien au garde des sceaux, qualifia de « malheureuse affaire » l'inculpation du juge Boulouque. Notant que la France n'était pas « ensanglantée par des attentats terroristes » et que « les chiffres de la délinquance et de la criminalité décroissent », M. Rocard précisa que cette situation était due à « l'action en profondeur commencée par M. Joxe, partiellement poursuivie par le gouvernement Chirac ». Lui en ai assez acte - et que M. Joxe a pu reprendre en pleine harmonie avec le garde des sceaux ». Ce soutien quelque peu mesuré à M. Arpaillange n'échappa pas aux députés de l'opposition. « C'est un désaveu », s'écrièrent plusieurs d'entre eux sur les bancs RPR.

FASCAL ROBERT-DIARD.

La Cour de cassation laisse au magistrat inculpé l'instruction du dossier Ali Salah

Le ministre de la Justice a pu annoncer, depuis l'Assemblée nationale, que la chambre criminelle de la Cour de cassation avait décidé qu'il n'y avait pas lieu d'ordonner la suspension de l'instruction par le juge Boulouque du dossier de Fouad Ali Salah et de sa femme Karima Ferah. Saïde d'une requête en suspension de l'instruction par le juge Boulouque, qu'il avait demandé (le *Monde* du 22 novembre) que cette requête « ait un effet suspensif immédiat », la chambre criminelle examinera le bien-fondé de cette requête le 21 décembre.

Présidé par M. Henri Angevin, la chambre criminelle a entendu le rapport de M. Charles Petit et les réquisitions de l'avocat général Emile Robert. Celui-ci, considérant que la suspension de l'instruction peserait sur la décision ultérieure de la chambre criminelle, s'est opposé à cette suspension. M. Pierre Arpaillange a estimé que cette décision est un « élément épaisant ».

M. Boulouque poursuivra donc son instruction, au moins jusqu'au 21 décembre. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait, au moment même où l'Assemblée nationale retentissait de « l'affaire ».

Conformément au code de procédure pénale, M. Boulouque devait, en effet, renouveler le mandat de dépôt de Fouad Ali Salah et le lui signifier de vive voix. En présence du substitut M. Alain Marsaud, qui dirige la quatorzième section du parquet de Paris, chargé de la lutte antiterroriste, les échanges ont été vifs entre les deux hommes, Fouad Ali Salah, assisté de M. Valérie Paulhac ayant proféré des menaces de mort et des injures contre le magistrat instructeur.

Barbarismes juridiques

M. JACQUES TOUBON est courroucé. Il a ce courroux sain et pieux des consciences triennales qui ne souffrent pas la contradiction. Il est, lui, du côté des honnêtes gens, contre les vilains. Il est - qui pourrait en douter ? - contre les terroristes et pour les victimes. Et puis aussi pour la sécurité et contre l'insécurité.

Le parti de M. Toubon, ce n'est déjà plus tout à fait le RPR, mais l'opinion publique, dont il veut être, à la fois, le porte-parole et le défenseur. Au diable les nuances, qu'important inexactitudes et amalgames : lorsqu'on seigne ses vérités comme autant de coups de massue, l'important est de faire mouche.

« Avoir inculpé le juge Boulouque est un risque pour les juges et pour les citoyens », tonne M. Toubon. Vaut-il dire par là que le magistrat du siège qui a notifié cette inculpation a subi des pressions, a obéi à des ordres supérieurs, bref qu'on a mis à mal son indépendance ? « Je ne porte pas de jugement sur les juges, répond-il ; mais le rôle du gouvernement c'est de les protéger. » Est-ce à dire que le gouvernement aurait dû empêcher cette inculpation ? Sur ce terrain glissant, M. Toubon se dérobe. Il est allié trop loïn et se rend compte qu'il exprime une bien étrange conception de la justice, qui permettrait non seulement à un pouvoir de décider de l'opportunité de telle ou telle poursuite, mais aussi tiendrait la main des juges d'instruction lorsqu'ils rédigent leurs ordonnances. Il est vrai que, depuis qu'a éclaté l'affaire Boulouque, on n'est plus à cela près.

« Pain béni pour les terroristes », selon le mot de M. Albin Chalendar, cette affaire l'est aussi devenue pour une opposition en mal de cheval de bataille. Que n'en a-t-on déjà pas dit ? Inculpé de violation du secret de l'instruction, sur plainte avec constitution de partie civile d'un député de Fleury-Mérogis, terroriste présumé, considéré comme responsable des attentats de septembre 1986 et qui a le front de réclamer - et d'obtenir ! - l'aide judiciaire, que l'on refuse aux malheureux administrés de M. Toubon dans son troisième arrondissement de Paris, le juge Boulouque est, en quelques jours, devenu un martyr.

Quel magistrat a jamais bénéficié d'une telle sollicitude et reçu pareille brassée de fleurs ? C'est un « grand » juge, « courageux », qui « travaille au pied de sa vie », dit-on aujourd'hui. C'est un héros, on comme, que l'on défie et, à travers lui, l'institution judiciaire dans son entier, et, plus particulièrement, la cellule antiterroriste créée au temps de M. Charles Pasqua et que l'on confond joyeusement, dans un rapprochement significatif, avec la quatorzième section du parquet de Paris, que le pouvoir d'aujourd'hui cherche à détruire. Le pouvoir, mais surtout celui que l'opposition considère comme la maille faible du

gouvernement, M. Pierre Arpaillange, le ministre de la Justice, contre lequel aucun coup ne sera assez bas.

Si le juge Boulouque a été inculpé, ce serait donc le volonte délibéré d'un ministre, animé par l'esprit de vengeance (M. Boulouque n'est-il pas l'affaire d'un des « pionniers » du conseil supérieur de la magistrature, qui élabore, en son temps, l'Elysée ?), un ministre à qui on a pu reprocher de vouloir améliorer les conditions de détention des terroristes en levant les mesures d'isolement dont ils sont l'objet. Aujourd'hui, on accuse aussi le garde des sceaux de libérer en catimini, mais par brassées, les détenus corrus ou basques qu'on avait eu tant de mal à arrêter. C'est aussi le garde des sceaux qui, se réfugiant derrière la loi rétroactive sur la Nouvelle-Calédonie, loge des assassins canaques en transit dans des châteaux socialistes.

M. Pierre Arpaillange aussi a pu être tout entendu, et le juriste qu'il n'est pas cessé d'être a dû froncer devant les barbarismes juridiques proclamés comme autant de vérités inébranlables. Il a affirmé, non seulement qu'il n'avait pas inspiré l'inculpation du juge Boulouque, mais qu'il ne l'avait apprise qu'après coup. Si l'écrit de rite général qui a accueilli - à droite - ses propos pouvait être perçu comme un signe de bonne humeur, il est tout le contraire d'une reconnaissance totale de la procédure et des usages. Parce qu'enfin qu'y a-t-il d'extraordinaire à ce qu'un président de chambre d'accusation, encore une fois magistrat du siège et qui n'est donc tenu de rendre de compte à personne, sinon à des organes de contrôle ou d'appel, prenne une décision de ce genre, alors qu'il a été régulièrement désigné pour instruire deux plaintes déposées l'une le 24 décembre 1987, avant l'élection présidentielle, l'autre le 23 juin dernier, et qui ont été jointes par un arrêt de la chambre d'accusation le 7 novembre ?

Fantasmagorie et réalité

Par courtoisie, M. Albin Moutty, chargé de cette instruction, aurait pu sans doute en informer le président du tribunal, qui aurait alors pu transmettre l'information. Par discrétion, il a aussi pu choisir le plus grand secret, que d'autres, pour des raisons qui leur appartiennent, ont décidé de ne pas respecter.

Juridiquement, la mécanique est impeccable. M. Chalendar l'a reconnu. Mais celle-ci n'a pas suffi à ses sens politiques, qui jouent à l'envers le « remake » de l'affaire Drot-Guillier, même s'ils font mine de s'indigner que l'on ose comparer le dérapage d'un terroriste présumé à celle d'un académicien décaqué.

Décidé à « détricoter » par tous les moyens le patient travail

d'aujourd'hui, cinquante-neuf détenus politiques sont sortis de prison : quarante-six sur décision de juges d'instruction (et parmi eux les vingt-cinq Canaques concernés par la loi rétroactive) ; treize parce qu'il était en fin de peine ; deux par relaxe. Par comparaison, on peut indiquer que du 11 novembre 1987 au 13 mai 1988, c'est-à-dire sous le gouvernement de M. Jacques Chirac, sur trente-trois personnes ramenes en liberté sur décision du juge d'instruction : douze l'ont été parce qu'elles étaient en fin de peine et deux parce qu'elles ont été relaxées. On constatera que, régulièrement pourvus en « prises » - dont la police assurait qu'elles étaient de taille - les juges d'instruction ont dû, faute de dossiers suffisamment étayés, remettre en liberté ces « terroristes », dont l'arrestation se faisait alors à grand bruit. Au tribunal de Paris, certains assurément d'ailleurs qu'aucune consigne n'avait été donnée depuis l'arrivée de M. Pierre Arpaillange, d'observer une mansuétude particulière à l'égard de cette catégorie de la population pénale.

Quant aux préparatifs du retour des Canaques vers la Nouvelle-Calédonie, on voit mal quelle part le ministre de la Justice a pu y prendre lorsqu'on sait que tout a été mené à partir de l'hôtel Matignon.

Mais qu'importe ! L'affaire Boulouque est un bon filon, que l'on exploite à plaisir. Il permet de jouer avec de grands mots et de se draper dans des dignités outragées. On s'est dit que s'en prendre au garde des sceaux serait une sinécure. Mais pour le premier fois, M. Arpaillange a montré les dents. « Pas vous, pas ce et pas à moi », a-t-il semé répondre à ses détracteurs, en rappelant que l'opposition d'aujourd'hui avait naguère semblé moins sourcilieuse en matière d'indépendance de la magistrature. Aurait-on oublié le « faux-jus » passeport de M. Challer, les réquisitions « si mal inspirées », et par qui, du procès Abdallah ou le dessaisissement du juge Guillier ?

Outrancière, l'exploitation de l'affaire Boulouque par l'opposition est peut-être politiquement payante. Elle n'est, en tout cas, pas très religieuse et desservit le principal intéressé, que l'on continue ainsi d'utiliser. M. Georges Kiejman, l'un des avocats du magistrat, en est bien conscient. « Si vraiment, nous a-t-il déclaré, on a l'estime que l'on dit pour le juge Boulouque, il faudrait mieux se calmer. »

AGATHE LOGEART.

Le retour des procureurs

(Suite de la première page.)

A l'époque, M. Chirac jouait son va-tout dans une fin de campagne désespérée. Aujourd'hui, l'opposition de droite, abattue par le retour des socialistes au pouvoir, profondément divisée par les séquelles de l'élection présidentielle et les épisodes à rebondissement de l'« ouverture » politique, tente de se refaire une santé, de retrouver son unité perdue.

La ficelle est grosse, mais elle fonctionne, comme de coutume, son objectif. On a pu voir, au Palais-Bourbon, un direct à la télévision, M. Barre, les communistes, les chrétiens et les gauchistes se lever avec un bel ensemble et quitter l'hémicycle, afin de défendre ainsi, par l'absence, l'honneur de la famille Poniatoski mis en cause par le député radical de gauche Michel Crépeau. S'il fallait vider l'hémicycle du Palais-Bourbon à chaque fois qu'un élu dit une bêtise ou pince une virgule de travail, les députés n'auraient même pas le temps de s'asseoir.

Le débat bénoît sur l'ordre et la sécurité permet en tout cas au RPR de consolider la tombe de l'ouverture politique qu'il avait entreprise de creuser. L'essentiel du travail avait été réalisé, il est vrai, lorsque les communistes ont voté, comme le RPR et l'UDF, contre la loi de finances pour 1989. Il restait à ajouter quelques pelletées de terre. C'est fait. M. Chirac et M. Giscard d'Estaing ont bien fait leur travail. Sur le front, nul ne saurait le leur reprocher. La forme est nettement moins glorieuse.

Non seulement parce qu'il s'agit d'un faux procès fait à un homme que l'on sait fragile (il ne maîtrise pas les lois du milieu politique), mais aussi parce que la méthode employée permet d'occulter des affaires passées au centre desquelles se trouvait le juge Boulouque. Le zèle très politique qu'avait manifesté ce juge pendant l'affaire Gordji (1), ainsi que les liens de la section antiterroriste du parquet avec l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Charles Pasqua, au-delà de toute hiérarchie judiciaire, avaient à l'époque fait scandale.

En fait, la tactique du RPR et de l'UDF de PR vice davantage à effacer ce qui s'est passé depuis six mois qu'à s'adapter à une situation nouvelle. Il s'agit de faire comme si M. François Mitterrand n'avait pas été réélu, comme si M. Michel Rocard n'était pas le premier ministre de l'ouverture et comme si, entre temps, l'opposition n'avait pas bougé. Comme pendant la campagne électorale, il faut ressusciter l'image qui a collé aux socialistes de la première période : un premier ministre, M. Pierre Mauroy, sans réelle autorité sur ses troupes ; un garde des sceaux, M. Robert Badinter, complaisant pour les terroristes et les criminels ; un président de la République détesté d'un pouvoir absolu.

Pour l'opposition, le second mandat de M. Mitterrand n'existe pas ; c'est 1981 qui recommence.

En 1981, si tel son élection, M. François Mitterrand avait été la cible d'une campagne de rumeurs sur le cancer qui le rongerait et, assurait-

on, qui ne tarderait pas à l'achever. En 1988, on lui a découvert une maladie encore plus grave et à coup sûr mortelle : le syndrome de Louis XVI. L'opposition de droite ne devrait pas manquer de s'emparer de la campagne qui se développe contre M. Mitterrand, qui, aux yeux de ses détracteurs, serait devenu un vieux monarque mal éclairé.

Cette campagne permet de nier, d'effacer tout ce qui peut ressembler, dans la vie politique française, à une nouvelle donne. Un premier ministre qui dispose de tous les moyens de gouverner à sa guise, une Assemblée nationale qui redonne le lieu d'élaborement de compromis politiques ; un Parti socialiste qui a conquis son indépendance et s'oppose au président sur le choix du successeur de M. Jospin ; toutes ces données nouvelles exigent un manquement subtil, qui est à cent lieues d'un manichéisme seul capable, aux yeux des États-majors politiques, de mobiliser les troupes. Elles supposent un climat apaisé qui, à l'évidence, fait le jeu du pouvoir. On comprend, dans ces conditions, que l'opposition cherche, par tous les moyens, à le détraquer. L'offensive de la droite, s'ajoutant au mécontentement social, le gouvernement risque ainsi d'être pris en tenaille et bien mal armé pour franchir avec succès le cap des municipales.

JEAN-YVES COLOMBANI et JEAN-MARIE LHOMEAU.

(1) Dans le cadre de l'information judiciaire sur les attentats parisiens de 1986, le juge Boulouque mit en cause Wahid Godefridi, interprète de l'ambassade d'Iran à Paris. Convocations répétées, ambassade encroûtée, fuites continuelles, ainsi désigné comme un ami si non conseiller des terroristes, Wahid Godefridi devint une momie d'échouage dans le cadre de la négociation sur les otages français au Liban, libérés entre les deux tours de l'élection présidentielle. Entre-temps, l'interprète iranien avait été entendu par le juge Boulouque, qui n'avait finalement rien pu à lui reprocher et le laissa partir, libre, pour l'Iran.

Pour les grands la vie est belle ils s'habillent chez CAPEL

CAPEL prêt-à-porter hommes grands hommes forts
• 74, boulevard de Sébastopol Paris 13^e
• 28, boulevard Malesherbes Paris 8^e
• Centre Com. Ménilmontagne Paris 13^e
• 13, rue de la République, 69001 Lyon
• 27, rue du Dôme, 67000 Strasbourg

Mais oui ! CAPEL habille aussi les petits

CAPEL prêt-à-porter hommes grands hommes forts
• 74, boulevard de Sébastopol Paris 13^e
• 28, boulevard Malesherbes Paris 8^e
• Centre Com. Ménilmontagne Paris 13^e
• 13, rue de la République, 69001 Lyon
• 27, rue du Dôme, 67000 Strasbourg

Politique

Les conséquences de l'affaire Bouloque

Le RPR juge venu le moment d'enterrer l'« ouverture »

N'ayant pu se réunir à la veille de la session parlementaire en journée d'études comme il le fait d'habitude, pour cause d'élections cantonales, le groupe RPR de l'Assemblée nationale a organisé, jeudi 24 novembre au Palais-Bourbon, une « journée de réflexion ». La situation politique dans le pays et au Parlement, l'agissement du comportement à venir avaient été choisis comme thèmes généraux par M. Bernard Pons, président du groupe. Mais la séance de la veille dans l'hémicycle, les problèmes soulevés à l'occasion de l'affaire Bouloque, les leçons à tirer de la solidarité de l'opposition, manifestée sur un incident fortuit mais spectaculaire, devaient inciter les députés du groupe à réfléchir à tirer quelques conclusions nouvelles et à se livrer à des réflexions imprévues.

Les députés RPR considèrent après la séance de la veille et la sortie de l'hémicycle de la totalité des élus de l'opposition, M. Raymond Barre en tête, que la cohésion des opposants avait reçu, grâce aux socialistes, un ballon d'oxygène inattendu. Ils assurent que même les élus centristes les plus « ouverts » devaient juger maintenant que les socialistes n'auraient pas dû franchir certaines bornes. Leur souhait était donc d'utiliser ce climat favorable pour enterrer définitivement l'« ouverture » et renforcer encore les relations entre les trois groupes de l'opposition.

Ce même climat devait les inciter à taire leurs divergences internes. Certaines initiatives de M. Alain Juppé, secrétaire général du mouvement depuis les élections législatives, ont désemparé quelques-uns des revendications formulées au début de l'été par ceux que l'on appelle les « rénovateurs ». D'autre part, M. Philippe Séguin, a décidé d'observer le silence sur ces problèmes au moins jusqu'aux élections municipales. Enfin, M. Jacques

Chirac, qui se consacre pour le moment à la préparation de la prochaine consultation électorale de mars, a décidé d'attendre le début de l'année pour se manifester à nouveau sur le plan national à l'occasion du congrès extraordinaire prévu pour la fin janvier.

M. Juppé : gouvernement paralysé

Avant l'ouverture des travaux parlementaires, M. Alain Juppé avait adressé à chaque député une note devant servir « d'introduction au débat de politique générale ». Le député de Paris y écrit notamment que les six mois qui se sont écoulés depuis les élections législatives ont permis aux Français de prendre conscience de l'incapacité du gouvernement de M. Rocard à conduire une politique claire et entraînée pour la nation.

L'ancien ministre expose ensuite tour à tour la situation du RPR, celle de l'opposition et celle du gouvernement. A propos de la première, il rappelle sa volonté « d'introduire une plus grande participation de chacun et une large concertation à tous les échelons », et il affirme que cela est déjà commencé. Il ajoute : « Nos prises de position politique depuis juin dernier sont fondées sur deux principes très simples : la fermeté de ce qui a été fait entre 1986 et 1988 et la volonté d'être dans une opposition non systématique mais déterminée. (...) Nous nous opposons à la politique conduite par le gouvernement, d'abord parce que nous n'avons pas été élus pour nous rallier ou pour aider ceux que nous avons combattus, ensuite parce que ce n'est pas une bonne politique pour la France. C'est donc sans état d'âme qu'un risque de perdre bornés aux yeux des adeptes d'un consensus forcément réducteur, nous nous situons résolument dans l'opposition depuis le 8 mai dernier. » M. Juppé estime que les relations entre les diverses formations de l'opposition progressent favorablement, et il demande : « Comment accepter de négocier certaines investitures communes puis de solliciter ensemble les suffrages des électeurs avec des hommes dont on ignore tout du positionnement qui sera le leur dans trois ou six mois. Ce n'était plus acceptable, et je suis heureux de constater que notre politique de fermeté nous a permis de progresser. »

Evocant la position du gouvernement, le secrétaire général du RPR affirme : « Le gouvernement ne gouverne pas, il est littéralement paralysé, et les Français commencent à se rendre compte à quel point ils ont été trompés en mai dernier. » Il cite notamment en matière sociale, « le désordre permanent qui s'est installé au lieu de la paix sociale promise à grand fracas ». Il ajoute : « Lorsque le gouvernement est actif, son action est en contradiction permanente avec les engagements du candidat Mitterrand. C'est le placement systématique, après une épreuve plus ou moins franche, d'hommes ou de camarades aux postes importants ou rémunérateurs au lieu de l'Etat impartial annoncé. » Il poursuit encore : « C'est la tentative quasi clandestine de reprise en main, avec la bienveillance de la Rue de Rivoli et l'action conjointe de plusieurs acteurs publics, et notamment de la Caisse des dépôts et consignations, de la Société générale, alors qu'avait été promis le statu quo en matière de nationalisation. C'est enfin la perspective de changement des lois électorales, lorsque les scrutins ne donnent pas aux socialistes les résultats escomptés. »

« L'ancien ministre expose ensuite tour à tour la situation du RPR, celle de l'opposition et celle du gouvernement. A propos de la première, il rappelle sa volonté « d'introduire une plus grande participation de chacun et une large concertation à tous les échelons », et il affirme que cela est déjà commencé. Il ajoute : « Nos prises de position politique depuis juin dernier sont fondées sur deux principes très simples : la fermeté de ce qui a été fait entre 1986 et 1988 et la volonté d'être dans une opposition non systématique mais déterminée. (...) Nous nous opposons à la politique conduite par le gouvernement, d'abord parce que nous n'avons pas été élus pour nous rallier ou pour aider ceux que nous avons combattus, ensuite parce que ce n'est pas une bonne politique pour la France. C'est donc sans état d'âme qu'un risque de perdre bornés aux yeux des adeptes d'un consensus forcément réducteur, nous nous situons résolument dans l'opposition depuis le 8 mai dernier. » M. Juppé estime que les relations entre les diverses formations de l'opposition progressent favorablement, et il demande : « Comment accepter de négocier certaines investitures communes puis de solliciter ensemble les suffrages des électeurs avec des hommes dont on ignore tout du positionnement qui sera le leur dans trois ou six mois. Ce n'était plus acceptable, et je suis heureux de constater que notre politique de fermeté nous a permis de progresser. »

A l'Assemblée nationale

La commission des lois approuve une réforme du code de procédure pénale

La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 23 novembre, le projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire. Les commissaires socialistes et centristes ont voté pour, l'UDF s'est abstenu, tandis que le RPR votait contre : les commissaires communistes, absents, n'ont pas participé au vote. Le rapporteur, M. Philippe Marchand (PS, Charente-Maritime), a rappelé que ce texte tend à limiter le recours à la détention provisoire grâce à des mesures réduisant les délais légaux de détention applicables aux majeurs et aux mineurs et à des enquêtes rapides préalables aux décisions de placement en détention. Le rapporteur a précisé également que le texte renforce l'efficacité de la chambre d'accusation et vise à élargir les possibilités d'individualisation de la peine, par la création de l'ajournement avec mise à l'épreuve, et qu'il prévoit enfin l'abrogation du titre premier de la loi Chalandon du 30 décembre 1987 relative au placement en détention par une collégialité ne comprenant pas le juge d'instruction.

M. Robert Badinter au niveau de l'instruction par la création de chambres d'instruction. Pour le RPR, M. Pierre Mazzaud (Haut-Savoie) a défendu une question préalable pour repousser un texte aussi « mince ». Il a également regretté que la collégialité ait été abandonnée au stade de l'instruction. S'agissant de la durée de la détention provisoire, M. Mazzaud a estimé que le projet de loi ne tient pas compte de la réalité et que cela pourrait conduire les juges à bâcler l'instruction. Evocant la limitation à deux ans de la détention provisoire pour les seize-dix-huit ans (correctionnelle) il a rappelé que certaines affaires concernant pouvaient être aussi délicates que des affaires mettant en cause des adultes. Cette question préalable a été repoussée. M. Jean-Louis Debré (RPR, Eure), ancien juge d'instruction, hier hostile à la réforme Chalandon, n'a pas voté cette question préalable.

La détention provisoire limitée

M. Marchand s'est félicité de ce point, mais il a regretté, en revanche, le non-rétablissement de la collégialité (prévue en 1985 par le garde des sceaux de l'époque,

La commission a adopté plusieurs amendements : le placement en détention provisoire en matière criminelle sera prescrit par une ordonnance motivée (comme en matière correctionnelle), pour la limitation à six mois de la détention provisoire (en matière correctionnelle et pour des peines inférieures à cinq ans), il sera tenu compte du passé de la personne, la limite absolue de la détention provisoire en matière correctionnelle est fixée à deux ans, trois ans en matière criminelle.

M. Bockel, président de la commission de la production et des échanges

Auditions publiques sur la sécurité routière

La commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, présidée par M. Jean-Marie Bockel (PS, Haut-Rhin), devait inaugurer, jeudi 24 novembre, la nouvelle pratique des auditions publiques, un peu à l'image des « hearings » pratiqués aux Etats-Unis. Thème retenu pour cette grande première parlementaire à laquelle la presse écrite et audiovisuelle a été conviée : la sécurité routière. Cette audition publique s'inscrit dans le cadre des réformes souhaitées par le nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius, pour une plus grande transparence du travail parlementaire.

Les cent quarante-deux députés qui appartiennent à cette commission entendront des personnalités qualifiées, dont le PDG de la Régie Renault, M. Raymond Levy.

« Socialo et militaro »

Beau spécimen du socialisme d'ouverture, M. Jean-Marie Bockel (PS, Haut-Rhin) n'a guère eu de mal au début de la session à se faire élire président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, dont il n'a eu, en face de lui, aucun candidat de l'opposition. Une défection de maréchal pour ce capitaine de réserve de l'infanterie.

Avocat de formation, trente-huit ans, il a prouvé lors des dernières législatives de juin 1987 qu'avec un peu d'estomac et quelques cierges brûlés dans la cathédrale de Strasbourg, où son oncle est archiprêtre, on pouvait se faire réélire dans une circonscription qui avait pourtant échoué M. François Mitterrand de moins de 60 % de ses suffrages. Député sortant (ex-CERES), M. Bockel avait accepté de quitter délibérément une circonscription acquise à 56 % à la gauche afin de la laisser à son ancien suppléant. Les électeurs du Haut-Rhin ont apprécié le panache et reconduit au Palais-Bourbon, ce grand garçon aux allures d'éternel étudiant.

Officier de réserve - « il est socialo et militaro », dit-on de lui au PS - ami de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense, M. Bockel se serait bien vu secrétaire d'Etat à la défense. Il devait se contenter d'une présidence de commission. Ce ne sera, espère cet homme à la robuste ambition, qu'un palier. « A quinze ans je voulais devenir député, à dix-huit ans, ministre », explique-t-il sans fausse pudeur. « Je suis ambitieux, je crois que c'est important, mais je ne suis pas arriviste », précise-t-il.

Carré, direct, souriant, le nouveau président de la commission de la production a été, en juillet 1984, à trente-quatre ans, le benjamin du gouvernement Fabius. Secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, il savoura avec un plaisir non dissimulé cette fonction ministérielle qui venait consacrer un itinéraire politique sans faux, issu d'une famille bourgeoise catholique de tradition MRP - son père, notaire, est un ancien MRP - M. Jean-Marie Bockel hésite un moment à entrer au Parti radical qu'anime le bouillant Jean-Jacques Servan-Schreiber. En 1973, il adhère au PS. Il crée une section du PS à Thengy, sous-préfecture du Haut-Rhin où est installée sa famille.

Il est séduit par le CERES, par son corps de doctrine et la personnalité de M. Chevènement, sorte de grand frère rassurant par ses certitudes. Secrétaire fédéral en 1977, il implante le CERES dans le Haut-Rhin. En 1981, il parvient à se faire élire député de ce département, il est le seul parlementaire de gauche face à quatre élus de droite. Il décrochera en 1982 et 1983 un mandat de conseiller général et de conseiller municipal de Mulhouse. En 1984, il entre au gouvernement et devient en 1986 ministre plein après la nomination de M. Michel Crépeau à la justice. Marié, père de quatre enfants, il partage ses loisirs entre la marche, le ski et la musique sacrée.

PIERRE SERVENT.

Selon BVA

Les cotes de MM. Mitterrand et Rocard en baisse

Les cotes de popularité de MM. Mitterrand et Rocard sont en baisse, respectivement, de quatre points et de deux points, dans l'enquête mensuelle de l'Institut BVA que publie, jeudi 24 novembre, l'hebdomadaire Paris-Match. Cependant, précise ce sondage réalisé avant le référendum sur la Nouvelle-Calédonie et les importants mouvements de grève dans les postes, les deux hommes recueillent plus de 50 % d'opinions favorables : 56 % des personnes interrogées ont une « bonne » ou une « très bonne » opinion du chef de l'Etat (contre 60 % en octobre), 51 % en ont une « bonne » ou une « très bonne » du chef du gouvernement (contre 53 % le mois dernier).

Les sondés (48 %) sont « mécontents » ou « très mécontents » de la façon dont la France est gouvernée, contre 41 % qui se disent « satisfaits » ou « très satisfaits », indique cette enquête.

Au « hit-parade » des ministres, Alain Decaux arrive en tête (75 % de bonnes opinions), suivi de Jack Lang (65 %). Parmi les plus mal cotés, figurent Pierre Arpaillange (55 %) et Jean-Pierre Soisson (58 %). Pour ce qui est de la notoriété, Claude Evin enregistre une progression spectaculaire (+ 23 points).

Ce sondage a été réalisé du 29 octobre au 4 novembre auprès d'un échantillon de huit cent quatre-vingt-seize personnes représentatives de la population française en âge de voter.

La discussion du budget pour 1989

Le Sénat abaisse le taux de la TVA sur les vidéocassettes pré-enregistrées

Le Sénat a continué, mercredi 23 novembre, l'examen des articles de la première partie de la loi de finances pour 1989, consacrée aux recettes. Après en avoir terminé avec les mesures fiscales en faveur des ménages, il a commencé à discuter de celles en faveur de l'emploi et des entreprises.

Malgré le souhait de plusieurs sénateurs de l'opposition (majoritaire au palais du Luxembourg), le Sénat a repoussé dès le début de sa séance les amendements tendant à abaisser de 18,6 % à 5,5 % le taux de TVA sur les aliments préparés pour les animaux familiers. Les communistes n'ont guère eu plus de satisfaction pour un abaissement de la TVA sur la consommation de gaz et d'électricité. En revanche, il a été décidé d'appliquer le taux réduit de TVA à la consommation de charbon à usage domestique.

M. Michel Charasse, ministre du budget, n'a pas réussi à faire obstacle à la demande quasi unanime d'une réduction du taux de TVA sur les vidéocassettes pré-enregistrées (à l'exception de la pornographie et de l'incitation à la violence). Le débat est, d'ailleurs, apparu quelque peu confus sur la question du coût de cette mesure : le ministre le chiffrant à 450 millions de francs, les auteurs d'amendements l'évaluaient à

environ 100 millions. L'amendement de MM. Pierre-Christian Taillinger et Roger Chiniand, sous deux sénateurs RI de Paris, abaisse de 28 % à 18 % le taux de TVA applicable aux vidéocassettes pré-enregistrées.

A l'unanimité (la gauche s'abstenant), M. Louis Virapoulès (Un. cent., la Réunion) a fait réduire le taux majoré de TVA outre-mer de 14 % à 11,5 %, soit un taux inférieur à celui préparé par la Commission européenne, motif de l'opposition du gouvernement.

La liste des revers enregistrés par le gouvernement s'est allongée avec le vote de plusieurs autres amendements. Ainsi celui défendu par M. Lucien Neuwirth (RPR, Loire), approuvé par MM. Maurice Blin (Un. cent., Ardennes) et Pierre Laffitte (gauche dém., Alpes-Maritimes), dispose que les entreprises créées après le 1^{er} janvier 1989 ne seront plus soumises à la règle dite d'un « décalage d'un mois » en matière de TVA. Ainsi, ceux présentés par M. Jacques Oudien (RPR, Vendée) et M. Louis de Castelau (Un. cent., Yvelines), qui proposent, pour les logements acquis ou construits à compter du 1^{er} janvier 1989, de doubler (de 200 000 francs à 400 000 francs) le plafond ouvrant droit à réduction d'impôt. Ainsi de celui de M. Jacques Motet (Gauche dém., Pyrénées-Atlantiques), qui prévoit une réduction fiscale pour inciter les contribuables à effectuer des travaux d'économie d'énergie.

Les mesures en faveur de la création et de la reprise d'entreprises n'ont pas paru suffisantes à la majorité sénatoriale qui en a étendu les dispositions. Les exonérations fiscales concernent dans le projet initial les entreprises créées au 1^{er} janvier prochain. Les députés avaient anticipé en retenant la date du 1^{er} octobre. Les sénateurs RPR et UDF ont préféré celle du 1^{er} janvier. Les avantages consentis ne s'appliquent pas aux seules entreprises industrielles, commerciales et artisanales, mais également, ont décidé les sénateurs, à celles, libérales, qui sont assujetties à la taxe professionnelle. Sur proposition de M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), le mécanisme a été étendu aux entreprises industrielles, artisanales ou commerciales en difficulté.

Chaque année, le ministre chargé de l'environnement établit un rapport relatif aux interventions administratives en matière de transfert frontalier des déchets. Les députés

Les députés réglementent le transport des déchets toxiques...

Les députés ont adopté à l'unanimité en première lecture, mercredi 23 novembre, un projet de loi sur le transfert des déchets. Ce texte, présenté par M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement, tend à compléter la loi de 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

D'autre part, l'Assemblée nationale a commencé dans la soirée l'examen de la proposition de loi sénatoriale sur « la protection des personnes dans la recherche biomédicale ». La discussion des articles sur lesquels les députés ont déposé quatre-vingt-dix amendements se fera ultérieurement.

Des cargos chargés de déchets toxiques errant d'un port à l'autre avant de revenir à leur point de départ ; une partie du tiers-monde qui se transforme peu à peu en une immense poubelle des pays développés ; deux aspects du problème saisis par les députés mercredi. Ce projet de loi a pour objet de permettre l'application en France d'une directive de la Communauté européenne du 6 décembre 1984 concernant le transfert international des déchets dangereux.

Le texte habilite les pouvoirs publics à interdire, à réglementer ou à subordonner à un accord des Etats intéressés - l'importation, l'exportation et le transit sur le sol national de certaines catégories de déchets. En cas d'importation irrégulière de déchets sur le sol national, la France pourra imposer, aux frais du responsable, le retour des déchets dans leur pays d'origine (après consultation des pays intéressés). D'autre part, le coût des études et des expertises nécessaires, pour la vérification de la conformité à la loi, sera à la charge du détenteur du transporteur, du producteur, de l'exportateur, de l'importateur ou de l'exportateur des déchets. Par amendement de la commission de la production, les députés ont prévu également l'interdiction de l'importation, de l'exportation ou du transit des déchets quand le producteur n'est pas en mesure de prouver qu'il a bien passé un accord avec le destinataire du chargement ou si ce dernier n'est pas en mesure de faire face convenablement à ses engagements.

« et la recherche biomédicale »

D'autre part, en séance de nuit, les députés ont entamé l'examen de la proposition de loi sénatoriale consacrée à la recherche biomédicale. Le ministre de la santé, M. Claude Evin, a souligné le fait que la mise en discussion de ce texte d'origine parlementaire traduisait la volonté du premier ministre, M. Michel Rocard, de permettre au Parlement de retrouver son rôle d'initiateur de la loi. Il s'est également félicité de la qualité des débats qui ont eu lieu au Sénat (le Monde du 13 octobre), où le texte a été adopté à l'unanimité.

Il devait en être de même à l'Assemblée nationale, les députés communistes ayant manifesté leur souhait de s'abstenir. Sur le fond, M. Evin a expliqué que sa démarche était double : « Nous voulons prévenir l'imprévisible pour pouvoir prévenir l'irréversible. » Il a estimé que « le vide juridique » actuel était inacceptable dans un domaine comme celui de la recherche biomédicale sur l'homme. Il a souhaité avec insistance que l'argent ne vienne pas polluer ce secteur.

Le rapporteur M. Bernard Charles (PS, Loz) a, quant à lui, souligné le fait qu'il était devenu urgent de fixer à ce type de recherche un cadre plus impératif que le simple déontologie. « La flou de notre législation a deux effets pervers qu'il faut corriger » : des essais ont lieu sans contrôle ; certaines recherches ont lieu à l'étranger à cause du risque pénal encouru en France. Quatre idées, a précisé M. Bernard Charles, marquent ce texte : la rigueur scientifique qui doit présider aux conditions de l'expérimentation ; un consentement libre et éclairé de l'intéressé ; le principe de gratuité (même si des indemnités sont prévues) ; le rôle capital des comités locaux d'éthique.

L'ÉVÉNEMENT EUROPÉEN

INITIATIVES ET DÉBATS

Directeur : Edgard Pisani

1992, ET APRÈS...

Pour ceux qui veulent
côté français l'Europe de 1992

Ont participé à ce numéro :

Claude André, Enrique Barron Crespo, Michel Beaud, Jean Benoit, Guido Carli, Jean-Pierre Cot, Jacques Delors, Jean-François Drevet, Glynn Ford, Claude Gruson, Pierre Guimbertière, Eneko Landaburu, François de Lavergne, Pierre Maillet, David Martin, Emile Noël, Julius K. Nyerere, Edgard Pisani, Paul Ramadier, Antoine Rigaud, Joseph Schoorbrood, Valdo Spini, Pierre Viglier, Jean-Marie Vincent, Hans-Jochen Vogel.

EN LIBRAIRIE LE 24 NOVEMBRE 1988

Diffusion : LE SEUIL, 27, rue Jacob, 75006 Paris
Rédaction : L'ÉVÉNEMENT EUROPÉEN
62, boulevard Garibaldi, 75016 Paris
Tél. : 96.14.06.06.01

Le Monde
ABONNEZ-VOUS
RÉABONNEZ-VOUS

LE MONDE
ET SES PUBLICATIONS

Gérez vos abonnements
sur minitel 24 heures sur 24
7 jours sur 7

ABONNEMENTS
36.15 LE MONDE

Le Bureau exécutif
pour le red
Marseille

Le comm

Politique

Le bureau exécutif du PS se prononce pour le redécoupage de Marseille

Le bureau exécutif du Parti socialiste a approuvé, le mercredi 23 novembre, les deux propositions de M. Michel Pezet, candidat du PS à la mairie de Marseille, visant à faire correspondre les secteurs électoraux municipaux aux arrondissements de la ville et à rendre obligatoire, ainsi qu'à Paris et à Lyon, la présentation de listes dans tous les arrondissements pour pouvoir participer aux élections municipales.

M. Pierre Mauroy tenait à ce que le bureau exécutif se prononce, afin de faire apparaître clairement, vis-à-vis du gouvernement, que M. Pezet est soutenu par son parti, après avoir été désigné comme tête de liste par les militants marseillais et confirmé dans ce rôle par la convention nationale du parti, le 13 novembre.

Pour faire bonne mesure et montrer que les socialistes ne s'intéressent pas seulement à Marseille, le bureau exécutif a approuvé aussi une proposition visant à abaisser le seuil d'application de la loi électorale municipale de 1982, qui avait institué un système mixte, majoritaire et proportionnel.

Ce système s'appliquerait à partir de deux mille cinq cents habitants, et non plus de trois mille cinq cents, ce qui aiderait le PS à s'implanter dans les petites communes tenues par la droite en étant présent dans la majorité du conseil municipal. Cette disposition devait faire l'objet d'un amendement présenté par M. Louis Mexandant, jeudi, au projet de loi de M. Pierre Joxe sur la procédure de vote et le fonctionnement des conseils municipaux.

La modification de la loi « PLM » de 1982, afin de rendre obligatoire la présentation de listes dans tous les arrondissements de ces trois villes, devait être introduite, elle aussi, sous forme d'amendement dans le texte du ministre de l'Intérieur.

En revanche, l'alignement des secteurs électoraux de Marseille sur ceux de Paris et de Lyon n'a toujours pas trouvé de « structure d'accueil ». Le projet de loi sur la fonction publique territoriale, approuvé par le conseil des ministres mercredi, pourrait remplir cet office lors de son examen par le Parlement, prévu pour la mi-décembre.

Cependant, la proposition de M. Pezet soulève un problème autrement plus grave : son adoption par l'Assemblée nationale est loin d'être assurée. Alors que la droite, en effet, sous l'impulsion de M. Jean-Claude Gaudin, s'oppose au redécoupage des secteurs électoraux de Marseille, les communistes s'y déclarent eux aussi hostiles.

« Les deux propositions Pezet sont des opérations politiciennes et immorales », a déclaré mercredi le président du groupe communiste, M. André Lajoinie, dans les couloirs de l'Assemblée.

Le PCF contre une « mascarade politicienne »

M. Guy Herminier, député des Bouches-du-Rhône et chef de file des communistes marseillais, convient que le PCF a toujours demandé l'alignement des secteurs sur les arrondissements, mais il estime qu'une telle modification devrait s'inscrire dans une révision d'ensemble des « règles du jeu » à Marseille, incluant le découpage cantonal et celui des circonscriptions législatives. Faute de quoi elle ne peut être perçue que comme une manœuvre de dernière minute de la part des socialistes, dans l'espoir d'avantages électoraux illusoire. Les communistes récusent aussi, au nom de la liberté de candidature, l'obligation de présenter des listes dans tous les secteurs.

Pour M. Herminier, la victoire de la gauche aux élections municipales à Marseille passe par d'autres conditions. Il faut d'abord, dit-il, des listes d'union PS-PCF. Il faut ensuite que le PS clarifie la situation en son sein : « Il n'y a peut-être pas deux candidats socialistes à la mairie, observe le député communiste, mais il y a deux socialistes candidats. La convention du PS en désigne un [M. Pezet], et le président de la République en reçoit un autre [M. Vigonroux]. » « Il faut, enfin, ajoute M. Herminier, cesser cette mascarade politicienne autour de la loi électorale ».

En faisant pression sur Marseille, point faible des socialistes, le PCF espère peut-être influer sur l'attitude générale du PS, qui a bloqué jusqu'au 11 décembre la conclusion d'accords municipaux avec les communistes. M. Herminier affirme cependant que la position de son parti sur les initiatives de M. Pezet est irrévocable.

PATRICK JARREAU.

Le contentieux des élections législatives devant le Conseil constitutionnel

Val-de-Marne : M. Jean-Claude Lefort (PCF, 10^e circonscription) échappe à l'annulation

M. Jean-Claude Lefort (PCF) demeure député de la 10^e circonscription du Val-de-Marne (Vitry-sur-Seine-Nord) le Conseil constitutionnel a rejeté la requête de M^{me} Claudine Decimo (RPR, maire du Kremlin-Bicêtre) qui avait figuré au premier tour de l'élection le 5 juin.

Avec 13 651 suffrages (sur 36 882 exprimés), M. Lefort avait devancé le 5 juin M. Jean-Luc Laurent (PS, 9 540 voix) et M^{me} Decimo (RPR, 6 441 voix). Resté seul en lice pour le second tour, M. Lefort a été élu le 12 juin avec 100 % des suffrages.

M^{me} Decimo invoquait à l'appui de sa demande des irrégularités

commises au 1^{er} tour qui auraient empêché d'obtenir 12,5 % du nombre d'électeurs inscrits, condition nécessaire pour figurer au second tour.

Des dispositions violées

Le Conseil a écarté ce moyen. Mais il observe : « Le décompte des dépouilles, qui est un préalable nécessaire à la signature de la liste d'émargement, doit être effectué avant l'ouverture de l'urne et le décompte des enveloppes qui s'y trouvent ; ces dispositions ont été violées dans les 1^{er}, 2^e, 6^e, 8^e, 22^e et

25^e bureaux de vote d'Ivry-sur-Seine et dans les 31^e et 39^e bureaux de vote de Vitry-sur-Seine, en dépit des observations de certains assesseurs, voire même de celles du délégué de la commission de contrôle prévue à l'article L.85-1 du code électoral ; (...) ces irrégularités, si elles ont été constatées, ne peuvent affecter les résultats du scrutin, eu égard à l'ampleur de l'écart de voix séparant les candidats. »

Ainsi crédité, après défalcation des voix frauduleuses, de 1 260 voix d'avance sur le candidat socialiste au premier tour, M. Lefort échappe à l'annulation, en dépit de l'importance du « comportement frauduleux » décelé par le Conseil constitutionnel.

M. K.

Wallis-et-Futuna : M. Benjamin Brial (RPR) invalidé

M. Kamilo Gata (divers droite), adversaire malheureux de M. Benjamin Brial (RPR), battu par ce dernier de 281 voix (3 086 voix contre 3 367) au second tour de l'élection législative des 7 et 12 juin, avait introduit contre son vainqueur, unique député du territoire d'outre-mer Wallis-et-Futuna, une requête devant le Conseil constitutionnel.

M. Gata soutenait que quelque 30 % des électeurs inscrits (3 309) sur les listes électorales du territoire n'avaient quitté et vivaient en réalité en Nouvelle-Calédonie, situation propre, à ses yeux, à favoriser une manœuvre de nature à influencer sur le résultat du scrutin.

Le Conseil constitutionnel explique : « Il résulte de l'instruction que l'absence de mise à jour des listes, d'une part, a permis, lors du premier tour de scrutin à au moins 33 électeurs de voter à la fois à Nouméa et dans le territoire de Wallis-et-Futuna, et, d'autre part, a favorisé l'établissement d'au moins 122 fausses procurations. »

« En outre, (...) au moins 70 mandataires, en violation de l'article R. 76-1 du code électoral, ont été autorisés à voter à Wallis, sans que le maire ait reçu les volets de procuration correspondants ; (...) par ailleurs, au

moins 134 procurations ont été délivrées à Futuna sans production des attestations, justifications, demandes ou certificats prévus à l'article R. 73 du même code. »

« En égard à l'écart de 281 voix qui sépare les deux candidats restés en présence au second tour, les irrégularités susmentionnées, par leur diversité et leur importance, ont été de nature à influencer sur l'issue du scrutin ; (...) ainsi, et sans qu'il ait lieu d'examiner l'autre grief invoqué, il convient d'annuler l'élection de M. Brial. »

« Les rejets. — Outre la requête dirigée contre M. Jean-Claude Lefort (PCF, 10^e cir. du Val-de-Marne), le Conseil constitutionnel a rejeté, dans sa séance du 23 novembre, les recours dirigés contre MM. Guy Lordin (app. PS, 1^{er} cir. de la Martinique) ; Jacques Laffeur et Maurice Nenou-Powetaho (RPR, 1^{er} et 2^e cir. de la Nouvelle-Calédonie) ; Jean-Pierre Santa-Cruz (PS, 3^e cir. du Jura) ; Dominique Gambier (PS, 2^e cir. de la Seine-Maritime) ; Daniel Colin (UDF-PR, 1^{er} cir. du Var) ; Pierre Estève (PS, 2^e cir. des Pyrénées-Orientales) ; Jean-Marie Aliste (PS, 3^e cir. de l'Ardeuse) ; Léon Bertrand (RPR, 2^e cir. de la Guyane) et André Barthol (RPR, 7^e cir. de la Moselle).

La fraude à Ivry

« Les communistes ne trichent pas, les communistes ne sont pas des fraudeurs, les communistes combattent la fraude et ils le combattent résolument. » Ainsi s'exprimait M. Georges Marchais, le 28 juin, en dénonçant « une campagne ignoble (...) montée de toutes pièces contre notre parti ».

Désormais, les communistes ne sont plus seuls à combattre « résolument » cette fraude électorale (sur laquelle le Monde s'était penché dans ses éditions des 22, 23, 26 et 27 juin). Dans le cadre d'un séminaire organisé par le Centre d'études d'histoire et de sociologie du communisme (CNRS) à l'université Paris X-Nanterre, M. Hervé Laroche a donné une conférence, mardi 22 novembre, sur les coutumes électorales à Ivry.

M. Laroche, qui n'est pas communiste, habite à Ivry et a été employé pendant quatorze ans à la mairie en sa qualité d'urbaniste. Dirigé par le seul PCF, avec pour maire M. Georges Maranne de 1925 à 1969, le ville d'Ivry est devenue une municipalité d'union de la gauche sous la houlette de M. Jacques Laloë, actuel premier magistrat. Connaisseur du système municipal local, M. Laroche a surveillé, avec l'aide d'une quarantaine d'amis d'un comité Juquin, le déroulement des opérations électorales

des derniers scrutins présidentiels et législatifs. Ils ont ainsi relevé de nombreuses anomalies dont certaines ont été consignées sur les procès-verbaux des bureaux de vote et ils ont fait une estimation du « résultat corrigé » obtenu par le candidat du PCF dans cette circonscription après défalcation des « fraudes supposées » ou observées.

Ils n'ont assurément pas forcé la dose du soupçon, car ils aboutissent à un nombre de voix frauduleuses obtenues très inférieur à celui qui, en définitive, a été calculé par le Conseil constitutionnel. M. Laroche et ses amis en avaient estimé le nombre à huit cent trente-trois, alors que les « Sages » en ont annulé plus de deux mille huit cents, ce qui fait une voix sur cinq obtenue par M. Lefort.

Les bureaux incriminés sortent, pour partie, ceux qui faisaient l'objet de soupçon de la part de ses observateurs des mœurs locales : celui présidé par M. Laloë lui-même, deux autres tenus respectivement par les femmes de dirigeants nationaux du parti et un quatrième par un militant impliqué dans une fraude électorale à Limeil-Brevinnes en 1982 qui a fait l'objet d'une condamnation de justice.

O. B.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi après-midi 23 novembre, à l'Élysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et du budget, et le ministre délégué chargé du budget ont présenté au conseil des ministres le projet de loi de finances rectificatives pour 1988.

Ce collectif budgétaire, traditionnel en fin d'année, ajuste les prévisions du budget initial, en dépenses comme en recettes, à l'évolution économique constatée et aux décisions prises depuis le début de l'année.

Le déficit budgétaire de l'exercice 1988 est maintenu dans les limites fixées par la loi de finances initiale : il s'établit à 114,9 milliards de francs.

Les recettes supplémentaires (36,6 milliards de francs) résultant de la croissance économique et des économies constatées (5,8 milliards de francs) sont utilisées essentiellement pour concourir à la réduction du redoublement public, financer des décisions prises par le précédent gouvernement et ouvrir les crédits nécessaires au respect des engagements pris par le gouvernement actuel.

1) 13 milliards de francs serviront à apurer la dette de l'assurances-État à l'exportation garantie par l'État (8 milliards de francs) et à améliorer la gestion de la dette publique (5 milliards de francs).

2) Près de 19 milliards de francs permettront de rectifier des dotations de la loi de finances initiale qui avaient été sous-évaluées (7,5 milliards de francs), de procéder à des budgétisations (5,5 milliards de francs) et de couvrir des ajus-

tements de fin de gestion (5,9 milliards de francs).

3) 10,4 milliards de francs permettront, notamment : un versement de 2,5 milliards de francs à la Caisse nationale d'allocations familiales en compensation des pertes de recettes qui seront supportées en 1989 par cette caisse en raison du décalage de la baisse des cotisations décidées dans le plan pour l'emploi du 14 septembre 1988, le financement en 1988 des décisions récentes intervenues dans le secteur de l'éducation (1,6 milliard de francs), l'ajustement des crédits relatifs à la justice (290 millions de francs) et soutien public au programme JESSI, qui doit permettre,

dans le cadre d'Eureka, de développer une nouvelle génération de circuits intégrés.

Enfin, le projet de loi de finances rectificative prévoit la mise en œuvre de l'amputation partielle des dettes des pays les plus pauvres proposée par le président de la République au sommet de Toronto.

CONVENTION INTERNATIONALE

Le ministre d'État, ministre des affaires étrangères, a présenté au conseil des ministres un projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le gouvernement de la République française et le gouvernement

de la République de Finlande, signée à Helsinki le 5 mai 1988.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le ministre de l'Intérieur a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif au délai de réorganisation des services extérieurs de l'État, à la composition pérenne du conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale et aux fonctionnaires territoriaux à temps non complet.

Ce projet prolonge le délai prévu pour réorganiser les services extérieurs de l'État à la suite des lois de décentralisation.

PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le ministre de l'Intérieur a présenté au conseil des ministres un décret fixant la date du renouvellement des conseils municipaux : le premier tour aura lieu le 12 mars, le second tour le 19 mars 1989.

En outre, il a indiqué que l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes aura lieu le dimanche 18 juin 1989.

TRAITEMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le ministre de la fonction publique et des réformes administratives a présenté au conseil des ministres un décret portant attribution, à

compter du 1^{er} octobre 1988, de deux points d'indice majoré aux personnels de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

ACTION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES

Le ministère de la culture apportera sa contribution à l'effort du gouvernement en faveur de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Il encouragera les pratiques artistiques et la création des jeunes, leur accueil et leur formation culturelle, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle. Vingt-cinq mesures dites « programmes d'initiatives pour les jeunes » (PLJ) représentant près de 200 millions de francs de mesures nouvelles en 1989 traduiront ces orientations.

ÉVOLUTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT

La politique engagée a pour ambition une transformation durable et profonde de ce secteur.

- 1) Promouvoir une conception révisée de l'artisanat au service de l'emploi.
- 2) Entreprendre des actions destinées à mieux structurer le secteur de l'artisanat.

Nominations individuelles

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes : Sur proposition du ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et du budget, MM. Jean-Pierre Bedy, Jacques Balon et Jacques Doustiaques, conseillers référendaires de première classe, sont nommés conseillers maîtres à la Cour des comptes ; M. Georges Boule est renouvelé dans ses fonctions de gouverneur du Crédit foncier de France.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres du mercredi 23 novembre a adopté les mesures individuelles suivantes :

ANN : M. Yves Mésallin.

M. Yves Mésallin est nommé préfet de l'Ain en remplacement de M. Georges Mazonet, admis sur sa demande au bénéfice du congé spécial.

[Né le 8 juillet 1942 à La Chapelle-sur-Laine (Nièvre), M. Yves Mésallin est licencié en droit et titulaire d'un DES, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Affecté en juin 1968 au ministère de l'Intérieur en tant qu'administrateur civil, il devient, en juillet de la même année, directeur de cabinet du préfet de la Savoie, jusqu'en décembre 1970. Il prend alors les fonctions de chef de cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la population, puis occupe les mêmes fonctions auprès du ministre de l'éducation nationale jusqu'en octobre 1974, date à laquelle il devient secrétaire général de la Caisse de l'emploi de 1976 à mars 1979. Il est sous-préfet de Libourne, puis directeur de cabinet du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, jusqu'en avril 1982. Il est alors nommé secrétaire général de la Haute-Garonne sous d'être

nommé commissaire de la République de l'Aude, en mars 1985. Depuis 1986, M. Mésallin était directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'Intérieur.]

MAYOTTE : M. Daniel Limodin.

M. Daniel Limodin est nommé préfet représentant du gouvernement à Mayotte, en remplacement de M. Akli Khélil, nommé préfet hors cadre.

[Né le 7 février 1944 à Tainzel (Aube), M. Daniel Limodin est un ancien élève de l'ENA (promotion Léon-Blaizot). En 1975, mis à la disposition de la direction de la réglementation et du contentieux au ministère de l'Intérieur, il est adjoint au chef de bureau de l'ordre public et de la sûreté de l'État. Inspecteur adjoint de l'administration (1977), il devient sous-préfet de Saint-Paul-de-la-Méduse (1980), avant d'être réaffecté à l'Inspection générale de l'administration (1982) et nommé rapporteur général de la mission des réformes d'administrations centrales (1983). Il devient, en 1984, conseiller technique au cabinet de M. Pierre Joxe.]

Depuis octobre 1985, M. Limodin était directeur des personnels de la

formation et de l'action sociale au ministère de l'Intérieur.

DIRECTION DES PERSONNELS : M. Michel Bert.

M. Michel Bert est nommé directeur des personnels, de la formation et de l'action sociale au ministère de l'Intérieur en remplacement de M. Daniel Limodin.

[Né le 16 juillet 1948 à Issoudun (Indre), M. Michel Bert est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Nommé en 1975 administrateur civil de deuxième classe affecté au ministère de l'Intérieur, M. Bert devient en janvier 1976 chef de bureau de l'organisation communale à la direction générale des collectivités locales. Nommé en 1^{er} juin 1978 administrateur civil de première classe, il est détaché en 1^{er} novembre 1979 au titre de la mobilité dans un emploi d'adjoint de première classe au Conseil d'État. Nommé en avril 1980 rapporteur près de la commission spéciale des pensions, puis chargé de mission en 1981 auprès du directeur général des collectivités locales, M. Bert était depuis 1984 sous-directeur des compétences et des institutions locales à la direction générale des collectivités locales au ministère de l'Intérieur.]

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres du mercredi 23 novembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

• Terre. — Est promu général de division le général de brigade Bertrand-Guillaume de Sarville de Lapresse, nommé chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées.

• Gendarmerie nationale. — Sont promus : général de brigade le général de brigade Jacques Hérisson ; général de brigade, les colonels Paul Perrenet, Jean-Charles Kretz et Robert Grosjean.

Est nommé : commandant la 1^{re} région de gendarmerie le général de brigade Edouard Amardell.

Société

JUSTICE

Au tribunal de Paris

La version « colorisée » d'un film de John Huston est interdite en France

Le tribunal de grande instance de Paris, présidé par M^{me} Huguette Le Foyer de Costil, a rejeté, mercredi 23 novembre, les demandes de la société américaine Turner Entertainments Company qui sollicitait l'autorisation de diffuser en France la version « colorisée » du film *Asphalt Jungle* (Quand la ville dort), réalisé en 1950 en noir et blanc par John Huston, dont les héritiers ont fait valoir que le cinéaste s'était toujours opposé à un tel traitement de ses films.

Le jugement précise que « selon la convention universelle sur le droit d'auteur signée à Genève le 6 septembre 1952 et ratifiée par les Etats-Unis et la France, les auteurs du film *Asphalt Jungle* jouissent en France des mêmes protections que les artistes français ». Le tribunal ajoute que « la loi française est conforme à l'ordre juridique international consacré par la Convention universelle des droits de l'homme, en vertu de laquelle chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur ».

Le jugement sur le fond qui vient d'intervenir donne, en définitive, gain de cause aux avocats des héritiers de John Huston, M^{me} Olivier Carmet et Henri Chouckroun. A l'audience du 21 septembre, ils s'étaient appuyés sur les textes du droit français mais aussi sur les conventions internationales pour demander au tribunal de reconnaître un droit moral sur le film au cinéaste américain. Dans le cas contraire, avaient-ils souligné, les sociétés américaines disposeraient de droits supérieurs à ceux des sociétés françaises.

Dans son jugement, le tribunal déclare que Turner ne peut pas être considéré comme auteur car « nul ne saurait soutenir qu'*Asphalt Jungle* a été réalisé par Turner ». « Si Turner est aujourd'hui seule titulaire des droits patrimoniaux sur cette œuvre, il ne saurait en être de même, ajoute le jugement, des droits moraux attachés à la personne des créateurs » et qui sont « perpétuels inaliénables et imprescriptibles ».

Selon le jugement, la colorisation, « agissant de façon certaine et directe sur la sensibilité du téléspectateur », est « susceptible d'en modifier les impressions ». Ainsi, précisent les magistrats, cette colorisation, réalisée contre le gré des héritiers de John Huston, « constitue une atteinte à leur droit moral ».

Ce jugement met un terme à une affaire qui avait été plaidée le 21 septembre (Le Monde du 23 septembre) puis le 19 octobre. Ces

audiences devant la première chambre civile du tribunal de Paris avaient été précédées de deux jugements en référé au mois de juin. Le 24 juin, le juge des référés du tribunal de Paris avait, en effet, interdit la diffusion en version « colorisée » de *Asphalt Jungle*, prévu sur La Cinq pour le dimanche 26 juin. Dans son ordonnance, qui devait être confirmée dès le lendemain par la cour d'appel siégeant en référé (Le Monde des 26-27 juin et 28 juin), le juge des référés déclarait que sa décision d'interdire la diffusion du film « colorisé » s'inspirait du souci de protéger le droit moral de l'auteur tant que le juge du fond ne se serait pas prononcé.

Un ancien professeur du lycée de Sèvres impliqué dans une affaire de stupéfiants

Un ancien professeur de philosophie du lycée d'Etat de Sèvres (Hauts-de-Seine), radié depuis cinq mois de l'enseignement pour « insuffisance pédagogique », a été inculpé, vendredi 18 novembre, par M. Jean-Marie Charrier, juge d'instruction à Versailles, d'infraction à la législation sur les stupéfiants et écroué à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines).

Les découvertes faites au domicile du professeur, lui-même, héritomane ont permis aux gendarmes d'arrêter, mercredi 23 novembre à Lille (Nord), les deux principaux instigateurs d'un réseau qui se recrutait sur Paris, les Yvelines, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis. Au total, vingt personnes ont été inculpées d'infraction à la législation sur les stupéfiants puis écrouées. (Corresp.)

Il s'agissait ainsi des avocats de la société Turner qui, pour leur part, soutenaient que les règles en vigueur aux Etats-Unis devaient s'appliquer à un film américain diffusé sur le territoire français. Aux Etats-Unis, en effet, les tribunaux n'admettent que le droit patrimonial ce qui permet à la société Turner propriétaire de *Asphalt Jungle* de faire ce qu'elle veut du film sur le territoire américain sans craindre une réelle limitation de ses droits. Mais le tribunal français a opposé « les droits moraux » - inaliénables et imprescriptibles - des créateurs aux arguments des avocats de la société américaine qui étaient allés jusqu'à dire, le 21 septembre, que le droit moral français ne devait pas « servir les caprices imbeciles des auteurs ».

Le procès d'un policier meurtrier en Seine-Saint-Denis

Conversation de bistrot à la cour d'assises

La cour d'assises de Seine-Saint-Denis s'est efforcée, mercredi 23 novembre, de répondre à une forte question : combien de Ricard a donc bu le policier meurtrier Patrick Savrey avant de tuer, le 5 décembre 1986 à 22 h 30, Abdel Benyahia, dix-neuf ans, avec son arme de service alors qu'il avait au moins 1,84 gramme d'alcool dans le sang. Autant le dire tout de suite le mystère reste entier.

L'accusé n'a pas nié qu'il se trouvait au moment des faits avec un taux d'alcoolémie de 1,84 gramme ou 1,87 gramme, selon les experts. Il a sportivement précisé qu'il avait pris, à 19 heures, l'apéritif avec des collègues dans les locaux mêmes de son commissariat du quartier de la Madeleine, à Paris (trois Ricard, comme à l'habitude, avant de déjeuner d'un quart de côteau-rhône). Il n'a pas caché s'être ensuite débarrassé avec la servante d'un bar du boulevard Malesherbes, qui lui avait accordé un premier rendez-vous mais pas de séance de cinéma (un Ricard seulement). Alors qu'il rentrait chez lui, à Bobigny, son service terminé et son « deux de croisière » dans le sang, selon l'expression d'un psychiatre, il s'est arrêté au café Tout va bien, à Pantin, pour prendre un whisky, qu'il a eu le temps de commander mais pas d'ingurgiter.

« Vous savez bien, dans la police, tout le monde boit. » Le docteur Broutot, qui rapportait à la barre ces propos de l'inspecteur - suspendu - a été coupé net par la présidente, Mme Marguerite Furet : « La cour n'est pas là pour juger la police. » Les jurés n'auront donc eu que leur fort intérieur pour s'estimer que l'on boive l'apéritif dans un commissariat alors que les étudiants manifestent dans la rue, qu'un « pot » y ait déjà eu lieu la veille et qu'un inspecteur en état d'ivresse s'installe au volant de la 205 de service pour rentrer chez lui, en raccompagnant au passage un collègue à la gare du Nord.

N'étant pas non plus chargée de juger la justice, la cour ne s'est pas demandée, en cette première journée d'audience, pourquoi le meurtrier avait été libéré en liberté jusqu'au 25 juin 1987, ce qui avait retardé de six mois le début de sa cure de désintoxication, ni quels nouveaux éléments avaient conduit le juge Catherine Sapène à aggraver à deux reprises le chef d'accusation pour arriver finalement à celui d'homicide volontaire. Et encore moins quelles autorités avaient décidé de soustraire le corps d'Abdel Benyahia à sa famille pendant quarante-huit heures pour ne pas ajouter trop vite une nouvelle bavure à la mort de Malik Ousseine, le même soir du 5 décembre au Quartier latin.

« Les doses d'alcool du commissariat » Pour réconcilier tout le monde, l'avocat général André Houperit a suggéré que « les Ricard consommés dans les commissariats » étaient peut-être d'un volume supérieur à la moyenne, mais il s'est attiré une réponse foudroyante de l'accusé : « Dans notre service, au commissariat de La Madeleine, nous utilisons des doses d'alcool à 2 centilitres. » Son défenseur, M^{me} Danièle Soulez Larivière, s'est déclaré incompétent dans ce qui concernait à reconstituer une conversation de bistrot, tout en faisant remarquer que Patrick Savrey avait proposé, pour la bonne information du jury, de boire autant de verres qu'il faudrait pour atteindre 1,84 gramme par litre mais que la justice avait refusé l'expérience.

Savrey, qui comparait presque chauve, à trente-trois ans, n'a pas toujours été policier ni alcoolique. A dix ans, il voulait être prêtre, ou médecin, il a obtenu un DUT de gestion, ce qui n'était pas rien dans le ZUP de Vaux-en-Valin (Rhône) où il a été élevé et où il habitait encore en 1981 avec sa mère puisque « l'occasion ne s'est jamais présentée de savoir (s'il voulait) se marier ou pas ». Son père est mort d'une maladie de l'œsophage selon la famille, mais d'une cirrhose du foie selon les renseignements généraux.

Il était l'avant-dernier d'une famille de huit enfants, et une amie de sa mère l'avait surnommé « petite fleur ». A l'école primaire, il avait déjà un copain algérien, et les associations antiracistes représentées au procès peuvent aller à Vaux-en-Valin vérifier s'il n'y avait pas 50 %, voire 80 %, de Maghrébins - les témoignages ne vont tout de

même pas jusqu'à 100 % - inscrits au club de lutte grecoromaine qu'il avait relancé en 1980. Après avoir travaillé comme comptable à la préfecture du Rhône, Savrey a été reçu au concours de la police et admis à l'école de Cannes-Ecluse (Seine-et-Marne) bien qu'un commissaire divisionnaire des RG ait estimé que, son environnement familial n'étant « pas bon », il ne réunissait pas « les qualités requises » pour la fonction.

Savrey a indiqué qu'il avait quitté le commissariat pour gagner davantage dans la police, mais le psychiatre s'est demandé s'il n'avait pas tenté aussi d'y subliminer sa petite taille de 1,65 mètre.

L'inspecteur s'était installé à Paris en 1982. Il vivait avec un collègue, mais il était « un peu isolé » et pas très rassuré dans le métro. Il avait cependant gardé son sang-froid lors de l'intervention difficile d'un Tunisien, mais les policiers étaient deux contre un.

Le 5 décembre 1986, alors qu'il n'est pas en service, Patrick Savrey met en joue un groupe d'une quinzaine de personnes qui le menacent de son seul nombre. Une bagarre s'est engagée entre l'un des frères d'Abdel Benyahia et un Yougoslave qui fête son anniversaire. Le policier pense avoir entendu un cri et il s'agit de l'intervenant du haut de son 1,84 gramme d'alcool dans le sang. Il recule de trois pas, crie « Police ! », et, pour qu'on le croie, il sort son revolver Smith & Wesson 38 spécial.

Abdel Benyahia, né dans une famille de neuf enfants arrivée d'Algérie en 1954 et installée à la Cité des 4 000 à La Courneuve, est « animateur de rue », selon le comité qui demande à ce que justice lui soit faite. Il a effectué un stage à la Cité des sciences à La Villette et attend de partir pour le service militaire. Le 5 décembre, il s'approche du café Tout va bien et aperçoit son frère dans la bagarre. Il s'est dos tourné, selon les témoins, quand il entend « Police ! » à 1,50 mètre de lui. Il se retourne, les mains à moitié en l'air. L'alcoolique tire à bout portant, dans le thorax. Il a « prassé un coup de pied » sur sa droite.

Il faudra toute l'insistance de l'avocat de la partie civile, M^{me} Léon Forster, pour que l'inspecteur veuille bien considérer que « au regard de ce qui s'est passé le 5 décembre », sa consommation d'alcool a peut-être été « excessive ». Mais il refuse d'avouer ce qui soulagerait tout le monde, d'avouer l'impossible, l'alcoolisme. Patrick Savrey n'a, ce jour-là, pas bu plus qu'à son habitude et il n'entend pas qu'on accuse le Ricard injustement.

CORINE LESNES.

EXPOSITION-JEU

dans les magasins Le Temps de vivre

PLANTU

LA BONNE LEGENDE



JEU

GRATUIT
SANS OBLIGATION D'ACHAT

DU 7 NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 1988

Visitez l'exposition des grands dessins de Plantu. Jouez et trouvez la bonne légende de cinq dessins sélectionnés.

GAGNEZ deux voyages de quinze jours en bateau pour deux personnes le long des côtes de Turquie et de nombreux albums de Plantu.

VISITEZ L'EXPOSITION ORGANISÉE PAR

ET JOUEZ DANS LES MAGASINS

Le Monde



le temps de vivre

librairie - papeterie - presse

Pour consulter la liste des magasins LE TEMPS DE VIVRE sur minitel : tapez 36.15 LEMONDE

Directeur général de la police nationale

M. Ivan Barbot est élu président d'Interpol

La 57^e assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) a été, mercredi 23 novembre, à la présidence de l'organisation un Français, M. Ivan Barbot, directeur général de la police nationale depuis janvier 1987. M. Barbot, dont le mandat non renouvelable est de quatre ans, l'a emporté après

le désistement de son adversaire, le général Pow Sarrasin, chef de la police royale thaïlandaise, soutenu par les Etats-Unis, dont un citoyen, M. John Simpson, directeur du Secret Service (l'équivalent du service français des voyages officiels), détenait la présidence d'Interpol depuis 1984.

Le général Pow Sarrasin s'est retiré de la compétition après deux tours de scrutin à la majorité des deux tiers, rendant ainsi inutile un troisième tour qui se serait déroulé à la majorité simple. M. Barbot avait obtenu 70 voix contre 50 au premier tour et 72 contre 48 au second. Cette bataille franco-thaïlandaise opposait en fait la France aux Etats-Unis, soucieux de maintenir leur influence sur l'organisation. La France, qui accueille le siège de l'organisation - transféré en 1989 de Paris à Lyon - avait dû céder du terrain en 1985 avec le remplacement au secrétariat général du Français André Brossard par un Britannique, M. Raymond Kendall, issu de Scotland Yard. C'était la première fois depuis 1946 que la direction du secrétariat général échappait à la France.

Ce succès diplomatique de la police française a été minutieusement préparé depuis l'élection, en novembre 1987, de M. Barbot au comité exécutif d'Interpol (Le Monde du 18 novembre). Illustration d'une continuité gouvernementale, cette ambition fut partagée par les gouvernements de MM. Chirac et Rocard. Les cabinets de M. Pierre Joxe - qui com-

prend un conseiller diplomatique - et de M. Roland Dumas - qui comprend un magistrat - n'ont pas ménagé leurs efforts. La majorité des voix des pays européens, africains et arabes étaient acquises à la France, les pays asiatiques soutenant le candidat thaïlandais, et le vote des pays d'Amérique latine devant faire la différence.

Si les Etats-Unis évoquaient d'anciennes rivalités en matière de lutte antiterroriste pour combattre la candidature de M. Barbot, la France disposait d'un argument de poids depuis la révélation par la presse américaine du détournement de l'aide américaine par des militaires thaïlandais. Lors de sa nomination à la direction de la police nationale, M. Barbot avait déjà illustré un consensus franco-français, M. François Mitterrand et M. Charles Pasqua s'étant mis d'accord sur son nom, après que le ministre de l'Intérieur du gouvernement de M. Chirac eut vivement souhaité le départ de son prédécesseur, M. Pierre Verbrugghe, aujourd'hui préfet de police de Paris. A la DGNP, M. Barbot s'en est tenu à une attitude neutre et quelque peu effaçée, qui fait dire à certains policiers que cette direction a perdu de son pouvoir et de son

autonomie au profit des cabinets ministériels. Théoriquement sa nomination à la présidence d'Interpol n'implique pas son départ de la DGNP, mais il n'est pas exclu qu'à terme M. Joxe propose pour ce poste l'un de ses proches collaborateurs.

E. P.

[Né le 5 janvier 1937 à Plouzeur-Lis (Côtes-du-Nord), M. Ivan Barbot, licencié ès lettres et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, après des études à la faculté de droit et de sciences économiques de cette ville, a commencé sa carrière comme chef de cabinet du préfet de Tarn-et-Garonne (1961), puis de celui de Haute-Savoie, dont il devint directeur du cabinet (1962). Il fut ensuite chef de cabinet du préfet de la région parisienne (1967), puis sous-préfet d'Etampes (1969), chargé de mission au cabinet du premier ministre, M. Pierre Messmer (1974), conseiller au cabinet du ministre de l'Intérieur, M. Michel Poniatowski, puis, dans les mêmes fonctions, auprès de M. Christian Bonnet (1974-1977). En 1977, il devient secrétaire général de la Seine-Saint-Denis, puis en 1982 commissaire de la République de la Charente, avant d'être nommé en 1985 commissaire de la République de Var, poste qu'il quittera pour la direction générale de la police nationale, en janvier 1987, avec le titre de préfet hors-cadre.]



Société

JUSTICE

Aux assises de Haute-Savoie

Le terrorisme crapuleux de deux menuisiers en quête d'argent et de sensations

ANNECY de notre envoyé spécial

Thierry Maitrait, vingt-sept ans, et Claude Vallot, trente-six ans, n'ont pas des antécédents de malfaiteurs. Leur casier judiciaire est vierge. Ils n'ont jamais fréquenté le « milieu ». Leurs formations respectives, les conduisaient plutôt à exercer la menuiserie. Pour autant, ils n'ont pas non plus la tête remplie d'idées révolutionnaires capables de les inciter à faire tromper un quelconque idéal. Ce sont ainsi des gens tout à fait ordinaires qui sont entrés, mercredi 23 novembre, dans le box des accusés de la cour d'assises de Haute-Savoie.

Ils ont pourtant inventé un crime apparemment étonnant au regard de leur itinéraire et qui pourrait porter le nom de « terrorisme crapuleux ».

Pendant l'été 1984, les nuits bleues corses sont relayées par les attentats du GAL, puis par ceux du mouvement Action directe. La Bretagne connaît un attentat de l'ARB revendiqué à Quimper. Aussi, lorsque le 16 août 1984, un correspondant se présentant au nom d'un mystérieux « groupe M 5 » revendique auprès de l'Agence France-Presse un attentat commis le 13 août dans les consignes automatiques de la gare de Lyon-Perrache et une explosion qui a fait cinq blessés dans le centre commercial d'Anancy le même jour, les enquêteurs examinent cet appel avec le plus grand sérieux. L'attentat de Lyon a déjà été revendiqué par l'Armée secrète pour la libération de l'Arménie (ASALA) et à Anancy une femme blessée a dit être amputée du pied gauche. Cependant, le correspondant ne demande pas la libération de militants emprisonnés, mais seulement le versement d'une somme de... 3 millions de francs.

Pour pointer cette exigence, un nouvel attentat avait lieu le 17 août dans les consignes automatiques de la gare de Grenoble. L'affaire n'était pas revendiquée mais l'analyse des débris permettait d'établir qu'elle se rattachait aux autres actes du « groupe M 5 », car réalisée à partir d'un « bricolage » faisant appel à des connaissances sommaires de mécanique, d'électronique et de pyrotechnique.

En recherchant l'origine des appels téléphoniques, le SRP de Lyon parvint à identifier le client d'un hôtel de Sens. L'homme avait réglé par chèques. Sa présence avait été signalée dans une cabine téléphonique à l'instant où le « groupe M 5 » négociait avec les enquêteurs. Il s'agissait de Thierry Maitrait. Son interrogatoire conduisit rapidement à son ami Claude Vallot. « Il s'agissait d'utiliser la peur pour faire pression sur le gouvernement pour avoir de l'argent », expliqua Maitrait. Cette justification ressemble bien à la définition du terrorisme telle qu'elle figure dans la loi du 9 septembre 1986 que M. François Le Pénven, du bureau de Lyon, et M. Dufour, du bureau d'Anancy, défenseurs de Vallot ont immédiatement tenté d'exploiter pour faire renvoyer le procès.

Prenant le risque de se placer dans une position difficile lorsque viendra le moment des plaidoiries, les avocats ont soutenu qu'il s'agissait bien d'une « entreprise individuelle ou collective visant à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». En conséquence, leur client, disaient-ils, devait être jugé comme un terroriste par la cour d'assises, spécialement composée de magistrats et non par un jury populaire. La demande a échoué. Elle était pourtant présentée avec astuce, enveloppée d'un linceul de

● Trois membres présumés de l'ex-FLNC libérés. M. Michel Legrand, juge d'instruction au tribunal de Paris, a rendu une ordonnance faisant droit à trois demandes de liberté déposées par des militants présumés de l'ex-FLNC, Jean-François Carceller, trente-trois ans, François Barbier, quarante-six ans et André di Scala, trente-trois ans. Ils avaient été arrêtés le 24 novembre 1987 à Ajaccio et sont inculpés depuis d'attentats par explosifs, infractions à la législation sur les explosifs, associations de malfaiteurs, reconstitution de ligues dissoutes, infractions en relation avec une entreprise terroriste. Le représentant du parquet avait requis leur maintien en détention.

● Gendarme fou au Portugal : quatre morts. — Un gendarme pris de folie a ouvert le feu, mercredi 23 novembre, à Lisbonne, dans la cour d'une caserne de la garde nationale républicaine (gendarmérie portugaise), tuant quatre de ses collègues et faisant une douzaine de blessés.

Le gendarme fou s'est ensuite tiré un coup de revolver dans la tête sans réussir à se donner la mort, a indiqué un porte-parole de la gendarmérie portugaise. Il a été admis dans un hôpital de Lisbonne, où son état a été jugé « désespéré ». — (AFP.)

précisions juridiques. La cour a dû siéger toute la matinée avant de rendre un arrêt « vidant » l'incident.

Le réquisitoire des experts

Descrit par ses professeurs comme effacé et rêveur, Maitrait avait été engagé par Vallot comme unique employé d'une entreprise réalisant des cuisines intégrées. Vallot, plus tard, l'a licencié pour une faute professionnelle « volontaire ». Pourtant, les rapports troubles qui liaient les deux hommes feront qu'ils resteront en relation et voudront créer ensemble la société Maitrait et Travaux.

« C'était mon seul ami », a dit Maitrait, après avoir admis devant le président, M. Dominique Dulin, qu'il écrivait des poèmes : « Quand je ne peux pas me confier, j'écris », a précisé ce jeune homme, auquel les lunettes donnaient un air trop sérieux malgré un poil négligemment porté sur un nez. Quant à Vallot, ses allures de cadre ne suffisaient pas à compenser son air insignifiant. Père de deux filles, il a divorcé en 1984 après avoir rencontré celle qui sera sa maîtresse ; un modèle recruté par petites annonces pour figurer dans un film érotique qu'il voulait réaliser avec Maitrait.

Ces deux hommes, apparemment ordinaires, n'en ont pas moins été traités avec une sévérité exceptionnelle par les experts psychologiques. Est-ce la réaction de spécialistes plus habitués à rencontrer des accusés vivant dans la délinquance ? Ont-ils été agacés par les réponses de ces deux personnages parfois insaisissables ? Toujours est-il que les docteurs Rambaud et Bonlot ne semblent avoir trouvé aucun élément positif en révisant leurs conclusions à la suite

d'entretiens qui ne semblent pas avoir été expédiés en quelques minutes, comme il arrive trop souvent, puisque les experts ont consacré plusieurs heures à entendre chaque accusé.

Sur un ton catégorique, sans la moindre nuance pourtant exigée par leur art, les psychologues ont décrit Maitrait comme un « arriviste » possédant une « amoralité », en soulignant son « manque d'émotivité », qui en fait « un sphinx impossible à mettre en colère ». Aux experts, il aurait dit de la foule et des enfants qui pouvaient être victimes des explosions : « Ce n'est pas mon problème ». Vallot n'a pas été épargné. C'est un être « vaniteux, prétentieux, fat, d'une ambition démesurée ». Selon les spécialistes, il « prend plaisir à se voir dans l'équivoque ». Et avec cela : « Hypocrite, pédant, égocentrique, narcissique ». Enfin, les résumés dans une même critique, les spécialistes considèrent que « l'affectivité n'est riche ni chez l'un ni chez l'autre ». Ils ont « surestimé leur capacité intellectuelle ». Pour ces psychologues, ce qui a réuni les deux hommes, « c'est l'ambition et un sentiment élitiste ».

Après ce que M. Le Phuong a qualifié de « réquisitoire des experts », on pouvait s'attendre que les accusés tentent d'apparaître sous un autre jour en expliquant clairement ce qui les a conduits à commettre ces attentats. Mais, malgré l'insistance du président, Maitrait dira seulement : « Au départ, c'était pour l'argent ; après, j'ai voulu me persuader que c'était un motif valable pour répondre à un besoin d'action et d'investissement ».

Après avoir entendu les témoignages dans la journée de jeudi, l'audience de vendredi sera consacrée au réquisitoire et aux plaidoiries, après quoi les jurés décideront.

MAURICE PEYROT.

ÉDUCATION

Suspendus depuis le 19 novembre

Les cours reprendront lundi à l'université Paul-Valéry de Montpellier

Les cours de l'université Paul-Valéry, à Montpellier, qui étaient suspendus depuis le 19 novembre, reprendront lundi prochain. Le conseil d'administration a pris cette décision, mardi 22 novembre, une délégation conduite par le président de l'établissement, M. Michel Guyraud, ayant été reçue la veille au ministère de l'éducation nationale. Celle-ci a reçu l'assurance que les travaux de reconstruction des trois amphithéâtres de 400 places détruits par un incendie, il y a dix-huit mois, pourront démarrer très prochainement. Le crédit de 19 millions de francs prévu dans le budget de 1988 et non utilisé sera reporté dans celui de 1989. Le ministère a également indiqué que la construction de nouveaux bâtiments (2 500 mètres carrés), envisagée depuis plusieurs années et jamais réalisée, commencera très rapidement. Son financement sera inscrit dans le contrat de plan entre l'Etat et la région. L'ensemble de ces opérations devrait être achevé au début de l'année 1990.

En revanche, le conseil d'administration regrette de n'avoir pas reçu de réponse à sa demande urgente de postes d'enseignants (il en souhaitait 44) et de personnel administratif. Le ministère sera inscrit dans le contrat de plan entre l'Etat et la région. L'ensemble de ces opérations devrait être achevé au début de l'année 1990.

SCIENCES

La mort de Raymond Dart « inventeur » des Australopithèques

Raymond Dart, qui avait identifié, en 1924, le premier Australopithèque jamais découvert, est mort à Johannesburg (Afrique du Sud) le 22 novembre. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Né le 4 février 1893 à Brisbane (Australie), Raymond Dart avait fait ses études de médecine. Et c'est en tant que médecin qu'il fit partie, pendant quelques années, de la marine, du corps expéditionnaire australien venu combattre en Europe. Après avoir été professeur à Londres et aux Etats-Unis, il s'établit à Johannesburg. Là, de 1923 à 1959, il fut professeur d'anatomie à l'université de Witwatersrand.

En 1924, le jour où, selon la petite histoire, il se préparait pour être le témoin d'un ami qui se mariait, il reçut des pierres venant d'une car-

Le ministère estime que la campagne pour le recrutement des enseignants a été un succès

Le ministère de l'éducation nationale indique dans un communiqué que la campagne nationale d'information destinée à attirer davantage d'étudiants dans les carrières de l'enseignement, a été un succès : 21 257 étudiants se sont inscrits aux concours d'agrégation pour 1989 (+10,58 % par rapport à l'année dernière), 33 988 au CAPES externe (+33,65 %), et 6 000 au CAPET (enseignement technique) externe (+68,6 %). Les candidats ont été particulièrement nombreux dans les disciplines où le recrutement s'avère le plus difficile, comme les mathématiques et les sciences physiques. Les académies les plus en difficulté, dans le Nord et dans l'Est, bénéficient au premier chef de cette progression.

Le Syndicat national des enseignants de second degré (SNES) fait toutefois observer que cette progression du nombre des candidats reste inférieure à celle du nombre des postes mis aux concours en 1989. D'autre part il aurait parmi les candidats beaucoup d'enseignants déjà en exercice, ce qui limitera le nombre des nouveaux professeurs.

Interrogé sur Europe 1, mercredi 23 novembre, sur la revalorisation de la condition enseignante, M. Jospin n'a pas voulu donner de chiffres précis, mais a confirmé que celle-ci coûtera « plusieurs milliards » (voir *Le Monde* du 23 novembre). « Tout ne se fera pas en une fois, a-t-il ajouté. Il y aura des actes significatifs tout de suite, puis un plan de revalorisation ».

Manifestation le 30 novembre à Paris

Le Syndicat national des enseignants de second degré, (SNES) ainsi que cinq autres organisations de la FEN appellent à une manifestation à Paris, le mercredi 30 novembre, pour exiger « la revalorisation du métier ».

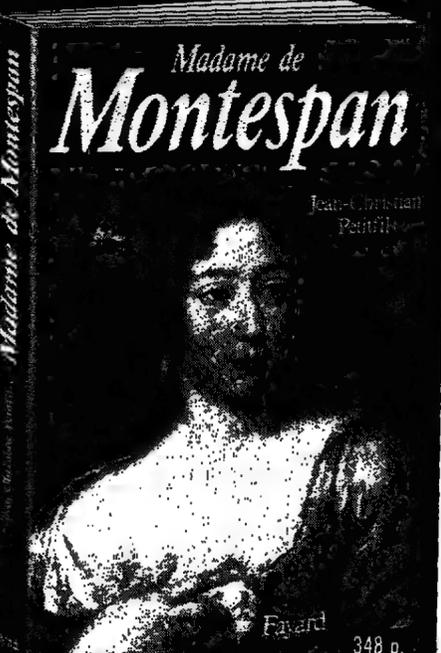
Ce cortège, qui partira de la Bastille à 13 heures, clôt un mois d'actions engagées dans le secondaire et le supérieur. S'y joindront les syndicats FEN du supérieur (SNB-Sup), des enseignants en éducation physique (SNEP), de l'enseignement agricole public,

des chercheurs scientifiques, des professeurs d'École normale, ainsi qu'une trentaine de sections du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-PECC), tous appartenant à la tendance « unité et action » de la FEN (ou militent les communistes et des socialistes).

Le SNES, qui a pris l'initiative de la manifestation, souligne qu'elle se déroulera à la veille de l'ouverture des négociations avec le ministre sur la revalorisation de la condition enseignante.

L'HISTOIRE CHEZ FAYARD

Madame de Montespan



348 p. 98 F.

Étincelante d'esprit, "beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs", Françoise - dite Athénaïs - de Rochechouart; épouse du marquis de Montespan, fut la vraie reine de Versailles et de ses fêtes, la royale déesse des arts et des lettres... Jamais ouvrage aussi complet ne nous avait restitué de façon si vivante le portrait de cette favorite royale qui, sans avoir joué de rôle politique, occupa une place exceptionnelle en son siècle, le Grand Siècle.

M. Christian Beclé directeur général de la recherche

M. Christian Beclé, professeur de physique a été nommé directeur général de la recherche au ministère de la technologie, au conseil des ministres du mercredi 23 novembre.

(Né le 21 décembre 1941 à Frontignan (Hérault), M. Christian Beclé est agrégé de sciences physiques (1966), docteur d'Etat (1968). Chargé de cours à l'Institut national polytechnique de Grenoble en 1968, il devient, en 1971, maître de conférences à l'Institut universitaire de technologie de Nantes, puis professeur en 1975. En 1983, il est nommé recteur de l'académie de Créteil. L'année suivante, il devient conseiller chargé de l'éducation, de la jeunesse et des sports auprès de M. Fabius, premier ministre. En 1986, il est professeur de physique au Conservatoire national des arts et métiers, et en 1987, délégué national du PS, chargé de l'éducation, où il travaille aux côtés de M. Fabius.)

UNESCO Deux nouvelles réserves de la biosphère en France

Le programme de l'UNESCO intitulé MAB (l'homme et la biosphère) vient d'ajouter quatre nouvelles réserves à son réseau international. Outre une réserve au Canada, dans la région de Charlevoix et une autre sur la côte californienne des Etats-Unis, l'UNESCO a retenu deux sites en France dignes d'être élevés au rang de réserve mondiale de la biosphère. Il s'agit, d'une part, de quelque 120 000 hectares du parc naturel régional des Vosges du Nord, et, d'autre part, de l'île d'Ouessant et de l'archipel de Molène, situés au large du Finistère et déjà partie intégrante du parc naturel régional d'Armorique.

Cadeaux au musée du Louvre 1989



Vient de paraître le catalogue 1989



En vente au musée du Louvre «Le Musée» Forum des Halles «Le Musée» 89 av. Victor-Hugo, Paris Galeries Lafayette - Haussmann
Correspondance: R.M.N., 10 rue de l'Abbaye Paris 6^e

Pour recevoir gratuitement le catalogue, adressez le bon ci-dessous avec 3 timbres à 220 F pour frais d'envoi à Publ-Traie (Catalogue R.M.N.) B.P. 123 - 91161 Longjumeau Cedex

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____

Des cadeaux intelligents...

Editions de la Réunion des Musées Nationaux

Société

MÉDECINE

Sous réserve d'un consentement écrit des patients

La CNIL autorise la mise en place d'une banque de données sur le SIDA

Afin de mieux connaître cette nouvelle maladie qu'est le SIDA et pour en suivre avec précision la progression, il était devenu impératif de disposer en France d'un outil informatique fiable, qui ne déroge en rien au respect des droits des patients.

Informaticien et SIDA : depuis l'apparition de l'épidémie, on savait que, tôt ou tard, il faudrait faire cohabiter ces deux termes, en prévenant tout risque de dérapage liberticide, ou de possible dérive vers le fichage de la population. Compte tenu de l'ampleur de l'épidémie et de la complexité des facteurs intervenant dans son extension, les scientifiques ne pouvaient faire autrement que d'avoir recours à l'informatique pour gérer et analyser le maximum d'informations provenant d'un maximum de patients. Cela, personne ne le contestait.

L'enquête de Bordeaux

Ainsi la mise en place, en 1987, avec l'aval de la CNIL, de l'enquête épidémiologique SEROCO de Bordeaux, dirigée par le professeur Daniel Schwartz (unité 292 de l'INSERM) sur l'évolution du devenir des séropositifs ne pose-t-elle pas de problèmes. Tous les garde-fous éthiques avaient été prévus, l'accord des deux mille personnes séropositives participant à l'enquête devant être recueilli par écrit.

Quelques mois plus tard, un autre projet d'enquête épidémiologique, émanant celui-ci du professeur Jean-Louis San Marco (laboratoire de santé publique de Marseille), recevait, lui aussi, l'aval de la CNIL. Là encore, tous les verrous de sécurité permettant de sauvegarder l'anonymat des personnes ayant accepté de participer à cette étude, avaient été mis en place.

Le 5 juillet, pourtant, la CNIL enseignait la règle du recueil du consentement des patients par écrit.

La Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a donné, mardi 22 novembre, son accord à la mise en place par l'INSERM d'un système national d'information épidémiologique sur le SIDA, constitué d'une banque de données statistiques fournies par les vingt-trois centres d'information et de soins sur l'immunoséquence humaine (CISIH) (le Monde des 12 février et 17 août). L'accord de la CNIL précise que le consentement libre et éclairé des patients ayant accepté de participer à cette vaste enquête épidémiologique devra être recueilli par écrit.

Elle donnait son aval à un projet d'étude sur le SIDA, présenté par le professeur Salomon (CHR de Bordeaux), qui ne prévoyait qu'un simple recueil du consentement du patient par le médecin (et donc oralement). Il s'ensuivit de nombreuses réactions émanant, en particulier, des associations AIDES et ARCAT-SIDA, qui, l'une comme l'autre, s'inquiétaient de cette curieuse dérogation, à tel point qu'à la veille de rendre public son avis sur le système national informatif de l'INSERM sur le SIDA, la CNIL a décidé, vendredi 18 novembre, de réunir, autour d'une même table, des représentants du Comité national d'éthique, du Conseil national de l'Ordre des médecins, du ministère

de la santé, des associations AIDES et ARCAT-SIDA, ainsi que des scientifiques, spécialistes du SIDA.

A l'ordre du jour, donc, une réflexion sur le consentement du patient : par écrit ? Par l'intermédiaire du médecin ? ou, tout simplement, consentement implicite répondant à l'adage : qui se dit mot consent ?

Deux textes ont servi de base de discussion : l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978, prévoyant qu'il « est interdit de mettre ou conserver en mémoire informatisée, sans accord express de l'intéressé, des données nominatives qui, directement ou indirectement, font apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ou les appartenances syndi-

cales des personnes » et l'article 6 de la Convention du Conseil de l'Europe, indiquant, en particulier, que « les données à caractère personnel, relatives à la santé ou à la vie sexuelle, ne peuvent être traitées automatiquement ».

La plupart des participants à cette réunion sont convenus que l'accord express du patient devait être recueilli par écrit. Ainsi, devait expliquer le représentant d'AIDES, M. Daniel Jacobi, les patients furent, en quelque sorte, acte de citoyenneté, se sentant partie prenante dans l'enquête à laquelle ils participent.

Ayant, en définitive, retenu ce principe de recueil du consentement par écrit, il ne restait plus à la CNIL qu'à revenir sur son avis concernant l'enquête - « un arrangement, une divergence de jurisprudence », de l'avis même du rapporteur de la CNIL, M. Louise Cadoux - et à donner, en revanche, un avis favorable au projet de l'INSERM, présenté par le professeur Alain-Jacques Valléon (unité 263 de l'INSERM).

FRANCK NOUCHI.

Les Britanniques lancent une vaste enquête pour évaluer l'ampleur de l'épidémie

Le ministre de la santé britannique, M. Kenneth Clarke, a annoncé mercredi 23 novembre, le lancement d'une vaste enquête épidémiologique destinée à connaître l'ampleur exacte de l'épidémie de SIDA au Royaume-Uni. Des centaines de milliers de prélèvements sanguins anonymes vont être testés de manière à pouvoir dresser une carte du SIDA et déterminer les groupes de population et les régions les plus touchées. Les dons du sang ou les prélèvements effectués à d'autres fins dans

les hôpitaux pourront être testés sans l'avis du patient, mais, a indiqué M. Clarke, les résultats resteront strictement confidentiels. Les seules données conservées seront le sexe, l'âge et la région d'origine du donneur. M. Clarke précise qu'il n'existerait pas d'obstacle légal à de tels tests.

Ce projet a valu au gouvernement britannique un certain nombre de critiques. Ainsi, le Dr Richard Nicholson, de l'Institut d'éthique médicale, a estimé que cette enquête, en ne permettant pas de vérifier les résultats des tests, risquait de surestimer le nombre des personnes séropositives. De plus, a-t-il ajouté, « il n'y a aucun moyen de retrouver les personnes séropositives et de leur indiquer les précautions qu'elles doivent prendre pour ne pas transmettre le virus ».

Approuvé par la British Medical Association et le Conseil national

des libertés civiles, le principe de cette enquête a été critiqué par le professeur Ian Kennedy (Département d'éthique médicale du King's College de Londres), qui estime que de tels tests anonymes, ne nécessitant pas le consentement des personnes testées, constituent une violation de la déclaration d'Heilsinki.

Au mois d'août, le principe de la mise en place d'une enquête similaire avait été annoncé aux Etats-Unis (le Monde du 25 août). A cette époque, il s'agissait d'un dépistage systématique de l'infection par le virus du SIDA pratiqué chez 3 900 000 nouveaux-nés. Dans cette étude, le consentement de la mère n'est pas demandé et les résultats des tests de dépistage restent anonymes. Comme pour l'enquête britannique, cette étude n'aura donc aucune conséquence d'ordre thérapeutique ou préventif.

SPORTS

FOOTBALL : Coupe de l'UEFA

Bordeaux dans le rouge

Les Girondins de Bordeaux ont été battus (0-1) sur leur terrain par l'équipe de Naples lors des huitièmes de finale aller de la Coupe UEFA. Emmenés par l'Argentin Maradona, meilleur joueur du monde, les Napolitains ont donc toutes les chances de se qualifier le 7 décembre prochain.

BORDEAUX de notre envoyé spécial

Ils se méfiaient de Diego Armando Maradona, joueur le plus brillant depuis que le roi Pelé a quitté définitivement les pelouses. Les Girondins s'en méfiaient tant qu'ils avaient confié à Jean Tigana la surveillance de ce prodigieux dompteur de ballon. Et c'est d'Andrea Carnevale qu'est tombée la foudre.

Cet attaquant, dont l'aile gauche est le domaine de prédilection, n'était pas titulaire à Naples depuis son arrivée en 1986 en provenance d'Udinese. Son début de saison fracassant l'a propulsé au côté du Brésilien Caroca à la pointe de l'attaque napolitaine. Là, il a facilement rompu l'arrière droit bordelais Thomas avant de décocher un tir croisé que Dropsy, gêné par le rebond, laissa filer au fond des filets.

Ce but est arrivé tôt, trop tôt pour les Girondins. Un coup franc sur la

barre tiré par Maradona, puis une belle occasion de Caroca ont alors fait pour aux partenaires de Tigana. Pour d'encaisser un 8-2, on un 5-3 comme Pescara ou la Juventus de Turin contre ce même Naples en championnat d'Italie.

Plus entreprenants en seconde période, les Girondins de Bordeaux se montrèrent impuissants dans l'offensive. Les expulsions de Roche et de De Napoli n'y changeront rien. Bordeaux se rendra dans quinze jours à Naples avec un but de retard. Un handicap insurmontable ? Ces huit dernières années, ils ont été confrontés trois fois à pareille situation. Ils ne s'en sont jamais sortis. Un seul club français a surmonté une défaite à domicile lors du match aller en Coupe d'Europe : Metz en 1984 contre Barcelone. La performance des Lorrains relevait du miracle. Inexplicable et jamais renouvelée. C'est sans doute pourquoi l'entraîneur bordelais, Aimé Jacquet, n'accorde aucune chance, a priori, à son équipe pour le match retour.

L'élimination qui se profile coûtera cher. Deux tours ont été disputés cette saison : l'objectif et les caisses ont été remplis, mais il serait grave pour les Girondins de ne pas se qualifier en juin prochain pour la nouvelle Coupe d'Europe. Or, classé seulement neuvième en championnat, Bordeaux commence à s'inquiéter.

Le président du club, Claude Bez, a toujours affirmé : « On peut, tenir un an sans coupe d'Europe. Plus cela deviendrait difficile. » Chaque confrontation européenne rapporte environ 20 millions de francs au club bordelais, dont dix pour les seules retransmissions télévisées des deux matches contre Naples. Dans ces conditions, on comprend que le président Bez ait limité à deux ou trois cent le nombre des places envoyées aux tifosi, les supporters napolitains qui en réclamèrent deux mille. On comprend qu'il ait interdit la vente de billets le jour même, qualifiant la rencontre de « match à haut risque ». Ce ne sont pas les quelques spectateurs manquants qui pèsent lourd dans son budget.

Les Italiens, eux, n'ont pas apprécié. Aldo Bernacconi, président du Comité d'émigration italienne à Bordeaux, a vu dans ce geste du président bordelais « de déplorables représailles ». Il y a trois ans à Turin, lors du match contre la Juventus, les supporters bordelais munis de places numérotées n'avaient pas toujours trouvé de siège libre. « Cela aurait été pourtant facile à Bordeaux d'isoler les tifosi et de mettre quelques CRS autour », ajoute M. Bernacconi.

La loi du talion ayant souvent cours dans le monde du football, peu de bordelais devraient pouvoir assister au match retour à Naples dans un stade de quatre-vingt mille places. Domage pour les Girondins. Ils auront sûrement besoin d'un soutien populaire. Car, mercredi soir, selon Enzo Scifo, le meneur de jeu bordelais qui évoluait l'an passé à l'Inter de Milan, « Maradona n'a pas joué ». Et pourtant Naples a gagné.

THIERRY CERINATO.

LES RÉSULTATS DES HUITIÈMES DE FINALE ALLER

VFB Stuttgart (RFA) b. FC Groningue (PB) 3-1 ; Dynamo Drezde (RDA) b. AS Rome (ITA) 2-0 ; Naples (ITA) b. Girondins de Bordeaux (FRA) 1-0 ; Real Sociedad (ESP.) b. FC Cologne (RFA) ; Heart of Midlothian (ECOS) b. Vlasar Mostar (YOU) 3-0 ; Inter Milan (ITA) b. Bayera Munich (RFA) 2-0 ; Victoria Bucarest (ROU) b. Turun Pallo Seur (FIN) 0-0 ; Juventus de Turin (ITA) b. Leuven (BEL) 1-0. (Matches retour le 7 décembre.)

Les Américains et les Soviétiques s'accordent pour un contrôle antidopage mutuel des sportifs

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont signé, lundi 21 novembre, un accord préliminaire qui pourrait bientôt conduire à des tests mutuels dans les mois qui viennent. « Des officiels américains viendront procéder à des tests antidopage dans les camps d'entraînement soviétiques deux fois par an, et les officiels soviétiques procéderont de même aux Etats-Unis pour traquer le dopage », a expliqué M. Sergueï Portugalov, médecin du comité des sports soviétique.

« C'est une très bonne nouvelle pour le CIO que les comités olympiques de ces deux pays aient décidé de travailler la main dans la main pour lutter contre le dopage », a estimé M. Juan-Antonio Samaranch, le président du CIO, qui participait à Moscou à une réunion de soixante et onze ministres des sports venus ratifier une charte antidopage proposée par le CIO. « Le plus important, a-t-il poursuivi, serait de pouvoir disposer d'une commission médicale internationale disposant d'un accès libre aux camps d'entraînement du monde entier. »

« Cet accord va diminuer le paradoxe entre les athlètes soviétiques et nous, réduire notre scepticisme qui conduisait à l'escalade », a commenté l'athlète Edwin Moses, également présent à Moscou.

« La seule lacune de cet accord bilatéral est le dopage sanguin [réinjection dans l'organisme du sang extrait précédemment et laissé au repos pour sa réoxygénation] qui ne peut être encore dépisté », a indiqué M. Sergueï Portugalov. Le dépistage du dopage sanguin sera effectué pour la première fois aux championnats du monde de ski de fond organisés en février prochain à Lahti (Finlande), mais seule pourra être décelée la réinjection d'un sang étranger au corps de l'athlète. (AP.)

LA BOURSE

Le 1

AUX STAGES

Etudiants* 100 stages en Europe

à gagner dans le Monde du 21 au 30 novembre. Retrouves laquelle des entreprises participantes se cache derrière les affirmations suivantes. (Voir logos en pages emploi.)

Conserves vos réponses. Vous les reporterez dans le bulletin-réponse qui paraîtra le 30 novembre (le Monde du 1^{er} décembre). Pour vous aider sur Europe 1, un indice sera diffusé chaque jour au Journal de 20 heures pendant toute la durée de la Bourse. Retrouves ces indices sur minitel : 36.15 LEMONDE ou 36.15 EUROPE 1.

* Bac + 3 minimum obtenu courant 1988.

- 16 1 Français sur 3 a un compte chez lui.
- 17 Fiabilité allemande, esprit français, première bibliothèque de logiciels de gestion en Europe.
- 18 Quinze ans : c'est le temps qu'il a suffi à ce groupe pour développer, à travers le monde, trois secteurs d'activités complémentaires réalisant 20 milliards de francs de chiffre d'affaires : santé humaine, bio-industries, parfums et produits de beauté.
- 19 L'esprit d'équipe, notre réponse pour gérer la complexité.
- 20 Elle a fait dans l'équipement automobile une progression spectaculaire en 1987 et 1988.

Le Monde
CAMPUS
avec
EUROPE 1

CAMPUS

Ça bouge à Tours

L'enseignement supérieur bouge à Tours... Le contrat de plan Est-région prévoit la création, dans les cinq ans, de trois nouvelles facultés : médecine, pharmacie et droit. La ville consacrera 60 millions de francs à cette opération (dont le coût global sera de 200 millions) avec l'Etat, le département et la région. Le parc de Grandmont, qui vient de se doter d'un stade d'athlétisme pour les championnats de France, va devenir un véritable campus scientifique : outre les facultés de science et pharmacie, on y trouvera l'an prochain le nouveau département « génie électrique » de l'UTT et peut-être une deuxième école d'ingénieurs à dominante biotechnologique.

Le nouveau président de l'université, M. Jean Garrein - par ailleurs directeur de cabinet de M. André Laignel, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle... et challenger de M. Jean Royer à la mairie de Tours - entend accélérer l'ouverture de l'université sur l'environnement économique et il a recruté, pour cela, trois chargés de mission.

De son côté, l'école d'ingénieurs de Tours vient de se doter d'un centre de recherche de production et organisée, jusqu'au 15 décembre, des « Entretiens » sur le thème « les PMI et PME face à la production ».

Enfin l'école supérieure de commerce accentue son orientation internationale notamment en créant une filière « Major in International Management », comprenant un enseignement en anglais par des professeurs anglais ou américains et un stage de trois mois dans une université étrangère.

• A Normale Sup

M. Jean Favier, directeur des Archives de France, est nommé président du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure, par un décret publié au Journal officiel du 19 novembre.

• BHL et le droit

M. Bernard-Henri Lévy prononcera une conférence sur « la question du droit », au grand amphithéâtre de la Sorbonne, mercredi 30 novembre, à 18 heures, à l'invitation de l'Ecole supérieure de gestion.

(ESG, 25, rue Saint-Ambroise, 75011 Paris, Tél. : 43-65-44-44.)

• Club Allemand

Le club allemand HEC organise, mercredi 30 novembre, son troisième forum. Cette manifestation permettra notamment aux étudiants de rencontrer les représentants de grandes entreprises allemandes, suisses et autrichiennes et d'assister à une conférence de M. Speth, ministre président du Baden-Württemberg.

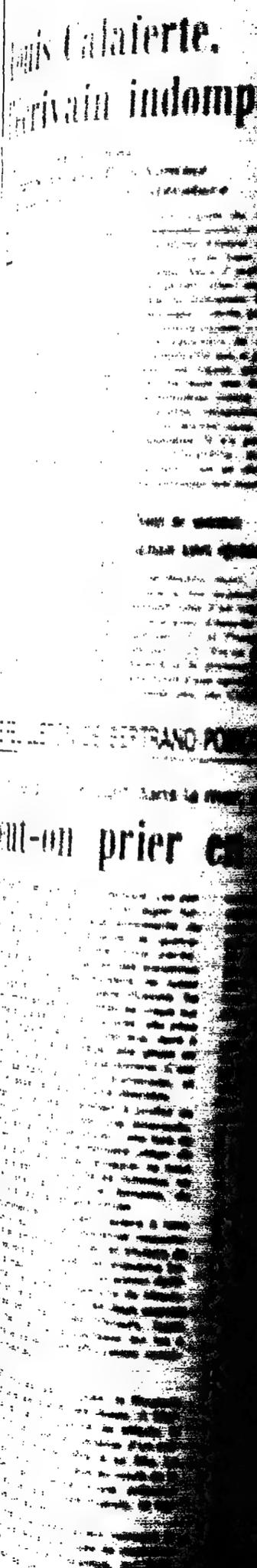
(HEC Club allemand 78360 Jouy-en-Josas, Tél. : 38-66-66-28.)

Les coulisses du CNPF...

YVON GATTAZ

Les patrons reviennent

ROBERT LAFFONT
des livres ouverts sur la vie



Le Monde DES LIVRES

Louis Calaferte, l'écrivain indomptable

Les récits, les poèmes,
les vagabondages d'un homme
qui a tout sacrifié à la littérature



Louis Calaferte : « Promenade des accomplissements »

Louis Calaferte décide de devenir écrivain à l'âge de treize ans, en 1942, alors qu'il travaillait dans une usine de piles électriques. L'écriture serait dès lors pour lui une manie religieuse à laquelle il accepterait de tout sacrifier.

Paris, où il s'installe en janvier 1946, ne fut pas à la hauteur de ses impatiences et de ses désirs. La Ville Lumière lui apparut bien vite comme une taupinière peuplée d'hommes gris, dont l'unique ambition était la servilité. Quant au milieu littéraire, Calaferte ne chercha pas à le fréquenter : il était trop occupé par sa bataille avec les mots.

Joseph Kessel, à qui il avait adressé, au début des années 50, le manuscrit du *Requiem des innocents* (1) — un « chaos » de six cents pages — lui apprit à construire un livre en le faisant travailler tous les matins pendant deux mois. Aujourd'hui encore, Louis Calaferte évoque « Jeff » avec une émotion non dissimulée et il accueille toujours avec attention les manuscrits que les jeunes auteurs lui portent lorsqu'il dédicace ses ouvrages dans une librairie.

Le succès du *Requiem des innocents* aurait pu permettre à Calaferte d'entrer dans la « carrière » et de louer, ici ou là, sa plume. Mais il préféra fuir Paris et garder ainsi tout son temps pour la littérature. Plus de trente ouvrages — récits, poésies, théâtre et carnets intimes — constituent la bibliographie de cet écrivain indomptable qui, si jamais il lit un jour les lignes qui précèdent, entrera dans une de ses colères coutumières contre les critiques littéraires incapables de parler d'une œuvre sans sacrifier à l'anecdote. Il n'a pas tout à fait tort, Calaferte, mais, autant l'avouer, c'est un réel plaisir que de provoquer son courroux.

Nous ne sommes jamais assez égoïstes

Memento mori, qu'il nous donne à lire aujourd'hui, est le dernier volet d'un triptyque commencé avec *Ebauche d'un auto-portrait* (2) et *Promenade dans un parc* (3). Est-ce vraiment un hasard si le premier récit relate une visite à une agonisante ? Je ne le crois pas, car Calaferte ténio

la camarade depuis trop longtemps pour ne pas avoir obtenu d'elle quelque confiance. En une ou deux pages — la longueur de presque tous les récits — Calaferte dit l'essentiel. Il n'y a jamais de « gras » dans ses textes, mais son style n'est jamais désincarné. Calaferte pratique une écriture musclée où chaque mot semble avoir été poli afin que le lecteur puisse s'y blesser. Misantropes ? Oui, assurément, car seul un misanthrope peut manifester une telle humanité dans ses écrits ! Calaferte, comme malgré lui, ressent l'obligation de nous prévenir contre nous-mêmes et l'ambivalence volontaire qui nous fait ignorer que nous avons à mourir.

« Quelle inimaginable imprudence, quel défi au destin que de laisser partir loin de soi les étres

qui vous sont chers ! C'est comme si l'on déverrouillait soi-même les cadenas de l'enfer. » Cette phrase de Calaferte est à prendre pour ce qu'elle est : un appel à l'égoïsme. Et il est vrai que nous ne sommes jamais assez égoïstes envers ceux que nous aimons. Nous laissons le temps filer sans même nous apercevoir que l'autre, à l'abri derrière ses rides ou ses peines, s'éloigne pour ne pas déranger. Cette « amertume des accomplissements », Calaferte l'invoque comme s'il voulait, une fois encore, récuser la condition qui nous est faite.

Le mot qui revient le plus fréquemment dans *Memento mori*, c'est le mot « peur » qui, chez Calaferte, est synonyme de lucidité. Cet homme, déjà dans l'automne de son âge, conserve une étonnante disponibilité. Sa soif de connaissances paraît inextinguible et l'on devine qu'il se demande qu'à être surpris ou même choqué. Au contraire des demi-soldes du dandyisme, qui confondent l'asthme et le persiflage, ce solitaire vit les vertiges qu'il écrit.

Appels au secours

Nuit close, son dernier recueil de poèmes, apparaît comme une suite de cris, d'appels au secours. Un homme se débat parce que le monde autour de lui se noie. « Déluge des morts » ou déluge des mots, il ne sait à quel mirage se raccrocher. Il est dommage que le Calaferte poète soit encore plus méconnu que le Calaferte prosateur, car nombre de ses vers sont une pure merveille.

« De quels assemblages sont composés les visages d'inconnus qui ornent parfois nos nuits, telle une guirlande offerte à d'obscurs désirs ? » C'est une des définitions que Louis Calaferte donne des femmes dans *Les Sables du temps*, un essai composé de cent cinquante-neuf notes, où il se livre aux vagabondages littéraires qu'il affectionne tellement. Cet ouvrage est aussi une manière de glossaire, car on y retrouve certains mots-clés de son œuvre.

Pour Calaferte, tout procède des femmes. Aussi, *Memento mori* s'achève par un chant d'amour : « Femmes de rencontre ou du long cheminement, femmes des amours et du plaisir, venez, offrez-moi une dernière fois l'insurpassable, la bouleversante beauté de vos jeunes visages d'amoureuses alanguies... »

- PIERRE DRACHLINE.
- * MEMENTO MORI, de Louis Calaferte, L'Arpentier, 263 p., 90 F.
- * NUIT CLOSE, de Louis Calaferte, Fourbis (distribution : Distique), 33 p., 54 F.
- * LES SABLES DU TEMPS, de Louis Calaferte, Le Tout sur le Tout (distribution : Distique), 131 p., 89 F.

(1) Julliard, 1962 ; 10/18, 1980.
(2) Desclée, 1983.
(3) Desclée, 1987.

L'art de converser

La civilisation française est née
dans les salons, comme le montre
Benedetta Craveri à propos
d'une biographie de M^{me} de Rambouillet.

DANS *De l'Allemagne*, M^{me} de Staël raconte comment Volney avait rencontré en Amérique, durant les années de la Révolution, des émigrés français capables de parcourir plus de 600 kilomètres afin de se retrouver à la Nouvelle-Orléans et de pouvoir ainsi causer entre eux. À travers le rite de la conversation, ils réaffirmaient leur identité culturelle et retrouvaient le goût de la patrie perdue.

La tradition veut que le rite de la conversation soit né près de deux siècles auparavant, dans le salon de M^{me} de Rambouillet. C'est dans ce lieu que Roderer, autre idéologue passé par la Révolution, recherchait, comme il le dit dans ses *Mémoires pour servir à la société polie en France*, l'acte de naissance de la sociabilité française et de son instrument souverain, « cette jouissance nouvelle, si féconde en autres jouissances, si douce surtout en talents et en vertus, cette jouissance envoyée à la France par toutes les nations civilisées, celle de la conversation ».

L'arbitraire historique d'une thèse qui prétend circonscire à un lieu et à une personne l'origine d'une vocation culturelle nationale est évident. A bon droit, Nicole Aronson, dans son intéressante biographie de M^{me} de Rambouillet, retrouve toute une généalogie de contextes sociaux dans lesquels conversation et esprit de société avaient déjà été mis, en France, au banc d'essai. Mais le fait est que, depuis toujours, l'hôtel de Rambouillet s'impose à l'imagination collective avec la force d'un archétype. Ses contemporains sont, en effet, les premiers à rendre la marquise responsable du prestige du mythe, d'un mythe fondateur. « C'est elle, écrit Segrain, qui a corrigé les méchants costumes qu'il y avait avant elle... et elle a enseigné la politesse à tous ceux de son temps qui l'ont fréquentée ».

Les raisons qui poussent, dans les premières décennies du XVII^e siècle, la jeune et belle Catherine de Vivonne, épouse de Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, à quitter la cour et à se retirer dans sa maison de la rue Saint-Thomas-du-Louvre sont personnelles. La marquise est de

santé fragile, elle aime l'harmonie, elle n'est pas à son aise au milieu de la confusion d'une cour dépourvue de l'ancien éclat, elle n'a pas de sympathie pour ses souverains. En dépit de l'origine italienne et des liens de parenté qui les rapprochent, le marquis se méfie de Marie de Médicis et le sentiment qu'elle nourrit vis-à-vis de Louis XIII est certainement de pure « aversion ».

La tyrannie de la cour

Mais la cour à laquelle M^{me} de Rambouillet tourne le dos est également une réalité en pleine transformation. Durement éprouvée par les guerres de Religion, la monarchie tend à ce moment à renforcer et à centraliser son pouvoir avec l'aide d'hommes nouveaux. Sa politique à l'égard de la noblesse ne vise plus à obtenir un consensus, mais plutôt une soumission. Rien de plus naturel donc qu'à leur tour, mortifiés dans leur vocation d'origine, de nombreux aristocrates soient à la recherche de nouveaux styles de vie, d'espaces privés qui puissent être soustraits à la tyrannie de la cour. Le désir de distraction « en particulier » de M^{me} de Rambouillet coïncide donc avec l'exigence de toute une société ; son salon est un lieu protégé et compliqué, où les gens se retrouvent pour le simple plaisir d'être ensemble et de parler librement.

Tallemant des Réaux raconte, dans ses *Historiettes*, un épisode extrêmement significatif. Un jour, la marquise avait reçu la visite du Père Joseph. Après les politesses d'usage, l'émancipé gris de Richelieu lui avait expliqué que le Cardinal désirait être informé des intrigues qui se machinaient dans son salon. La réponse de la marquise avait été catégorique ; elle ne croyait pas que ses hôtes fussent venus chez elle pour conspirer et quand bien même ce serait ainsi, « elle ne servirait pas très propre à faire le mestier d'espion ». Par la bouche d'une belle dame, la société civile affirmait son autonomie, elle disait non aux ingérences de la politique.

BENEDETTA CRAVERI.
(Lire la suite page 18.)

LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, de l'Académie française

La vieille qui marchait dans la mer, de San Antonio Peut-on prier en argot ?

IMAGINEZ une baie de Guadeloupe. Les palmiers s'inclinent autour d'un lagon turquoise. Dans la mousse étonnante du rivage, claudique une vieillarde de quarante-vingt-six ans. Trop fardée, trop parée. « Milady » a l'air d'éprouvante des anciennes belles qui ont tous les moyens de lutter contre l'âge et qui le font sans illusions. Sa main déformée en serre d'oiseau se crispe sur une canne anglaise. De l'autre bras, elle pèse contre un plagiaste de vingt-cinq ans, doré à souhait. Au bout de la plage, elle glisse un gros billet dans le slip du jeune homme. C'est bon pour sa hanche, cette promenade, et pour sa déesse de ne plus être désirée.

Ce matin-là, le beau Lambert a profité de l'occasion pour lui subtiliser une émeraude. Milady n'attendait que ce signal : elle fera du nageur, en plus de sa « dernière plage de sable fin », son dauphin en amaque de haut vol. Car telle est l'origine de sa richesse, sa raison de vivre ; et dans ce domaine, du moins, il n'y a pas de retraite forcée.

Pour commencer, Lambert l'aidera à faire chanter un voisin d'hôtel, industriel respectable surpris en adultère tropical, et titulaire de comptes secrets en Suisse. Un troisième larçon prête la main : Pompilius, un ancien diplomate roumain, ex-amiant médecin de Milady, aussi teint et décati qu'elle. Les deux escrocs octogénaires se disent des horreurs, façon d'insulter chez l'autre la vieillesse qui les a changés, ils le savent, en effroyables caricatures d'eux-mêmes.

COMME toutes les drogues, le filouterie veut une escalade des doses. A Marbella, autre villégiature de Milady, le trio se fait fort de voler la diadème d'un milliard qu'un prince arabe offre à sa fille. Le bijou sera remplacé par un faux au cours de la fête. Lambert fait preuve d'une présence d'esprit qui est le talent des truands, et leur manière de se dépasser.

Un détective londonien ayant retrouvé la piste des voleurs, Milady accuse de cloptomanie son vieux complice Pompilius, qui tirera les conséquences de cette trahison. Milady

entraîne Lambert à New-York en vue d'un autre coup, l'affaire du siècle. Il s'agit d'intercepter un gigantesque transfert de diamants entre Mexico, dans une suite du Waldorf Astoria. Mission réussie. Lambert glisse les pierres dans la canne anglaise de Milady ; et en route pour Kennedy Airport !... Ce sera leur dernier voyage ; pour elle, en tout cas. L'aventurier fait et parle sous elle.

Ses ultimes paroles auront cherché, comme souvent, à cerner sa vérité, donc à visiter son enfance. Elle n'a pas été la grande jouisseuse dont elle voulait se donner les airs défilés. Elle ne l'a été qu'en pensée, qu'en imagination. C'est même pour se venger de ce manque qu'elle a amassé son monde. Elle se venge aussi du choc qui l'a condamnée à ce manque : fillette, enfant de fille-mère, elle a été violée au coin d'un bois normand par le gros dégoûtant qui l'avait recueillie ; et pour comble, c'est elle que le village a réprouvée...

DE la dépossession d'elle-même et de son plaisir, Milady s'est revanche en grugeant les riches, parce que l'argent est encore ce qu'on a trouvé de plus gai pour oublier les maux de la vie, et que la vérification de la chiennerie humaine, telle que l'arnaque la permet mieux que tout, vous a quelque chose de tonique.

Mais au fond, et en bonne logique, c'est au responsable initial de cette « engance pourrie » d'humanité qu'elle en veut, à Dieu en personne. Dès les promesses en Guadeloupe, elle Le prend à témoin, avec un L. meuble, des vilaines et tardives tentations que lui inspire le plagiaste. N'est-ce pas le créateur de toutes choses qui nous a voués si tentés par les besoins de la chair ? C'est Lui qui a imaginé de rendre ces besoins de plus en plus ridicules, avec l'âge, et lugubre leur frustration. Rien ne l'obligeait à faire de la vieillesse cette « déguisellerie », cette « infirmité » aux allures de punition. « C'est naïf que qu'il aurait pas fallu ! », comme le crient déjà Céline.

(Lire la suite page 16.)

CLAUDE DELAY

Les ouragans sont lents

« Du style, et du beau »
Jean Chalou, *Le Figaro*.

1988

des femmes
Maison de la Femme

EXTRAIT

Bordeaux dans le rouge

Les Américains et les Européens s'abandonnent pour un meilleur développement des sports.

YVON GATTI

Les passions de Yvon Gatti

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

Les tendresses de Depardieu

C'EST un colosse, une force de la nature. C'est une star. Et l'un des plus brillants acteurs de sa génération, de ceux qui étonnent leurs aînés, passant — avec ce je-ne-sais-quoi qui est un peu plus que le talent — des *Yvelaises* à *Tartuffe*, du *Dernier Métro* à *La Dernière Femme*, des *Fugitifs* à *Sous le soleil de Satzan*. Gérard Depardieu n'a plus rien à prouver. Surtout pas qu'il est, comme disent certains hommes, « un mec, un vrai ». Alors il peut oser ce que d'autres refuseraient comme une marque intolérable de fébrilité, ces *Lettres volées* qu'il publie aujourd'hui, tendres, violentes, volontairement naïves parfois.

On pouvait penser que, du haut de sa fabuleuse réussite, il était mié pour la grosse tête et l'oubli. L'oubli de ceux qui l'ont aidé, aimé, soutenu. L'oubli de Dédé et de la Liette, ces parents trop jeunes et trop pauvres auprès desquels il a eu une enfance dure, dans la baraque de Châteauroux. Mais Gérard Depardieu n'est ni de ceux qui se réfugient dans l'amnésie ni de ceux qui patagent avec complaisance dans leur passé. « *Aimer le passé, c'est douteux, écrit-il. Je n'aimerais pas ressembler à mes souvenirs.* » Il a simplement voulu, le temps d'un petit livre, sans se prendre pour un écrivain, sans jouer les pharaons, dire quelques mots à ceux qu'il aime, connus ou inconnus, morts ou vivants, et régler ses comptes avec quelques « valeurs » comme le travail et l'argent.

Dans ces *Lettres volées*, on retrouve le gémissement qu'on

Emotion et lucidité

Il raconte, avec générosité, sa tendresse pour Barbara, dont la musique et la voix de sable et de vent l'accompagnaient dans ses « galères » solitaires. Il parle avec humour à *Margotton* (Marguerite Duras), avec un respect tendre à Catherine Deneuve, avec émotion et lucidité à François Truffaut et Patrick Dewaere, qui ne pourront plus lui répondre, avec une admiration naïve à François Mitterrand, avec une déférence amicale à François Périer — « *Je n'ai jamais rencontré un acteur aussi frais, aussi juvénile que toi.* » — un homme qui sait écouter et, précise Depardieu, qui « m'a évité beaucoup d'erreurs, fait gagner beaucoup de temps ». En un mot, Gérard Depardieu est capable de dire tout haut ce que tant d'autres, bouffis de suffisance, ont renoncé à formuler pour eux-mêmes, et c'est pour cela que son petit livre est ravissant.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **LETRES VOLÉES**, de Gérard Depardieu, Lattès, 160 p., 69 F.

RÉCIT

Le rêve

de Grand Central

Grand Central, l'une des gares de New-York, c'est LA gare, celle qui, sur la 42^e Rue « barre » la très chic Park Avenue, celle où voisinent effluves de Chanel N° 5 et relents de vomis, où des « yuppie » pressés croisent sans les voir des clochards défoncés. C'est justement un clochard, ou plutôt une clocharde, Norme, Noire magnifique et décaite — déglinguée par les « sniffettes » mais assez lucide pour penser sa déchéance, — qui est le premier personnage du rêve de Françoise Ducourt.

De Norme, on passe sans transition, par l'entremise de la gare mythique, à Garbo, qui, en 1925, débarquant de son Europe natale, prend à Grand Central le train qui l'em mènera vers l'Ouest et vers la gloire d'Hollywood. De là, par les chemins de traverse qu'affectionne Françoise Ducourt et qui sont le propre de la petite collection « Littérature buissonnière » dans laquelle paraît ce texte, on aborde le « continent » Hitchcock, ses folles ferroviaires, ses trains qui, passant sous un tunnel, épaississent le mystère, ses wagons où se nouent amours et meurtres, ses gares, de Victoria Station, la londonienne, à Grand Central, à laquelle on n'échappe pas.

« *Bénie soit Grand Central*, conclut Françoise Ducourt au terme de ce voyage onirique et délicieux, *ce pont cacophonique entre le port, les bateaux (...) et la ville dont on peut toujours croire être le roi, le bergère de Manhattan. Plus que les aéroports, plus que les gares des bus, Grand Central s'échappe sur le continent et garde en elle l'Europe qui l'a inspirée.* »

Jo. S.

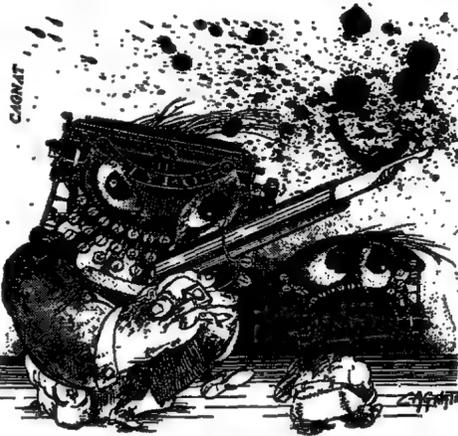
★ **LES FANTOMES DE GRAND CENTRAL**, de Françoise Ducourt, Pierre Horay, 120 p., 66 F.

ROMAN

Bergounioux

A l'écoute du temps

En situant ses récits à la hauteur même des yeux des enfants, ses héros, Pierre Bergounioux nous entraîne dans des réveries où le temps a perdu sa longueur ordinaire... Un arbre incliné sur la rivière, mais pas n'importe quel arbre : « *sans doute le seul, jusqu'à la mer lointaine* » pour surplomber ainsi l'eau et permettre à quatre garçons d'y venir quetter, perchés entre ciel et terre... quoi donc, au fait ? Les poissons fabuleux, les remous mystérieux, les nuages qui s'y perdent, les vibrantes émotions de l'attente... ou bien les contractions, les dilutions, les étranges arrêts du temps de l'enfance.



EN POCHE

● Dans la belle collection de poche qui reprend les titres parus dans les séries « Connaissance de l'Orient » (Gallimard-UNESCO), signalons quatre volumes : *Vita sexualis*, du Japonais Mori Ogas, récit d'un apprentissage amoureux qui valut pas mal d'ennuis à son auteur en 1909, lors de la parution du livre traduit du japonais par Aminda Okada et préfacé par Etienne; traduits du japonais également, par G. Renouard, les *Contes d'Isa* se présentent sous la forme de deux cent neuf poèmes écrits probablement vers 951, par un auteur dont le nom ne nous est pas parvenu; *K'iu Yuen*, un drame du Chinois Kouo Mo-jo, publié en 1942, traduit et présenté par Liang Pei-shin; du Bengali, enfin, des nouvelles de Tara Shankar Banerji (1898-1971) traduites, sous le titre *Râdhâ au lotus*, par Frans Bhattacharya.

● Venus de l'Orient également, les 150 *Contes soufis* de Djelal al-Din Rumi, tirés du *Mesnevi* et choisis par Ahmad Kudat Erguner et Pierre Meniez (Albin Michel, série « Spiritualités vivantes »). Dans la même série une *Initiation aux Livres des morts égyptiens*, de Fernand Schwartz.

● Dans la collection « Folio-Essais », est repris le livre de Casimir Milosz, prix Nobel 1980, *La Pensée captive*, paru en 1953 (N° 108).

● *Histoire et mémoire* de Jacques Le Goff, qui est à la fois une histoire des théories historiques, un essai de méthodologie et une réflexion sur le travail d'historien, est réédité dans la même collection (« Folio-Histoire », N° 20).

● Les *Mémoires* de Jean Monnet, publiés en 1976, constituent un témoignage direct sur la construction européenne. Un « ouvrage de référence d'un nombre croissant de décideurs », pour reprendre la curieuse affirmation de la « quatrième de couverture ».

● De Bernard-Henri Lévy, un auteur dont il vient d'être beaucoup question, la collection « Biblio-Essais » reprend l'*Éloge des intellectuels* (N° 4094).

● Dans la même collection, l'essai de Gérard Miller, *Les pousse-au-jour du maréchal Pétain*, paru au Seuil en 1976 (N° 4095).

EN BREF

● Le PEN Club français a décerné, son grand prix 1988 à l'écrivain CLAUDE ROY. D'autre part, le Prix PEN Club de la découverte est allé au jeune romancier d'origine chinoise YA DING pour son deuxième roman *Les Héritiers des sept royaumes* (Stock) et l'autre à FRÉDÉRIC BERTHET pour son récit *Du miel s'en va* (Gallimard).

● PAUL BÉNICHOU a reçu le Grand Prix d'histoire de la Vallée aux loupes pour son livre, *Les Manges romantiques* (Gallimard).

● Pour la vingtième année consécutive, le jury du Prix de l'Unité franco-arabe, créé en 1968 par l'Association de solidarité franco-arabe, s'est réuni sous la présidence de Philippe de Saint-Robert et a décerné son prix 1988 à *Mahomet, la parole d'Allah*, d'ANNE-MARIE DELCAMPÉ (Gallimard), et à *Je t'aime au gré de*

la mort, de SAMIH QASSIM, déjà prix Mithras-Hanchari (Minauit).

● Le prix du Salon de la littérature européenne de Cognac a été attribué à MARIA ANTONIETTA MACCIOCCHI pour *La Femme à la valise* (Grasset).

● Un colloque consacré à l'écrivain tchèque KAREL CAPEK, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort, se tiendra les 1^{er} et 2 décembre à l'Université libre de Bruxelles. Renseignements : ULE, section de Slavistique, tél. 02/642-38-57.

● « La fin de l'Ancien Régime. Manuscrits de Beaumarchais, Lacroix, Rétil et Sade », tel sera le thème d'un COLLOQUE qui se tiendra du 1^{er} au 3 décembre, à l'Université Paris-VIII et au Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis.

● L'Association pour la défense et l'illustration du livre (et de la littérature) contemporaine (ADILC) organise une rencontre sur le thème « Éditeurs, écrivains à l'horizon européen de 1993 », qui se tiendra le 10 décembre dans l'auditorium Vivienne de la Bibliothèque nationale.

● Plusieurs SALONS se tiendront au début du mois de décembre. Du 1^{er} au 4, la quatrième édition du Salon du livre de la jeunesse aura lieu à Montreuil; les 2, 3 et 4 décembre, Lyon accueillera son premier Salon du livre, plus particulièrement consacré cette année aux nouveaux éditeurs; Saint-Brieuc aura, du 2 au 4 décembre, le cadre d'une « rencontre du livre », consacrée aux voyages et à l'aventure; à Paris, enfin, se déroulent, les 3 et 4 décembre, le cinquantième Fête du livre.

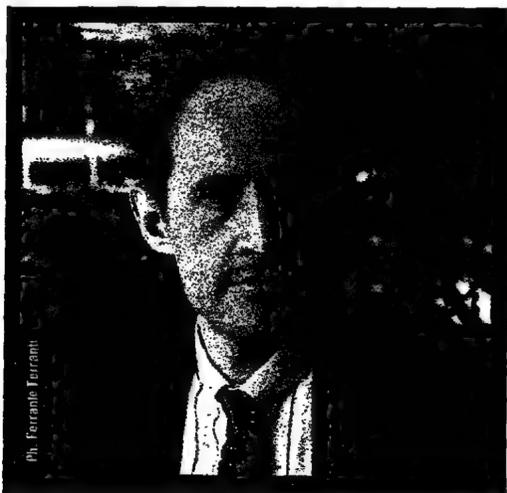
GRAND PRIX DU ROMAN DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

FRANÇOIS-OLIVIER ROUSSEAU

La gare de Wannsee

ROMAN

Dans le tumultueux Berlin d'avant 14, une fresque de la formidable révolution artistique de ce début de siècle... La maîtrise d'un grand romancier.



Ph. Ferrand Ferrand

GRASSEI

PRIX AUJO

BANDES DESSINÉES

Visions du futur et d'ailleurs

Une bande dessinée offre peu d'exemples d'un nouveau venu qui se soit attiré d'emblée autant de suffrages et d'éloges que Miguel Ángel Prado...

Cette saga de science-fiction, qui fait songer à Stanley Kubrick non moins qu'à Frank Herbert, couvre les dix mille prochaines années de l'histoire de notre monde...

Sa science-fiction, coupée de philosophie, surplombe de très haut le tout-venant de bandes dessinées d'anticipation.

de magazine qui n'a pas réussi à se monter, commencent à se faire connaître individuellement par des créations personnelles...

Riff Reb's est le plus américain de la bande. Le dynamisme de son trait, sa technique d'encre au pinceau, sa synthèse entre le réalisme et l'outrance...



Prado, Demain les dauphins.

EC Comics des années 50. On peut s'étonner de son apparente incapacité à représenter des êtres qui ne soient pas laids...

Situé dans un futur proche, il peint une Italie livrée aux milices fascistes d'un général-président écœuré, qui s'appuie sur une nouvelle race de guerriers issus de manipulations génétiques...

Le scénario de ce nouvel album n'est pas, il s'en faut de beaucoup, le plus travaillé qu'ait signé Andreas. Rork y seconde une prêtresse qui exerce sur un peuple une autorité contestée...

Délaissé depuis 1981, Bernard Lermite revient sous le crayon de Martin Veyron. Avec ce personnage; nous voici loin, en apparence, des univers futuristes ou parallèles.

Bernard Lermite, toujours inadapté et désinvolte, semble pris une fois pour toutes dans une dialectique infernale entre un principe de permanence et un principe d'instabilité.

THERRY GROENSTEIN.

(1) Le Monde du 25 mars 1988.

LA VIE LITTÉRAIRE

L'art de Marguerite Yourcenar

MARGUERITE YOURCENAR, une fois de plus, vient déjouer les clichés. Au lendemain de sa mort, en décembre 1987, il était de bon ton, tant dans l'université que dans la presse ou l'édition...

ont montré que l'œuvre de Marguerite Yourcenar pouvait susciter un discours neuf, passionné et passionnant.

Citons, avant que les actes du colloque ne viennent prouver leur qualité, les interventions de M^{me} Joan Howard, du New-Hampshire (Denier du rêve, une esthétique subversive); Béatrice Nes, de Middlebury (la vision du court chez Yourcenar); Elena Pessini, de Parme (l'artiste dans l'œuvre de Yourcenar); de M^m François Wasserfallen, de Lausanne (d'un art « protoromanesque » à un art romanesque); Fabrice Roudé, de Dublin (l'art et la mort); Yvan Leclerc, de Rouen (le « tombeau » chez Marguerite Yourcenar); Philippe-Jean Catinchi, de Lyon (l'écho du temps).

Plusieurs des participants de ce colloque sont à l'origine de publications sur Marguerite Yourcenar: A Reader's Guide de Georgia Hooks Shurr (University Press of America, 4720 Boston Way, Lanham, MD 20706, Etats-Unis); Voyage et connaissance dans l'œuvre de Marguerite Yourcenar, des mélanges coordonnés par Camilla Biondi et Corrado Rosso (Libreria Coliandria, via Oberdan 2-4, 56100 Pisa, Italie); M. Yourcenar, sagesse et mystique, de Madeleine Bousjages (éditions des Cahiers de l'Alpe, Grenoble); M. Yourcenar, biographie, autobiographie, actes du colloque de l'université de Valence en 1986, présentés par Elena Real (servicio de publicaciones, universitat de València, Espagne).

Enfin, un nouveau colloque sur le thème « Roman, histoire et mythe chez M. Yourcenar » aura lieu à l'université d'Amers (UJFSA) en mai 1990, autour du groupe qu'anime M. Maurice Delcroix.

Jo. S.

(1) 7, rue Couchot, 72200 La Flèche.

* Signalons aussi le reprise en Folio-Essais Gallimard (n° 110) du recueil d'essais de Marguerite Yourcenar, Sous bénéfice d'inventaire.

Plume en herbe et « le Monde »

Le concours littéraire Plume en herbe, créé en 1987 à l'initiative des éditions Nathan, et auquel plus de quinze mille enfants ont participé, est organisé cette année, outre Nathan, par le Monde et RTL.

Nathan (1) et aussi en composant sur le minitel 38-15 LEMONDE ou 38-15 NATHAN.

Le manuscrit doit être envoyé avant le 31 janvier 1989 à « Prix concours Plume en herbe, 68, rue des Bruyères, 93260 Les Lilas ». Une première sélection sera faite par les étudiants de l'institut des hautes études de l'information et de la communication. Puis les manuscrits sélectionnés seront examinés par un grand jury présidé par Bertrand Poirot-Delpech et comprenant notamment Philippe Labro, Yves Simon, Marlène Jobert et Henri Mitterand.

(1) 9, rue Méchain, 75676 Paris Cedex 14.

GRAND DÉBAT PUBLIC

le mercredi 7 décembre, de 18 h à 22 h. Amphithéâtre Poincaré, rue Dacoste, 75015 PARIS

Avec des philosophes français et étrangers: M. Labrousse, L. Lévy, J. Lévy, M. Ruffin, et M. Ruffin, Valérie et Veronique.

à quoi pensent les philosophes

Qu'ont les philosophes aujourd'hui en France? Que regardent-ils et en quoi répondent-ils à nos interrogations? Nos problèmes collectifs et individuels?

Un nombre exceptionnel avec: M. Gauthier, E. Lévinas, J.-T. Desanti, P. Ricoeur, Y. Delaval, J. Habermas, J. Derrida, R. Thom, C. Léfort, J.L. Nancy, Jacques...

à l'initiative de la revue autrement.

Nouveau directeur pour « Esprit »

La revue Esprit annonce, dans le livraire de novembre, le remplacement de Paul Thibaud par Olivier Mongin au poste de directeur-gérant.

Fondée en 1932 par Emmanuel Mounier, la revue a été dirigée après sa mort par Albert Béguin (1950-1957), Jean-Marie Domenach (1957-1976) et Paul Thibaud.

Celui-ci indique que les raisons de son départ sont « de deux ordres ». D'abord, le besoin de « pousser plus loin des réflexions et des écritures qui excèdent ce que permet l'astrait à une périodicité mensuelle ». Ensuite, « la nécessité

qu'une nouvelle génération imprime directement en revue à Esprit ».

Paul Thibaud attend d'elle, en particulier, qu'elle trouve une manière de « donner sa place au débat d'idées » dans une culture qui, dit-il, « semble parfois n'avoir abandonné le mépris idéologique que pour l'indifférence, la mode et l'incertitude ».

Né le 5 juin 1951, Olivier Mongin est titulaire de deux DEA d'anthropologie et de philosophie et de deux maîtrises de lettres et d'histoire. Entré à Esprit il y a dix ans, il en est devenu le rédacteur en chef il y a quatre ans. Outre le titre de directeur-gérant, il portera aussi celui de directeur de la rédaction.

Il sera entouré d'une équipe composée de Pierre Bourzat, Eric Cohen, Joël Roman et Jean-Louis Schlegel.

PRIX AUJOURD'HUI

"Aux esprits chagrins, je conseille la lecture de Paysages de campagne de Philippe Alexandre." Bernard Frank / Le Monde

"Féroce et jubilatoire. Lire Alexandre... et sourire." L'Express

"Philippe Alexandre est le premier à oser écrire ce que nous disions tout haut entre nous sans jamais oser le publier, de peur de n'être plus reçus au château." Christine Clerc / Le Figaro Magazine

"C'est peu dire que notre confrère a la dent dure: elle est assassine. Ses formules les plus cruelles ressortent d'autant plus qu'elles s'inscrivent avec bonheur, au fil de la plume, parmi d'autres notations témoignant de la sympathie, voire de l'attendrissement, pour les acteurs politiques." André Laurens / Le Monde



Philippe Alexandre Paysages de campagne

"Philippe Alexandre a la discipline de la concision, le goût de la formule, le sens du détail et du trait qui fait mouche. Il adore raconter, démasquer et railler. Cela donne un très vif et très gai, très acéré et très impertinent carnet de croquis." Alain Duhamel / Le Point

"La Bébête Show revu et corrigé par Saint-Simon." Claude Sarraute / Le Monde

"Un modèle d'orfèvrerie en même temps qu'une leçon d'impertinence, de lucidité, de vérité." Patrice Carmouze / Le Quotidien

"Une drôlerie féroce." Michel Chabot / Le Parisien

"Insolent, féroce, vachard pour tout le monde. Et bien informé. Plus un grand talent d'écriture." Bernard Pivot / Lire

"Quelqu'un qui est méchant avec tout le monde ne peut pas être entièrement mauvais. Pour le reste, c'est feu à volonté. Ou plutôt, c'est le pari de l'écrire vrai." Jean-Michel Heilig / Libération

GRASSET

IX DU ROMAN FRANÇAISE

IVIER ROUSSEAU de Wannsee

GRASSET

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Les mystères de Chinatown

LES mystères de Paris, vous le savez, ont désormais pour décor le treizième arrondissement, où s'activent quarante mille Asiatiques, entre deux avenues et un boulevard. Nicolas Morel y lance son héros comme on fait rouler les dés sur un tapis : « A Chinatown, personne ne meurt, disait-on. Souvent, c'était en ricanant comme si on cachait là-dessous quelque raison basse et toute simple. Et j'allais peut-être enfin découvrir laquelle. » Le narrateur anonyme — « disons que je suis Untel », suggère-t-il — habite dans une enclave de cette Asie de poche. Il a inévitablement plongé dans les rues où les dandings, les cercles de jeux, les établissements tel le Limbo Bar, tournoient devant ses yeux qui, semblant avoir déjà fait le tour des choses, vous donnent l'impression de se déplacer dans le vide.

Mais loin d'être amorphe, il observe avec minutie cet univers de manager à un couple de ces phénomènes. Il n'en voit arriver qu'un, essouffé. Le reste de la cargaison a été retenu à la frontière. Un lutteur unique ne sert à rien, mais il faut bien le loger, lui faire suivre son régime et lui octroyer ses massages, dans le studio que le narrateur partage avec Fran, sa compagne médis joueuse et droguée.

Un savant désordre

Nicolas Morel réussit un coup de maître en criant est être venu d'ailleurs, qui vous évoque un nuage à la fois épais et léger, polymorphe, tout en volutes. Il est énorme et ne tient pas de place.

Il ne parle pas, mais c'est lui qu'« Untel » comprend le mieux, ne l'appelant plus, avec tendresse et fierté, que « mon lutteur », dormant et recevant la sérénité et la chaleur humaine



BÉRÉNICE CLEVE

vers hallucinant, décompose les mouvements et les regards, singularise le discours de chacun. Nicolas Morel maîtrise le flottement permanent de son héros, dans ce monde irréel où « personne ne meurt », tout simplement parce qu'on n'y trouve jamais de cadavre. Vous devinez que l'identité d'un mort est transmise à un vivant, que le bfron des caves a vocation de catacombes, et vous ne vous étonnez pas que Berthier, un minable trafiquant blanc, stocke des kilos de chaussures de toutes pointures, des dents en or, des montures de lunettes, des boucles d'oreilles et des bagues, mélange de restes à tous les prix...

Des « amis » louches du narrateur ont imaginé une énigme combine : importer clandestinement douze lutteurs thaïlandais pour organiser de gigantesques combats et devenir le Barnum de la lutte. Le narrateur, qui doit de l'argent à l'organisateur de l'opération, est tenu de servir

dont sa sensibilité était privée. Phrases percutantes, images aussi inattendues que discrètes, humour, désinvolture, gravité, dédoublement, irréalité... Quelle richesse dans ce premier roman ! La force et la délicatesse de l'écriture sont parfois déstabilisées sous le regard de l'ivresse, parfois parfaitement modulées et souples, comme les déplacements de la masse de « mon lutteur ».

Dans le labyrinthe de Chinatown, le style de Morel se joue des dangers de la confusion, au profit du savant désordre qui gouverne une certaine façon d'interpréter la vie. Et lorsque le rideau retombe sur ce théâtre d'ombres, lorsque vous asseziez, bouleversé, à la disparition de « mon lutteur », vous ressentez le bonheur unique d'avoir découvert, dès son premier roman, un maître écrivain.

FRANTZ-ANDRÉ BURGUET. ★ LUTEURS, de Nicolas Morel, Seuil, 262 p., 89 F.

Jean Cayrol, un poète pour toutes les saisons

De l'intégrale de son Œuvre poétique, qui vient de paraître, il dit : « C'est le sommaire de ma vie »

« J'ai commencé à écrire à onze ans, dit Jean Cayrol. Un jour, j'étais sur la plage, regardant la mer, et des rimes me sont venues... » Depuis ces premières tentatives, Jean Cayrol n'a cessé d'écrire des poèmes : dix-huit recueils regroupés aujourd'hui dans un imposant volume. Poète mais aussi romancier, essayiste, scénariste, Cayrol répondait en 1963 à une enquête de Tel Quel : « Je suis toujours en état de poésie. » Pour lui, la poésie ne se sépare jamais de la vie, même dans ses pires vicissitudes. « Ce livre n'est pas un bilan. Je préférerais que vous parliez de sommaire, comme dans une revue. C'est le sommaire de ma vie, avec ses faits divers et ses événements. »

Ecrire, pour Cayrol, c'est s'adresser à autrui, donc publier. Celui qui, fondant au Seuil en 1956 la collection « Ecrire », découvrit tant d'inconnus aujourd'hui célèbres, crée à seize ans une revue littéraire, Abeilles et pensées (un titre tiré d'un vers de Claudel) pour laquelle il obtient des textes de Maurice Fombeure et d'André Salmon. « J'étais en première au lycée de Bordeaux. Un soir, un coup de téléphone : c'était François Mauriac qui voulait me voir. J'avais écrit cinq poèmes et un début de nouvelle et j'ai discuté avec Mauriac comme si j'étais un vieux de la vieille ! » Plus tard, étudiant en droit, il fonde en 1934 une seconde revue, les Cahiers du fleuve, à laquelle participent Deltail et Max Jacob.

« Je suis un être qui croit », dit Cayrol. A propos de ses premiers recueils, il évoque ce « paganisme chrétien qui régnait dans les années 37-38 ». « J'étais, ajoutait-il, un grand ami de Patrice de la Tour du Pin. » Le jeune poète est remarqué par Francis Jammes, qui cependant lui reproche « certains passages des Poèmes du pasteur Grimm (1936), où il est parlé de Dieu comme il ne convient pas » et l'adjure d'avoir « l'horreur du dadaïsme ». « Mais celui qui m'a vraiment découvert, dit Cayrol, c'est Labaud. » L'influence la plus sensible dans Ce n'est pas la mer (1935), est celle de Supervielle dont le « poème marin » l'attire profondément. La mer est en effet omniprésente dans l'œuvre de Cayrol et dans la liberté sauvage de ses souvenirs d'enfance.

« Je suis une âme errante »

Les figures symboliques qui traversent alors ses poèmes sont Ulysse et le Hollandais volant dont la légende a hamé son adolescence. Aujourd'hui encore, l'écrivain consacre sourit en se rappelant cet appel du large qu'il a toujours ressenti : « Je suis un marginal, je suis une âme errante. Quand j'étais gosse, j'allais sur les quais de Bordeaux trouver les capitaines des navires pour leur demander de m'embarquer comme mousse. Un de mes grands-pères, à l'âge de dix-sept ans, s'était caché sur les trois-mâts de son oncle, avait fait naufrage devant New-York et participé à la guerre du côté nordiste. Ensuite, il a traversé le désert à cheval et fait la ruée vers l'or, comme un personnage de Cendrars. »

En découvrant à vingt ans dans une librairie de Bordeaux un exemplaire de la Révolution surréaliste, Jean Cayrol éprouve un choc intense qui le « fait naître ». L'effet sera durable : sa façon de voir l'écriture poétique comme une sorte de jaillissement auquel il assiste, son refus catégorique de corriger et de reprendre, son emploi très libre, souvent fulgurant, de l'image, ne sont pas sans rappeler la pratique de l'écriture automatique. « J'écris d'une manière instantanée, presque désinvoltée, dit-il. Il doit y avoir en

moi une espèce d'organisation subconsciente des choses, alors ça vient ou ça ne vient pas. Je ne suis pas, si vous voulez, un poète doté de privilèges qui s'amuse à jongler avec des images canoniques. Non. J'écris comme je suis. »

Pendant la guerre, Cayrol, membre du réseau Notre-Dame du colonel Rémy, est interné à Fresnes puis déporté à Mauthausen. « Même en prison, je me débrouillais pour faire publier des poèmes, dans Fontaine par exemple. C'était très complexe pour les faire passer, mais j'avais des trucs. Le plus difficile a été de trouver une mine de crayon. En cherchant dans les trous du mur, au bout de trois semaines, j'en ai découvert une et j'ai pu

définir du « bon usage d'une poésie ». La poésie qu'il veut est une « poésie pour tous les temps, pour toutes les saisons... » On la prend comme elle est : le long des haies, ses fruits poussent rares et lourdauds, avec les orties et les maraudeurs. » Une poésie vivante, simple, quotidienne, qui préfère le laisser-aller à la déclamation et dont le but essentiel est de communiquer. Toute l'œuvre de Jean Cayrol pourrait, comme la première partie du roman qui lui valut en 1947 le prix Renaudot (Je vivrai l'amour des autres), s'intituler : « On vous parle. »

Cependant, alors qu'il est en pleine possession de ses moyens poétiques, Cayrol abandonne pendant treize ans la poésie pour le

roman et le cinéma, travail d'équipe qui l'a sauvé des années obscures. « Jusqu'en 1958, dit-il, personne ne pouvait m'approcher. Et puis, grâce au cinéma... Chris Marker m'a prêté une caméra et j'ai commencé. J'ai fait avec Claude Durand quatre courts métrages. J'ai beaucoup tra-

vaillé, pour Nuit et brouillard et pour Muriel, dont j'ai écrit le scénario. Enfin j'ai réalisé avec Claude Durand un long métrage, le Coup de grâce, un film qui a eu les pires malheurs parce que c'était un piège dans lequel j'essayais de prendre quelqu'un, celui qui m'avait dénoncé. »

L'année 1968 le ramène à la poésie, sous une forme tout à fait nouvelle. Poésie-Journal I (1969) : à la fois journal intime et poésie publique, datée, nourrie par l'actualité et dédiée aux journalistes. « J'ai fini par tomber malade, parce que vivre tous les jours tout ce qui se passe dans le monde, ce n'est pas possible. Au bout de quelques semaines, il y a une espèce de vertige qui vous prend. » Poésie-Journal II (1977) et Poésie-Journal III (1980) prennent un peu plus de distance par rapport à l'histoire immédiate.

Mais Cayrol, qui n'aime pas se pencher sur le passé, continue à vivre intensément le présent hâtif et vorace. « Ecrire, c'est rester sur le qui-vive », et pour lui le poète doit prendre la réalité comme le buvard, l'encre. Toute son œuvre fait écho à tous les désarrois de l'époque. « Que le poème éclate comme une graine de balsamine, qu'il explore le malheur comme la joie », écrit Cayrol en épigraphe de son dernier recueil, De jour en jour (1988). A l'entrechoir fiévreux de Poésie-Journal, à la rumeur nocturne des Poèmes-Clefs (1985) succède un lyrisme anxieux : « Qui croira au pollen, au fruit que l'on dévore ? Plus que jamais l'écriture est pour Jean Cayrol un « geste de solidarité » et plusieurs poèmes dénoncent l'enfance meurtrie. « J'ai dit l'autre jour à une émission que si, véritablement, pour sauver un enfant, il fallait détruire tous mes livres, c'est avec joie que je le ferai. »

MONIQUE PETILLON. ★ ŒUVRE POÉTIQUE de Jean Cayrol, Seuil, 840 p., 290 F.



« Ecrire, c'est rester sur le qui-vive. »

« Ecrire ». Le manuscrit de Miroir de la Rédemption parvient ainsi à Albert Béguin qui le publie en 1944 aux Cahiers du Rhône.

Avec les orties et les maraudeurs

A Mauthausen, l'activité onirique, à la faveur du sommeil, était pour chacun « le positif de sa vie négative du jour », écrit Cayrol dans Lazare parmi nous (1950). Dans cet essai qui eut une influence considérable, Cayrol, avant de définir un « romanesque lazarien » à venir, fait une étude des rêves concentrationnaires (rêves-paysages, rêves avec répétition de couleurs) qui bouleversera Breton. Dans les Poèmes de la nuit et du brouillard (1946), la parole poétique se glace et se raréfie. « Verbe blanchi sous la neige et la vent », elle parle le « langage des plaies ». Elle évoque, par ses manques, l'homme du retour : la solitude, les mains vides, une chanson perdue. « Il était si lourd dans l'ombre/mais si frêle dans le soleil. »

Peu à peu, Jean Cayrol passe de la survie à la vie. Passe-temps de l'homme et des oiseaux (1947), La vie répond (1948), Les mots sont aussi des demeures (1952), marquent la reconquête, par la parole, d'un monde habitable. Apparaissent les oiseaux, l'arbre et l'homme « et par-dessus l'âme grée/pour le plein vent ». Avec humour le poète inventorie, d'une « petite flore » à un « petit bestiaire de poche », une nature à nouveau familière. Ombre et lumière : « Je suis, dit Cayrol, un écrivain météorologique. Je ne suis pas gêné par la nébulosité ou les légers, mais ce que j'aime c'est l'aube. A la campagne où je vis, j'ai suivi de très près le départ des hirondelles. Maintenant c'est l'arrivée des rouges-gorges et des bouvreuils. »

« Si vous me demandiez pourquoi j'écris, dit Cayrol, je vous dirais que je ne sais pas. Je ne suis pas un théoricien. Je suis un être de l'imagination. » Dans Pour tous les temps (1955), Cayrol a pourtant consacré quelques pages à la

LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Peut-on prier

(Suite de la page 13.)

Une vieille qui marchait dans la mer est signée San Antonio. Elle méritait plutôt d'être revendiquée par son alter ego Frédéric Dard. Bérurier n'apparaît pas ici, et le récit ne rebondit pas de digressions en calembours, comme dans les « San A. ». La gaucherie n'est pas un simple accessoire, un signe de reconnaissance, un argument de vente. Elle a sa logique profonde, une nécessité proprement philosophique qui engage l'auteur.

Après avoir tant jeté son argot personnel à la face des bourgeois et des bien-embouchés à culs-de-poule, Dard franchit le pas qui mène de la rébellion sociale anarchisante à la révolte métaphysique. Lui qui croit au Ciel et au style libertaire, pour quoi faudrait-il qu'il prie dans la langue goumée des dévôts du siècle dernier, en douzième du faubourg Saint-Germain ? Au nom de quelle bienséance, datée et socialement marquée, interdire l'oraison en argot, l'obscénité pieuse ?

Le dernier Dard est l'exemple d'un livre qui prend lui-même la direction des opérations. Visiblement, l'auteur s'apprêtait à n'écrire qu'un titre de plus, en partant d'une situation futile et fertile — une aventurière qui se donne un mignon dauphin avant de « racrocher » ; et voilà que le personnage a exigé son dû, de par la force agissante dont elle a donné le goût au plagiste, à défaut de l'intéresser à son corps.

Très vite, il apparaît que Milady c'est Dard, comme Flaubert était Bovary. Cette souffrance de n'avoir été femme qu'en imagination, seul un homme, si on y réfléchit, pourrait la concevoir. Seul un croyant voyou dans l'âme pouvait se laisser aller à parler à Dieu comme un malfait pourni de concupiscence et de vices. Seul un homme mûr pouvait adresser à la vieillesse prochaine cette déclaration de haine circonstanciée et inapaisable.

En vérité, c'est dans l'invention des situations, la description des déchéances intimes, et certains dialogues d'irjures, que Dard manifesta le plus de méchanceté contre les atteintes de l'âge. Les adresses à Dieu gardent au contraire une espèce de fraîcheur, sous les provocations insistantes. Milady y met de l'exécès appliqué, comme Homère dans les apostrophes d'avant les combats. Elle cherche moins à dési-

Alain Corbin Le territoire du vide L'Occident et le désir du rvage 1750 - 1840 A. Farge, Libération Alain Corbin bâtit à merveille cette symphonie de l'émotion. J.-M. de Montbréay, La Croix "Un chef-d'œuvre du genre..." P. Roudil, Le Figaro Magazine Aubier

Jacques Darras, plain des confins

● BIOGRAPHIES

Jacques Darras, écrivain des « confins »

Avec le Génie du Nord, le poète veut retrouver une « pensée du temps »

LIVRE de grand vent, jubilant traité de géographie mentale accordée avec un espace réel — celui de la grande plaine picarde, — prose euphorique autant qu'érudite, qu'aucun obstacle ne vient arrêter ou calmer dans son emportement... le *Génie du Nord*, de Jacques Darras, est d'abord cela : une pensée qui, en s'écrivant, s'offre à l'épreuve de son propre dehors.

Jacques Darras ne cultive pas la nostalgie. Plus qu'un lieu original, ce « Nord » auquel il s'identifie et dont il chante le « génie » est pour lui un passage, un espace ouvert, un « paradigme » de son désir. A l'idée d'enracinement qu'il juge funèbre, à la notion de patrie — l'heimat de Heidegger — il substitue « l'accompagnement rythmé, musical de la danse du monde ». Nietzsche, Conrad ou Cendrars, davantage que Jung, lui semblent aptes à traduire ce mouvement, à exprimer l'« exotisme de l'histoire européenne ».

« J'ai écrit cet ouvrage en quatre mois, dans une sorte de joie et de ferveur », précise J. Darras, retrouvant, pour parler de son livre, les accents d'énergie et de vitalité qu'il contient. « Je suis né à l'orée de la dernière guerre et j'ai passé cinq ans devant le spectacle de cette réalité atroce ; du hasard qui m'a fait naître à cette époque charnière, j'ai dû faire quelque chose. » Mais c'est en amont de lui-même et de sa propre histoire, au moment de la première grande saignée mondiale, qu'il est remonté pour écrire le *Génie du Nord*, qui tient tout à la fois du livre de mémoires, de l'essai historique, du pamphlet philosophique et du manifeste poétique. Ce paysage à présent apaisé qu'il parcourt porte encore le souvenir et le deuil de cette première levée de rideau du siècle.

« J'entre dans l'histoire à ma façon d'homme des lisières », affirme J. Darras. N'entretenant aucune « vénération » pour l'histoire, il dit cependant sa colère face à « la génération de l'amnésie » qui, depuis mai 68, « décline de toutes les manières son illusion de ne pas appartenir à l'histoire ».

Il est nécessaire, selon l'auteur, de retrouver une « pensée du temps », pensée que la philosophie occidentale a été impuissante à produire. « Il faut accompagner ce mouvement qui est en nous, accompagner joyeusement le temps et accepter notre mortalité qui est esprit », poursuit-il.

Hommes des routes et des passages

Cet « accompagnement », pour J. Darras, c'est la poésie seule qui peut en être l'expression. Poésie qui « ne pose ni ne se pose dans la vérité dont elle sait précisément qu'il n'est possible d'y passer, d'y habiter que l'espace même de l'écriture et de la lecture », comme il l'écrit dans le *Génie du Nord*. Cette poésie qui « exorcise la violence du monde », le livre de Jacques Darras en exprime éloquentement l'appel.

En ce sens, il peut être lu comme la « préface » d'un autre livre, de poèmes celui-là, publié parallèlement par J. Darras : *la Maye*. « Minuscule et humble ru de quarante kilomètres, sans côtière se jetant à la Manche », la Maye devient, sous la plume divine de l'auteur, un immense poème en sept chants, mêlant rythmes et styles, cultures et paysages... Homme des routes et des passages, des espaces ouverts, Jacques Darras trouve là les formes adéquates à ce lyrisme des « confins » dont il se fait le chantre.

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ LE GÉNIE DU NORD, de Jacques Darras, Grasset, 260 p., 85 F.

★ LA MAYE, de Jacques Darras, Le Fin (ou à nos), Les Trois cailloux, Maison de la culture d'Amiens, 488 p., 111 F.

★ Traducteur d'anglais (notamment de *Ar-dessous le volcan* de Malcolm Lowry, Grasset, 1987), Jacques Darras vient également de publier une version française des *Anasthèmes* de l'Anglais David Jones, livre paru en 1952 et qui est, selon son traducteur « le plus beau poème en langue anglaise du siècle ». Les Trois cailloux, 288 p., 150 F.

La commère du Grand Siècle

« Etre Madame est un métier misérable », disait-elle. Pour tromper l'ennui, la Palatine écrivait. Beaucoup. Enormément.

TROIS VOLUMES de « La Pléiade » pour Mme de Sévigné, vingt-cinq mille lettres, et plus, répertoriées par Georges Lubin, l'éditeur de la *Correspondance générale de George Sand* (1), mais soixante mille, au moins, à l'actif de Madame Palatine (dont un tiers en français) : voilà battues nos deux grandes épistolaires, et de loin !

Dirk Van der Cruyse, professeur à l'université d'Anvers, a enquêté, en parfait limier, dans le maquis des manuscrits de « la grosse Allemande », accumulés en France, en Angleterre, à Madrid et dans les deux Allemagnes, bon nombre explorés par lui pour la première fois (2). A travers les miroirs qu'elle nous tend sans jamais l'avoir cherché, il dresse le portrait en pied d'Élisabeth-Charlotte von der Pfalz, née en 1652, devenue princesse d'Orléans en 1671 (sa seconde Madame, pour son malheur), mère du Régent, arrière-grand-mère (par sa fille) de Marie-Antoinette, autrement dit Madame Palatine, Lisalotte pour ses intimes.

Cela donne un ouvrage énorme et passionnant, drôle et pathétique, à la mesure du personnage. « J'écris comme je

parle, car je suis trop naturelle pour écrire autrement que je ne pense. » On découvre, ici, que la fille de l'Électeur palatin parle « bien », avec une spontanéité que ne freine presque jamais la certitude où elle est de voir ses lettres passer par le cabinet noir. On est loin de la matrone aux grossièretés stercorales trop souvent mises en évidence.

Il lui arrive d'être triviale, mais on ne devrait guère s'en étonner, s'agissant d'un siècle où un chat s'appelait un chat. Lisalotte se révèle cultivée, comme l'inventaire de sa bibliothèque le confirme, réfléchie (obligée d'abjurer le protestantisme, elle n'a jamais cessé d'approfondir la Bible), musicienne et numismate éclairée, curieuse du monde magique qu'elle voit dans son microscope, invention récente.

Sentimentale avant tout

Avant tout, c'est une sentimentale. Sa tendresse innée repoussée par Monsieur, elle n'a guère trouvé d'exutoire dans une cour où règnent l'hypocrisie, l'envie, la flatterie, la luxure, tout ce qu'elle réprouve ou déteste. Le roi, qu'elle n'a cessé

d'admirer et qui lui a montré longtemps de l'affection, est devenu le bourreau de son cher Palatinat, sous le prétexte de récupérer sa dot ; de plus, à partir du moment où il est sous l'influence de Mme de Maintenon, il s'éloigne d'une belle-œur qui hait sa maîtresse sans mesure, ouvertement, justement et injustement.

Voilà donc Madame reléguée, libre de communiquer ce qu'elle éprouve, pense, espère, déplore, et jusqu'aux petits détails matériels de sa vie. Une respiration, en somme. « *Commère du Grand Siècle* », a-t-on dit. Quelle chance, pour nous, que ses bavardages n'aient pu se confier au téléphone ! Comme elle a l'esprit de famille très poussé, comme ses tantes, neveux et nièces, demi-frères et demi-sœurs occupent des places de choix dans les principales cours princières d'Europe, et comme tous et toutes lui répondent régulièrement, un vaste réseau épistolaire se tisse, grâce à elle, sur le monde civilisé, mine, pour nous, d'informations multiples.

« *Etre Madame est un métier misérable... Ma destinée est de souffrir et de me taire.* » Lisalotte se débonde sur le papier. Ne pas croire, cependant, qu'elle

y déverse des flots de larmes. Un des charmes de cette femme, si dénuée de grâce physique, est qu'elle se sauve de l'hypocondrie par l'humour et que, très attentive aux heurs et malheurs de ceux qu'elle aime, elle oublie, s'élançant vers eux, ses incommensurables raisons de tristesse.

Cette biographie, qui est à tous égards un chef-d'œuvre, restitue au plus près de sa vérité une femme qui tranche sur le siècle grandiose où elle vit — quand la plupart des sentiments sont fabriqués ou truqués, — par son humanité et sa simplicité, sa fraîcheur et sa bonne santé morale.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ MADAME PALATINE, de Dirk Van der Cruyse, Fayard, 748 p., 180 F.

★ Signalons aussi la biographie de Madame de Montespan par Jean-Christian Petitfils. De la maîtresse de Louis XIV, Madame de Sévigné disait que c'était « une beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs ». Fayard, 348 p., 87 F.

(1) Le XXII^e volume est paru (éd. Garnier).

(2) Il prépare l'édition intégrale de la correspondance en français (plus de sept cents pièces quasiment inconnues).

en argot ?

gnier des choses salaces qu'à faire sortir de ses gonds l'interlocuteur, Dieu compris.

Et par Dieu, il faut entendre, non la Cause première des philosophes, ni le Seigneur de la religion révélée, mais le Jardin secret de l'héroïne, son *in petto*, son confident de tragédie, l'auteur un rien sadique de ses décripitudes mais qui en tirera un jour, n'il y arrive et si ce qu'on dit est vrai, de l'âme éternelle...

POUR ne pas être choqué par ces familiarités, il faut supposer un Dieu à visage humain, un pots, un parrain que l'on se ménagerait et qui connaîtrait la vie, qui saurait, par exemple, le bonheur qu'il y avait, dans les années 30, à rouler en Delahaye décapotable...

Sur ce Dieu-là, le plus connu des simples mortels, les théologiens sont muets. Dard répare leur silence : à sa façon finalement innocente, angélique, celle des enfants et des écrivains les plus puissants, qui ont placé dans les mots, comme disait un vieux cantique, « leur espérance et leur soutien ».

Tout le paradoxe de Frédéric Dard et le secret de sa séduction sont dans ce mélange de salacités appuyée et d'ingénuité vraie. On dirait qu'il se force à égrèner des horreurs comme certains enfants répètent les mots défendus jusqu'à l'ébriété et... la paire de claques paternelle.

L'abomination de nos viandes menacées de ruine est là, mais jamais l'obscurité médiocre où tombent les auteurs lubriques par calcul. La seule fornication qui l'obsède est celle de l'écrivain avec le Verbe, plus sensuel à ses yeux que la chair même. Ah, prendre la vieille grammaire guindée et l'engrosser, là, devant tout le monde : le voilà, la jubilation suprême ! Le voilà, l'enfantement jousseif !

« Tout cela est bien vulgaire ! », diront les empressés. C'est vrai, c'est vulgaire... comme du Rabalais ! Quant aux intrigues, qu'ils nous épargnent les neuvaines devant les maisons de la presse, et qu'ils réalisent plutôt comment sainte Thérèse, celle d'Avila, parlait de ses dessous de bras !

★ LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER, de San Antonio, Fleuve noir, 334 p., 94 F.

roman

Déjà un «livre-culte»

Albin Michel. La passion de la Lecture.

Peut-on pr...

● BIOGRAPHIES

Les bigarrures du « Tigre »

Écrire la vie de Clemenceau, c'est rouvrir quelques-uns des dossiers les plus explosifs de l'histoire de la France contemporaine.

FAIRE de Clemenceau un « bloc » — ce mot en quoi il tenta lui-même de résumer la Révolution — est une entreprise périlleuse. Admettre ce postulat, c'est confondre dans la même acclamation, ou le même rejet, le fauve mongol aux fureurs mécaniques, le nationaliste botté bouffeur de « boches », le misanthrope bouillonnant de haine pour tout ce qui n'est pas lui (Ferry, Briand, Delcassé, Poincaré...), l'embastilleur de Caillaux, le mangeur de curés, le briseur de grèves aux mains tachées de sang... avec le défenseur héroïque de Dreyfus, le médecin des pauvres, l'ami de Monet, l'octogénaire amoureux de Marguerite, le vieux globe-trotter ébloui par le Nil et le Gange, le pépé pataugeant sous les obus avec les enterrés vifs dans la boue de Champagne, cette bête de pouvoir qui avoue à Jean Martet, en 1917, sa « peur atroce de l'exercer... ».

Jean-Baptiste Duroselle a relevé le défi. Il admet implicitement le postulat du « bloc », sans abdiquer pour autant les exigences de la critique historique. Son beau livre, fruit de plusieurs décennies de recherches et d'enquêtes, débordant d'informations neuves, propose un Tigre aux bigarrures en quelque sorte assurées, plus cohérent, plus « lisse » que ne le veut la légende. Un portrait plus proche des tonalités de ses amis impressionnistes

que de celles des « fauves », ses congénères.

Quel biographe n'a pas payé la fascination exercée sur lui par son personnage de quelque oubli, de quelques mises en sourdine ? L'historien éminent qu'est Jean-Baptiste Duroselle convaincra plus totalement son lecteur s'il ne gomme à l'excès un terrible épisode : la sinistre journée du 30 juillet 1908 au cours de laquelle, à Draveil, le « premier flic de France » lâcha sur d'aveugles grévistes du bâtiment une charge de cavalerie qui fit, écrit-il, « plusieurs morts, près de 200 blessés... ». Plusieurs morts... C'est vraiment peu dire, si on en croit les travaux de Jacques Julliard (1). Il ne s'agit pas là d'un « détail » : un tel trait de férocité apporte une touche essentielle au portrait de cet homme qui, trente ans plus tôt, avait su combattre pour l'amnistie des communards, avant de dénoncer la sauvage répression anti-ouvrière de Fourmies.

Le génie du sarcasme

Écrire la vie de Clemenceau, c'est d'abord tracer une carrière incomparable par l'étendue, la contradiction, le pathétique, l'éclat, le génie du sarcasme, le sens de l'histoire, le point du spectacle, la sensibilité esthétique. De la prison de Mazas, où l'expédia, en 1862, la police impériale, à l'installation des *Nymphéas* à l'Orangerie en 1926, des tumultes de la Commune aux frénésies du procès Zola, du mariage de Panama aux heures prodigieuses de novembre 1918, du duel avec Déroulède à l'attentat du boulevard Delessert, des amours théâtrales au temps des crinolines à l'amitié amoureuse au temps du charleston, Georges Clemenceau offre au biographe une matière plus ample, plus romanesque et contrastée qu'aucun homme au monde depuis un siècle.

Churchill ? Roosevelt ? De Gaulle ? Aucun d'entre eux n'a opéré de plongées aussi téméraires dans la quadruple mêlée du monde de l'argent, de la politique, de la guerre et des passions. Cha-



Clemenceau : ami de Monet et misanthrope haineux.

acun de ces grands hommes a remué le monde, et suscité la haine, mais aucun n'a défilé si constamment les préjugés et les convenances, n'a affronté l'opinion publique avec un mépris aussi stotique du scandale.

Écrire la vie de Clemenceau, c'est aussi et surtout rouvrir une dizaine des dossiers les plus explosifs de l'histoire de la France contemporaine. Affaire Dreyfus, scandale de Panama, alliance russe, entente cordiale, fondation de l'Empire colonial, guerre scolaire, croissance du mouvement ouvrier, déclenchement et gestion de la guerre, négociation de Versailles — Clemenceau est l'éternel

protagoniste. Duroselle se met avec aisance en ce labyrinthe et, hormis le point signalé plus haut, son plaidoyer emporte en toutes circonstances l'adhésion.

La Commune ? On voit le jeune maire de Montmartre se dresser d'abord contre les violences populaires, ensuite contre le carnage répressif. Panama ? Le biographe nous convainc sans mal qu'impulser dans l'affaire le député du Var relève de la calomnie, si importants qu'aient été ses liens avec Cornelius Herz qui, lui... Quant à son long combat pour que justice soit rendue à Dreyfus, il n'appelle que l'admira-

tion. Tout autant que sa lucidité en matière coloniale, qu'il s'agisse du Tonkin ou de la Tunisie, du Maroc ou — plus tard — de l'Algérie. Jean-Baptiste Duroselle tente de faire prévaloir en lui le « jacobin assimilateur » sur le contempteur du système colonial et de l'inégalité raciale. Toute l'histoire de la décolonisation est pourtant faite de l'évolution de ces « jacobins » (dont le modèle sera Pierre Mendès France), de la défense des principes de justice aux exigences de l'émancipation.

Le salaire de la grandeur

On gnetait le biographe sur des thèmes majeurs de la polémique anti-clemenciste : le « bellicisme » de 1917, le « laxisme » de 1919. Fut-il l'homme qui, négligeant les chances de paix offertes après Verdun (qu'aurait-il su exploiter Caillaux ou Briand) et pourchassant avec une rage aveugle les partisans d'une transaction ou de misérables comparses, prolongea pendant deux ans le grand massacre ? Mérita-t-il d'être mis par Foch en parallèle avec Guillaume II (« l'un a perdu la guerre, l'autre la paix ») ?

Duroselle fait justice de ces légendes : il se réfère aux archives allemandes commentées naguère par Pierre Renouvin pour faire valoir qu'avant la défaite décisive infligée à Ludendorff, pendant l'été 1918, Berlin n'était prêt à aucune transaction impliquant l'évacuation de l'Alsace-Lorraine et revendiquait, au contraire, Brie et Longwy... Quant aux « abandons » consentis à Versailles par un Tigre soumis aux exigences de Wilson et de Lloyd George, on ne peut manquer de rappeler que confronté vingt-cinq ans plus tard au même problème et nourrissant les mêmes rêves, Charles de Gaulle dut constater que la France ne pouvait imposer à ses alliés une politique allemande fondée sur la revanche et

le contrôle territorial. Les rapports de force avaient certes changé de l'une à l'autre guerre. Mais dès 1919, exsangue, ruinée, la France devait choisir entre le renoncement à la maîtrise du Rhin et l'isolement. Ses interlocuteurs avaient d'ailleurs beau jeu de faire valoir à Clemenceau qu'une Allemagne piétinée se vouerait au bolchevisme. Ce devait être le nazisme.

La vie de Georges Clemenceau pose, entre cent autres, le double problème de la solitude et du mépris en politique. « Un homme, lance-t-il à Jaurès, n'a pas besoin d'être groupé pour être un homme ». Certes, quand il est Clemenceau, la flamme au poing. Mais « plus homme », peut-être ? De Gaulle tenait la solitude pour le salaire de la grandeur. Mais être singulier ne note de l'inaffabilité ni le « parti » ni le héros.

Jaurès excepté, dont nous ne savons pas en quoi l'aurait changé l'épreuve du pouvoir, Georges Clemenceau fut à coup sûr le plus grand des hommes qui, en un demi-siècle de crises et de conflits, fit de la République le régime naturel de la France. Mais fallait-il que ce fût contre tous ? De la rupture avec Gambetta au réquisitoire permanent contre Ferry, des polémiques contre Delcassé à la dénonciation furibonde de Briand, de la chasse déclenchée contre Caillaux aux long harcèlements de Poincaré, quel gâchis de talent et d'énergie.

Peut-être l'auteur du *Grand Pan* eût-il dû lire avec plus de soin Chateaubriand qui, peu suspect d'indulgence universelle, suggère de n'user du mépris qu'avec économie, vu le grand nombre de nécessaires...

JEAN LACOUTURE.

* CLEMENCEAU, Jean-Baptiste Duroselle, Fayard, 1077 p., 195 F.

(1) Clemenceau briseur de rêves. Seuil.

Le seul livre vraiment méchant de tous mes livres c'est le "Voyage"...

L.F. Céline.

384 PAGES 179 Frs.

L'art de converser

(Suite de la page 13.)

Au désordre et à la violence de la vie publique de l'époque — guerres, duels, exécutions capitales, vengeances féroces et brutalité générale des mœurs. — M^{me} de Rambouillet oppose l'ordre et l'harmonie du salon. Dans ce petit espace clos, l'arrogance nobiliaire, la dissimulation courtoise et l'ambition politique se plient devant une convention purement mondaine. Dans ce lieu, princes, hommes de lettres et bourgeois s'efforcent de se soumettre à une loi unique, la loi des bienséances. Là, la politesse s'impose avec la force d'un idéal, comme une valeur absolue.

Pour M^{me} de Rambouillet, la vie mondaine représente une évocation et une distraction, et la littérature est appelée, elle aussi, à fournir sa contribution. Et si peu de choses méritent de survivre dans la production-fléuve en vers et en prose — sonnets, rondeaux, énigmes, anagrammes, devises, canevas de comédie — qui a nourri durant des décennies l'oisiveté de la légendaire chambre bleue où la marquise recevait, cela ne signifie pas que le salon de l'hôtel de Rambouillet n'ait exercé une influence importante sur la culture du dix-septième siècle.

La marquise est en contact avec les plus éminents écrivains de son époque, de Malherbe, qui compose pour elle l'anagramme d'Arthénice, à Balzac, de Chapelain à Corneille, qui lui soumet la lecture de son *Polyeucte*. Mais une fois de plus, sa modernité prend naissance dans sa capacité d'être fidèle à elle-même. M^{me} de Rambouillet n'a pas de velléités intellectuelles ; elle jugerait inconvenant pour son rang de prendre part à telle ou telle coterie littéraire, de passer pour une femme savante. C'est une dilettante qui se laisse aller avec certitude selon son propre goût et, si elle ignore le latin et le grec, elle

lit beaucoup en français, en italien et en espagnol. Son attitude est, au fond, celle d'un encouragement et d'un soutien pour le développement de la littérature moderne, mondaine et puriste, destinée à triompher de la tradition du vieil encyclopédisme humaniste.

Le « bel usage » du français

C'est dans le salon d'Arthénice que Vaugelas recherche, pour ses *Remarques sur la langue...*, le « bel usage » du français. Il est indicatif, comme le souligne Nicole Aronson, que l'écrivain par excellence de ce salon, Voiture, « réengendré » grâce à l'amitié de M^{me} de Rambouillet, ne se considère pas comme un auteur de profession et qu'il dédaigne de publier ses écrits, puisqu'il est entièrement satisfait d'être lu et apprécié par la petite société qu'il aime.

Mais au milieu des lectures, des bals, des concerts et des jeux de société, c'est la conversation qui, à l'hôtel de Rambouillet, s'impose — selon les mots d'un hôte illustre, la Grande Mademoiselle — comme « le plus grand plaisir de la vie et presque le seul ».

Dorénavant et pendant presque deux siècles, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la conversation va constituer l'essentiel de la sociabilité française et sera l'objet d'une réflexion théorique ininterrompue. De M^{me} de Scudéry à La Bruyère, du chevalier de Méré jusqu'à Diderot, à Morellet et à Delille, la conversation sera tour à tour dissimulation de la pensée libertaire, virtuosité précieuse, jeu mondain ou bien instrument de propagande philosophique, mais elle conservera inaltéré, à travers ses nombreuses métamorphoses, son impératif esthétique, le naturel. Et c'est une fois de plus

M^{me} de Rambouillet qui en aura fourni l'exemple : « Toutes ses expressions, écrit M^{me} de Scudéry, qui a consacré de très nombreuses pages à l'art de la conversation, sont nobles et naturelles tout ensemble, elle ne cherche point ce qu'elle dit, il n'y a nulle contrainte en ses paroles, son discours est clair et facile, il y a un tour galant à ses manières de parler, mille affectations au son de sa voix... »

La nécessité de plaire

Spécialiste du XVII^e siècle et auteur d'une importante biographie de M^{me} de Scudéry (*Mademoiselle de Scudéry ou le voyage au pays de Tendre*, Fayard, 1986), Nicole Aronson nous repropose aujourd'hui, dans tout son intérêt critique, le problème d'Arthénice, de son rôle historique et de son mythe : elle rectifie plus d'une inexactitude et d'un lieu commun.

La thèse sur le rôle que remplit la fille préférée de la marquise à l'hôtel de Rambouillet est particulièrement séduisante. Julie d'Angennes, à laquelle son futur mari, M. de Montausier, dédia la célèbre *Guirlande de Julie*, — un tour de force littéraire formé de quatre-vingt-onze compositions d'auteurs différents ayant chacune pour thème une fleur, — n'est pas un simple ornement du salon maternel : elle en représente l'autre pôle. Solidement unies dans l'entreprise mondaine commune, mère et fille se complètent merveilleusement, la première, plus recueillie, plus réservée, plus attentive ; l'autre, plus communicative, plus extravertie et pourtant moins soucieuse de son prochain. En Julie apparaît déjà, impérieuse, cette « nécessité de plaire » qui triomphera au XVIII^e siècle.

Les nombreux témoignages que nous avons sur M^{me} de Rambouillet

ne peuvent remédier à la quasi totale absence de textes écrits par elle. Rien ne nous empêche toutefois de supposer que le célèbre « Palais d'Alcine », qui a exercé un tel ensorcellement sur l'imagination de ses contemporains, garde aussi son secret mélancolique. Les malaises mystérieux de la marquise ne rappellent-ils pas cette phobie et cette obsession à l'égard des maladies qui semblent affliger ses autres amies, de M^{me} de Sablé jusqu'à M^{me} de Maure et à M^{me} de La Fayette, et dont s'est probablement inspiré Molière lorsqu'il écrivit *Le Malade imaginaire* ? Et la passion exclusive pour Julie, si semblable à celle de M^{me} de Sévigné pour M^{me} de Grignan, et d'autant plus insolite à une époque où l'amour maternel ne se révèle guère, ne peut-elle apparaître comme la sublimation d'un renoncement sentimental, comme la compensation de la « galanterie sans amour » pratiquée dans la chambre bleue ?

Et alors que M^{me} de Longueville, M^{me} de Sablé et M^{me} de la Sablière finissent par se réfugier dans l'ombre d'un couvent pour expier une vie excessivement dédiée au monde, Arthénice n'a-t-elle pas cherché, dans la vie mondaine, peut-être déjà dès le tout début, un remède contre la violence des passions ?

Lieu d'origine mythique de la sociabilité française, le salon de l'hôtel de Rambouillet n'était-il pas aussi pour la maîtresse de maison un lieu de retraite et un refuge dans l'utopie ?

BENEDETTA CRAVERI. Auteure de *Madame du Deffand et son monde*, Seuil, 1987.

* MADAME DE RAMBOUILLET OU LA MAGICIENNE DE LA CHAMBRE BLEUE, de Nicole Aronson, Fayard, 268 p., 98 F.

(Le texte de Benedetta Craveri a été traduit de l'italien par Bernard Bédarida.)

"Moi si à ton âge on m'avait donné cette chance, je n'aurais pas hésité!"

GRAND CONCOURS PLUME EN HERBE

A partir d'images à paraître dans Le Monde du vendredi 2 décembre (daté 3), des enfants âgés de 9 à 13 ans écrivent une histoire. La plus belle deviendra un vrai livre édité par Nathan/Le Monde. Clôture du concours le 31 janvier 1989.

NATHAN Le Monde RTL



● ENQUÊTE

Le curé Alexandre, best-seller inattendu

TOUTE sa vie, quarante-trois ans de ministère durant, il a été le râleur du diocèse, le curé mauvais coucheur. Une forte gueule, souvent fraternelle, de l'aigreur anticlérical. Jamais content de celle à qui il avait tout sacrifié, l'Église, pestant contre l'indifférence hautaine de l'épiscopat, tonnant contre le mauvais sort fait au bas clergé, envoyant au diable, avec une ironie décapante, ce qu'il appelle « les plumbeaux pontificaux ».

Mais c'était sans risque pour l'Église. Le Père Bernard Alexandre prêchait dans le désert d'une minuscule commune du pays de Caux, de celles où l'apostolat tient souvent de l'inutile, où les baptisés, des paysans taciturnes et prosaïques, se moquent bien des querelles théologiques. Plus seul, plus pauvre que la plus démunie de ses ouailles.

Qui aurait pu entendre sa colère ? Son désarroi de l'absence de dialogue entre la hiérarchie et la base ? Ses doutes devant le départ de cinq mille prêtres depuis la Libération ? Il était marginal, mais d'abord marginalisé à Vattetot-sous-Beaumont. Il s'intéressait bien au cinéma, organisait des séances de projection pour les gamins du catéchisme. Cela ne prêtait pas à conséquence. Il avait des dons de récitant, enregistrant des disques, participant à l'émission d'André Voisin, « Les conteurs ». Cela restait encore admissible, puisqu'il s'en tenait à l'ethnologie rurale, aux récits quotidiens de son fameux pays de Caux et à son mandit patois. L'Église a l'habitude de voir ses curés de campagne se mêler d'histoire locale, de folklore ou de sorcellerie. Elle n'en fait plus une affaire.

La revanche des petits sur les grands

Aujourd'hui, Bernard Alexandre pose enfin, à soixante-dix ans, quelques problèmes à la hiérarchie catholique. Le succès de son livre, *Le Horsain*, dans la collection « Terre humaine » (1), fait de ce curé conteur le symbole, presque le porte-parole malgré lui, de tout un bas-clergé oublié, d'une Église dépouillée, ouverte aux autres. Et la réputation de l'ouvrage, unanimement salué comme une œuvre dense et généreuse, ses cent mille exemplaires déjà vendus viennent, d'une manière un peu paradoxale, participer au débat sur « le réveil des valeurs », sur le raidissement de l'épiscopat, actualisé par l'affaire Scorsese ou la récente condamnation de l'usage des préservatifs.

Car éditeurs, libraires et lecteurs en sont persuadés : ce *Horsain* tombe à point. Il bénéficie de l'air du temps, chargé d'interrogations sur le rôle de l'Église dans la société. Bernard Alexandre en convient volontiers. « Le livre répond sans doute à une attente, dit-il. Il concerne les croyants, même non pratiquants, qui vont peut-être y chercher des réponses aux questions qu'ils se posent. C'est vrai qu'il arrive un peu comme un pavé dans la mare, par rapport aux positions de l'épiscopat ».



Le Horsain, du Père Bernard Alexandre, fait partie des meilleures ventes depuis deux mois. Comme si la France aimait à se pencher sur sa culture villageoise et catholique.

Son éditeur, Jean Malaurie, père fondateur et gardien jaloux de « Terre humaine », met en parallèle le succès du *Horsain* avec celui du *Cheval d'orgueil*, de Pierre-Jakez Hélias, publié en 1975 dans la même collection. Le livre du Breton était paru en pleine période d'aspiration au régionalisme. Il avait rendu dignité au fait social, à une autre langue, une autre culture, malmenés par le jacobinisme moderne. Toutes proportions gardées — le *Cheval d'orgueil* a dépassé un tirage de deux millions d'exemplaires, — le phénomène est sans doute très comparable. « La France éprouve actuellement le besoin, explique Jean Malaurie, de repenser de l'Église catholique et de vérifier les valeurs qu'elle prône ».

D'autres voient même dans le succès du livre, à l'exemple de Jean-François Six, prêtre, écrivain et théologien, une réponse indirecte, dénuée d'amour, à

dans l'ouvrage. « Ils ne bougeront surtout pas, regrette-t-il, pas même pour discuter mon point de vue ». Le supérieur du curé de Vattetot, Mgr Sandreau, évêque du Havre, a paru contester la pauvreté matérielle de son abbé, dans *l'Événement du jeudi*, affirmant que sa « caisse de péréquation » assurait « 3 550 francs de revenus minimum à un prêtre ».

Bernard Alexandre conteste, bien sûr. Au-delà de son cas personnel, il cite dix autres histoires de prêtres en difficultés. Il en connaissait beaucoup. Les curés rencontrés, ces dernières semaines, dans les foires du livre ou pendant sa tournée des villes de province, lui livrent de nouveaux récits qu'il raconte désormais à ses invités, dérivant volontairement son propre livre.

« Ils sont tous avec toi, fais gaffe ! », a prévenu un autre réfractaire, l'abbé Guy Gilbert, surnommé des loubards. Bernard Alexandre ne fera pas gaffe. Sa mise à plat de la réalité financière



« Mâtier de bergier, mâtier de curé, mâtier fouteux... »

tous les chrétiens qu'obsèdent « l'affichage d'une identité française et catholique ». *Le Horsain*, l'histoire d'un curé confronté aux petites et à l'humanité d'une population rurale, est tout le contraire de l'illustration d'une « Église basilien ». Manifestement, les démolis du curé de Vattetot avec son évêque, cette façon d'avoir la foi mais de laisser place au scepticisme, cette tendresse pour la médiocrité terrestre qui imprègne et complique son sacerdoce, tout cela rassure les lecteurs de Bernard Alexandre. A en croire les admirateurs du *Horsain*, les primats de l'Église, Mgrs Lustiger et Decourtray, ont le pouvoir de faire entendre leur voix, trop lointaine au goût de certains croyants. Il y fallait comme un écho, plus pastoral.

Le succès de ce livre, qui dépasse largement le cadre des abonnés de « Terre humaine », c'est un peu la revanche, en ces temps de revendication générale, des petits sur les grands. « Ce qui plaît dans cet ouvrage, note encore Jean Malaurie, c'est qu'il y est question d'un type déçu par sa hiérarchie. Et nous sommes tous des déçus, méprisés par nos hiérarchies ». Lors du passage du curé de Vattetot à l'émission « Apostrophes », le 7 novembre, Bernard Pivot a paru éprouver un vif plaisir à opposer cet abbé de base au philosophe chrétien Jean Guilton, « l'ami des papes ». Tout séparait ces deux catholiques actifs, à commencer par la qualité de leur dialogue avec Dieu. Et avec Pivot, dont la joie gourmande a sans doute beaucoup fait pour la réussite de l'ouvrage, les téléspectateurs ont applaudi l'irrespect tranquille du curé pour l'univers inspiré et un peu casuistique du philosophe.

Bernard Alexandre s'en doutait, la hiérarchie religieuse ne goûte guère *Le Horsain*. Alors que toute la presse catholique a publié des critiques fort élogieuses de son livre, il attend toujours un signe de ces prélats tant suspectés

d'une vie de prêtre, c'est, pour lui, de l'ethnologie, pas de la contestation. « Cette pauvreté, c'est aussi un obstacle aux vocations des jeunes, pourquoi se le cacher ? »

Un monde qui se meurt doucement

Cet aspect du livre, cette comptabilité très cauchoise de la vie d'un curé de campagne, ont sans doute aussi assuré son succès. A défaut de voir mises au jour les finances de l'Église, ce vieux phantasme national, les lecteurs se montrent curieux du détail d'une économie du dévouement. Bernard Alexandre publie ses revenus. On n'ignore rien, dans le *Horsain*, des maigres recettes du dernier du culte. On l'imagine allant porter en banque ses rouleaux de pièces de dix sous, « touillant dans le plateau, comme le dit Jean Malaurie, pour faire cinq francs ».

On imagine, et on regrette. Car ce livre de l'automne, qui fait mieux que figurer au milieu des romans à prix, agit d'abord comme un réflexe de rachat. Ses lecteurs, les libraires l'assurent, vont à lui pour revisiter, avec discrétion, parfois avec gêne, un monde oublié. Mieux — pis, faudrait-il écrire — un monde qui se meurt doucement dans notre indifférence, celui des célibataires de presbytère, ces curés solitaires que nous avons tous connus dans notre enfance, et, pour la plupart d'entre nous, abandonnés.

Drôle d'époque, vide d'idéologies, gorgée de grands-peurs à l'approche du millénaire, et qui multiplie les quêtes de son identité. Dans le domaine de l'édition, on savait déjà l'importance des ouvrages historiques, des romans d'adolescence ou d'avant-guerre. La France lutte contre les pertes de mémoire et *Le Horsain* vient nous rappeler au souvenir d'un plan entier de notre culture, terrienne, villageoise... et catholique.

Une phrase revient sans cesse à propos de l'ouvrage. « Mâtier de bergier, mâtier de curé, mâtier fouteux », écrit Bernard Alexandre, relatant une rencontre à son arrivée, jeune abbé, à Vattetot. Une auditrice de Radio-France, qui conversait récemment avec l'auteur du *Horsain* pendant une émission, a même évoqué une « espèce en voie de disparition », comme si les curés de campagne étaient assimilables aux bébés phoques.

Et c'est si vrai, au fond. D'autres raisons sont mises en avant pour expliquer l'accueil réservé au *Horsain*.

La victoire du patois écrit sur le français littéraire. « Ni Balzac, ni Maupassant n'ont fait parler ainsi les paysans », note Jean Malaurie. La langue cauchoise illustre, comme rarement, un bon sens du terroir. Certains lecteurs s'amusaient à lire à haute voix les dialogues du curé avec ses ouailles de Vattetot. Le besoin de racines. « La France est le pays qui possède le plus de résidences secondaires et ces nouveaux campagnards éprouvent le besoin d'apprendre les codes d'un univers qu'ils maîtrisent mal », estime Jean-François Six. La magie de la Normandie dans la littérature nationale. Maupassant surtout, selon le réalisateur de télévision Claude Santelli, Flaubert ou Arsène Lupin. La simplicité du texte, qui rappelle Daudet ou Jules Romard. Tout cela plaide en faveur du succès du livre.

Mille figures en soutane...

Mais le besoin de retourner, le temps d'un ouvrage, au curé de campagne a sans doute été plus fort. Besoin d'un pèlerinage inconscient auprès d'un personnage-clé du passé, comparse de « l'Instit » dans le mythe fondateur hexagonal. Jean Malaurie explique ses difficultés à obtenir de Bernard Alexandre un livre sur son ministère. Un livre à la première personne. Trois mille pages avaient déjà été écrites, sur le pays de Caux, réalité et légendes confondues, sur une civilisation rurale, avant que le conteur de Vattetot ose raconter sa vie.

Ce courage libère mille autres curés de nos mémoires emprisonnées. Mille figures en soutane, parcourant les chemins à vélo, vouées au froid des presbytères et aux églises vides. Echos des veilles passées, mortel loisir, des veillées de Noël... Echos d'émotions enfouies, souvent rejetées. Larmes furtives au souvenir d'une première communion, d'un mariage ou d'un enterrement. Les Français, qui ne pratiquent plus leur religion dominante, ne croient plus ces silhouettes noires, ou revêtues d'or, qu'à l'occasion des rites de passage. Mais ce sont justement ces rites qui paraissent aujourd'hui faire défaut, dans la brume de nos souvenirs, et qui, à l'occasion de ce livre, rappellent leur importance, même pour les non-croyants.

C'est donc une sorte de dette au *Horsain* payée. « 190 F, le prix du livre, comme le dit Jean Malaurie, un dernier hommage à un serviteur pauvre ». Une preuve, une autre, que notre monde change. La sensation qu'il ne ferait pas bon parier un bouton de culotte sur la qualité de l'avenir. Comme si le pays savait qu'il n'était déjà plus de souche rurale et qu'il le regretterait. Une église déserte, bientôt plus de curé du tout, un jour plus de village... Les lecteurs ont adressé leurs dons, comme on vole, une dernière fois, au secours d'une grande cause perdue. Avec mauvaise conscience.

PHILIPPE BOGGIO.

(1) Lire le compte rendu de Pierre Leppé dans *Le Monde* du 16 septembre.

Minou Azoulay DE PÈRE EN PÈRE

Des paroles d'homme qui constituent le portrait d'une génération.
208 p. 85 F.
Éditions A.M. Métairie Ditt. CDE/SODIS

AFANASSIEV LES CONTES POPULAIRES RUSSES

Traduction, introduction et notes par Lise GRUEL-APERT

Un volume 16 x 24, 216 pages 132 FF

Maisonneuve & Larose

"Surtout ne dis rien à ta mère elle qui voulait que tu sois docteur elle va être surprise!"



GRAND CONCOURS PLUME EN HERBE

À partir d'images à paraître dans *Le Monde* du vendredi 2 décembre (date 3), des enfants âgés de 9 à 13 ans écrivent une histoire. La plus belle deviendra un vrai livre édité par Nathan-Le Monde. Clôture du concours le 31 janvier 1989.

NATHAN Le Monde



Qui sont les Français? Comment vivent-ils? Que pensent-ils? Quelle société sont-ils en train de préparer? Première synthèse réalisée pour répondre à ces questions, FRANCOSCOPE, dans sa nouvelle édition plus que jamais actuelle, présente tout ce qu'il faut pour savoir et pour comprendre, à travers 420 pages d'analyse et plus de 10 000 chiffres (statistiques, études, sondages). Banque de données unique, cet ouvrage décrit les formidables changements en cours dans la famille, la consommation, la vie sociale, le travail, l'argent, les loisirs, les valeurs, etc. Un portrait complet, clair, surprenant, fascinant. Un volume broché (17 x 22,5 cm), 420 pages, 200 folios, 150 graphiques.

Larousse

● ESSAIS

Leçons d'anatomie

Y a-t-il une interprétation « exacte » en art ? Deux thèses, un pamphlet.

EN 1963, à Oxford, l'historien d'art britannique Edgar Wind prononçait six conférences qui traitaient de l'évolution de la pensée esthétique depuis le début du XIX^e siècle. Il a fallu vingt-cinq ans pour que l'on s'avise en France de l'intelligence de ces six textes et que l'on songe à les traduire. Prenant chaque fois prétexte d'un mot ou d'une œuvre, d'une sentence de Platon ou d'un épisode de la vie de Michel-Ange, Wind glisse et, sans en avoir l'air, avance quelques réflexions inattendues et acides. Sur l'incompatibilité supposée de l'art et de la science - sur la sainteté de ce siècle - sur la sainte liberté du créateur - autre article de foi - sur l'outrance et le mensonge auxquels condamne la pratique de tout système et sur les sottises de la critique « savante », il a d'excellentes remarques ironiques.

Ce scepticisme qui se réclame de David Hume et cite Henry James en use avec les dogmes de la bonne manière : il les autopsie après leur avoir torqué le cou. Inutile d'attendre de lui la moindre indulgence pour les académismes actuels dont il démontre quel penchant ils ont pour une « bienveillante neutralité (qui) garde les propriétés de l'art bien fermés à toute perturbation ». Ce douteur est un subversif élégant, de l'espèce la plus dangereuse et la plus estimable.

Le culte tyrannique de l'abstrait

En 1985, l'historien de l'art italien Federico Zeri prononçait à l'université du Sacré-Cœur de Milan cinq conférences qui traitaient de la bonne manière de comprendre les tableaux. Même genre, donc, que Wind et même ambition. Le parallèle, poussé plus loin, devient moins flatteur car la lecture de Wind rend celle de Zeri peu captivante. Ce n'est pas affaire de savoir, car, pour cela, Zeri est infatigable. Il a tout vu et visité tous les musées. Fort bien !

Mais dans quel but ? Pour enchaîner, chapitre après chapitre, des exemples et encore des exemples, et conclure que les œuvres réclament d'être analysées comme système de symboles, produit d'une société ou objets matériels et qu'une civilisation ne peut comprendre complètement les œuvres d'une autre civilisation. Ce n'est pas là une pensée fort originale. Pensée de « connaisseur », dirait Wind, réflexion qui ne connaît que l'histoire, la fétichisme et ignore l'esthétique au nom de l'idéal - irréaliste et irréversible - d'une interprétation « exacte ».

Pour prolonger la pensée de Wind, mieux vaut la Peinture aux abois de René-Jean Clot. Clot porte deux croix, celle de l'écrivain et celle du peintre. Il a mis sa vigueur et sa violence, qui lui dicte deux romans et des nouvelles à la Léon Bloy, à composer un court traité des maux dont souffre selon lui l'art contemporain. Sa polémique n'évite ni la redondance ni l'excès, mais elle ne manque pas de lucidité, si bien que la justesse de la querelle légitime l'outrance. Contre le mercantilisme, les avant-gardes « formalisées », le culte tyrannique de l'abstrait et la futilité des œuvres « conceptuelles » qui finissent dans les musées d'aujourd'hui, Clot tire des gerbes de fusées. Il mitraille.

OU TROUVER UN LIVRE ÉPUISE ?

Dans le stock, ou par le réseau de la LIBRAIRIE LE TOUR DU MONDE 9, rue de la Pompe, 75116 PARIS 45-20-87-12

Une politique de la mort

Pour Carl Schmitt, ce qui caractérise l'État, c'est la faculté de désigner l'ennemi et de le combattre. Jusqu'à sa disparition physique.

AVEC Carl Schmitt (1888-1985), les juristes tiennent peut-être leur Heidegger ! Voilà un grand publiciste allemand, « le plus intelligent et le plus influent » de son époque, dira Habermas, qui se lance dans la bataille contre la République de Weimar, applaudit l'avènement de Hitler, fait la théorie du nouveau pouvoir (1) et, menacé de mort en 1936 par le journal des SS *Der Schwarze Korps*, se retire sur l'Aventin et accomplit son « tournant », c'est-à-dire sa « sublimation » en compagnie de Heidegger, Jünger et G. Benn. Voilà encore un homme qui, après avoir bénéficié d'un non-lieu de la Commission d'enquête des alliés, répond en 1970 à un journaliste qui l'interrogeait sur son passé : « J'ai commis un péché, et puis fini. » (2)

Mais voilà aussi un homme qui se présente comme le fils spirituel de Max Weber, qui a ferraillé avec talent contre les plus grands juristes allemands - Krabbe, Smeud, Kelsen, - qui connaissait sur le bout des doigts les meilleurs publicistes français de son temps - Mauriac, Duguit, Esmein - et, paradoxe des paradoxes, avait pour ami René Cassin, l'un des rédacteurs de la Constitution de la V^e République !

Enfin, voilà un homme que Raymond Aron accueillait, de son vivant, dans sa fameuse collection « Liberté de l'esprit », en faisant traduire et préfacier par Julien Freund deux de ses essais les plus importants : *la Notion de politique* et *la Théorie du partisan*.

La parution simultanée de sa *Théologie politique* et de son *Parlementarisme et démocratie*, suivi de quelques articles et d'un remarquable essai de Léo Strauss (publié en 1932), permet, sinon de comprendre la fascination qu'il peut encore exercer, du moins d'évaluer sa pensée.

Toute la réflexion de Carl Schmitt part d'une interrogation primordiale : qu'est-ce que la politique ? Non point : qu'est-ce que l'État - qui est une question seconde puisque « le concept d'État présuppose le concept de politique » (*la Notion de politique*) - mais qu'est-ce que la politique en son fond même ?

La légitimité de cette question devrait d'ailleurs aller de soi. L'homme, en effet, de par sa nature même, est voué à la politique, comme il est voué à l'amour et à la mort, et il serait aussi vain de vouloir abolir la politique que de prétendre modifier la nature humaine. Le politique apparaît donc comme son destin, sa fatalité, et même ceux qui le combattent le font avec des armes... politiques !

Est-il alors possible de déterminer un critère simple qui permette d'en définir la nature ? La réponse, pour Carl Schmitt, ne fait pas de doute : « La distinction spécifique du politique, à laquelle peuvent se ramener les actes et les mobiles politiques, c'est la discrimination de l'ami et de l'ennemi. » (1d.) Et cette discrimination, qui est aussi consubstantielle au politique que le bien et le mal le sont à la morale ou le beau et le laid à l'esthétique, comporte son corollaire obligé : provoquer la mort physique des hommes.

Ainsi, le fond du politique, c'est la guerre. Contrairement à l'opinion erronée selon laquelle la guerre est la poursuite de la politique par d'autres moyens, la guerre est le politique en actes, et il faudrait mieux dire que la paix est la poursuite de la guerre par d'autres moyens !

On peut comprendre alors ce que signifient les concepts d'État et de souveraineté. Ce qui, logiquement, caractérise l'État comme une unité essentiellement politique, c'est le *ius belli*, c'est-à-dire, précisément, cette double faculté de désigner l'ennemi et de le combattre jusqu'à ce que mort s'ensuive. A telle enseigne que l'existence même de l'État est subordonnée à l'exercice de ces facultés : qu'on les lui retire et l'État disparaît, car « un étranger lui dicterait le choix de son ennemi » (1d.) et, partant, sa souveraineté ne sera plus qu'un vain mot.

De cette nature du politique incarnée aujourd'hui par l'État, se déduit une double proposition : puisque rien ne peut justifier rationnellement le droit de tuer ou de faire tuer, le juste est absent du politique ; et puisque l'État doit pouvoir exercer librement son *ius belli*, il est hors du droit ! En deux mots, l'État, dans l'exercice de sa souveraineté, est tout à la fois amoral et a-juridique. Cette dernière proposition est essentielle car elle met en question la notion même d'État de droit, fondement de tout l'effort des juristes modernes depuis les révolutions du dix-neuvième siècle - et des « normativistes » en particulier.

Pour Carl Schmitt, le propre du politique, c'est de prendre des décisions et, plus précisément, la décision ultime et exceptionnelle de décider de la guerre et de la paix.

Or, par hypothèse même, le droit ne peut pas contrôler l'exceptionnel car, par hypothèse encore, l'exceptionnel n'est pas et ne pourra jamais être une norme juridique. « A l'évidence, la tendance de l'État de droit à régler si possible dans le détail la situation exceptionnelle ne signifie rien de moins qu'une tentative de description précise du cas où le droit se suspend lui-même » (*Théologie politique*). Par parenthèse, il faut bien avouer que nous sommes ici dans le mécanisme de l'article 16 de notre Constitution !

Quoi qu'il en soit, si le « décisionnisme » est ainsi l'essence de la souveraineté, la souveraineté n'est pas juridique ni même « juridicisable ». Tous les efforts des normativistes - et, pour bien le comprendre, il faut avoir à l'esprit l'époque de Weimar, les projets de constitution de Hugo Preuss et de Kelsen - seraient donc voués à l'échec.

Quel serait alors le régime politique adéquat au décisionnisme ? Sans aucun doute la démocratie, à condition de s'entendre sur ce

La conclusion s'impose : la démocratie est un effet de la guerre et c'est en quoi elle réalise l'essence du politique.

Commentant, dans un article remarquable, la notion de politique chez Carl Schmitt, Leo Strauss mettait le doigt sur l'essentiel. Cet auteur, disait-il, en est resté à l'état de nature, non pas l'état de nature décrit par Hobbes, qui peut s'ouvrir, par l'éducation, sur le libéralisme, mais l'état de nature entendu comme l'état de guerre. Et cela

suppose une fascination pour « la nature dangereuse de l'homme », une « admiration pour la force animale ».

On peut s'interroger sur le regain d'intérêt pour Carl Schmitt. Certes, ses conceptions sont historiquement intéressantes ; certes, il exprime juridiquement ce que d'autres ont exprimé philosophiquement ; certes encore, ses essais fournissent à l'état, sur la tendance à la « neutralisation », c'est-à-dire à un consensus belliciste, qu'entraînerait la technique, - mais il n'empêche : on est là en présence d'une théorie morbide et barbare, réaliste, diraient d'anciens, que les présentateurs de ses ouvrages n'ont pas, à mon sens, mis suffisamment en relief.

Car, tout de même, sa conception de la démocratie « pure », expurgée de tout ennemi, l'amenait à faire ce type de déclaration : « Nous devons débarrasser l'esprit allemand de toutes ces falsifications juives, de ces falsifications du concept d'esprit, qui ont permis que des émigrants juifs puissent taxer de péché contre l'esprit le combat grandiose du gaulois Julius Streicher » (3).

Il n'y a pas eu d'intelligentsia fasciste, disait Habermas, pour la seule raison que la médiocrité du personnel d'encadrement nazi ne l'a pas mis en mesure d'accepter leurs offres. Cela reste à méditer.

BERNARD EDELMAN

* THÉOLOGIE POLITIQUE, de Carl Schmitt, traduit et présenté par J.-L. Schlegel, Gallimard, 182 p., 110 F.

* PARLEMENTARISME ET DÉMOCRATIE, de Carl Schmitt, préface de P. Pasquino et traduction de J.-L. Schlegel, Le Seuil, 215 p., 125 F.

(1) *Staat, Bewegung, Volk*, Hambourg, 1933 ; *Staatsgefüge im Zusammenbruch des Zweiten Reiches*, Hambourg, 1934.

(2) Cité par J. Freund dans sa préface à *la Notion de politique*, Calmann-Lévy, 1972.

(3) Cité par Habermas, *Profil philosophiques et politiques*, Gallimard, coll. « Tel », 1987. Streicher, compagne de Hitler de 1922 à 1939, était directeur de l'*Abendblatt* *Der Stürmer*, violemment antisémite.

L'absurdité de l'État de droit

Ainsi, le fond du politique, c'est la guerre. Contrairement à l'opinion erronée selon laquelle la guerre est la poursuite de la politique par d'autres moyens, la guerre est le politique en actes, et il faudrait mieux dire que la paix est la poursuite de la guerre par d'autres moyens !

On peut comprendre alors ce que signifient les concepts d'État et de souveraineté. Ce qui, logiquement, caractérise l'État comme une unité essentiellement politique, c'est le *ius belli*, c'est-à-dire, précisément, cette double faculté de désigner l'ennemi et de le combattre jusqu'à ce que mort s'ensuive. A telle enseigne que l'existence même de l'État est subordonnée à l'exercice de ces facultés : qu'on les lui retire et l'État disparaît, car « un étranger lui dicterait le choix de son ennemi » (1d.) et, partant, sa souveraineté ne sera plus qu'un vain mot.

De cette nature du politique incarnée aujourd'hui par l'État, se déduit une double proposition : puisque rien ne peut justifier rationnellement le droit de tuer ou de faire tuer, le juste est absent du politique ; et puisque l'État doit pouvoir exercer librement son *ius belli*, il est hors du droit ! En deux mots, l'État, dans l'exercice de sa souveraineté, est tout à la fois amoral et a-juridique. Cette dernière proposition est essentielle car elle met en question la notion même d'État de droit, fondement de tout l'effort des juristes modernes depuis les révolutions du dix-neuvième siècle - et des « normativistes » en particulier.

Pour Carl Schmitt, le propre du politique, c'est de prendre des décisions et, plus précisément, la décision ultime et exceptionnelle de décider de la guerre et de la paix.

Or, par hypothèse même, le droit ne peut pas contrôler l'exceptionnel car, par hypothèse encore, l'exceptionnel n'est pas et ne pourra jamais être une norme juridique. « A l'évidence, la tendance de l'État de droit à régler si possible dans le détail la situation exceptionnelle ne signifie rien de moins qu'une tentative de description précise du cas où le droit se suspend lui-même » (*Théologie politique*). Par parenthèse, il faut bien avouer que nous sommes ici dans le mécanisme de l'article 16 de notre Constitution !

Quoi qu'il en soit, si le « décisionnisme » est ainsi l'essence de la souveraineté, la souveraineté n'est pas juridique ni même « juridicisable ». Tous les efforts des normativistes - et, pour bien le comprendre, il faut avoir à l'esprit l'époque de Weimar, les projets de constitution de Hugo Preuss et de Kelsen - seraient donc voués à l'échec.

Quel serait alors le régime politique adéquat au décisionnisme ? Sans aucun doute la démocratie, à condition de s'entendre sur ce

La conclusion s'impose : la démocratie est un effet de la guerre et c'est en quoi elle réalise l'essence du politique.

Commentant, dans un article remarquable, la notion de politique chez Carl Schmitt, Leo Strauss mettait le doigt sur l'essentiel. Cet auteur, disait-il, en est resté à l'état de nature, non pas l'état de nature décrit par Hobbes, qui peut s'ouvrir, par l'éducation, sur le libéralisme, mais l'état de nature entendu comme l'état de guerre. Et cela

suppose une fascination pour « la nature dangereuse de l'homme », une « admiration pour la force animale ».

On peut s'interroger sur le regain d'intérêt pour Carl Schmitt. Certes, ses conceptions sont historiquement intéressantes ; certes, il exprime juridiquement ce que d'autres ont exprimé philosophiquement ; certes encore, ses essais fournissent à l'état, sur la tendance à la « neutralisation », c'est-à-dire à un consensus belliciste, qu'entraînerait la technique, - mais il n'empêche : on est là en présence d'une théorie morbide et barbare, réaliste, diraient d'anciens, que les présentateurs de ses ouvrages n'ont pas, à mon sens, mis suffisamment en relief.

Car, tout de même, sa conception de la démocratie « pure », expurgée de tout ennemi, l'amenait à faire ce type de déclaration : « Nous devons débarrasser l'esprit allemand de toutes ces falsifications juives, de ces falsifications du concept d'esprit, qui ont permis que des émigrants juifs puissent taxer de péché contre l'esprit le combat grandiose du gaulois Julius Streicher » (3).

Il n'y a pas eu d'intelligentsia fasciste, disait Habermas, pour la seule raison que la médiocrité du personnel d'encadrement nazi ne l'a pas mis en mesure d'accepter leurs offres. Cela reste à méditer.

BERNARD EDELMAN

* THÉOLOGIE POLITIQUE, de Carl Schmitt, traduit et présenté par J.-L. Schlegel, Gallimard, 182 p., 110 F.

* PARLEMENTARISME ET DÉMOCRATIE, de Carl Schmitt, préface de P. Pasquino et traduction de J.-L. Schlegel, Le Seuil, 215 p., 125 F.

(1) *Staat, Bewegung, Volk*, Hambourg, 1933 ; *Staatsgefüge im Zusammenbruch des Zweiten Reiches*, Hambourg, 1934.

(2) Cité par J. Freund dans sa préface à *la Notion de politique*, Calmann-Lévy, 1972.

(3) Cité par Habermas, *Profil philosophiques et politiques*, Gallimard, coll. « Tel », 1987. Streicher, compagne de Hitler de 1922 à 1939, était directeur de l'*Abendblatt* *Der Stürmer*, violemment antisémite.

"Je ne serai pas toujours là. Ton avenir prends-le à bras-le-corps!"

GRAND CONCOURS PLUME EN HERBE A partir d'images à paraître dans Le Monde du vendredi 2 décembre (daté 3), des enfants âgés de 9 à 13 ans écrivent une histoire. La plus belle deviendra un vrai livre édité par Nathan/Le Monde. Clôture du concours le 31 janvier 1989.

NATHAN Le Monde RTL

Les jeux de l'humain et de l'in... La passion de Re... FROG Stock

Les jeux de l'humain et de l'inhumain

Pour comprendre quelques paradoxes contemporains, il faut lire *Homo ludens*, l'essai de l'historien néerlandais Johan Huizinga, qui vient d'être réédité.

COMME Wittgenstein, Johan Huizinga (1872-1945) appartient au dernier carré des philosophes où s'incarrait une pensée déterminée à toutes les audaces, hormis celle de se dépasser dans la vie de tous les jours. Son propos n'est pas de changer l'homme mais de le montrer changeant, d'enterrer les modifications qu'entraînent en lui le heurt de conditions nouvellement apparues. L'apport des sciences au triomphe de la bourgeoisie n'a pas été long à substituer la notion d'*homo sapiens* à celle d'*homo religiosus*, à quoi se réduisit pendant des siècles une certaine réalité humaine. L'idée d'*homo faber* s'accorde tout aussi admirablement à la célébration des vertus laborieuses que l'industrialisation propageait partout.

Sous l'homme de savoir et l'homme de labour, l'*homo ludens*

met à jour une stratification plus profonde, plus ancienne et sans doute plus importante. Le fait est que les hommes sont passés, à un moment déterminé de leur évolution, du jeu tel que le pratiquent les animaux et les enfants à un jeu social, sérieux, doté de règles qui décident du sort d'un individu ou d'un peuple.

Il n'est pas un aspect de la culture qui n'ait gardé trace du ludique. Religion, droit, guerre, poésie, musique, langage, s'articulent autour d'un noyau archaïque et cependant vivant, que leur formalisme ne dissimule jamais complètement. Pourquoi le jeu a-t-il perdu sa nature originelle et s'est-il fossilisé dans un ensemble de structures sociales ?

« Tout jeu, écrit Huizinga, est d'abord et avant tout une action libre », et il précise : « Le jeu est

plus ancien que la culture. » Il serait intéressant d'examiner par quel biais l'humanité est passée d'une liberté naturelle à des règles contraignantes, au code figé des lois, à la compétition gérée par un calcul d'intérêts financiers. Huizinga n'aborde pas le sujet ou, plus exactement, il délimite le terrain au-delà duquel il appartient au lecteur de progresser par lui-même.

Il existe cependant des éléments de réponse. Ainsi Huizinga fait-il remarquer que « l'enfant effrayé par le rugissement de ce qu'il sait n'être pas un vrai lion prend à jouer avec la peur un plaisir très différent du sentiment d'angoisse qu'il éprouve d'être puni par ses parents, car il n'est plus maître d'un jeu qu'il peut arrêter ». C'est souligner la différence entre un plaisir qui ne dépend que de soi et un ensemble

de contraintes où le plaisir s'emprisonne, s'enrage et se mue en une peur que gradue l'échelle du mérite et du démerite.

Arraché à l'agrément de se gouverner à sa guise, le jeu se coale en forme de règles et de lois qui ne s'identifient que trop évidemment aux modes d'exercice du pouvoir, aux normes impérieuses de la société.

Alors, « gagner dépasse le jeu en soi ». L'enthousiasme laisse place à l'agressivité, la compétition reproduit la concurrence qui règne dans les économies de marché, le sacré transforme en sacrifice rituel l'exploit sportif des Aztèques, tandis que, sur la balance de la justice, les mots de la joute oratoire éloignent le glaive ou l'abaissent sur la tête de l'accusé.

KAREL APPEL

RÉTROSPECTIVE 1937-1988
Peintures, Sculptures, Gouaches

PARIS ART CENTER

36, rue Falguière - 75015 Paris

Tél. : (1) 43.22.39.47

Du Mardi au Samedi de 14 H à 19 H

LA VIE DU LIVRE

LIVRES
POLONAIS
et livres français
sur la Pologne
et
l'Europe de l'Est
Catalogues sur demande
LIBELLA
12, rue Saint-Louis-en-l'Île, PARIS 4^e
Tél. : 43-26-51-09

TARDI

SIGNERA

Le voyage au bout de la nuit

à la Librairie

LE CHANT DU MONDE

20, rue de Mora, 95880 Enghien

Tél. : 34-12-85-61

le mercredi 30 novembre 1988

de 17 heures à 20 heures

La passion de René Dumont

RENÉ DUMONT, un sacré bonhomme ! Il lance son vingt-sixième livre — si nous comptons bien — avec l'allégresse d'un jeune étudiant (de près de quatre-vingt-cinq ans) en nous jurant à la fin que c'est le dernier. Sa flamme de tiers-mondiste, de pacifiste et d'écologiste est intacte. Il reprend la plume pour enfoncer à nouveau dans le tête des dirigeants des vérités désagréables qu'il présente comme une synthèse des thèmes qu'il a défendus depuis « soixante-cinq ans de recherches difficiles, mais aussi passionnantes et passionnées ».

La passion, c'est bien ce qui embrase notre auteur et lui fait pousser sa charrie de vieilles agronomies-prophètes par tous les temps, sur les terrains les plus ingrats. La liste des péchés contre l'écosystème par laquelle il ouvre son livre fait frémir : espèces animales et végétales sacrifiées, abus des engrais chimiques, gaspillage de l'énergie fossile, dégradation des sols, surpâturage et avancée des déserts en Afrique, recul des forêts bombardées par les pluies acides et la boulimie de papier, menaces sur les pêcheries, altération des climats par le gaz carbonique, amenuisement de la

couche d'ozone, montagne d'ordures et de déchets toxiques. N'en jetez plus (c'est le cas de le dire), nous sommes déjà morts ou presque...

Etrange : c'est l'homme lui-même qui soie... la planète sur laquelle il est assis ou plutôt debout et frénétique. Son « productivisme » dans le Nord, sa fécondité exubérante dans le Sud perturbent gravement les grands équilibres naturels.

L'agronome persiste et signe

Une fois ces considérations générales proclamées à haute voix, René Dumont reprend son bâton de pèlerin pour nous emmener sur les terrains des « pays démunis et déclinés » d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Dès 1988, l'auteur avait jugé que l'Afrique était « mal partie ». Il persiste et signe, aggravant son opinion, du fait notamment du doublement de la population de 1960 à 1985. Pour le sous-continent indien, il insiste sur le fait que la « révolution verte » ne dispense pas de la réforme agraire. La Chine est en meilleure posture, mais l'« enrichissez-vous » des nou-

veaux dirigeants leur pose bien des problèmes. Pour le Brésil et le Mexique, il est très sévère : structure agraire féodale, société inégalitaire, surendettement, libéralisme parfois criminel.

C'est au reste sur le libéralisme mondial que René Dumont fait reposer l'échec des politiques menées dans l'ensemble du tiers-monde. Si l'on a trop cru en effet aux avantages comparatifs, il ne faut pas oublier non plus les gaspillages et la corruption des classes dirigeantes de trop de pays « aidés ». Sauf pour le Brésil, notre auteur est un peu trop discret sur ces pratiques et ces abus de pouvoir.

René Dumont plaide pour une social-démocratie à l'échelle mondiale, avec organisation des marchés et impôt mondial de solidarité. Il ne nous dit pas qui pourrait relancer le dialogue Nord-Sud sur ce thème. La passion d'une opinion qu'il aide puissamment à informer sera-t-elle un jour assez forte pour y conduire et surtout engendrer des décisions ?

PIERRE DROUIN.

★ UN MONDE INTOLÉRABLE, de René Dumont, avec la collaboration de Charlotte Paquet, Seuil, 288 p., 110 F.

La dérision du spectacle

La modernité de Huizinga ne laisse pas d'éclairer plusieurs phénomènes de notre temps, qui suscitent habituellement plus d'indignation que de lucidité. Doit-on s'étonner qu'un sport comme le football, pratiqué dans des stades dont on connaît par ailleurs l'usage militaire et policier, métier pour quelques joueurs et représentation manichéenne d'un conflit pour des milliers de spectateurs, jette dans les rues, où la compétition est celle du crime et de sa répression, une équipe de hooligans panamés, autrement dit des perdants, qui va, aux yeux des médias, imposer sa victoire, le temps d'un pillage et d'une flambée de violence ?

A mesure que, dans les affaires publiques, les enjeux perdent en importance et que, de plus en plus, l'envers vaut l'endroit, l'esprit ludique se dégage de ses formes figées. N'a-t-on pas remarqué avec quelle légèreté, dans trois élections successives, des voix se portaient à l'extrême droite, revenaient sur la gauche, puis se reiraient dans une narquoise abstention ?

La dérision du spectacle sous tous ses aspects confirme la thèse de *Homo ludens* au-delà des espérances de l'auteur. La montée de l'inutile rend sa primauté au jeu et à ce qu'il comporte initialement de superflu. Les règles deviennent si floues, les frontières si indistinctes, les intérêts si peu soutenus, qu'il s'agit de matière financière, politique ou religieuse, qu'il est de moins en moins question de perdre ou de gagner, de conquérir ou d'être conquis. C'est le plaisir même du jeu qui l'emporte, dévoilant peut-être, sous l'*homo ludens*, une nature plus archaïque encore et cependant promise à quelque avenir, celle de l'homme de désir.

JEAN LESUREL.

★ HOMO LUDENS, essai sur la fonction sociale du jeu, de Johan Huizinga, traduit de néerlandais par Cécile Seresia, première édition française : 1951, Tel/Gallimard, 342 p., 54 F.

Apostrophes 25 novembre

LES CARICATURES RÉVOLUTIONNAIRES

PRESSES DU CNRS

chez votre Libraire

A la librairie du CNRS

295, rue Saint-Jacques

75005 Paris

Tél. : 46.34.79.09

ANNIE COHEN



L'édifice invisible

«... le fil du temps, le fil des mots, le fil de la mémoire...
«... tout est possible dans ce récit allégorique d'une richesse d'interprétation infinie...
«... son style dépouillé sert superbement une narration où l'angoisse se dispute à la rêverie noire...
des femmes
Antoinette Fouque

"Je prends un exemple; ... Mozart..."



GRAND CONCOURS PLUME EN HERBE
A partir d'images à paraître dans Le Monde du vendredi 2 décembre (date 3), des enfants âgés de 9 à 13 ans inventent une histoire. La plus belle deviendra un vrai livre édité par Nathan. Le Monde. Clôture du concours le 31 janvier 1989.

NATHAN Le Monde

FROG, c'est le plus beau livre de l'année.

Jean-François Jessélin, *Le Nouvel Observateur*
Gerard Meudach, *L'Espresso*
c'est à la fois Hellzapoppin et Scarface.
Claude Michel Charp, *Le Figaro*
On songe à Marquez pour la poésie folle des images, à Singer pour son côté rabbin de Chagall, à Salinger pour l'enfance omniprésente.
Daniel Pennac, *Le Monde*
Ce romantique est un "killer", un antidote à la déprime, une revanche sur la bêtise.
Frédère Pennac, *Le Figaro Magazine*

Jerome Charyn
Frog
traduit de l'américain par Marc Chénier

312 pages
98 F

D'AUTRES MONDES

Strasbourg capitale des écrivains

Strasbourg, capitale de l'Europe, a toujours été une capitale culturelle. On se souvient, par exemple, que Goethe ou que Büchner vinrent là pour étudier, et qu'ils ne restèrent pas insensibles aux divers beautés de la ville...

Bizarrement, ils n'étaient pas venus pour se rencontrer et n'eurent pas vraiment l'occasion de dialoguer, le projet d'un grand Festival européen des écrivains ayant avorté. Et ce furent des initiatives distinctes qui amenèrent autant d'écrivains contemporains dans toute la ville...

La plus importante initiative fut, tout naturellement, celle de la FNAC de Strasbourg et de son directeur de la communication, Francis Bueb, qui, avec Nicole Bary, fondatrice de la librairie allemande du boulevard Montparnasse à Paris...

L'irrésistible longévité de Tallhover

* TALLHOVER, de Hans Joachim Schädlich, traduit de l'allemand par Bernard Lortholary, Callimard, coll. « Du monde entier », 306 p., 120 F.

TALLHOVER, le personnage du roman de Hans Joachim Schädlich qui vient de paraître chez Gallimard, est un drôle de type. Un bonhomme qu'on ne souhaite pas tellement rencontrer à un coin de rue : né en 1819, quand Metternich instaure la répression policière de toutes les libertés...

nement littéraire de l'année. Peu après la publication de Tentative d'approche, il fut autorisé à quitter la pays.

« Je n'ai pas changé de pays, riposte-t-il, je suis toujours en Allemagne. J'ai changé d'Etat. Le livre avait rendu mon départ inéluctable : j'ai reçu des menaces et j'ai eu peur. Si j'avais eu une banque, je me serais dit : je vais aller en RFA pour éviter les conséquences. Mais je ne voulais pas payer, risquer un procès, être moralement liquidé pour quelque chose qui était normal : publier un livre. J'ai préféré partir. »

Cet homme aux traits vigoureux, au rire communicatif, est né dans le Vogtland, la partie la plus méridionale de la RDA, en 1936, fils d'un important industriel du textile.



Hans Joachim Schädlich : « écrivain Est-Ouest ».

d'écrire sans censure. Moi, je suis peut-être un cas particulier, mais je me suis demandé pendant longtemps si tout m'était permis. »

Entre Tentative d'approche et Tallhover, il a publié un livre pour enfants et a réfléchi sur Berlin pour ce recueil de récits qui est devenu OstwestBerlin. « Presque tous les textes de ce livre, sauf un, ont comme sujet Berlin, mais pas seulement le Berlin contemporain, et pour le titre j'ai cherché un mot qui puisse désigner l'ensemble de la ville. Souvent, en République fédérale, on me demande si je suis un Allemand de l'Est ou de l'Ouest. Les écrivains qui viennent de l'Est et qui vivent à l'Ouest — il n'y a pas que des écrivains — sont les seuls à avoir une perception complète de l'Allemagne : ils connaissent l'ensemble parce qu'ils ont vécu dans les deux systèmes politiques, et cela a une influence sur leur travail. »

« Les gens qui vivent là-bas ont appris le sens et le poids des mots, et ils ne les laissent pas facilement sortir de leur bouche. J'ai souvent entendu, depuis que je suis à l'Ouest, que l'autocensure était un plus à poétiser. Personnellement, je n'y crois pas. Mon principe à moi, c'est de ne pas écrire l'ensemble de la réalité et de laisser au lecteur la possibilité de lire entre les lignes. Cela n'a rien à voir avec la politique. Pour moi, la littérature, c'est le non-dit ; il faut toujours laisser des blancs. Cela a toujours été mon principe indépendamment de la censure, parce que, de toute façon, on ne peut pas tromper les censeurs ; ils ne sont pas si bêtes que ça. »

Tallhover est justement un livre entièrement fait de non-dits, d'ellipse, dans lequel vous racontez, d'une certaine façon, une histoire de l'Allemagne, de Metternich à 1954.

C'est seulement une partie de l'histoire de l'Allemagne, avec un certain nombre d'épisodes historiques qui sont décrits, avec un personnage qui apparaît constamment, qui est ce policier de la police politique. Cela, c'est ce qui apparaît à la surface. Mais ce qui n'est jamais dit, mais qui sous-tend tout le livre, c'est qu'un Allemand, depuis le début de Tallhover, il y a une certaine permanence, une certaine continuité, aussi bien dans les individus que dans les institutions de la police politi-

que, et que cette continuité va au-delà des frontières des différents Etats, des différents régimes qui ont constitué l'histoire de l'Allemagne.

C'est bien sûr une fiction : il représente des personnes du même type et il est la somme de toutes ces personnes. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a une permanence des institutions : même si les hommes ont changé, on a toujours recruté les mêmes pour faire ce genre de travail. Et cela est valable pour les deux Etats allemands parce qu'il y a une partie de la police politique du III^e Reich des nazis qui a été reprise par la police politique de la RDA, et aussi de la République de Weimar. Cette permanence des institutions n'est pas seulement le fait de la police : on retrouve la même chose chez les militaires, dans la justice, l'économie, dans la littérature, la diplomatie ! Il y a toujours eu des gens qui sont passés d'un régime à l'autre, qui ont simplement changé de casquette et qui sont restés les mêmes dans le régime suivant... On devrait toujours s'attendre à ce que quelqu'un qui exerce une activité comme celle-là relie son activité à une conviction personnelle qui l'empêche de servir un autre maître et l'oblige à changer de métier.

Tallhover n'a pas de convictions, sinon le sens de l'ordre...

On vient de parler de l'époque nazie et du passage aux deux Etats allemands, mais cette permanence avait existé entre la République de Weimar et les nazis, entre l'Empire et la République de Weimar. Dans la police de la République de Weimar, ceux qui étaient les plus réactionnaires ont formé ensuite le noyau dur de la Gestapo.

Pourquoi décidez-vous de le tuer après les émeutes de 1953, alors qu'il avait tout accepté sous tous les autres régimes ?

Je ne le tue pas. Il s'agit de sa disparition en tant qu'individu, mais l'abstraction qu'il représente ne disparaît pas. C'est à l'occasion des événements de juin 1953, des manifestations qui ont lieu alors à Berlin, que Tallhover prend conscience de l'épouvanante absence de la RDA et des forces qui font le gouvernement, et qu'il ne peut pas supporter de voir que le gouvernement qu'il sert utilise de manœuvres tactiques et démagogiques pour s'en sortir. Alors que lui, il aurait volontiers tué tous ceux qui étaient responsables. Mais il était évident que le gouvernement ne pouvait pas permettre toutes ces victimes. L'important, c'est que cet homme s'était imaginé que, après la dictature nazie, il allait pouvoir mettre ses talents en pratique dans une autre dictature qui n'avait pas d'autre principe que l'ordre. Sa déception est d'autant plus grande qu'il avait mis toutes ses espérances dans la dictature en Allemagne de l'Est, et, devant l'échec, il ne voit plus de solution.

Mon village à l'heure roumaine

Dans L'homme est un grand faisan sur la terre, Herta Müller raconte les malheurs de l'émigration de la minorité allemande de Roumanie

ILS étaient, avant-guerre, près d'un million ; certains (les Saxons de Transylvanie) établis depuis huit cents ans dans le même village. A raison de douze mille départs chaque année, la minorité allemande de Roumanie aura bientôt disparu.

Un livre, traduit ces jours-ci de l'allemand, évoque l'un de ces villages vidés par l'émigration. Originnaire elle-même de la communauté souabe du Banat (1), l'auteur, Herta Müller (trente-cinq ans), s'explique sur cet ouvrage dont on se demande, de prime abord, s'il faut le qualifier de roman, de fable, de conte fantastique ou de poème.

Leçon de choses

Le titre du livre, L'homme est un grand faisan sur la terre, reprend une expression roumaine voulant dire que nous n'avons rien de bon à attendre ici-bas. « Je n'ai pas voulu écrire un livre réaliste. Sinon, j'aurais choisi la forme du reportage ou de l'essai. Mon souci est de faire apparaître, à travers la banalité quotidienne, une autre dimension existentielle. Par-delà la misère du village, c'est de la condition humaine qu'il s'agit. Beaucoup d'éléments de mon livre sont empruntés à la poésie de la langue roumaine, et cela afin de créer la distanciation nécessaire. »

Composée de très courts textes titrés à la manière d'une leçon de choses : « La machine à coudre », « Le rasoir », « Les boutons de manchette », la chronique villa-

geoise de Herta Müller donne le premier rôle à Windisch, un menuisier candidat à l'émigration. Autour de lui, une poignée de villageois, le veilleur de nuit, le mégisier, le menuisier... sortis, semble-t-il, du fond des âges. Depuis qu'il a décidé de s'en aller,

Windisch voit la faim sévir partout dans le village. A sa suite, nous pénétrons dans un monde où le temps lui-même paraît « n'avoir plus d'aiguilles ».

Interrogée sur la genèse de son livre, Herta Müller insiste sur l'importance qu'eurent pour elle la lecture de Thomas Bernhard

(Perturbation, la Platrière) et la découverte de l'Holocauste. « Dans mon village, on ne parlait jamais du passé nazi. J'ai cessé de m'identifier à la communauté allemande le jour où j'ai compris qu'on m'avait caché quelque chose d'essentiel durant mon enfance. J'ai commencé à lire systématiquement les écrits sur le III^e Reich et sur la manipulation du langage par les nazis. Si le fascisme a si bien réussi chez les Allemands de Roumanie, c'est parce qu'il exprimait ce qu'ils pensaient depuis toujours et ce qu'ils continuaient de penser. Il est vrai que les Roumains ont eu, eux aussi, leur forme particulière de fascisme (les Gardes de fer, le régime Antonescu) et que cette période a été également occultée par l'histoire officielle. La remise en cause de son passé par la minorité allemande aurait forcément fait des vagues. Et cela, la censure ne pouvait l'accepter. »

On lui crachait au visage

Le menuisier Windisch obtiendra son visa de sortie, mais il lui faudra payer le prix. Les sacs de farine qu'il offre au maire pour lui gratter la patte s'étant révélés insuffisants, c'est sa propre fille qu'il livrera au policier et au curé (ce dernier a « dans la sacristie un lit de fer. C'est là qu'il cherche avec les femmes les certificats de baptême »).

Peu après la parution de L'homme est un grand faisan, la minorité allemande a crié au scandale. Lorsque Herta Müller se

rendait au village pour voir sa mère, on lui crachait au visage. Elle a quitté la Roumanie en mars 1987 pour s'installer à Berlin-Ouest.

Herta Müller refuse d'être rangée sous le label « littérature allemande de Roumanie ». « La chose a peut-être existé dans les années 60-70. Depuis, les écrivains sont partis et se sont dispersés. En ce qui me concerne, j'ai dit ce que j'avais à dire sur le thème du village et de la minorité allemande. Je n'y reviendrai plus. Mon prochain roman se situe à Berlin. Je me suis efforcée de trouver d'autres images pour traduire la poésie de la grande ville. La problématique, elle, reste la même. » La romancière refuse par ailleurs toute appartenance à une « troisième littérature de langue allemande », selon l'expression employée par Fritz Raddatz pour désigner les écrivains qui « ont quitté la réalité socialiste pour l'irréalité ouest-allemande ».

La nostalgie que peuvent éprouver les écrivains venus de la RDA est celle de gens rejetés sur un pays auquel ils ont appartenu. Ce n'est pas notre cas. La Roumanie n'a jamais été pour nous une patrie. C'est là, je crois, un avantage que nous avons sur les premiers. »

JEAN-LOUIS DE RAMBURES. * L'HOMME EST UN GRAND FAISAN SUR LA TERRE, de Herta Müller, traduit de l'allemand par Nicole Bary, Editions Marceuil, 160 p., 70 F.

(1) Région d'Europe centrale, partagée en 1919 entre la Roumanie, la Yougoslavie et la Hongrie.

Russes en Europe

ETAIT-CE réellement un événement « littéraire » ? Ce n'est pas sûr, mais il était étrange de voir, en ce vendredi 18 novembre, des Russes à la tribune du Palais de l'Europe pour une « rencontre-débat » sur un thème à la mode : « La littérature à l'heure de la perestroïka ». L'« événement », c'était que, pour la première fois sans doute, la langue de l'Europe était le russe... Et les Russes, au-delà des divisions, prenaient place comme Européens.

En effet, à l'initiative du ministère de la culture et de la communication et de la direction régionale des affaires culturelles, une douzaine d'écrivains, auteurs dramatiques, critiques avaient été invités. Soviétiques et émigrés, ensemble, pour une rencontre qui, après celles de Copenhague et de Barcelone, permit de comparer la littérature de ce qu'on appelle « l'époque de la stagnation » (le temps de Brejnev) avec ce qui se fait et ce qu'on attend de la « perestroïka ».

L'exposé des Soviétiques — notamment des auteurs comme

Ludmila Petrouchevskaïa, Gergori Gorine, Victor Slavkine, Iosif Guerassimov, Anatoli Pristavkine, André Bitov, André Voznessenski, de la critique Natalia Ivanova, du poète Oleg Tchoukovtsev — alternait avec les souvenirs et les espoirs des émigrés de plusieurs générations, tels André Sinievski, Anatoli Gladilin, Serge Ioutienent. Tous d'accord pour affirmer qu'« il n'y a pas deux littératures russes ».

Ouvrant la soirée, après l'exposé introduit de Georges Nivert, c'est l'émotion d'André Bitov qui frappa le public qui remplissait le Palais de l'Europe : « Avant, tout était clair. Je savais comment je devais écrire, comment je devais lutter. Aujourd'hui, à cinquante ans passés, je vis à côté de mon âme... Quand j'ai revu récemment deux de mes amis pour la première fois depuis plus de dix ans, quelque chose s'est cassé dans mon cerveau. C'était comme une rencontre dans l'au-delà. Depuis si longtemps, ils n'étaient que des voix, à la radio, au téléphone, ils n'avaient plus de visage... »

N. Z.

NOS AUT

L'ADOLESCENCE

FRENCH AMERIQUE

LE VOYAGE

LE MENAGE EGYPTIEN

LIVRESSE

REPERATION DU

● LETTRES GERMANIQUES

Peter Rosei,
l'explorateur

Rencontre avec un romancier qui rêve d'un livre-téléphone

LES héros de Peter Rosei sont fatigués, marginaux : ils se posent trop de questions et ils errent autour des échangeurs d'autoroute, envahis d'images violentes, abandonnés, confrontés à la difficulté de vivre hors normes, en cobayes de l'après-guerre, dans un pays où les mots sont devenus suspects. Aussi, lorsqu'on rencontre Peter Rosei, on s'attend à voir entrer un homme fatigué, marginal. Mais il a des joues d'enfant, il n'a pas l'air d'avoir quarante ans, et toute sa personne respire la gaieté et la curiosité.

« Je suis, dit-il, un ethnologue de la classe moyenne. En Europe, 90 % des gens vivent exactement de la même manière, ils font exactement la même chose au même moment, j'essaie de montrer cela, sans juger. Décrire. »

« J'ai été très influencé par Claude Lévi-Strauss, par Tristan Tzvetan, cette pensée sans utopie, qui incite à comprendre sans espérer. J'ai la curiosité d'aller voir derrière les choses, et le soupçon qu'il n'y a rien. Et un intérêt sans limites pour les *no man's land*, les confins de l'Europe, Trieste, les choses qui ne se donnent qu'au prix de ce double mouvement de la connaissance : la sympathie, et puis la mise à distance, le retrait. Il nous faudrait un regard prismatique. »

« C'est pourquoi je rêve d'un livre simultané, d'un livre écrit en même temps que la vie, un livre-téléphone, et je suis passionné par les semi-stations d'August Strindberg, par exemple. »



Peter Rosei : jamais pressé.

A quarante-deux ans, Peter Rosei est un écrivain reconnu. Il vit depuis dix-sept ans de sa plume et parcourt le monde, surtout à l'Est. Il a été d'abord le secrétaire d'un peintre, Ernst Fuchs, puis il l'a quitté quand cette tâche est devenue trop contraignante. Comme celle de ses personnages masculins épris de liberté et de disponibilité, la vie de Peter Rosei change son cours de temps à autre. Son activité présente : un métier assez proche de celui d'explorateur. Voir plus loin, de plus près. Cependant, le narrateur sarcastique de *Quinze mille âmes* note : « Ne regardons-nous pas les choses d'un peu trop près ? »

« Ce qui m'intéresse, c'est l'architecture : je cherche à construire un objet très proche du réel. J'essaie de venir au plus près de la vie. » Pour cela, Peter Rosei met en place un dispositif : dans *Comédie*, ou dans *Homme et Femme SARL*, c'est une étude de l'amour. A propos de *Quinze mille âmes*, Peter Rosei se montre plus disert : c'est une construction qu'il met au centre de son œuvre. On doit y retrouver toutes les figures et tous les motifs des autres livres. C'est l'histoire de Klokman, un expert en records mondiaux, un monsieur banal qui rencontre des directeurs d'usine aux yeux vitreux et qui, de podium en journal intime, se défait, tandis que des dames montées sur des chaussures horribles et lourdes le terrorisent avec leurs exigences.

Peter Rosei regarde son verre de vin rouge, il émet des opinions poétiques sur les vieux passages parisiens, les guignols ; il n'est jamais pressé, il est définitivement installé dans le relatif. Loin des univers totalitaires traversés par son héros Klokman, il fait sienne cette proposition : « S'efforcer de démontrer que tout est possible, c'est déclencher le mal absolu. »

GENEVIEVE BRISAC.

★ COMÉDIE et HOMME ET FEMME SARL, de Peter Rosei, Fayard, 230 p., 95 F.

★ NUAGES et QUINZE MILLE ÂMES, de Peter Rosei, textes traduits par Jean-Claude Capela, Fayard, 268 p., 120 F.

La révolte de Leonhard Frank

POUR se faire entendre, l'art expressionniste use de lumières violentes et de contrastes, dessine des angles vifs, simplifie les figures et les situations, élève au rang de symboles ou de paraboles. Né à la veille de la première guerre mondiale, l'expressionnisme s'inscrit dans le grand mouvement de dénonciation d'un ordre social aux contrastes non moins violents... La Cause de Leonhard Frank, publié en 1915, ressortit de plein droit à cette esthétique de l'outrance et de la révolte.

« Le poète » Anton Sailer a tué son ancien instituteur, « représentant des destructeurs d'âme », qui avait humilié l'enfant qu'il était ; humilié au point de graver en lui une blessure inguérissable. Au cours de

son procès, Anton tente d'expliquer que le billet de 100 marks empoché au moment du meurtre chez l'instituteur n'est qu'un motif second, aléatoire, de son geste. La cause première, c'est dans cette blessure infligée à l'enfant, dans cette âme blessée dont l'adulte a hérité, qu'il faut le chercher — la psychanalyse est encore une science neuve ! La décapitation, à la hache, du poète viennois, dans sa violence barbare, rétablit l'ordre un instant rompu, non tant par le meurtre que par la discorde irrecevable du condamné. « Depuis des millénaires, hurlant, gémissant, égaré, puant d'humilité, l'homme demande à pouvoir respirer sans tourments inutiles. » Par sa brièveté et son économie, par sa force évocatrice — on éprouve, à la lecture du dernier

chapitre, quelques picotements autour du cou... — la Cause est plus et mieux qu'une curiosité littéraire.

Leonhard Frank connu un grand succès dans les années 20, grâce à un livre intitulé *L'homme est bon*. Conscrit dès 1933 par le nazisme et contraint à l'exil, il reviendra en Allemagne en 1950. Ses convictions, qui lui valent, en pleine guerre froide, les faveurs de la RDA, ne favorisent pas sa reconnaissance dans son pays. Il est mort à Munich en 1961.

P. Ka.

★ LA CAUSE (Die Ursache), de Leonhard Frank, traduit de l'allemand par François Rey, Ed. Ombres, 124 p., 68 F.

Parmi les autres parutions

● *Le Tour du cadran*, de Leo Perutz. — Les Français continuent de redécouvrir ce romancier pragois de langue allemande, autrichien d'adoption, né en 1882, mort en 1957. Préface et traduction de Jean-Jacques Pollat, 248 p., 100 F. Deux récits de Perutz, qui avaient déjà paru en France, sont repris dans la collection 10/18 : *Le Juif de Léonard* et *Le Cavalier suédois*. Enfin, *la Neige de Saint-Pierre*, paru l'an dernier chez Fayard, paraît au livre de poche, dans la collection « Biblio ».

● *Enquêtes d'un malfaiteur*, de Nicolas Born. — N. Born (1937-1978) s'étonnait de vivre. Ses nouvelles témoignent sur le mystère quotidien. Traduit par Annick Valche, Ed. Jacqueline Chambon, 220 p., 89 F.

● *Après-midi d'un écrivain*, de Peter Handke. — L'auteur se

regarde écrire. Trad. de l'allemand par G.A. Goldschmidt, coll. « Arosée », Gallimard, 85 p., 35 F. (Le même Goldschmidt vient de publier un essai sur Peter Handke. *Le Seul*, 219 p., 55 F.)

● *Les Allemands si tranquilles*, de Jean-Paul Picaper. Correspondant du *Figaro* en Allemagne, l'auteur brosse le tableau d'une Allemagne au présent et raconte l'existence quotidienne des Allemands d'aujourd'hui (Pion, 316 p., 130 F.).

● *Une mort apparente*, d'Eva Demak. Traduit de l'allemand par Lise Marcou, ce roman, le premier de l'auteur à paraître en France, présente, sous la forme d'une enquête policière et psychologique, un portrait de la génération des années 70 (Albin Michel, 328 p., 120 F.).

« L'Italie des philosophes » aux ÉDITIONS DE L'ÉCLAT

Giordano BRUNO
Le Banquet des Cendres
Giorgio COLLI
Philosophie de l'expression
Après Nietzsche
Aldo GARGANI
L'Atomisme et le hasard
(co-édition Chemin de vandel)

Éditions de l'Éclat
Combas
30250 SOMMIÈRES
(distribution DISTAQUE)

RENAUDOT ET CIE :
NOS AUTEURS FONT NOTRE IDENTITÉ

L'ADOLESCENCE

Günther Schama
PRESQUE L'AMÉRIQUE

Les rêves de gloire d'un lycéen. Le dernier de la classe est devenu le benjamin de la rentrée littéraire. « S'il s'appelait Djinn ou Bohringer, il ferait un maître. »
La Croix

LE VOYAGE

Claude Aveline
LA PROMENADE EGYPTIENNE

Aveline dans la tradition des grands écrivains voyageurs : un guide érudite qui est aussi tout une quête fraternelle des hommes. Un émerveillement.

L'IVRESSE

Alain Pouvard
CELEBRATION DU WHISKY

Le whisky ne se déguste pas seulement, il se pense. Pouvard le replace ici dans son creuset historique et culturel.

LA MEDECINE

Docteur Jean Thuillier
LA REVOLUTION DES TRANQUILLISANTS

L'histoire d'une des principales conquêtes médicales de la deuxième moitié du XX^e siècle par un des grands spécialistes des médicaments de l'esprit.

LES RACINES

Michel Marcy
CHARLES DE GAULLE
LA LEGENDE DU NORD

De Gaulle homme du Nord. Une biographie originale illustrée de nombreux documents inédits. Iconographie réunie par Sam Ballet.

LA POLOGNE

Jean-Paul Marat
LES AVENTURES DU JEUNE COMTE
POTOWSKI

Marat et la Pologne. Un texte essentiel pour la connaissance du futur « Ami du Peuple ». Introduction et notes de Claire Nicolas-Lévesque.

LE DRAME

Franca Hamelin
FEMMES DANS LA NUIT
1939-1944

document
L'internement à la Petite Roquette et au camp des Tourelles. Juives, communistes, gaullistes dans le piège.



LITTÉRATURE
HISTOIRE
SOCIÉTÉ

Culture

CINÉMA

« Miss Arizona », de Pal Sandor

Un étrange amour

Deux monstres sacrés sont étrangement liés dans cette fausse comédie musicale, tournée en Italie, d'un cinéaste hongrois peu connu ici.

Budapest, 1920. Le riche mari de Mitzi est assassiné par des militaires qui cherchent un trésor caché. Elle-même (c'est Hanna Schygulla) est en danger. Sandor, artiste de variétés minable, juif italo-hongrois (c'est Marcello Mastroianni) l'emmène clandestinement en Italie avec son jeune fils Andrea. Ainsi se forme le « Trio Arizona » qui donne des spectacles au hasard des routes. Et puis, le trésor du mari leur tombe du ciel... Ils rentrent à Budapest et ouvrent un music-hall, L'Arizona, sur lequel ils règnent pendant les années 30.

Film inattendu. Pal Sandor, quarante-neuf ans, réalisateur hongrois, n'est pas des plus connus en France où l'on avait, juste, remarqué *Daniel prend le train* qui rappelait, en 1982, les événements tragiques de 1956. *Miss Arizona*, tournée en coproduction avec l'Italie, s'inspire

de la vie de deux personnages réels, disparus dans l'écrasement de la deuxième guerre mondiale. Ce n'est pas, malgré les chansons, une comédie musicale ni même une comédie mais le récit, sur vingt-cinq ans, d'un étrange amour qui échappe aux définitions psychologiques.

Sandor est un personnage assez simple. Il s'est épris de Mitzi, il s'est fait un devoir de la protéger. Elle, est opaque. Jeune prostituée devenue l'épouse d'un vieil homme respectable, elle revient à l'aventure, adopte une attitude passive et avance dans une existence incertaine sans apparente moralité.

Une chronique fellinienne

Le réalisateur donne une vision triste et déolée de l'Italie des campagnes et des bourgades au début du fascisme ; le « Trio Arizona » semble même venir d'une chronique fellinienne. La richesse et la gloire ne changent rien aux relations du couple. Mitzi continue de tromper Sandor, ne prend même pas la peine de lui mentir, tombe follement amou-

reuse d'un jeune Américain. Sandor accepte tout. Cet homme n'est pas lâche pourtant. Chef d'orchestre de L'Arizona, il regarde fièrement Mitzi se produire en scène, idole des paillettes et du clinquant.

La deuxième partie du film, où l'on ne sort pratiquement plus du music-hall est un fastidieux glissement vers l'abîme. Sandor en a conscience. Mais il ne peut pas se séparer de la femme qui, depuis le début, représente son destin. L'admirable, chez Mastroianni, c'est l'attachement indéfectible, la lucidité et le fatalisme qui conduisent le personnage jusqu'au quai de départ d'un train de déportés.

Hanna Schygulla s'épanouit comme une fleur de serre gorgée de lumière artificielle. Toute entière vouée à un but, au demeurant désirable, elle rappelle la Maria Braun de Fassbinder lorsque l'histoire — la guerre, le nazisme, les persécutions — que Mitzi a voulu ignorer, la rattrape. Le réalisateur ne cache ni sa colère ni sa tendresse envers ces deux êtres liés à la vie, à la mort.

JACQUES SICLIER.



Dans « Miss Arizona », de Pal Sandor, Hanna Schygulla s'épanouit comme une fleur de serre.

Rencontre avec Hanna Schygulla

« Se protéger empêche d'avancer »

Hanna Schygulla est lumineuse, étrangement calme. Dans le bar bruyant du palace où elle répond à l'interview, elle semble d'un autre monde. Isolée, indifférente à l'environnement, mais sans que rien n'échappe à son regard. Elle dégage une sorte de paix vertigineuse. Ronde et harmonieuse, venue tout droit d'un tableau de la Renaissance, Hanna Schygulla est finalement tout aussi ambiguë que son personnage dans *Miss Arizona*, sœur de Maria Braun, de Lili Marleen.

« Moi, dit-elle, je pensais plutôt à Brecht, à la Bonne Ame de St Tchouan. Mitzi, en toute pureté, s'arrache de tout avec tout le monde. Cette femme a existé. Le cabaret aussi. S'y retrouvaient des

cébrités de tout genre, hommes politiques, espions... Enfin, le point de départ est authentique, mais tellement réécrit que le film n'a plus un rapport lointain avec la réalité.

« La vraie Mitzi a effectivement été mariée avec un riche diamantaire juif qui l'a tirée de la rue, et dont elle a eu un fils. Ensuite elle a rencontré le personnage joué par Mastroianni. Ils ont dirigé le cabaret pendant des années, sont devenus légendaires. On pense que finalement le mari a été déporté. Elle, est partie pour la Turquie, mais rien ne prouve qu'elle y soit arrivée. Les échecs sur elle sont contradictoires : on la présente soit comme une grande dame généreuse qui a profité de ses relations pour sauver certaines personnes de son entourage, soit comme une garce épouvantable qui a donné pas mal de gens pour garder son cabaret. Dans la réalité, elle, qui a su si bien équilibrer ses compromissions, qui a eu pour pouvoir louer, diriger son destin dans les méandres de l'histoire, a tout perdu, y compris son fils, qui s'est tué.

« Mitzi, je l'imagine bégaye — j'ai connu une chanteuse dans ce cas, dont le bégaiement disparaissait dès qu'elle était sur scène. La production n'a pas voulu. Ils ont eu peur. Ils espèrent, comme tout le monde, gagner le marché américain. C'est pourquoi nous avons tourné en anglais.

« Que faire d'autre. Tourner en Italien ou en français était tout aussi arbitraire, et ni Mastroianni ni moi ne parlions hongrois. Cependant, il

existe une version doublée en hongrois. Elle passe en URSS avec des sous-titres. Je l'ai vue, elle possède un charme supplémentaire. Nous avons connu le même problème avec *Lili Marleen*, tourné en anglais pour être vendu aux Etats-Unis. Le film a été vendu, mais n'est jamais passé ailleurs que dans des circuits genre art et essai.

« Les échecs ne me font pas peur »

« Depuis la mort de Fassbinder, je ne travaille plus en Allemagne, c'est vrai. J'y vais pour voir mes parents. Ils sont âgés, et vivent à travers moi. J'ai depuis longtemps un projet avec Margareth von Trotta, l'histoire d'une aventure en Orient au dix-septième siècle. J'espère que ça aboutira tant que je peux encore le faire. La critique allemande est dure pour moi. D'abord il m'ont accusé de façon imméritée. Aujourd'hui, quoi que je fasse, ils me démolissent.

« Avec qui tourner ? Herzog s'intéresse seulement aux héros masculins. Wim Wenders travaille avec sa femme, Schröndorff est dans le star-system américain. Quant aux jeunes, je ne les connais pas. Je pars pour la Chine présenter avec Doris Dörrie (la réalisatrice de *Männer*, traduit en français par *Mes deux hommes*), un panorama du cinéma allemand. Il va peut-être se sortir quelque chose.

« Mon projet le plus immédiat est une série télévisée, écrite par Garcia-Marquez, une coproduction Espagne-Italie-Allemagne, tournée

au Venezuela, où je suis une femme qui prétend être capable de rêver pour les autres. Elle est consacrée avoir une origine allemande. Je justifie ainsi mon accent, mes maladresses. Mais après un tournage de sept mois, je saurais finalement une langue de plus.

« Les échecs ne me font pas peur. Ils nous apprennent à connaître nos faiblesses. Se protéger empêche d'avancer. Je rêve de rêmer, tout en continuant à passer inaperçue. Un rêve ! Sur un tournage, on est en contact chaque jour avec une trentaine de personnes. Ensuite, j'ai besoin de solitude. Même dans le groupe Fassbinder, je restais à l'écart. J'avais une bicyclette, j'arrivais et je partais quand je voulais...

« Le théâtre ? Oui, peut-être, quand je serai fatiguée de toujours voyager. J'ai joué à Vienne une pièce de Jean-Claude Carrière, *Pour la seconde fois*, une histoire de science-fiction, celle d'une femme qui accepte d'accoucher d'elle-même, une histoire de clone... Avec Fassbinder j'ai commencé par le théâtre. Il avait adapté *l'Opéra de quat'sous*, selon les moyens du groupe, c'est-à-dire pratiquement rien. Il jouait Macky et moi Polly, la musique était de Peer Raben... J'ai eu plusieurs propositions ici, Marguerite Duras mais elle n'a pas eu le temps, Bob Wilson, Maurice Benichou pour les *Trois sœurs*... Quand je serai prête les occasions viendront.

Propos recueillis par COLETTE GODARD.

« Raggedy », de Bob Hoskins

L'ombre d'un doute

Les meilleurs sentiments baignent cette fable sur la fin de l'humanité. Le réalisateur, dont c'est le coup d'essai, a promis de ne pas recommencer.

Quelque part en Europe de l'Est, vers la fin de ce siècle, une guerre obscure continue, semblable en horreur à toutes celles qui l'ont précédée. Pour échapper aux combats, aux bombes et à un très cruel officier, le jeune Tom (Dexter Fletcher) choisit de désertir. « Conduis-toi en homme ! », lui dit l'officier. Il s'habille aussitôt en femme et part à l'aventure. En chemin, il rencontre une petite fille traumatisée qui le maquille en rouge, noir et blanc, et c'est dans ce gracieux appareil qu'il rejoint une troupe de bohémien, dirigée par Darky (Bob Hoskins), gros monstachu viril, dont l'accent cockney réjouit l'oreille sous les frondaisons de la campagne pragoise.

Il fait la connaissance auprès des bohémien, qui le prennent pour une sorcière (« *rawney* » dans le titre original *Raggedy Rawney*, qui, amputé et non traduit, ne signifie strictement rien pour les Français). Il a des dons, Tom, il vient en aide à un enfant mongolien, il sait calmer les chevaux, juger de celui qui va gagner une course.

Drôle de monde, du reste, où, entre deux massacres, on s'offre un fiercé, on s'installe chez les paysans et on chante en canon, bohémien et marginaux confondus dans un climat de scoutisme baba cool délicieusement désuet. Personne ne doute du sexe de l'angélique sorcière, c'est tout de même un peu curieux, mais Dexter Fletcher, qu'on découvre enfant dans *Bugsy Malone*, puis dans *Elephant man* et *Caravaggio*, porte très bien la robe et sait faire de l'œil aux garçons.

Il n'en est pas moins homme et, quand il voit se baigner une blonde assez quelconque, il en est tout retourné. Le film joue constamment sur l'ambiguïté de Tom avec une lourdeur et un appétit dont Bob Hoskins semble n'avoir pas eu conscience. C'est pourtant Fletcher qui donne avec talent tout son intérêt et son trouble à ce récit sur allieurs enveloppé de tant de bonnes intentions, de tant de compassion naïve, de tant de nobles sentiments humanitaires, qu'il en est asphyxié jusqu'à l'ridicule. La fin, que l'on taira ici, est pessimiste comme il convient sur l'avenir de l'humanité, mais cela ne suffit pas à sauver cette ambitieuse fable sur le désastre. Bob Hoskins, qui fut révélé par *Mona Lisa* et martyrisé par *Roger Rabbit*, a réalisé à son premier film et déclaré qu'il ne recommencerait plus. Il nous reste quand même le petit jeune homme.

MICHEL BRAUDEAU.

« Notes pour Debussy », de Jean-Patrick Lebel

« Lettre ouverte à Jean-Luc Godard »

En août 1966, Jean-Luc Godard tournait en région parisienne, dans « la Cité des 4000 », tout juste terminée, *Deux ou trois choses que je sais d'elle*. « Elle », ce n'était pas Marina Vlady, la jeune femme logée dans un HLM avec sa famille, mais la Ville de Paris, d'après une enquête parue dans *le Nouvel Observateur*. Le film reçut le Prix Marilyn-Monroe, décerné par un jury de femmes, parmi lesquelles Marguerite Duras, Christiane Rochefort et Florence Malraux. Depuis, la cité s'est dégradée. En février 1986, un des immeubles, la « barre Debussy », a été démolli. Les habitants, dont beaucoup appartenaient au tiers-monde, veulent rester sur les lieux.

Jean-Patrick Lebel, auteur en 1971 de l'ouvrage *Cinéma et idéologie* et, depuis, réalisateur de *Plurielles*, *Nadine Hadja au pays du business*, *Cité de la Muette*, préoccupé de sociologie et de politique, a dans *Notes pour Debussy* et sous forme d'une « Lettre ouverte à Jean-Luc Godard » (Marina Vlady est revenue pour incarner l'esprit de la cité menacée), porté témoignage sur le déperissement du grand ensemble à La Courneuve et sur le mal de vivre de sa population.

J. S.

Le film passe, une fois par jour seulement, au cinéma Utopia Champolion (tél. : 43-26-84-63).

« Les Surprises de l'amour » de Caroline Chomienne

Vie de bohème

Sonia, comédienne débutante (Béatrice Avoine), s'installe dans un vieil immeuble où des artistes vivent portes et fenêtres ouvertes. Charles, le saxophoniste (Paul Allo), a une liaison avec une danseuse noire; Raphaël, le peintre (Jacques Piellier), cherche à séduire toutes les filles. La mère de Sonia, qui a gardé une âme d'adolescente, intervient dans ses amours.

Si les chassés-croisés rappellent Marivaux, c'est que nous avons affaire à des intellectuels, nouveaux bohèmes des années 70, prolongés années 80, et personnages d'une comédie d'art filmée dont l'ensemble serait le plateau de théâtre, une ébauche dans la nature pour une promenade faisant, par ailleurs, penser à Jean Renoir.

Les Surprises de l'amour est un film à petit budget, un film de copains auxquels Caroline Chomienne a laissé toute liberté. Elle sait régler des plans-séquences et cadrer des « tableaux » en profitant de l'improvisation, du naturel des acteurs, Béatrice Avoine a le charme d'une très jeune femme sortant d'un cocon d'enfance pour affronter cette vie de bohème.

J. S.

« Le Sang du châtiment » de William Friedkin

Efficacité brutale

William Friedkin (*French Connection*, *Exorciste*, *Cruciver*, *Police fédérale*, *Los Angeles...*) est un cinéaste du genre efficace. C'est dire que la subtilité n'est pas sa spécialité. Son dernier film, ce *Sang du châtiment*, est franchement odieux. Même si le héros — un jeune criminel sadique, épouvantable — est incarné par Alex McArthur, au visage plutôt agréable.

L'ennui est, en vérité, que le film (tiré d'un roman de William P. Wood) veut traiter avec gravité de la responsabilité individuelle : celle du criminel, celle des hommes de justice qui ont, eux aussi, comme on sait, leurs problèmes.

Pour ou contre la peine de mort... Le sujet-piège. Surtout quand il est abordé avec cette brutalité fonceuse.

C. G.

GALERIE 172 Fg ST-HONORÉ PARIS 8^e - TEL : 42-85-13-41
PIERRE-FRANÇOIS GORSE
Peintures - Aquarelles
17 NOVEMBRE - 17 DÉCEMBRE
De 10 h à 18 h 30 sauf dimanche
Le samedi jusqu'à 14 h
M^e Saint-Philippe-du-Roche

théâtre marigny

duchâble dunaay causé willencourt

le 28 novembre - 14 heures

location : 43-26-84-63

CONCERT

LUNDI 28 NOVEMBRE 1988

20 h 30

«... des notes qui s'aiment...» concert

«... Vous aiderez les personnes qui souffrent en écoutant les notes qui s'aiment : Schubert, Beethoven, Schuman, Brahms, Fauré vous attendent. Soyez-leur fidèles et aidez ceux qui aident vos frères dans le besoin.»

Jacques de BOURBON-BUSSET de l'Académie Française.

ESPACE OFFERT PAR LE JOURNAL

NUIT PARIS-BEAUBOURG

HALLES BEAUBOURG MARAIS

JEUDI 24 NOVEMBRE 1988

45 GALERIES OUVERTES JUSQU'À MINUIT

Renseignements : Télémarques International 48 24 10 20

samedi 26 novembre 20 h 30

CONCERT

OLIVIER MESSIAEN

à l'occasion de son 80^e anniversaire

YVONNE LORIOD

piano

ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN

direction **PIERRE BOULEZ**

FESTIVAL D'AUTOMNE A PARIS

ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES

AVEC LE CONCOURS DE LA FONDATION SACEM ET DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

THEATRE MUSIQUE & DANSE DANS LA VILLE

NOUVEAU THEATRE MOUFFETARD

LE PRINCE DE HOMBURG

de Heinrich von Kleist

mise en scène : Jacques MAUCLAIR

Local 43 31 11 99, Boite de poste 43 06 25 28 ou 36 15 03 81 RSTL

MAGASIN

APPEL D'OFFRE

Le Conseil d'Administration du Centre National d'Art Contemporain de Grenoble recrute le successeur de Jacques Guillot, à la Direction du MAGASIN.

Connaissances et expérience internationale dans le domaine de l'Art Contemporain exigées.

Date limite de dépôt des candidatures : 31 décembre 1988.

Les candidatures sont à adresser au MAGASIN - Centre National d'Art Contemporain - Site Bouchayer-Viollet - 155, cours Berriat - 38000 Grenoble, France.

Pour plus de renseignements, téléphoner au MAGASIN : 76 21 95 84.

OPÉRATION DES COOPÉRATIVES ET ACTION

1-2 décembre Grenoble Alpes

organisée par le Centre de la coopération et de la solidarité des sciences humaines

INSCRIPTION RENSEIGNEMENTS

38402 Grenoble

Téléphone

Télécopie

Le Carnet du Monde



HOTEL DES VENTES

9, rue Drouot, 75009 PARIS

Téléphone : 48-00-20-20

Télex : Drouot 642280

Informations téléphoniques permanentes : 47-70-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris

Régisseur O.S.P., 84, rue La Boétie, Paris. Tél. : 45-63-12-66
Les expositions auront lieu le vendredi de 11 heures à 18 heures, sauf indications particulières. * expo le matin de la vente.

SAMEDI 26 NOVEMBRE

S. 8. - 16 h. Photographes modernes et contemporaines. - M^e BINOCHÉ, GODEAU.

LUNDI 28 NOVEMBRE

S. 2. - 14 h 15. Bateau bijoux, objets de vitrine, orfèvrerie ancienne et moderne. - M^e ADER, PICARD, TAJAN, MM. Déchaux et Sazon, experts. Exposition à l'étude sur rendez-vous, 12, rue Favart, 75002 Paris. Veuillez contacter Sophie-Aurèle de Bouillé au (1) 42-61-80-07, poste 429.

S. 4. - Tableaux anciens et modernes, meubles et objets d'art principalement du XVIII^e s. - M^e ROGEON.

S. 5 et 6. - Tableaux anciens et modernes, sièges et meubles. M^e LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.

S. 10. - Boules presse-papiers françaises du XIX^e s. - M^e BOISGIRARD.

S. 14. - 14 h 15. Objets d'art du Japon. - M^e ADER, PICARD, TAJAN, MM. Fortier, experts.

MARDI 29 NOVEMBRE

S. 8. - Autographes, livres anciens et modernes. - M^e COUTURIER, de NICOLAY, M. Guy Martin, expert.

S. 14. - 14 h 15. Suits de la vente du 28/11. - M^e ADER, PICARD, TAJAN.

MERCREDI 30 NOVEMBRE

S. 1. - Estampes et tableaux modernes. - M^e LOUDMER.

S. 3. - Bijoux, orfèvrerie. - M^e DAUSSY, de RICQLES, Cabinet de Fommerival, expert.

S. 4. - 14 h 15. JUDAÏCA. Livres et documents, tableaux, dessins, gravures, objets d'art. - M^e ADER, PICARD, TAJAN, M. E. Sapiro, expert. Exposition à l'étude jusqu'au 23 novembre. Veuillez contacter Corinne Gilson au (1) 42-61-80-07, poste 431.

S. 5 et 6. - 14 h 30. Tableaux anciens, céramiques, objets d'art et d'ameublement des XVII^e et XIX^e s. - 16 h. Bateau bijoux et orfèvrerie. - M^e DELOREME.

S. 7. - Verreries des XVI^e et XIX^e s., ciseaux du XIX^e s. - M^e RENAUD (Arcole).

S. 10. - Livres anciens et romanesques, reliures en maroquin aux armes, manuscrits des XIII^e s. (Bible), XIV^e s. (Roman de la Rose), XV^e s. (Histoire), Incunables gothiques, illustrés du XVIII^e s. Livres illustrés modernes, autographes, objets numismatiques. - M^e LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR, M^e Vidal-Mégrat, M^e Gomes, experts.

S. 11. - Tableaux, bibelots, objets mobiliers et de style. - M^e AUDAP, GODEAU, SOLANET.

S. 14. - tapis après liquidation. - M^e BOSCHER, STUDER, FROMENTIN.

JEUDI 1^{er} DÉCEMBRE

S. 8. - Bijoux, objets de vitrine, orfèvrerie ancienne et moderne. - M^e ADER, PICARD, TAJAN, M. Fromanger, Véronique Fromanger, Exposition à l'étude sur rendez-vous, 12, rue Favart, 75002 Paris. Veuillez contacter Sophie-Aurèle de Bouillé au (1) 42-61-80-07, poste 429.

S. 16. - 11 h. Bijoux. 14 h. Gravures, tableaux modernes, marines, armes, art déco. - M^e MILLON, JUTHEAU.

VENDREDI 2 DÉCEMBRE

S. 1. - Tableaux modernes. - M^e BINOCHÉ, GODEAU.

S. 2. - Montres utilitaires. Souvenirs de la période révolutionnaire 1789-1799. Précieuses objets de vitrine. - M^e PESCHETAU-BADIN, FERRIEN.

S. 7. - 14 h 15. Objets d'art et de table assemblés. - M^e ADER, PICARD, TAJAN, M. DUMAS, expert.

S. 11. - CENT ANS DE VERRE FRANÇAIS. M^e CHOCHON/CHOCHON-BARRÉ.

S. 12. - Tableaux, bibelots, meubles et objets d'art. - M^e LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.

AVIS IMPORTANT
Les abonnés qui n'auraient pas reçu leur exemplaire en raison de la grève des postes peuvent le retirer à l'étude, 12, rue Favart, 75002 PARIS.

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 42-61-80-07.
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue Drouot (75009), 47-70-67-68.
BINOCHÉ, GODEAU, 5, rue La Boétie (75008), 47-42-78-01.
BOISGIRARD, 2, rue de Provence (75009), 47-70-81-36.
BOSCHER, STUDER, FROMENTIN, 3, rue d'Amboise (75002), 42-50-87-87.
E. CHOCHON, M.-F. CHOCHON-BARRÉ, 15, rue de la Grange-Batelière (75009), 47-70-38-37.
COUTURIER, de NICOLAY, 10, rue de l'Université (75007), 49-27-02-14.
DAUSSY, de RICQLES, 46, rue de la Victoire (75009), 48-74-38-93.
DELOREME, 14, avenue de Messine (75008), 43-63-31-19.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS-LAURIN), 12, rue Drouot (75009), 42-46-61-16.
LOUDMER, 18, rue de Provence (75009), 45-23-15-25.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009), 47-70-00-45.
PESCHETAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue Grange-Batelière (75009), 47-70-88-38.
RENAUD, 6, rue Grange-Batelière (75009), 47-70-48-95.
ROBERT, 5, avenue d'Eylau (75016), 47-27-93-34.
ROGEON, 16, rue Milton (75009), 48-78-81-06.

GALERIE CHARDIN

36, rue de Seine - 75006 Paris - Tél. : (1) 42 38 99 38

JAMES F. MUELLER

Jusqu'au 3 décembre

BERNHEIM - JEUNE

83, fbg St Honoré 27 Av. Matignon

HUMBLLOT

Jusqu'au 22 décembre

Naissances

- HANSRESOR Erika et BIEBER Christian ont la joie de faire part de la naissance de
Christelle,
le 9 novembre 1988.

Noces d'or

- Avec leurs six enfants, leurs douze petits-enfants, Les cousins, Et les proches amis,
Gabriel et Charlotte JANIN-CHALLUMEAU ont fêté leurs cinquante ans de mariage.

12, rue Bourgmayeur, Bourg-en-Bresse, Chambéry - Cesson - Villeurbanne - Sathonay - Villefranche-de-Vienne - Pierre-de-Bresse.

Décès

- M. et M^e René Lévy, M. et M^e Jacques Goldberg, M. et M^e Claude Abraham, Leurs enfants et leurs petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Henri ABRAHAM, survenu le 22 novembre 1988.

17, rue Sainte-Colombe, 94500 Vandœuvre-lès-Nancy.

- Aïe-lés-Bains, Washington, Paris Provins, Saint-Etienne-de-Caux (Savoie).
M. André Dupuy, M^e Annie Cordet, M. François Dupuy, M^e Christine Dupuy.

Les familles Laroche, Darv, Godet, Dupuy, Barret, Col, Trivero, Tous leurs parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès, survenu le 15 novembre 1988, dans sa soixante-dixième année, de

M^{me} André DUPOUY, née Yvonne Tivvero. Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

209, avenue du Grand-Port, 73100 Aix-les-Bains.

- Sa famille, Ses amis, Ses anciens élèves, font part du décès, le 17 novembre 1988, de

M^{me} Georges GOUGENHEIM, née Marie Goussier, professeur honoraire au lycée Hélène-Boucher, et rappelle le souvenir de son mari, Georges GOUGENHEIM, ancien professeur à la Sorbonne, décédé en 1972.

23, rue Pradovaux, 75014 Paris.

- M^e Suzanne Jarige, M. et M^e Pierre Jarige et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père,

M. Jean-Baptiste JARIGE, directeur régional des postes honoraire, officier de la Légion d'honneur, survenu le 3 novembre 1988, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées en l'église de Cabrerets (Lot), le 5 novembre.

Pompes Funèbres Marbrerie

CAHEN & C^e

43-20-74-52

MINITEL par le 11

STERN

GRANVEUR depuis 1840

Cartes de visite Invitations Papiers de haute qualité

le prestige de la gravure

47, Passage des Panoramas 75002 PARIS

Tél. : 42.36.94.48 - 45.08.26.45

Ne pas oublier

- Selon la volonté du défunt, la déposition mortelle de René NAUTRÉ, décédé à Antibes, le 30 mars 1988, dans sa quatre-vingt-sixième année, a été transférée à Vandœuvre (Ardennes) et y a été inhumée le 19 novembre 1988.

De la part de : M^e Françoise Manvell, sa fille, M^{me} Patricia et M. Edmond Baylis, ses petits-enfants, Des familles Nautré, Cardol, Debonne et Sélusse.

- M. Ngonko-Essomba, M. Martin Ngonko, M. Henri Ngonko, M^{me} Iain-Valérie Ngonko, M. Martin Ngonko junior, M^{me} Marie-Thérèse Etouadi, M. et M^e Maroula et leurs enfants, M. et M^e Paleressompote et leurs enfants, M^{me} Valérie Ngonko-Mbede et ses enfants, M^{me} Godeberthe Ngonko-Orton et ses enfants, M. et M^e Obonfegne et leurs enfants, M. et M^e Dioudonné Oyono et leurs enfants, M. et M^e François Otton et leurs enfants, M^{me} Juliette Ngonko, M. et M^e François Xavier Tchoungui et leurs enfants, M. et M^e Henri Balla et leurs enfants, Et toutes les familles parentes, Alliées et amies, ont la douleur de faire part du décès de

Antoine-Toussaint NGONGO-OTTOU, avoué, survenu à Neuilly le 13 novembre 1988.

L'inhumation aura lieu à Akono (Cameroun), dans la propriété familiale.

- Sa famille, ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Ludovic VIDAL, administrateur civil, commandeur dans l'ordre des Palmes académiques, chevalier de la Légion d'honneur. Ses obsèques auront lieu en la cathédrale de Saint-Flour (Cantal), le samedi 26 novembre 1988, à 14 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

- Sa famille et ses amis ont la douleur de faire part du décès de

Sadowski-Krzyzostania, attaché commerciale à l'ambassade de France à Bogota. Elle nous a quittés, le 16 octobre 1988, dans un tragique accident de voiture en Colombie.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 28 novembre, à 8 h 45, à la chapelle du Père-Lachaise (porte Gambetta).

Sadowski-Lerouling, 14, rue Renoir, 95400 Villiers-le-Bel.

- Ou nous prie d'annoncer le décès de

Réginald SCHOEDELIN, dit SIEDLIN, artiste peintre, le 22 septembre 1988 à Lussas, où il a été inhumé.

De la part de M^{me} Réginald Schoedelin, Lussas 07170 Villeneuve-de-Berg.

- M. et M^e G. Manecron, leurs enfants et petits-enfants, M. et M^e A. Srolers, leurs enfants et petits-enfants, M. et M^e E. Hubacher et leurs enfants, M. et M^e M. Schwartz et leur fils, ont le grand chagrin de faire part de la mort de leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, parents et alliés,

M^{me} Mariette SFARTZ-HUBSCHER, survenue le 15 novembre 1988, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Services religieux

- Jacques et Jenine Simonot, Christophe, Et toute leur famille, ont la douleur de faire part du décès de

JEAN-YVES, à Paris, le 20 novembre 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Biviers (Isère), le vendredi 25 novembre, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, clos de Fraquilhros, 38330 Biviers.

- Ses collègues et amis du laboratoire de météorologie dynamique (ENS), et du laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie (Paris-VI), ont le regret de faire part du décès de

Jean-Yves SIMONOT, ingénieur ENSTA, docteur de l'université Paris-VI, lauréat de l'académie des sciences, survenu à l'âge de vingt-sept ans.

Ses travaux ont contribué de façon déterminante à l'avancement des recherches en océanographie satellitaire et en modélisation du climat.

- Les familles Terzieff, Lapesot, de Boysson, Lemkine, Najovits, ont la tristesse de faire part de la disparition de

Marina TERZIEFF.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 30 novembre 1988, à 14 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 9, rue du Docteur-Roux, Paris-15^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

- Sa famille et ses amis ont la douleur de faire part du décès de

Lucien VIDAL, administrateur civil, commandeur dans l'ordre des Palmes académiques, chevalier de la Légion d'honneur. Ses obsèques auront lieu en la cathédrale de Saint-Flour (Cantal), le samedi 26 novembre 1988, à 14 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

- M^{me} Jacques Bostnavaron, M. et M^e Philippe Bostnavaron, M. et M^e Christian Bostnavaron, Et toute la famille, très touchés des marques de sympathie que leur ont adressées lors du décès de

M. Jacques BOSTNAVARON, vous adressent leurs sincères remerciements.

- M^{me} René Micalet, Et toute la famille, profondément touchés par toutes les marques de sympathie et d'affection qui leur ont été adressées à l'occasion du décès de

M. René MICALET, prient tous ceux qui, par leur présence, union de pensée et de prière, messages, envois de fleurs et dons, se sont associés à leur douleur, de trouver ici l'expression de leurs très sincères remerciements.

- Pour le dixième anniversaire de la mort de

Gérard FAURE. Une pensée est demandée à tous ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

- En ce quatrième anniversaire de la mort de

Marcel GALLIOT ceux qui l'ont connu et aimé auront une pensée pour lui.

Services religieux

- Ville-d'Avray. Le 25 novembre 1987, disparaissait

Jean MARTINELLI. Que son souvenir demeure parmi tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Services religieux

- A la mémoire de nos confrères, les rédacteurs de l'Argus, l'Equipe, le Journal de l'Automobile et Sport-Auto, récemment frappés par le deuil de

Denis CHARPENTIER, François-Xavier BEAUDET, Geoffroy LEMAIGNEN et Raymond BOCHET,

Ainsi que leurs familles : Les proches de

Jean-Claude DEPINCÉ, Marc DUICK, Daniel TOUZARD.

tous disparus accidentellement le 17 novembre dernier, nous informons qu'un service religieux sera célébré à la mémoire des sept victimes.

Il aura lieu vendredi 25 novembre 1988, à 10 h 30, en la paroisse Sainte-Jeanne-de-Chantal, porte de Saint-Cloud à Paris-16^e.

Communications diverses

- Journées dédiées. - Le samedi 26 novembre, de 14 heures à 18 heures, à Sciences-Po (37, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e), avec la participation d'Érik Orsenna, d'Alexandre Jardin, ainsi que de Pascal Bruckner, Hélène Carrère d'Encausse, François Furet, René Rémond, Léon Schwartzberg, Michel Winock.

Renseignements BDE : 45-49-51-96.

- La vente annuelle de l'Association des Français libres, au profit de ses œuvres, se déroulera le jeudi 1^{er} décembre, de 14 heures à 19 heures, et le vendredi 2, le samedi 3, et le dimanche 4 décembre, de 10 heures à 19 heures, dans le grand hall de Radio-France, 1^{er} étage, 116, avenue du Président-Kennedy, 75016 Paris. Elle sera inaugurée le jeudi 1^{er} décembre, à 15 heures, par le général d'armée Jean Simon, chancelier de l'Ordre de la Libération et président de l'association.

- Institut d'Étude du Livre. - 30 novembre, 18 h 30. Débat autour du livre de J.-Y. Moëlle, l'Argus et les lettres, 1880-1920, avec Madeleine Robéroux et Roger Chartier. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, 75002 Paris. Entrée libre.

Soutenances de thèses

- Université Paris-IV, le jeudi 24 novembre, à 9 h 30, Institut d'Études de l'Occident, escalier 1, 3^e étage, M. Solanin Sommezo : « Les traditions turques manuscrites du Coran ».

- Université Paris-I, le jeudi 24 novembre, à 14 heures, salle 308, entrée 1, rue Victor-Cousin, galerie J.-B. Dumas, escalier 1, M^e Cécile Michel : « Les marchands Imitja dans les tablettes cappadociennes ».

- Université Paris-IV, le vendredi 25 novembre, à 14 h 30, salle 203, escalier E, 2^e étage, M. Patrick Liegeois : « Hélicogger et le sens du sens. Achèvement vers la pensée taxinomique ».

CARNET DU MONDE

Les avis peuvent être insérés LE JOUR MÊME s'ils nous parviennent avant 10 h au siège du journal, 7, rue de Valenciennes, 75002 Paris Cedex 08. Tél. MONPAR 650 572 F. Télécopieur : 45-32-06-81. Renseignem. Tél. 42-47-88-03. Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques 78 F
Abonnés (avec justificatif) 68 F
Communications diverses 82 F
Insertion minimum 10 lignes (dont 4 lignes de titres). Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.

loterie nationale		LEVE OFFICIEL DES NUMÉROS À TIRER		TOUTS LES NUMÉROS SONT ÉVALUÉS EN FRANCS	
numéro	montant	numéro	montant	numéro	montant
0	10 000	5	2000	10	1000
1	10 000	6	1000	11	500
2	10 000	7	500	12	250
3	10 000	8	250	13	125
4	10 000	9	125	14	62

TACOTAT		LEVE OFFICIEL DES NUMÉROS À TIRER		TOUTS LES NUMÉROS SONT ÉVALUÉS EN FRANCS	
numéro	montant	numéro	montant	numéro	montant
0	10 000	5	2000	10	1000
1	10 000	6	1000	11	500
2	10 000	7	500	12	250
3	10 000	8	250	13	125
4	10 000	9	125	14	62

Pour le
sur un
mine
70F

68F

Pour les affaires, ne comptez pas trop sur un bonhomme qui ne travaille qu'une fois par an.

65F
DIPLOM
Assiette de table.
Faites en porcelaine.
A l'épreuve de la vaisselle blanche.
Lot de 4 assiettes.
Ø 24 cm.

60F
Lot de 4 assiettes creuses.
Ø 19 cm.

75F
SOFT
Lot de 4 verres à cocktail.
Soufflé à la bouche.

60F
Lot de 4 assiettes à dessert.
Ø 19 cm.

35F
ANIMAUX EN PELUCHE
Lavable à 40°.

270F
RUSTIK
Chaise pin massif verni.

82F
FESTIA
Ménagère couverte blanche.
les 16 pièces

185F
LACK
Table basse triangulaire laquée blanc.
5 x 55 x 78 cm.
Haut. 45 cm.

155F
MURMEL
Tunnel de jeux.

65F
SMÅLANDSFIGUR
Bougeoir.

75F
TOTAL
Seau à champagne.
Acier inox.

68F
TOTAL
Shaker. Acier inox.

75F
DIANA
Fauteuil.
Pin massif verni.
Revêtement et coussin en lin, Sable.

150F
GILLE
Table à manger.
Pin massif verni naturel avec 1 rallonge.
Long. 160 - Larg. 120
Haut. 74 cm.

Quand on ne s'intéresse aux prix qu'une fois par an, comment voulez-vous qu'on se rende compte de ce qui est un peu, beaucoup ou vraiment pas cher ?... C'est qu'on se ferait refiler n'importe quoi à n'importe quel prix si on ne faisait pas attention... On le dit ? On le dit : Noël ou pas, un bonhomme pour choisir des cadeaux ce n'en est pas un... Il est temps de reprendre les rennes en main. La première chose à faire est de sauter dans votre traîneau, direction IKEA. Pas de problème de parking, il y a plein de places à traîneaux juste

devant et gratuites en plus, parce qu'il n'y a pas de petites économies non mais alors. Au fait, vous n'avez pas besoin de hotte : tout ce que vous allez emporter est emballé dans des sacs ou des cartons plats faciles comme tout à transporter. Même avec un canapé ou une cuisine dedans. Et c'est tant mieux, parce que, aux prix où sont les choses chez IKEA, vous risquez de remplir votre traîneau pour un prix où vous n'auriez même pas le début du commencement d'un

demi caddy ailleurs. Tout ça vous laisse de quoi revenir quand vous voulez entre deux Noël, histoire d'habituer votre bonhomme aux prix IKEA. Et accessoirement à faire des cadeaux en dehors des périodes de cadeaux... Offre valable jusqu'au 4 Décembre 1988 dans la limite des stocks disponibles.

Ils sont fous ces Suédois



IKEA PARIS NORD II
AUTOROUTE DU NORD, SORTIE 21 PARIS NORD.
LUN. A VEN. 11 H 30 H. SAM. ET DIM. 10 H 30 H.
NOCTURNE MER. 22 H. TEL. (1) 48.63.59.59.

IKEA EVRY-LISSES
AUTOROUTE DU SUD, SORTIE EVRY LISSES MENECY.
LUN. A VEN. 11 H 30 H. SAM. ET DIM. 10 H 30 H.
NOCTURNE JEU. 22 H. TEL. (1) 64.57.71.20.

IKEA LYON
ZAC DU CHAMP DU PONT ST-PIERRE.
LUN. A VEN. 11 H 30 H. SAM. ET DIM. 10 H 30 H.
NOCTURNE VEN. 22 H. TEL. 78.26.49.49.

IKEA VITROLLES
EN DS CENTRE CIAL VITROLLES ESPACE.
LUN. A VEN. 10 H 30 H. SAM. 9 H 30 H.
DIM. 10 H 30 H. TEL. 42.89.96.16.

IKEA LILLE
CENTRE CIAL DE LOMME.
LUN. A VEN. 11 H 30 H. SAM. 10 H 30 H.
NOCTURNE MER. ET VEN. 22 H. TEL. 30.92.36.77.

RESTAURANT PARADIS D'ENFANTS DANS TOUS NOS MAGASINS - MINUTEL 9615 IKEA.

Le Monde IMMOBILIER

REPRODUCTION INTERDITE

appartements ventes

3^e arrdt MARAIS 102, RUE DU TEMPLE... Propriétaire vend dans immeuble rénové duplex...

5^e arrdt EXCEPTIONNEL Propriétaire vend dans immeuble rénové duplex...

6^e arrdt VAVIN 67 m² DILE UV. + CHREZ ASC. 2.300.000 F. 46-33-25-46.

ODEON 60 m² 60 LIVING + CHREZ ASC. 2.100.000 F. 46-33-25-46.

OFFRES D'EMPLOIS CABINET CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL 17^e arrdt recherche

CONSEIL JURIDIQUE Minimum 5 ans d'expér.

DEMANDES D'EMPLOIS PROFESSIONNELLE DE LA COMMUNICATION

SON P.D.G. Apporte à son entreprise : une compétence récente en agence et chez l'annonceur...

automobiles divers Je vende le plus offrant contrats pour voitures (marques diverses de collection...)

REC. SAINT-GERMAIN Luc. 3 P., 82 m², 1.780.000 F. Cal. Vermeille, 39-18-21-27.

ANDRESY SUP. DUPLEX 5 P., 680.000 F. Cal. Vermeille, 39-18-21-27.

PELLEROT 3 p., 60 m² environ lrm. début du siècle, 9^e arr., vers sec. Pht: 803 000 F. TRANS OPERA 43-48-23-18.

NATION Superbe 2-3 p., 88 m², rénovation à terminer. Prix sacrifié. TRANS OPERA 43-48-23-18.

78-Yvelines Rocquencourt (pr. Versailles), part. vend. de dom.: Duplex, gd et. 132 m², bu. 42 m², 3 citras, 2 s.-d.-bns, terr. 28 m², 2 p. en es-nd, gd cave, cul. de 2.200.000 F. Ag. s'abst. Tél. bur.: 42-81-87-88, 42-38-84-35-34.

REC. SAINT-GERMAIN Luc. 3 P., 82 m², 1.780.000 F. Cal. Vermeille, 39-18-21-27.

ANDRESY SUP. DUPLEX 5 P., 680.000 F. Cal. Vermeille, 39-18-21-27.

BANDOL APPARTEMENT 6 PERSONNES PRES PORT / PROX. PLAGE 330.000 F*

PLU + S PIERRE 27 RUE D'ORFÈVRE - 69001 LYON 78.93.06.68

7^e arrdt CHAMPS-DE-MARS 84 m², 1.200 m², bds, escalier, dble liv., 2 chbres, bns, cab. toil. A saisir, 46-34-13-18, 890.000 F.

15^e arrdt MONTMARTRE EXCEPTIONNEL Vue panor. dans imm. rénov. 3 p., s.-d.-b., bds, park. Tél.: 46-33-36-33.

16^e arrdt AV. GEORGES-MANDEL TR. 60 STAND, CÔTÉ SOLEIL 350 m² EN DUPLEX

17^e arrdt BROCCHANT 2 pièces, cuisine, w.c., douche, cave, 32 m², 9^e étage vers sec, sur cour calme, arborisée, lrm. rénové, chauffage, indiv., faibles charges, 370.000 F. Tél.: (1) 47-31-23-28.

19^e arrdt BOTTES-CHAUMONT VILLAGE DE CHAMPAGNE Dans maison 19^e arr., 4-5 p., 100 m² env. Prestat., cul. deq. Vue imm. exp. O.-E. 2.300.000 F. 43-48-23-20 ou 48-78-41-27.

DAVOU 3 p., 60 m² env. dans lrm. rénové 19^e arr., 4-5 p., vers sec. Pht: 803 000 F. TRANS OPERA 43-48-23-18.

PELLEPORT 3 p., 60 m² environ lrm. début du siècle, 9^e arr., vers sec. Pht: 803 000 F. TRANS OPERA 43-48-23-18.

NATION Superbe 2-3 p., 88 m², rénovation à terminer. Prix sacrifié. TRANS OPERA 43-48-23-18.

78-Yvelines Rocquencourt (pr. Versailles), part. vend. de dom.: Duplex, gd et. 132 m², bu. 42 m², 3 citras, 2 s.-d.-bns, terr. 28 m², 2 p. en es-nd, gd cave, cul. de 2.200.000 F. Ag. s'abst. Tél. bur.: 42-81-87-88, 42-38-84-35-34.

REC. SAINT-GERMAIN Luc. 3 P., 82 m², 1.780.000 F. Cal. Vermeille, 39-18-21-27.

ANDRESY SUP. DUPLEX 5 P., 680.000 F. Cal. Vermeille, 39-18-21-27.

PELLEROT 3 p., 60 m² environ lrm. début du siècle, 9^e arr., vers sec. Pht: 803 000 F. TRANS OPERA 43-48-23-18.

NATION Superbe 2-3 p., 88 m², rénovation à terminer. Prix sacrifié. TRANS OPERA 43-48-23-18.

78-Yvelines Rocquencourt (pr. Versailles), part. vend. de dom.: Duplex, gd et. 132 m², bu. 42 m², 3 citras, 2 s.-d.-bns, terr. 28 m², 2 p. en es-nd, gd cave, cul. de 2.200.000 F. Ag. s'abst. Tél. bur.: 42-81-87-88, 42-38-84-35-34.

REC. SAINT-GERMAIN Luc. 3 P., 82 m², 1.780.000 F. Cal. Vermeille, 39-18-21-27.

ANDRESY SUP. DUPLEX 5 P., 680.000 F. Cal. Vermeille, 39-18-21-27.

BANDOL APPARTEMENT 6 PERSONNES PRES PORT / PROX. PLAGE 330.000 F*

PLU + S PIERRE 27 RUE D'ORFÈVRE - 69001 LYON 78.93.06.68

92 Hauts-de-Seine CHAVILLE RD 2012, av. Roger-Salengro, lrm. rénové, appr 60 m², 2 chbres, bns, cab. toil. équipée, bds, gar., park. 890.000 F. Visite vendredi 25 et samedi 26 de 14 h à 18 h.

NEUILLY PTE MAILLOT 4000 m², 120 m², bds, 2^e ét., part. ét. Bon stand. Pht: 4.000.000 F. De Heiland, 46-32-60-50.

NEUILLY CHARM HOTEL PARTIC. social, état, bds rénovés, 4 ch., 2 s.-d.-bns, s/m, privatif, 8.500.000 F. De Heiland, 46-32-60-50.

NEUILLY 250 m² PROFESSIONNEL 1^{er} ét., BEL IMML. 7 Pces. LARGES, 42-65-18-52.

GARCHES PRÈS GARE (900 m.) superbe 4 p. Pht: 1.890.000 F. Cal. Vermeille, 39-18-21-27.

SAINT-CLOUD BEAU DUPLEX 5 P. Cal. Vermeille, 39-18-21-27.

appartements achats location non meublées offres Région parisienne PUTEAUX 92 Résidence Bellevue, 10 m de l'École, beau studio neuf, 30 m² équipé, 9^e étage, balcon, exposé, sud-ouest. 3.300 F + charges. Tél.: 48-78-85-12.

maisons individuelles A VENDRE 77 9 km ROISSY (sans national) maison rurale, outillage, à m., salon, cheminée, 3 chbres, 2 s.-d.-bns, 3 citras, 2 s.-d.-bns, terr. grand garage aménagée, grande dépendance. Terrain 280 m² des de mar. T.: 60-09-47-18 apr. 20 h. 1.250.000 F. (1) 42-99-00-08 adr.

pavillons CRÉTEL CENTRE (94) sur arête principale, bus à la porte, pavillon 5-6 pièces, chauffage central, dépendance, garage. Sur beau terrain 740 m², grande façade, possibilité de construire 2^e habitation ou commerce ou professionnel. 1.250.000 F. (1) 42-99-00-08 adr.

viagers F. CRUZ 42-66-19-00 S. R. LA BOUTE, PARIS-9^e Garantie financière 5.000.000 F. 48 ans expér. Entièrement gratuite. Service Indépend. Avantage fiscal.

immeubles

P.H.I. Paris Hôche Investissements achète tous immeubles habitations ou commerciales, désamortissement complet, instantané, médiation sollicitée. P.H.I. 45-61-10-20 240, bd St-Honoré, Paris-8^e.

forêts 70 ans AUTOR. OUEST 200 ha, forêt et terres. Bds BELLE CHASSE, 9820N - 38, bd des Batignolles, 75017 Paris.

boutiques Ventes PARIS-5^e 48-48, RUE BROCA Local coin 77 m² sur res. 1.350.000 F sur loyer 10.000 F mens. + ch. PARTHENA 42-65-23-68.

bureaux Locations Domiciliation depuis 80 F 4^e arr. Ch.-Elysées ou Rue Galvès-Henry ou des Trappes ou Paris 8^e, 12^e et 13^e. INTER DOM, 43-40-88-80.

BOUILLIARDS Conventions de sociétés et tous services 43-65-17-50. Votre adresse commerciale ou SIÈGE SOCIAL bureaux, secrétaire, sécr. CONSTITUTION STÉS Pht comp. Délais rapides. ASPAC 42-43-60-50 +

DOMICILIATION & BUREAUX, sécr., télécopie AGECO 42-44-85-28.

OPÉRA Bureaux grande équipe. Salle de réunion. Domiciliation, téléphone. Tél.: (1) 42-90-01-80.

L'AGENDA Vacances Tourisme Loisirs 06200 NICE Hôtel « GEMINI » 148, bd de l'Observatoire, 1^{er} arr. Logis. Demi-pens. : 130 F.

ÉTÉ-HIVER 1100 MÈTRES 12 KM MEGÈVE LOCATIONS LUXE SUPER CHALET COMPOSÉ DE 3 APPARTEMENTS (818 m²) FACE AU MONT BLANC VUE SPECTACULAIRE TRÈS GRAND CONFORT PLENE MATURE, SOLEIL. Télécopier: (1) 42-42-86-28 et (1) 40-40-17-07.

Communication

La conférence européenne de Stockholm sur l'audiovisuel Une concession de M^{me} Tasca

Les ministres des vingt et un États membres du Conseil de l'Europe (1), de la Finlande et du Saint-Siège examinaient à Stockholm, les 23 et 24 novembre, le projet de « convention européenne sur la télévision transfrontalière ». Faut-il un consensus minimum, le texte n'a pu être ouvert à signature, comme l'espérait la Suède, pays hôte. Restait à tenter de concilier les points de vue. Ce qu'ont fait plusieurs délégations, dont la française, conduite par M^{me} Catherine Tasca. Le ministre de la communication a, en effet, assemblé sciemment la position de Paris sur deux de ses exigences fondamentales : la hiérarchie des médias et les quotas de diffusion d'œuvres européennes.

STOCKHOLM de notre envoyé spécial

« Il est de mon devoir d'exhorter les gouvernements européens à établir d'urgence un état de droit dans l'univers audiovisuel de tous nos continents ouest-européens... » La surprise de M^{me} Simone Veil a encore peu de chances d'être entendue. On est encore loin de « ce corps minimal de règles, susceptibles d'assurer la survie de la création, du pluralisme et des identités nationales », que la présidence de l'Année européenne du cinéma et de la télévision appelle de ses vœux. La réunion de Stockholm s'est, au contraire, ouverte sur fond de rivalités exacerbées entre le Conseil de l'Europe - qui pousse son projet de convention - et la Communauté européenne - qui élabore sa propre directive « Télévision sans frontières » (Le Monde du 19 novembre).

Le texte de la convention examinée à Stockholm prévoit essentiellement

de limiter le temps d'antenne consacré à la publicité à 15 % en moyenne et à 20 % pour une heure donnée. Il demande également aux télévisions concernées de diffuser « une proportion raisonnable » de programmes européens. Ces deux dispositions sont, au total, moins contraignantes que celles contenues dans le projet de directive. Mais ce ne sont pas elles qui soulèvent le plus l'hostilité de la Commission de Bruxelles. Celle-ci reproche surtout au projet du Conseil de l'Europe deux clauses, qui lui paraissent en opposition avec le traité de Rome : l'interdiction faite à une chaîne transfrontalière de diffuser de la publicité destinée aux consommateurs de pays voisins (une restriction incompatible avec la libre circulation de services et des biens) ; la procédure d'arbitrage prévue pour régler les litiges, qui « oublie » la Cour européenne de justice à Luxembourg.

Préserver l'identité européenne

La France, qui, comme l'ensemble des Douze, appartient au Marché commun et au Conseil de l'Europe, « n'affiche aucune préférence pour l'un ou l'autre texte », a précisé, mercredi 23 novembre, M^{me} Catherine Tasca. « Notre seul souci », a ajouté le ministre de la communication, « est de parvenir à l'établissement de règles communes ». Paris pourrait donc se rallier au projet de Convention du Conseil de l'Europe s'il préserve suffisamment l'« identité culturelle » du continent. M^{me} Tasca a donc proposé un amendement imposant d'abord un délai de trois ans entre la sortie d'un film en salle en Europe et sa première diffusion à la télévision et obligeant ensuite les télévisions à diffuser au minimum 60 % d'œuvres européennes. Le ministre s'est toutefois déclaré prêt à accepter à la fois une réduction du délai et l'abaissement à 50 % du quota (désormais

applicable entre 16 heures et 22 heures seulement), si ces assouplissements permettaient de faire progresser la discussion commune. Une véritable concession !

Mais une concession... pour les partenaires de la France, et notamment les pays qui, comme le Portugal, refusent de renoncer à « Dallas » ou au « Novellas » brésiliennes pour acheter - Châteaufort - Ce geste pourrait cependant inquiéter les auteurs et les producteurs français, qui redoutent de voir s'éroder la protection dont ils bénéficient. Leur vigilance devrait être d'autant plus grande qu'un autre amendement surprise a été déposé par la Grande-Bretagne, avec le soutien de la RFA. Pour compenser les restrictions horaires imposées à la publicité et vigoureusement dénoncées par les publicitaires, notamment britanniques, l'amendement anglais prévoit d'autoriser la multiplication des coupures, particulièrement dans les films : toutes les quarante-cinq minutes (trois fois si le long métrage dure cent dix minutes).

Deux autres points ont fait l'objet d'une contestation en règle du Luxembourg. Petit pays mais important diffuseur (la CLT ASTRA), le Grand-Duché a réclamé le droit pour une télévision transfrontalière de diffuser de la publicité destinée aux pays voisins. Il s'est aussi élevé contre l'article 24 de la convention autorisant un pays à interrompre sur son territoire la réception d'une chaîne ne respectant pas la réglementation européenne. Deux initiatives discrètement soutenues par l'Italie de M. Silvio Berlusconi.

PIERRE-ANGEL GAY.

(1) Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, France, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni.

Un Forum national de la communication politique, à Grenoble

L'image et le slogan

LYON de notre bureau régional Qui affirmait, il y a six mois, « il est temps de faire confiance à la France ? » Selon un sondage réalisé par l'Institut d'études politiques de Grenoble, à l'occasion du Forum national de la communication politique organisé dans cette ville, les 25 et 26 novembre, par l'association Interpeller la presse, avec le concours du Monde (1), seules 13 % des personnes interrogées se souvenaient encore de la formule utilisée lors de la campagne présidentielle par M. Raymond Barre. La volonté, le courage, l'ardeur de M. Jacques Chirac a laissé moins de souvenirs (33 %) que la ferme incitation de M. Le Pen (46 %). « Les Français d'abord », « La France unie », n'est attribué à M. Mitterrand que par un citoyen sur deux. Bref, un tiers des personnes interrogées ne se souvenaient pas des slogans de la présidentielle. Certes, l'efficacité d'une campagne ne vaut que pour la période qui précède le scrutin. Mais si l'on considère que l'échantillon retenu - un

millier d'habitants du département de l'Isère - reflète assez bien l'opinion de l'ensemble des Français, ce sondage souligne l'indifférence des citoyens pour les principales méthodes utilisées dans la communication politique. Ainsi, 59 % des personnes interrogées affirment avoir « rarement » regardé, voire jamais, les émissions officielles du printemps dernier à la télévision, 65 % n'ont pas prêté attention aux affiches des candidats, 77 % n'ont pas lu les publicités politiques dans la presse. Les énormes masses d'argent déployées par les candidats pour mobiliser à leur profit l'électorat flottant (celui qui fait les majorités) semblent d'autant moins rentables que la communication politique touche en priorité les citoyens les plus politisés ou ceux qui sont déjà convaincus de voter pour tel ou tel. Toutefois, chaque catégorie sociale semble préférer l'un ou l'autre des moyens de propagande habituels : les jeunes regardent les affiches, les personnes âgées la télévision, les cadres supérieurs et les étudiants les espaces publicitaires achetés dans les journaux. Il est donc nécessaire

de multiplier les supports pour espérer mobiliser le plus grand nombre possible d'électeurs. Ce faible impact apparent de la communication politique est d'ailleurs démenti par la notoriété (96 %) de M. Alain Carignon dans son département. C'est lui qui, précisément, avait introduit à grande échelle, à partir de 1983, de nouvelles méthodes de communication, à Grenoble. Il recueille aujourd'hui 60 % d'opinions favorables chez les sympathisants socialistes de l'Isère (à peine moins que M. Louis Mermeix, 69 %) en étant jugé « ouvert » par 79 % d'entre eux et « sincère » par 90 % des électeurs proches du RPR. J.-L. S.

(1) Sondage réalisé du 2 au 8 novembre sur un échantillon de 1 001 personnes, représentatif de la population de l'Isère, de nationalité française et âgée de dix-huit ans et plus. Les résultats de cette enquête, effectuée sous la direction de MM. Pierre Bréchet et Jacques Deville, professeurs à l'IEP de Grenoble, ont été présentés de façon plus détaillée dans notre édition Rhône-Alpes datée du 24 novembre.

LA BOURSE AUX STAGES Le Monde CAMPUS

Ces entreprises et la Commission des Communautés européennes (programme Comett) vous offrent 100 stages en Europe.

Logos of various companies: GROUPE SNECMA, ORKEM, LAIR LIQUIDE, SCHLUMBERGER, SAIT, POSCHROLLE, XPR, AGFA, ILE DE FRANCE OPERA & BALLET, Valeo, etc.

EUROPE 1 logo and other branding elements.

AFFAIRES

Le Conseil d'Etat aux 104 jours

Après plus de trois semaines de travaux, le Conseil d'Etat a, le 23 novembre, rendu ses décisions sur les recours introduits contre les arrêtés de l'Etat...

Le droit de la concurrence

Le Conseil d'Etat a, le 23 novembre, rendu ses décisions sur les recours introduits contre les arrêtés de l'Etat...

Le droit de la concurrence

Le Conseil d'Etat a, le 23 novembre, rendu ses décisions sur les recours introduits contre les arrêtés de l'Etat...

Le droit de la concurrence

Le Conseil d'Etat a, le 23 novembre, rendu ses décisions sur les recours introduits contre les arrêtés de l'Etat...

Le droit de la concurrence

Le Conseil d'Etat a, le 23 novembre, rendu ses décisions sur les recours introduits contre les arrêtés de l'Etat...

Le droit de la concurrence

Le Conseil d'Etat a, le 23 novembre, rendu ses décisions sur les recours introduits contre les arrêtés de l'Etat...

Le droit de la concurrence

Le Conseil d'Etat a, le 23 novembre, rendu ses décisions sur les recours introduits contre les arrêtés de l'Etat...

Le droit de la concurrence

Le Conseil d'Etat a, le 23 novembre, rendu ses décisions sur les recours introduits contre les arrêtés de l'Etat...

SOMMAIRE

■ La Suède engage une vaste réforme fiscale qui exonérera 90 % des salariés (lire ci-contre).

■ L'État n'encouragera ni le monopole ni la concurrence sauvage pour la réforme du transport aérien avertit M. Delebarre (lire page 32).

■ A l'occasion de sa dernière intervention devant un congrès de la CFDT, M. Maire s'est montré virulent à l'égard des militants trotskistes (lire page 33).

■ Le gouvernement de M^{me} Thatcher met British Steel en vente pour 27 milliards de francs (lire ci-dessous).

AFFAIRES

Le Conseil d'Etat donne son feu vert aux 10 % de M. Pébereau dans la Société générale

Alors que les négociations se poursuivent entre les émissaires de M. Georges Pébereau et les dirigeants de la Société générale, le Conseil d'Etat a rejeté, mercredi 23 novembre, la demande de suris à extinction déposée par l'ASSACT (Association des salariés et anciens salariés actionnaires de la Société générale) sur la décision du comité des établissements de crédit, cette décision autorisant M. Pébereau à franchir le seuil des 10 % dans le capital de la banque.

Tout en reconnaissant l'existence d'un préjudice pour les membres de l'ASSACT, le commissaire du gouvernement (qui n'est pas le représentant de l'Etat), M. Emmanuel Guillaume, a demandé le rejet de la demande de suris. Estimant que le comité des établissements de crédit avait pu, malgré des délais très courts, « se faire une opinion sur le but de l'opération » et qu'« il n'avait pas commis d'erreur manifeste » en matière de procédure, il n'y avait pas « de moyens sérieux de nature à contester la décision du comité ».

Dans son intervention, le commissaire a notamment contesté que la décision ait été prise « à partir de faits inexacts » ou de « renseignements inexacts ». L'ASSACT avait estimé que M. Pébereau et ses

alliés possédaient déjà plus de 10 % du capital de la banque (les 9,16 % annoncés, auxquels l'association ajoutait les 4 % de la Caisse des dépôts) au moment de la décision. Le commissaire a jugé que « rien n'interdit au comité des établissements de crédit de prendre une décision ayant valeur de régularisation ». M. Guillaume a néanmoins affirmé que la distinction faite par M. Pébereau dans son dossier entre la stratégie qu'il préconise pour la Générale et la gestion qu'il a l'intention de laisser à d'autres le laissait « perplexé ». Le conseil a suivi les conclusions des commissaires et rejeté la demande de l'ASSACT. Interrogé une fois de plus sur ce dossier, M. Pierre Bérégovoy, le ministre de l'économie, des finances et du budget, a indiqué, lors d'un petit déjeuner avec les anciens députés d'HEC, qu'il n'était pour rien dans cette affaire. « M. Lion [le directeur général de la Caisse des dépôts] doit veiller à ce que les intérêts qu'il représente soient bien défendus », a déclaré le ministre d'Etat, ajoutant : « Il est responsable de la gestion de la participation de la Caisse dans la Société générale ». M. Bérégovoy a néanmoins précisé que « si les intérêts dont il a la charge sont lésés, alors j'aurais mon mot à dire ».

ÉTRANGER

Neuf contribuables sur dix échapperaient à l'impôt sur le revenu

Révolution fiscale en Suède

STOCKHOLM de notre correspondante

« Historique », voire « révolutionnaire », la réforme fiscale présentée mercredi 23 novembre par le ministre suédois des finances Kjell-Olof Feldt constitue un effort sans précédent pour élargir la jungle qu'était devenu le système fiscal en Suède. Présentée comme « émanant du mouve-

ment social démocrate et non du gouvernement », elle avait été préparée de longue date par M. Feldt, qui a dû laisser passer quelques échéances, dont les législatives de septembre dernier, avant de présenter un cadre préliminaire. Appelée à entrer en vigueur en 1991, année électorale, cette réforme s'imposait. Pour M. Stig Malm, patron de la puissante centrale syndicale L.O., le système était « pourri de part en part ».

Mis en place par les sociaux-démocrates en 1948, ce système s'était depuis, gangrené à l'extrême. Il fallait tout refaire et, pour marquer un nouveau départ, joindre de préférence le nécessaire au spectaculaire.

Le nécessaire : l'allègement d'une pression fiscale excessive qui pervertissait la société et une répartition « plus équitable » de l'impôt. Le spectaculaire : la suppression pure et simple de l'impôt sur le revenu pour la tranche inférieure à 160 000 couronnes (autant en francs) par an, soit pour neuf contribuables sur dix qui n'auraient plus à verser que les 30 %, en moyenne, d'impôt local. Pour les tranches supérieures à 160 000 couronnes, la direction du parti n'a pas pris position, le ministre et le patron de L.O. étant d'avis différents. M. Feldt plaide pour une réduction à 50 % du taux marginal d'imposition contre 75 % actuellement.

Coût de l'opération : 60 milliards de couronnes. Où les trouver ? C'est l'envers de la médaille. Le congrès du Parti ayant décidé, en 1988, que travail et capital devaient être imposés de la même manière, M. Feldt propose donc de porter l'impôt sur le capital de quelque 5 % actuels à 30 %, ce qui apporterait de 20 à 25 milliards de couronnes dans les caisses de l'Etat. L'impôt également sur les intérêts des assurances-vieillesse, un placement plus rentable que l'épargne bancaire. M. Feldt ne veut pas favoriser telle forme d'épargne par rapport à telle autre. Plus grave pour une partie des salariés inférieurs à

160 000 couronnes : le ministre prévoit, par ailleurs, un élargissement de la TVA (23,46 %) aux 40 % de biens et services jusqu'ici « oubliés » par le fisc (téléphones, journaux, coiffeurs, restaurants, cinémas, transports en commun, eau, soins hospitaliers, dentaires, etc.). Cela permettrait de récupérer de 15 à 20 milliards de couronnes. Les avantages en nature n'échappent pas non plus à l'imposition. De même, l'accession à la propriété immobilière sera moins avantageuse. Les abattements fiscaux sur les emprunts seront ramené à 30 % des crédits contractés.

Critique communiste

En fin de compte, toute une série de nouvelles formes d'impôts indirects sera instaurée, qui auront vite fait, inflation aidant, de dégrèver les quelques milliers de couronnes « gagnées » grâce à la réduction de la fiscalité sur le revenu, et ne favorisera pas outre mesure les petits salariés. D'ailleurs, le patronat et l'opposition de centre droit (en particulier le Parti libéral, qui a

reconnu ses propres propositions de réduction du taux marginal de l'impôt) ne s'y sont pas trompés et ont réagi assez positivement à ce cadre qui devrait être précisé et surtout rempli dans le courant de 1989. Le seul parti critique demeure le Parti communiste, VPK. Mais M. Feldt, qui a mis tout son prestige et son énergie dans ce gros travail, affirme que son « coup de bêche déterminé » quand ce n'est pas la fraude ou l'évasion fiscale qui est maintenant devenue une pratique quasiment généralisée. Les barèmes compliqués permettent à l'heure actuelle au contribuable de décider lui-même combien il paiera d'impôt, voire pas d'impôt du tout. A tel point que, pour les plus habiles, la Suède est paradoxalement devenue un véritable paradis fiscal. Le ministre espère, au même temps, que sa réforme facilitera les négociations salariales en empêchant une hausse des salaires et redonnera aux Suédois le goût du travail et de l'épargne, garants de la bonne santé économique de la société.

FRANÇOISE NIÉTO.

Après réduction des deux tiers des emplois

L'acier britannique devenu très rentable est privatisé

L'Etat britannique a fait connaître, mardi 23 novembre, le prix auquel il va mettre en vente les actions de British Steel en sa possession : 1,25 pence par titre, ce qui correspond au bas de la fourchette avancée ces dernières semaines par les observateurs londoniens. Le numéro deux européen de l'acier, également troisième producteur mondial, « vaut » donc 2,5 milliards de livres, soit quelque 27 milliards de francs.

Quelle revanche pour British Steel ! L'entreprise était inscrite en 1980 dans le Livre Guinness des records pour l'ampleur de ses pertes ! Au cours de son exercice comptable (clos le 31 mars) précédent, l'entreprise avait touché le fond avec des pertes de 1,78 milliard de livres (19 milliards de francs). Forte de 166 000 salariés, elle avait la productivité la plus basse d'Europe (treize heures/homme pour une tonne d'acier). Un vrai désastre. M^{me} Thatcher, lasse des mastodontes industriels publics, perpétuels grands malades, décida donc d'appeler à la rescousse un Américain, M. Ian Mac Gregor, à qui elle donna carte blanche pour redresser la compagnie, en juin 1980.

Ce nouveau patron appliqua un remède de cheval : à une époque où les analystes se trompent tous sur la nature de la crise qui secoue la sidérurgie occidentale et alors que les syndicats et les partis d'opposition préconisent pour un accroissement des capacités de production, il décida au contraire de réduire d'un tiers celles de British Steel et de les ramener à 21,5 millions de tonnes en 1979 à 15 millions de tonnes aujourd'hui. Non seulement il évite ainsi d'investir des sommes énormes pour construire de nouveaux outils mis ensuite à la casse à cause de la chute du marché (un succès auquel se heurteront les socialistes français), mais il prend une longueur d'avance sur ses concurrents qui ne l'imitent que deux, trois, voire quatre ans plus tard.

Pourtant, le coût social de cette chirurgie est terrible : British Steel n'emploie plus aujourd'hui qu'un tiers de ses effectifs de 1980 (soit 51 500 personnes) dans ses cinq usines intégrées. Ce chiffre doit pourtant être nuancé car l'entreprise a, entre-temps, profondément changé : certains produits (la fil machine, les fers marchands ou les aciers de transformation) ont été déplacés vers des filiales dont le capital a déjà été largement ouvert au privé. La compagnie, proprement dite, n'a conservé que les produits plats (les tôles dans trois usines) et les aciers longs ordinaires.

Meilleure productivité

Toujours est-il qu'avec les salariés qui lui restent et compte tenu de sa production (13,6 millions de tonnes en 1987), British Steel peut aujourd'hui s'enorgueillir d'une des

meilleures productivités d'Europe (cinq heures/homme pour une tonne d'acier), elle qui était lantenne rouge il y a huit ans. Le tout a été accompagné d'une politique salariale extrêmement rigoureuse : les coûts horaires dans l'acier britannique ne sont que de 10,9 ECU, contre 18,9 ECU en moyenne en République fédérale d'Allemagne et 16,2 en France. Et un vigoureux système de primes a été mis en place (de 4 à 18 % du salaire).

La politique commerciale — extrêmement novatrice — a privilégié l'exportation : un tiers du chiffre d'affaires est exporté ce qui permet maintenant à l'entreprise de dégager un excédent dans ses échanges avec le reste du monde. Pour cela, elle a racheté systématiquement des sociétés de négoce à l'étranger (y compris à Hongkong, pour pénétrer en Chine populaire), une stratégie que même aujourd'hui le français Unimor-Saclior.

Si les sidérurgistes ont payé un lourd tribut, l'Etat britannique n'a pas été en reste : en sept ans, on estime qu'il a mis environ 5,3 milliards de livres (57 milliards de francs) au pot, ne dérogeant pas, ainsi, à la règle en vigueur dans tous les pays européens.

Si bien qu'avec un bilan fort présentable, les charges financières de l'entreprise sont les plus basses d'Europe (0,41 % du chiffre d'affaires en 1987-1988). Avec un total de 20 millions de livres en 1986-1987, elles ont même été inférieures aux produits financiers (36 millions de livres). Une bonne santé qui fait pâlir de jalousie — et inquiète — ses concurrents européens, comme les Français (environ 3 % de frais financiers) ou les Allemands (environ 2,5 %). Les mauvaises langues murmurent d'ailleurs que le champion britannique n'a pas autant modernisé ses installations que les autres producteurs européens : la coulée continue ne couvre que 65 % de la production contre 85 % en Europe (et 93 % en France). Ceci explique peut-être son faible endettement.

De fait, avec ses profits qui dépasseront cette année 11,7 % de son chiffre d'affaires (550 millions de livres pour 4,7 milliards de ventes), British Steel, ressuscité, est devenu le champion européen de la rentabilité dans la sidérurgie. Et il inquiette réellement ses concurrents.

Le gouvernement britannique, de son côté, tire fierté de son opération réussie, symbole de la réussite d'une certaine politique industrielle à la Thatcher. La reine, elle-même, a snobé récemment le nouveau patron depuis 1986 de l'entreprise, M. Robert Scholey, désormais surnommé « Sir Bob » dans le petit monde de l'acier. La renaissance est certes favorisée par la bonne tenue du marché sidérurgique mondial mais elle permet à M^{me} Thatcher de reprendre son programme de privatisation, interrompu depuis un an après l'échec de la vente de la British Petroleum.

FRANÇOISE VAYSSE.

La Société générale et la Générale des eaux augmentent leur participation dans la CGE

La Société générale et la Générale des eaux ont augmenté leurs participations dans le capital de la Compagnie générale d'électricité (CGE), pour les porter respectivement à 7,82 % (contre 6,8 %) et 2,9 % (contre 2,6 %).

La part de la Société générale de Belgique est inchangée (2,8 %), ainsi que celle de Dumaz (0,9 %), de l'UAP (2,6 %) et de la Société des banques belges (2,6 %). Comme dans le l'autocrocheté (6,8 %) et en supposant faite l'augmentation de capital réservée aux salariés qui portera en décembre à 6 % leur participation, le groupe d'actionnaires stable identifié de la CGE détient donc 32,42 % du capital, selon les chiffres donnés par le groupe.

A l'occasion de l'introduction en bourse en Suède du titre CGE, le 15 novembre, 300 000 actions ont été rachetées sur le marché de Paris par la CGE (soit 0,7 % du capital de la Compagnie) et revendues à une banque appartenant au groupe suédois Wallenberg, chargé de les introduire. La relation entre les deux groupes « ne va pas au-delà » de cette opération, indique-t-on à la CGE.

CEE

44 millions de pauvres dans la Communauté

L'ensemble de la Communauté européenne compte 44 millions de pauvres, estime un rapport de la Commission, publié le 23 novembre à Bruxelles. Ce chiffre, établi à partir des dernières estimations disponibles, c'est-à-dire celles de 1985, est à comparer aux 320 millions d'habitants des douze pays européens. Le pauvre frappe donc 14 % de la population totale, mais le rapport constate aussi une aggravation puisque, dix ans plus tôt, il y avait 38 millions de personnes dans cette situation.

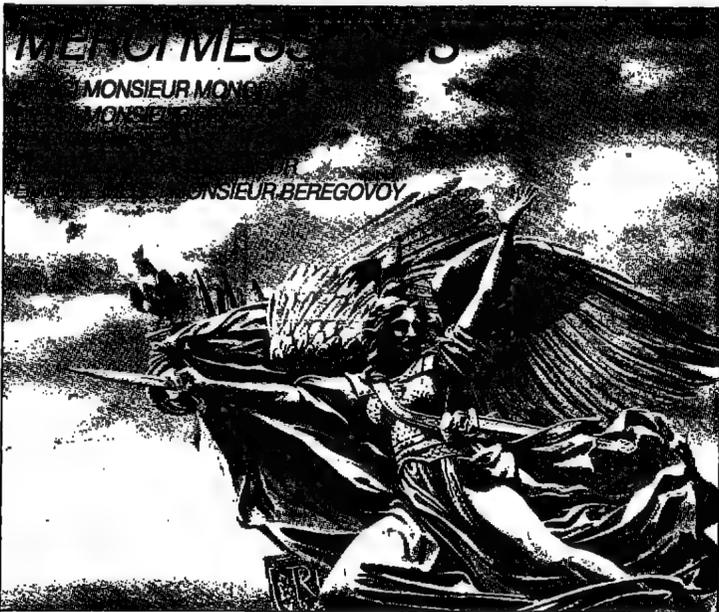
La Commission européenne souligne en outre que l'évaluation peut être en deçà de la réalité, compte tenu des critères retenus. Sont considérées comme pauvres les personnes ayant un revenu inférieur à la moitié du revenu moyen de leur pays. Les personnes âgées et les femmes figurent parmi les catégories les plus touchées. Ces dernières années, ce sont les chômeurs qui ont constitué le groupe dont les effectifs ont le plus augmenté.

Le Monde

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements : 45-55-81-82, poste 4330

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Vous nous avez permis de créer et de développer FRANCIC, SICAV spécialisée en valeurs françaises. Comme vous, nous avons fait confiance aux entreprises françaises dynamiques et gagnantes, celles qui font vivre la France, celles qui en 1983 seront notre fierté dans la nouvelle Europe. Aujourd'hui FRANCIC a grandi au delà même de nos espérances : plus de 3,6 milliards de francs d'actif. C'est la bonne taille pour profiter des nombreuses opportunités offertes à l'occasion des mouvements de capitaux (OPA, OPE...).

Pour l'épargnant FRANCIC présente deux atouts maîtres :
- des avantages fiscaux : Monory, CEA, PER
- une gestion intelligente et performante : + 33,43 % entre le 31.12.1987 et le 2.11.1988 + 17 % en moyenne par an depuis sa création en 1978

Merci Messieurs, Merci FRANCIC et vive la France
FRANCIC, LA SICAV FRANCE DES ANNÉES 90
GROUPE CIC
performance annualisée depuis septembre 1978 incluant le réinvestissement des coupons nets jusqu'au 2.11.1988.

Économie

SOCIAL

Le congrès de Strasbourg

M. Maire pousse les trotskistes de la CFDT vers la sortie

STRASBOURG de notre envoyé spécial

Les mille six cents délégués du quarante et unième congrès de la CFDT, réunis à Strasbourg, ont vécu, le 24 novembre au matin, un réel moment d'émotion, lorsque M. Edmond Maire a achevé son ultime discours de secrétaire général d'une CFDT à laquelle il a consacré « une belle et bonne partie de sa vie ». « Je n'ai pas été un secrétaire général de tout repos. Vous me l'avez dit souvent, a-t-il confié. Merci de m'avoir supporté et soutenu à la fois. Après un tel périple, vous quitter n'est pas facile. » Chahuté à plusieurs reprises, M. Maire a été longuement ovationné à la fois de son discours par les trois quarts de la salle.

Pendant plus d'une heure, M. Maire avait pourtant répondu avec vigueur, comme à son habitude, aux vives critiques dont il avait été l'objet au début du congrès. Il s'est montré particulièrement ferme vis-à-vis des militants trotskistes. « Un problème est posé à la CFDT, a-t-il déclaré, c'est de se réinventer, à son image, à son action et à son indépendance. »

Hausseant encore le ton, M. Maire a invité purement et simplement ces « moutons noirs » à quitter la CFDT. « Quand des militants CFDT utilisent leur temps de permanence syndicale pour mener une action de groupe politique, et donc abusent de leur mandat syndical et du sigle CFDT (...), qu'ils manifestent des comportements d'intimidation, de violence et même de haine à l'égard des responsables de leur fédération, de leur union régionale

ou de leur confédération, l'intolérance est atteinte. Ceux qui nuisent à l'organisation en cherchant à la manipuler, à la confisquer au service de leur stratégie politique n'ont rien à faire à la CFDT. Il faut assainir cette situation. » Dans la santé et dans les FTT, des syndicats dirigés par des trotskistes, notamment en région parisienne, pourraient être prochainement dissous.

Critique et autocritique

Évoquant très directement la non-reconduction de M. Hériter comme membre de la commission exécutive, il a surtout légitimé le refus du

bureau national par « la nécessité pour une CE de pouvoir travailler ensemble dans un bon climat et dans la cohésion, c'est-à-dire sans conflit de pouvoir. »

Critique, mais aussi autocritique, M. Maire a reconnu que la confédération avait commis une « erreur » lors du mouvement étudiant de 1986 en ne s'associant pas à la manifestation organisée à la mémoire de Malik Oussekine.

Mais, pour le reste, il a été sans concessions et plutôt en justifiant les choix confédéraux et les accords signés depuis trois ans, y compris récemment dans la fonction publique. A propos des critiques sur la timidité de la fédération quant à l'action revendicative, M. Maire a

répliqué : « On accuse les autres de mollesse pour mieux se prouver sa propre fermeté mentale. » La création d'un bon rapport de forces pour les salariés commence, ajouta-t-il « par l'effort de syndicalisation trop longtemps négligé. »

Faisant de la syndicalisation la question essentielle, M. Maire a invité les congressistes à trouver des voies nouvelles pour que les syndicats jouent pleinement leur rôle au service des adhérents et plus largement pour un assouplissement et un allègement des formes d'organisation. En conclusion, le secrétaire général sortant s'est livré à une réflexion sur son propre parcours au sein de la CFDT. Si depuis 1979, a-t-il indiqué, « la CFDT tient la même route, celle de la re syndicalisation, la tâche est apparue beaucoup plus ardue que nous l'avions imaginé ». Mais, comme à son habitude M. Maire s'est tourné vers l'avenir, confiant dans le fait que le congrès de Strasbourg pouvait être celui où l'idée d'adaptation-mutation prendrait corps.

M. N.

S'adapter ou périr

« DÉCIDÉMENT, l'adaptation n'est pas une sinécure », a confié M. Edmond Maire au début de son dernier discours de secrétaire général de la CFDT le 24 novembre. Mais dans ce testement syndical sans concessions, M. Maire n'a pas jeté l'éponge. Pour l'« adaptation-mutation » du syndicalisme qu'il a mis sur les rails en 1978, tournant ainsi le dos à une longue période de politisation syndicale, il a même enfoncé le clou en affirmant que le syndicalisme, toujours en déclin, est face à une alternative : s'adapter ou périr.

Force est de reconnaître cependant que la CFDT a encore bien des obstacles à surmonter sur la voie de l'adaptation. Elle est d'abord

confrontée à sa propre faiblesse : officiellement, elle revendique 900 000 adhérents et fait état d'un regain de syndicalisation. Mais les chiffres qui circulent en coulisses sont beaucoup plus sombres. On parle d'un nombre d'adhérents accablés qui serait inférieur à 600 000, voire à 500 000. Le « syndicalisme d'adhérents et de proximité » que M. Maire appelle de ses vœux reste à construire. Il passe par l'adhésion des salariés.

L'autre obstacle vient des résistances au sein même de la CFDT sur la nécessité d'une adaptation, parfois parce qu'une accommodation aux exigences du patronat ou comme une résignation devant l'éclatement du salariat, ou le développement de la précarité de l'emploi. Certains rêvent encore d'un syndicalisme d'affrontement avec le capitalisme. Ce qui explique que M. Maire, qui a toujours eu, pendant dix-sept ans, à en découdre avec l'extrême gauche, ait frappé fort en priant fermement ses trotskistes de prendre la porte. Reconnaissances toutefois que cette manière forte peut dérouter autant de militants qu'elle en rassure.

D'autres freins à l'adaptation subsistent dans la Confédération. M. Maire le sait. Comment en effet convaincre les militants d'avoir une approche plus « positive » et moins manichéenne dans l'entreprise. Quand la moitié des congressistes sont fonctionnaires ou viennent du secteur public.

Le 23 novembre, lors d'un débat sur le thème « un syndicalisme pour changer le travail » animé par M. Jean Kaspar, futur secrétaire général, on a vu défilé de nombreux militants des finances et du SGEN exprimant souvent une réelle peur du changement et une vraie nostalgie du syndicalisme de lutte de classes. Quelques militants du secteur privé ont fait part de leurs expériences, mais sans avancer de propositions. Le syndicalisme ne veut pas périr, mais il ne sait pas toujours s'adapter.

MICHEL NOBLECOURT.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - OBLIGATIONS 8,50 % MARS 1987
Les intérêts courus du 14 décembre 1987 au 13 décembre 1988 seront payables, à partir du 14 décembre 1988, à 425,00 F par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 106,25 F auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 8,50 F, faisant ressortir un net de 310,25 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - OBLIGATIONS A TAUX RÉVISABLE FÉVRIER 1988

Les intérêts courus du 15 septembre 1988 au 14 décembre 1988 seront payables, à partir du 15 décembre 1988, à 411,48 F par titre de 20 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 102,57 F, auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 8,22 F, faisant ressortir un net de 300,39 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - OBLIGATIONS A TAUX RÉVISABLE OCTOBRE 1988

Les intérêts courus du 14 novembre 1988 au 14 décembre 1988 seront payables, à partir du 15 décembre 1988, à 50,00 F par titre de 20 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 12,50 F, auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 1,00 F, faisant ressortir un net de 36,50 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE PARTICIPATION (SAPAR) - OBLIGATIONS NOVEMBRE 1983 A TAUX RÉVISABLE

Taux retenu 1988 : 10,30 %

Les intérêts courus du 12 décembre 1987 au 11 décembre 1988 seront payables, à partir du 12 décembre 1988, à raison de 463,50 F par titre de 5 000 F, après une retenue à la source dont le droit à un avoir fiscal de 51,50 F (montant brut : 515,00 F).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 77,21 F, auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 10,30 F, faisant ressortir un net de 375,99 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE - OBLIGATIONS 8,90 % DÉCEMBRE 1987

Les intérêts courus du 21 décembre 1987 au 20 décembre 1988 seront payables, à partir du 21 décembre 1988, à 495,00 F par titre de 5 000 F.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 123,75 F, auquel s'ajouteront les deux retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 9,90 F, faisant ressortir un net de 361,35 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

EMPRUNT « ÉLECTRICITÉ DE FRANCE » 16,70 % 1988-2001 (ex 5,78 % - 7,75 % et 10,60 %)

Conformément au texte paru au Journal officiel du 20 novembre 1970, il est rappelé que l'emprunt sera remboursé à 7,75 % les 1^{er} mars 1990 à 2001.

Les porteurs peuvent demander, jusqu'au 1^{er} décembre 1988, le remboursement de leurs titres auprès des établissements bancaires de la Caisse nationale de l'énergie et des comptables du Trésor. Les titres déposés en vue du remboursement anticipé seront remboursés au prix de 475 F et ne participent pas au prochain tirage au sort.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SLIGOS

croissance de 60 % du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Sligos pour les neuf premiers mois de l'exercice s'est élevé à 1 459 millions de francs, soit une progression de 50,3 %, dont 22,3 % à structure identique.

Cela tient compte d'une festination hors taux de 492,2 millions de francs pour le 3^e trimestre 1988. Ces chiffres sont légèrement supérieurs aux prévisions.

locafinancière

Le conseil d'administration s'est réuni le 20 octobre 1988 sous la présidence de M. Patrick Simon.

Les engagements nouveaux, conclus depuis le 1^{er} janvier 1988, ont porté sur quatre opérations d'un montant global de 41,7 millions de francs, pour moitié en prêt-bail et pour moitié en location simple.

Les décaissements sur investissements, qui atteignent 110 millions de francs au 30 septembre 1988, s'élèveront à environ 200 millions de francs au 31 décembre 1988 contre 134 millions en 1987. A la fin du présent exercice, les immobilisations patrimoniales brutes dépasseront, pour la première fois, celles en crédit-bail.

Le résultat prévisionnel de l'exercice devrait permettre, sans impôts, la distribution d'un dividende accusant une progression supérieure à l'inflation. Cette tendance devrait se poursuivre en 1989.

CONJONCTURE

Le projet de loi de finances rectificative

54 milliards de francs de recettes fiscales supplémentaires

Le déficit budgétaire reste fixé à 114,9 milliards de francs dans le projet de loi de finances rectificative pour 1988 examiné, mercredi 23 novembre, par le conseil des ministres.

Les recettes supplémentaires encaissées par l'Etat s'élèvent à 36,6 milliards de francs, résultat de la forte croissance économique. En fait les recettes fiscales supplémentaires brutes sont encore plus importantes : 54,1 milliards de francs. Elles proviennent essentiellement de l'impôt sur le revenu (+13 milliards de francs), de l'impôt sur les sociétés (13,7 milliards de francs), de la TVA (+22,6 milliards de francs). Mais ce supplément de ressources est ramené à 36,6 milliards de francs par différents « versements » de l'Etat au profit notamment de la CEE (9,8 milliards de francs) et des collectivités locales (2,8 milliards de francs).

Le gouvernement ouvre dans le « collectif » de fin d'année pour 42,3 milliards de francs de crédits

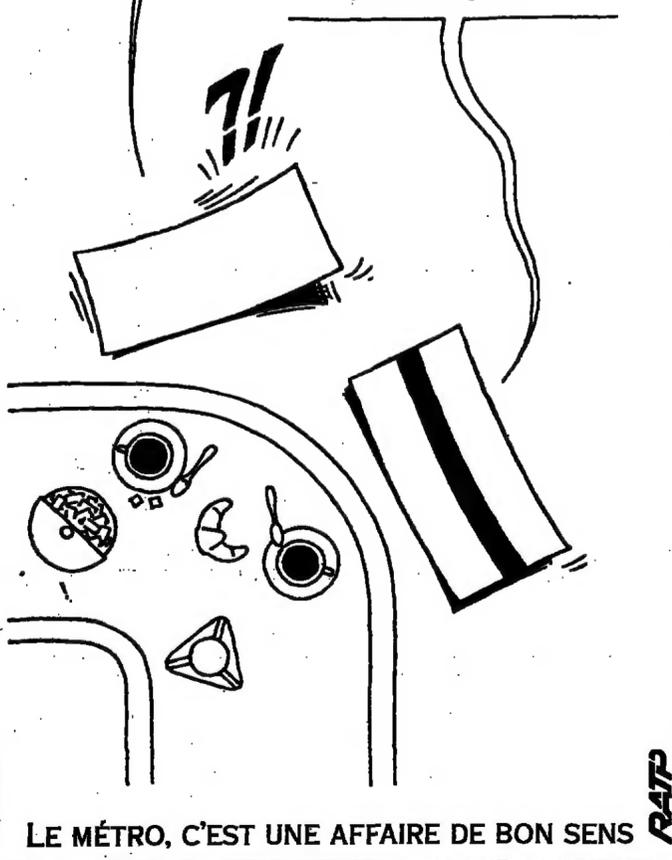
nouveaux mais annule 5,8 milliards de francs, ce qui laisse un solde de 36,5 milliards de francs financés par les recettes supplémentaires.

Parmi les dépenses nouvelles ouvertes par le gouvernement, on trouve le plan emploi (2,5 milliards de francs), l'Etat compensant pour la sécurité sociale la baisse des cotisations d'allocations familiales payées par les entreprises ; le reversement par anticipation à la sécurité sociale de la hausse de la fiscalité du tabac prévue pour 1989 (2 milliards de francs) ; le financement de diverses décisions concernant la justice (288 millions de francs de crédits de paiements), l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, l'aménagement du territoire (100 millions de francs), la commande de frégates.

A ces crédits s'ajoutent 1,6 milliard de francs de dépenses entraînées par l'augmentation des rémunérations de la fonction publique et des pensions d'invalidité des anciens combattants.

COMMENT ?!
TU N'AS PAS LE TÉLÉPHONE
DANS TA VOITURE ?!
MAIS COMMENT TU FAIS
QUAND TU ES PRIS
DANS UN EMBOLTEILLAGE ?

JE NE ME SOUVIENS
PLUS, BERNARD...
ÇA FAIT SI LONGTEMPS
TU SAIS...



LE MÉTRO, C'EST UNE AFFAIRE DE BON SENS

RAATP

Marchés financiers

Après l'ouverture du capital aux étrangers

Le titre Nestlé retrouve son calme

BERNE

de notre correspondant

Après les vifs remous suscités sur le marché par l'ouverture des actions nominatives du groupe alimentaire Nestlé à des étrangers, les Bourses helvétiques sont en passe de se calmer et les titres de Nestlé semblent peu à peu retrouver leur allure de croissance. Dès le lendemain de l'annonce de cette décision, l'action nominative de Nestlé avait fait, vendredi 18 novembre, un bon spectacle de plus de 40 %, passant de 4 320 francs à 6 070 francs suisses à la Bourse de Zurich. En contrepartie, le cours de l'action au porteur régressait de 8 745 F à 6 950 F, soit une baisse de quelque 30 %. Depuis mardi, cependant, on assiste à une correction de cette tendance : mercredi 23 novembre, le nominatif se

traitait à 5 810 F et l'action au porteur à 6 750 F.

En moins d'une semaine, cette opération a donc permis un rééquilibrage du capital de Nestlé. Alors que celui-ci se compose pour 63 % d'actions nominatives et pour 31 % d'actions au porteur, la part des nominatives à sa valeur boursière a progressé de 47 % à 61 %, et celles des porteurs a diminué de 46 % à 34 %.

Pour 1988, Nestlé s'attend à un chiffre d'affaires de 40 milliards de francs suisses (160 milliards de francs) et à un bénéfice de près de 2 milliards, grâce aux récentes acquisitions de Rowntree et Buitoni. La multinationale helvétique escompte une progression encore plus nette (de l'ordre de 10 % à 15 %) de son chiffre d'affaires en 1989.

J.-C. B.

La société néerlandaise Rodamco lance une OPA de 14 milliards de francs sur un groupe immobilier britannique

La société d'investissement Rodamco, l'une des quatre filiales du groupe néerlandais Robeco, a lancé une OPA-surprise de 1,3 milliard de livres sterling (14 milliards de francs) sur le troisième groupe immobilier britannique Hamner Property. L'offre s'établit à 16,7 % au-dessus de la capitalisation boursière de la société anglaise, que le président de Rodamco, M. Cornelius Van Rijn, a qualifiée de « mal gérée ». Elle a été immédiatement rejetée par les dirigeants d'Hamner, qui l'ont considérée comme « malvenue, dérisoire et totalement inacceptable ». Rodamco, société cotée sur neuf Bourses mondiales et dont les actions sont répandues partout, investit uniquement dans l'immobilier commercial international (bureaux, centres commerciaux, magasins, entrepôts et actions de fonds immobiliers). Ses actifs, supérieurs à 13 milliards de francs, sont situés à 75 % aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne (quatre immeubles à Paris pour 4,50 %). Si son OPA réussit, Rodamco deviendra le quatrième groupe immobilier mondial après deux Japonais et un Britannique.

Société générale de Belgique: recapitalisation de deux filiales

Les plans de restructuration et de recapitalisation de deux filiales de la Société générale de Belgique (SGB), premier holding belge du pays, ont été présentés comme prévu *le Monde* du 10 novembre) par les co-dirigeants des sociétés concernées. La première, Gechem, qui regroupe les intérêts chimiques de la SGB, bénéficiera en plusieurs augmentations de capital d'un apport en fonds propres de 7,3 milliards de francs belges (1,2 million de francs français). Le plan prévoit également la suppression d'un millier d'emplois sur les dix mille existants, et devrait permettre à Gechem de redresser ses résultats à l'horizon 1990, alors qu'elle a subi 2,2 milliards de francs belges de pertes en 1987, pour un chiffre d'affaires de 39 milliards.

La seconde, la Fabrique nationale d'armements de Herstal (FN), détenue à 50 % par la SGB, recevra de ses actionnaires et des banques 5,1 milliards de francs belges et devrait également voir ses effectifs (sept mille personnes) se réduire de plus de 10 %. Ces mesures permettraient à la FN de retrouver sa rentabilité dès 1989, alors qu'elle a enregistré une perte de 1,8 milliard de francs belges en 1987 pour un chiffre d'affaires de 14,9 milliards.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 1988

(En millions de francs)	UNIBAILL +SLDIMCO recensés 30/09/87	UNIBAILL 30/09/88	%
Nouveaux contrats de crédit-bail	337,0	383,0	+13,6
Produits d'exploitation	922,4	619,5	-4,6
- dont produits de crédit-bail	444,0	450,5	+1,4
- dont recettes locatives	145,9	166,8	+14,3
Charges d'exploitation, amortissements et provisions	387,0	404,0	+4,4
Résultat d'exploitation	205,4	215,5	+4,9
Bénéfice net (après éléments exceptionnels)	188,8	213,4	+13,0

UNIBAILL
Union des Crédits-Bail Immobilier
106, rue de Richelieu - 75002 PARIS - TEL: (1) 40-15-21-21

FRUCTI-CAPI

Une Sicav P.E.R. des Banques Populaires

SICAV obligataire FRUCTI-CAPI à pour objectif la valorisation à long terme de votre épargne.

ÉPARGNEZ A LONG TERME EN RÉDUISANT VOTRE IMPÔT

Accessible à tous - l'action vaut 32 F environ - elle est le support idéal d'une épargne progressive. Progression: 35,96 % en moins de 3 ans (1).

(1) performance de 51,28% au 10.11.88, dividende net réajusté.



Le Monde

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330

NEW-YORK, 23 novembre ↑

Nouvelle avance

La tendance est restée relativement ferme mercredi à Wall Street. Après avoir fluctué dans une fourchette de hausse de 2 à 6 points, l'indice des industrielles a brusquement monté vers la fin de la séance pour s'inscrire à 2 092,28 avec un gain de 14,58 points. Le bilan de la journée a été comparé à ce résultat. Sur 1 916 valeurs traitées, 884 ont monté, 516 ont baissé, 516 sont restées sans variation. Manifestement, le marché s'a pas tenu compte de l'augmentation (+ 2,4 %) des commandes de biens durables en octobre, un nouveau signe qui, après le recul du chômage, la hausse des prix de détail, l'accélération de la production et la reprise de l'immobilier témoignage de la lente renaissance de l'inflation. En fait, pour l'instant, la Bourse new-yorkaise se borne à observer le dollar et les taux d'intérêt. A la veille du chômage du Thanksgiving, l'activité, déjà faible ces derniers jours, s'est encore ralentie avec 112,01 millions de titres échangés contre 127 millions la veille.

VALEURS	Cours du 22 nov.	Cours du 23 nov.
Alcoa	52 1/2	54 1/8
AT&T	29 3/8	29 1/8
IBM	117 3/4	117 3/4
Chase Manhattan	61 7/8	62 1/4
Du Pont de Nemours	80 7/8	81
General Motors	42 3/8	42 1/2
Exxon	42 3/8	42
Ford	50 3/8	51 1/8
General Electric	51 3/8	52 1/4
Goodyear	48	47 7/8
ITT	117	117 3/4
J.P. Morgan	117 3/4	117 3/4
MetLife	42 1/2	42 1/2
Pfizer	55 3/8	55 3/8
Rockwell	55 3/8	55 3/8
Tempco	48	47 7/8
UAL Corp. ex-Change	58 3/4	106 1/2
United States	25 1/4	25 1/4
U.S. Steel	28 3/8	28 3/8
Westinghouse	31 1/2	31 3/4
Yankee Corp.	55 1/8	55 1/2

LONDRES, 23 novembre ↑

Progression

Le mouvement de hausse s'est poursuivi mercredi à la Bourse et l'indice Footsie des cent valeurs a obtenu en hausse de 15,8 points à 1 837,1 (+ 0,8 %). Le marché est assez actif avec 581 millions de titres échangés. Les cours ont été stimulés dès le départ par le lancement d'une OPA inattendue de 1,3 milliard de livres (13 milliards de francs) de la société d'investissement immobilier néerlandaise Rodamco sur le britannique Hamner Property. L'annonce d'un prix d'émission attractif pour la privatisation de British Steel a encouragé également la tendance. Toutefois, les courtiers s'attendaient à un ralentissement de l'activité en fin de semaine en raison de la clôture de Wall Street jeudi pour la fête de Thanksgiving. D'autre part, certains préfèrent rester prudents avant la publication vendredi des chiffres de commerce extérieur britannique pour octobre.

La plupart des secteurs étaient en hausse, notamment l'immobilier, les magasins (Storehouse) et les pharmaceutiques (Boecham). Les valeurs pétrolières connaissent une évolution incertaine alors que les membres de l'OPEP poursuivent leurs discussions à Vienne.

FAITS ET RÉSULTATS

● BASF : forte hausse des profits. - Comme ses deux grands rivaux Hoechst et Bayer, BASF à son tour annonce une forte augmentation de ses profits pour les neuf premiers mois. Son bénéfice consolidé avant impôts s'élève à 2,65 milliards de deutschemarks, en hausse de 22,7 % pour un chiffre d'affaires de 32,51 milliards de deutschemarks (+ 7,8 %). Le groupe a bénéficié d'un fort taux d'utilisation de ses capacités, de la stabilité du coût des matières premières et de la hausse de ses prix de vente. Les « spécialités » et les plastiques ont été les secteurs les plus dynamiques. Même les engrais, une des branches malades, se sont un peu mieux portés. En revanche, la division « énergie » a enregistré une augmentation de ses pertes.

● Le suisse Adia a revendu sa participation dans Bis. - Le numéro deux mondial du travail temporaire, le groupe suisse Adia, a revendu la participation de 10,4 % qu'il avait acquise à la fin du mois de septembre dans Bis. « Nous envisageons de consolider éventuellement notre participation, mais le patron du groupe français, M. Laurent Negro, n'a pas souhaité notre collaboration et nous excluons une offre d'achat inamalgamable », a indiqué la direction de la firme.

● L'établissement financier Viet et C° sur le second marché le 29 novembre. - L'établissement financier Viet et C°, un des premiers agents des marchés inter-

PARIS, 23 novembre ↑

Amélioration

Discrètement amorcée vingt-quatre heures auparavant, la reprise des cours s'est poursuivie mercredi sur Vivienne en s'accroissant assez sensiblement. Le ton était donné dès le matin (+ 0,7 %). Le marché maintenait ensuite la cadence, et en clôture l'indice a gagné 14,58 points, malgré un léger grignotage, s'établissant à 0,89 % au-dessus de son niveau précédent.

Toutes les vedettes de la cote, en premier lieu les valeurs du support (marché des options) se sont raffermies, à commencer par Peugeot, Accor, Michelin, Midif, Société générale, Paribas. D'une façon plus générale, la distribution a eu le vent en poupe. Mais l'attention s'est polarisée sur Eurotunnel avec près de 1,1 million de titres échangés.

Manifestement, le meilleur mineur de Wall Street a un peu rassuré le marché parisien. Cependant, sous les lambris, nul ne se berce trop d'illusions. Les problèmes posés par les déficits chroniques des Etats-Unis, dont la baisse du dollar et la hausse des taux sont les principales composantes, sont loin de trouver un début de réponse. Tout le monde attend de savoir comment M. George Bush entend les traiter. Pour l'heure, le marché entame le nouveau et dernier « round » de l'année. On a en effet commencé à coter à fin décembre. Comme d'habitude en pareille occasion, les courtiers rapetissent des positions. Ils ont un mois pour les dénouer. L'amélioration constatée ne saurait en aucune façon préjuger du comportement ultérieur de la Bourse. D'autre part, d'ici à la fin de la semaine, la source d'informations va se révéler contre-intuitive avec la fermeture le 24 novembre de tous les marchés américains pour le Thanksgiving Day. Le taux de l'argent placé en report a été fixé à 8 % contre 8 5/8 %. Un dépôt de 27 francs a été enregistré sur Société générale. On cherchait, paraît-il, des titres.

TOKYO, 24 novembre ↓

Repli

Pour la première fois depuis neuf séances, la Bourse de Tokyo a baissé jeudi. Amorcé dès l'ouverture matinale, le mouvement s'est lentement poursuivi durant toute la journée. A la clôture, l'indice Nikkeï accusait une perte de 90,09 points (- 0,31 point) à 29 340,03. « Il y a comme un manque d'intérêt plus que tout autre chose et le chômage des marchés américains pour le Thanksgiving ne nous aide en rien », disait un spécialiste. Un autre d'ajouter : « On ne peut pas toujours monter ».

Des prises de bénéfices se sont concentrées sur les valeurs sidérurgiques. Les électriques ont également été éprouvées. Hausse des transports maritimes. L'activité a été très modérée d'une façon générale.

VALEURS	Cours du 22 nov.	Cours du 24 nov.
Ash	800	898
Bridgeway	1 250	1 250
Canon	1 310	1 320
Fed Buss	1 100	1 100
Honda Motor	1 900	1 900
Mitsubishi Electric	2 320	2 340
Mitsubishi Heavy	1 000	1 020
Sony Corp.	6 170	6 220
Toyota Motor	2 480	2 480

PARIS:

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.R.P.S.A.	253	303	La Compagnie Electra.	313	303
Amis & Associés	510	510	La gélère du miel	289	289 40
Aspid	278	276	Lois Investissement	289	289 40
B.A.C.	250	260	Locam	105	105
B. Demarcy & Assoc.	528	530	Menaberg Miniera	133 10	148 40
B.L.P.	538	530	Métallurgie Industrielle	483	485
Bolton	420	421	Métallurgie Industrielle	178 50	178 50
Bolton Technologies	800	810	MILIM	615	618
Bolton	1050	1050	Molax	208	205
Chânes de Lyon	1455	1456	Nipale-Delmas	208	208
Colson	718	718	Olivetti-Loggia	208	208
Carif	885	887	On. Gest. Pa.	355	355
C.A.L.-de-P. (C.C.A.)	187	285	Primat	380 10	380
C.A.T.C.	1170	1183	P.F.A. S.A.	448	448
C.E.D.I.	385	388	Peugeot (G. & H. P.)	431	431
C.E.P.E.	737	743	Prévision Assurance	87	87
C.E.P.E.P.	220	220	Publicis-Filippacci	465	465
C.F.P.-Communication	1481	1481	Rena	748	718
C.F.I. Informations	850	858	St-Gobain Emballage	1470	1470
Ciments d'Alsace	547	538	St-Honoré Metallurgie	228	228
CAVAL	410	410	S.C.G.P.M.	208	208
Concept	248	250	Single	480	480
Continuum	881	881	S.E.P.	338	338
Dalac	476	470	S.E.P.R.	1186	1186
Dalac	182	183	S.M.T. Group	235	235
Daphin	1100	1100	Sodafly	818	830
Dowling	946	957	Soyas	294 50	290
Dreiss	822	822	TF	170	170
Durand-Lafont	986	976	Union Financ. de P.	208	208
Edizione Bellini	112	112			
Editions Bellini	23 80	23 80			
Financ	216	212			
G. Facioni (G.F.)	237	237			
Gatell	500	500			
I.C.A.	228	228			
IEA	220	222			
I.F.P.	101 90	98 80			
IE	180	180			
Int. Invest Services	483	483			

LA BOURSE SUR MINITEL
36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 23 novembre 1988

Nombre de contrats : 11 807

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
		Décembre dernier	Mars dernier	Décembre dernier	Mars dernier
Accor	538	27,90	46	4	-
COE	360	39	-	2,50	18
EF-Appliances	338	32	-	1	-
Lafarge-Coppée	1 306	-	-	10,50	30
Michelin	182	5,10	14	19	-
Midi	1 508	135	185	16	-
Paribas	408	56,50	-	1	5,50
Peugeot	1 288	65	121	31	58,25
Saint-Gobain	538	26	45,50	4,88	-
Société générale	440	110	-	0,98	8,50
Thomson-CSF	280	7	17	9	13

MATIF

Notionnel 10 % - Cotation en pourcentage du 23 nov. 1988

Nombre de contrats : 46 547

COURS	ÉCHÉANCES		
	Déc. 88	Mars 89	Jun 89
Dernier	106,40	106	105,40
Précédent	106,25	105,95	105,35

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Déc. 88	Mars 89	Déc. 88	Mars 89
106	0,42	1,15	0,04	1,14

INDICES

CHANGES	BOURSES	
Dollar : 5,87 F ↓	PARIS (INSEE, base 100: 31-12-87)	
	22 nov.	23 nov.
	Valeurs françaises	135,4
	Valeurs étrangères	112,1
	(S&P, base 100: 31-12-81)	
	Indice général CAC	388,7 391,1
	(S&P, base 1000: 31-12-87)	
	Indice CAC 40	1 485,70 1 471,82
	(OMF, base 100: 31-12-81)	
	Indice OMF 50	488,8 484,72
	NEW-YORK (indices Dow Jones)	
FRANCFORT 23 nov. 24 nov.	Industrielles	2 077,30 2 092,28
Dollar (en DM) 1,7265 1,7186	LONDRES (indices Financial Times)	
TOKYO 22 nov. 24 nov.	Industrielles	1 487,3 1 497,4
Dollar (en yen) 121,76 121,15	Mines d'or	612,7 618
MARCHE MONÉTAIRE (effets prévus)	Fonds d'Etat	88,29 88,19
Paris (24 nov.) 7 1/4-7 7/8	TOKYO	
New-York (23 nov.) 8 1/4-8 5/16	Nikkei Dow Jones	23 nov. 24 nov.
	Indice général	29 340,03 29 340,03

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

COURS DU JOUR	UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS			
	+ km + haut	Rep. + ou dép.	Rep. + ou dép.	Rep. + ou dép.	Rep. + ou dép.	Rep. + ou dép.		
SE-U.	5,8720	5,8750	- 28	- 23	- 135	- 110	- 298	- 210
S. com.	4,8933	4,8979	- 113	- 84	- 238	- 189	- 664	- 563
Yen (100)	4,8395	4,8454	+ 129	+ 169	+ 274	+ 352	+ 878	+ 988
DM	3,4159	3,4197	+ 85	+ 104	+ 171	+ 196	+ 523	+ 593
Mark	3,8296	3,8316	+ 62	+ 76	+ 122	+ 149	+ 397	+ 455
FR (100)	16,3821	16,3171	+ 53	+ 86	+ 123	+ 307	+ 718	+ 1151
ES	4,9749	4,9784	+ 187	+ 156	+ 216	+ 245	+ 737	+ 819
L (1 000)	4,2965	4,2824	- 182	- 115	- 324	- 269	- 845	- 677
£	10,7892	10,7886	- 351	- 386	- 751	- 683	- 2839	- 1849

TAUX DES EUROMONNAIES

SE-U.	8 1/8	8 3/8	8 1/2	8 5/8	9 1/8	9 1/4	9 1/16	9 3/16
DM	4 1/4	4 1/2	4 9/16	4 11/16	4 13/16	4 15/16	4 7/8	5 1/16
Mark	5 1/8	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 5/16</	

Marchés financiers

BOURSE DU 23 NOVEMBRE

Cours relevés à 17 h 32

Main market table with columns for Valeurs, Cours, and % change. Includes sub-sections for 'Règlement mensuel' and various stock listings.

Comptant (sélection)

SICAV (sélection)

23/11

Comptant and SICAV tables listing various financial instruments, their values, and performance metrics.

Cote des changes

Marché libre de l'or

Tables for exchange rates (Cote des changes) and gold market (Marché libre de l'or).

PUBLICITÉ FINANCIÈRE - Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

o : coupon détaché - e : offert - d : droit détaché - d : demandé - p : prix précédent - * : marché continu

L'implicite le conditionnel

Monde

QUALITÉ D'ACQUERIR

Table with 7 columns: ÉTRANGER, POLITIQUE, SOCIÉTÉ, CULTURE, ÉCONOMIE, SERVICES, TÉLÉMATIQUE. Lists various news items and their page numbers.

AFRIQUE DU SUD

Le président Botha a gracié les « Six de Sharpeville »

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire, a exprimé, dans un message adressé à l'ambassadeur d'Afrique du Sud en France, sa « grande satisfaction » après la décision du président Pieter Botha de gracier les « six de Sharpeville ».

23 novembre, de gracier ces cinq hommes et cette femme. Une mesure de clémence qui concerne au total treize condamnés à mort, neuf Noirs et quatre policiers blancs.

en juin. Après trois suris à exécution, le ministre de la justice leur avait accordé un report sine die en juillet. La peine capitale a été commuée en vingt-cinq ans de détention pour Joshua Khumalo et Francis Don Mokohe, en vingt ans pour Reginald Sefatsa et en dix-huit ans pour les trois derniers, Therosa Ramabhamola, Oupa Diniso et Reid Malebo Mokohe.

grâce présidentielle, quatre policiers blancs ont échappé à la potence. Deux d'entre eux, David Goosen et Léon de Villiers avaient « exécuté » un jeune militant noir d'une balle dans la tête après lui avoir fait subir des sévices. Ils faisaient partie d'une unité anti-terroriste qui, après avoir vidé quelques bouteilles, avait décidé d'aller « casser du Noir » dans la township de Craddock. De Villiers purgera vingt ans et Goosen quinze.

Sur le vif

Hémicirque

Non, mais qu'est-ce que c'est que ce cirque ! Vous avez vu, hier, nos princes se donner en spectacle au Palais Bourbon ? On se serait cru à Médrano. Normal, nous, c'était un mercredi, le jour des gamins, le jour de la transmission des jeux du Parlement à la télé. Là, ils se sont surpassés. Dans le rôle de l'Auguste, mon préféré, c'était le garde des sceaux. Lui, le juge Bouloque, il connaît pas. Son inculpation ? Quelle inculpation ? Personne lui a rien dit, alors forcément, lui, il a rien dit à personne. Il était pas au courant. Ah si, quand même, un truc, il a pu annoncer une heure avant l'AFP que la Cour de cassation avait pas retiré le dossier du terrorisme, à ce pauvre Grullier... Oh ! pardon, qu'est-ce que je raconte : ... à ce pauvre Bouloque.

Possible. Regardez ce qui se passe au Bundestag. Ils sont complètement pétés, défoncés comme un terrain de manœuvre, les députés allemands. Ils carburent à l'alcool. On parle de ça en RFA. D'ailleurs, hier, à l'Assemblée, quand les mecs de l'opposition ont quitté leurs bancs, soi-disant en signe de protestation, il n'y avait qu'à les regarder, ils se boulaient dans les travées, ils rigolaient à aller, dépêche, bonne occasion d'aller s'en jeter un à la buvette sans attendre la fin de la séance.

ANGOLA L'URSS souligne la « contribution importante » des États-Unis à la conclusion de l'accord de Genève

La prochaine réunion quadripartite sur l'Angola et la Namibie se tiendra à Brazzaville du 29 novembre au 1^{er} décembre, a annoncé, mercredi 23 novembre, l'agence officielle congolaise de presse, citant la présidence de la République congolaise. De source non officielle dans la capitale congolaise, on avance que le secrétaire d'Etat américain, George Shultz, pourrait assister à cette réunion.

SOUDAN : dans la province du Darfour Cent trente-trois personnes tuées par des bandes armées

Mort de la soprano Irgard Seefried

France-Télécom va déboursier 1,47 milliard de francs pour contrôler TDF

On savait depuis le 30 août que France-Télécom avait vocation à devenir l'opérateur industriel et l'actionnaire majoritaire de Télédiffusion de France, une société anonyme jusqu'alors contrôlée entièrement par l'Etat.

Après une année 1988 difficile Bonus budgétaire pour A2 et FR3

160 Traitement Texte chez Duriez de 4740 à 23000 F ttc

Plus d'« Incroyables » sur le boulevard des Italiens.

LA BOURSE AUX STAGES

BOURSE DE PARIS Matinée du 24 novembre

A nos abonnés

Préavis de grève dans l'audiovisuel public pour le 30 novembre.